

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

**La reconversion des friches urbaines dans le cadre des
politiques urbaines durables :
le cas des abattoirs de Bomel à Namur**

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
RASE Nadège
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
Finalité Gestion de l'Environnement (120ECTS)
Année Académique : 2012-2013

Promoteur: Mr VAN CRIEKINGEN M.

Résumé

La ville de Namur inscrit sa politique territoriale dans une nouvelle stratégie de développement durable dans le but d'enrayer certains gros disfonctionnements tels l'étalement périurbain et la déshérence progressive du centre historique. Un Schéma de Structure communal redessinant les contours de l'agglomération et identifiant les noyaux d'habitat, notion légiférée par le Ministre wallon Philippe Henry, a récemment été élaboré ainsi que deux Schémas directeurs « d'aménagement durable ». Les réflexions en termes d'aménagement territorial et de mobilité ont permis à Namur d'obtenir le titre de la *Commune la plus Durable de Belgique* en 2012. Cette victoire récompense le travail déployé depuis 2007 par Arnaud Gavroy, Echevin de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de la Régie foncière pour qui les programmes urbanistiques sont « *sa vision* » mais ne reflètent pour autant pas les principes politiques de la majorité.

Le quartier de Bomel, considéré comme l'un des quartiers « *les plus en souffrance* » de Namur, fut dans ce cadre l'objet d'une revitalisation globale et transversale via un Schéma directeur d'aménagement durable. Les objectifs de maintien de la fonction d'habitation et de renforcement de la mixité sociale et culturelle furent fixés à la suite d'un diagnostic socio-économique.

C'est pourquoi, les anciens abattoirs communaux, situés au centre de ce quartier de Gare, sont actuellement sujets à une reconversion culturelle et résidentielle. A nouveau, il s'agit du projet du même politicien Ecolo qui considère ce futur centre péri-urbain comme le prochain « *petit Tour & Taxi namurois* ». Mais au-delà des (en)jeux politiques que soulèvent la *reconstruction de la ville sur elle-même*, la sauvegarde de l'ancien site industriel incarne surtout le long combat d'un Comité de Quartier formé autour de cette cause.

L'implantation d'un centre culturel, géré par l'acteur artistique hégémonique de Namur, de même que la création de nouveaux logements privés questionnent sur les réelles opportunités d'ouverture au sein du quartier marginalisé et socialement fragilisé ainsi que sur les risques d'une éventuelle et progressive gentrification.

L'objectif est de retracer la genèse des débats à propos de la sauvegarde des abattoirs depuis leur fermeture en 1988 et ce dans le cadre global de l'avènement des politiques durables à Namur. Les déclarations de politique générale des quatre bourgmestres successifs et les comptes rendus des Conseils communaux sont nos sources principales de compréhension du changement des rapports de force politiques : le développement durable suscita d'abord peu d'intérêt au sein du Conseil namurois longtemps socialiste et actuellement centriste alors que, depuis les élections d'octobre 2006 et l'arrivée des écologistes, la question de la durabilité divise la majorité tripartite et est utilisée comme cheval de bataille d'une figure politique.

Ce travail ambitionne de faire transparaître le manque de transversalité des politiques durables namuroises et d'éveiller les Bomelois à l'importance de l'amélioration de leur cadre de vie.

Mots-clés : Développement territorial durable ; politiques communales de durabilité, outils opérationnels d'aménagement du territoire, friches urbaines.

Remerciements

Ma plus grande reconnaissance va à mon promoteur, Mathieu Van Criekingen, qui n'a pas manqué de me réorienter lorsque je m'égarais, de me conseiller lorsque je doutais.

Merci aussi à Emilie Mutombo pour sa disponibilité sans faille.

Pour avoir rendu le sujet plus palpitant par sa ténacité hors-norme dans un valeureux combat de reconnaissance patrimoniale, merci au Comité de Quartier de Bomel et plus particulièrement à Michel Grawez.

De la Ville de Namur, je tiens à remercier Maryse Legros pour sa patience lors de mes longues visites au Service des archives et Marie-Thérèse Gaspart qui m'a aidée à comprendre le fonctionnement de la Régie foncière namuroise. Enfin, merci à Arnaud Gavroy pour son accueil et sa sincérité.

Que faire pour rendre la réalisation et la lecture d'un mémoire plus attrayante si ce n'est en y insérant les opinions de ceux qui en font le sujet – Merci à Emmanuel Bouffioux, Benoîte Dessicy et Nathalie Schadek.

Mes parents, mes sœurs, mes colocataires – de soutien, de compréhension et de tendresse, ils se sont dotés, qu'ils en soient remerciés.

A Trinettes pour son regard d'habitante de Bomel.

A Céline, sœur aimante et relectrice professionnelle.

A Léo pour sa patience qui sera récompensée.

Pour les Bomelois et tous ceux qui aiment leur quartier.

Table des matières

Introduction générale	9
Méthodologie	10
Chapitre I : Les politiques des villes durables - Le cas de la ville de Namur	12
I. LES PRATIQUES DE DURABILITÉ DES VILLES –CADRE THÉORIQUE	14
I. 1. La ville durable : une construction géopolitique globale	14
I .1. 1. Le constat actuel de l’urbanisation	14
I. 1. 2. Les enjeux de la planification urbaine contemporaine	14
I. 2. La ville durable : mode d’emploi	15
I. 2. 1. Les chartes européennes	16
I. 2. 2. Les principes et les utilisations de l’Urbanisme durable	17
II. NAMUR, VILLE DURABLE	19
II. 1. Inscription de la ville dans le réseau suprarégional	19
II. 2. Les représentations de durabilité de la Ville de Namur	20
II. 2. 1. Namur élue la <i>Commune la plus Durable de Belgique</i> en 2012	20
II. 2. 2. Les Semaines de l’Aménagement durable de Namur	21
II. 2. 3. Les principes de centralité et de densité	22
II. 3. Evolution de l’action politique namuroise en termes de durabilité	23
II. 3. 1. Le mayorat de Jean-Louis Close (II) : 1989-1994	24
LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	24
LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX	24
II. 3. 2. Le mayorat de Jean-Louis Close (III) : 1995 -2000	25
LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	25
LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX	25
II. 3. 3. Le mayorat de Bernard Anselme : 2001-2006	25
LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	25
LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX	26
II. 3. 4. Le mayorat de Jacques Etienne : 2007-2012	26
LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	26
LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX	26
II. 3. 5. Le mayorat de Maxime Prévôt : 2013-2018	27
LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE	27
LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX	28
II. 4. Le Schéma de Structure namurois, un outil stratégique	30
CONCLUSIONS PARTIELLES	32

Chapitre II : Les revitalisations territoriales dans le cadre des politiques urbaines durables - Le cas du quartier de Bomel	34
I. LES REVITALISATIONS URBAINES DANS LE CADRE POLITIQUE DES VILLES DURABLES	36
I. 1. Le quartier : un concept non consensuel	36
I. 2. Le quartier : outil pour une revitalisation morphologique de la ville durable	37
I. 2. 1. Les dynamiques du quartier	37
CYCLES DE DÉVELOPPEMENT D'UN QUARTIER	37
CYCLES DE DÉGRADATION D'UN QUARTIER	37
I. 2. 2. Les outils opérationnels de revitalisation urbaine en Wallonie	38
LES ZONES D'INITIATIVES PRIVILÉGIÉES	38
LE REMEMBREMENT URBAIN	39
LES SITES À RÉAMÉNAGER	39
LES RÉNOVATIONS URBAINES	40
LES REVITALISATIONS URBAINES	40
II. LE QUARTIER DE BOMEL : ENJEU D'UNE REVITALISATION TERRITORIALE	42
II. 1. Présentation de Bomel	42
II. 1. 1. L'histoire dessine la structure du quartier	42
II. 1. 2. Les limites géographiques du quartier de Bomel	42
II. 1. 3. Bomel, une entité socialement identifiable?	45
II. 2. Le quartier de la gare	45
II. 3. Quartier central ou périphérique ?	48
II. 3. 1. La nouvelle « centralité » suburbaine dictée par le Schéma de Structure communal	48
II. 3. 2. Bomel, un quartier périphérique relié à la centralité urbaine ou tourné vers sa propre centralité ?	48
II. 3. 3. La perception de la relation centralité-périphérie par les riverains	49
II. 3. 4. Les liaisons piétonnes entre le Quartier de Bomel et le centre-ville	50
II. 4. Diagnostic et analyses statistiques	51
II. 4. 1. Etat des lieux du Quartier statistique de Bomel	51
II. 4. 2. Evolutions et comparaisons avec le vieux Namur des données statistiques	52
POPULATION	52
MÉNAGES	53
MOUVEMENTS DE POPULATION	53
EDUCATION ET ACTIVITÉS (2001)	55
LOGEMENTS (2001)	55
PATRIMOINE	56
PERCEPTION DES HABITANTS (2001)	56

II. 5. L'image du quartier	57
II. 5. 1. Bomel vécu, Bomel vu de l'intérieur	57
II. 5. 2. Bomel perçu, Bomel représenté de l'extérieur	58
II. 6. Le Schéma directeur d'Aménagement durable, un outil stratégique de durabilité	59
II. 6. 1. Prospectives et danger d'une gentrification	60
CONCLUSIONS PARTIELLES	62
Chapitre III : Les politiques de reconversion des friches urbaines dans le cadre des politiques urbaines durables - Le cas des anciens abattoirs de Bomel	63
I. LES POLITIQUES DES FRICHES URBAINES	65
I. 1. La friche urbaine : un outil de revitalisation urbaine	65
I. 1. 1. Une politique de ville durable à travers la reconversion de friches urbaines industrielles	65
I. 1. 2.en « friches culturelles »	65
I. 2. La friche urbaine : mode d'emploi	66
I. 2. 1. Les enjeux et les risques de la reconversion : abandonner ou recycler ?	66
I. 2. 2. Temps de veille, temps de ville	68
II. LA RECONVERSION DES ANCIENS ABATTOIRS DE BOMEL	69
II. 1. Présentation des abattoirs	69
II. 1. 1. L'histoire d'un site industriel	69
II. 1. 2. Le temps de veille des abattoirs namurois	70
II. 1. 3. Analyse de l'ancien site industriel	71
LA SITUATION LÉGISLATIVE	71
LE TERRAIN	71
TYPOLOGIE ET ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS	72
II. 2. Evolution politique du projet de reconversion des abattoirs	72
II. 2. 1. Le mayorat de Jean-Louis Close (II) : 1989-1994	72
II. 2. 2. Le mayorat de Jean-Louis Close (III) : 1995-2000	73
II. 2. 3. Le mayorat de Bernard Anselme : 2001-2006	74
LES PROJETS DE DESTRUCTION DES ABATTOIRS ET DE LOTISSEMENTS	74
L'OPPOSITION DU COMITÉ DE QUARTIER	75
II. 2. 3. Le mayorat de Jacques Etienne : 2007-2012	77
L'ACCORD SUR LA RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE	77
LES OUTILS DE LA RECONVERSION DES ABATTOIRS	77
II. 2. 4. Le mayorat de Maxime Prévôt : 2013-2018	78
II. 3. La reconversion des abattoirs communaux	78

II. 3. 1. Le pôle Culture comme ligne de conduite politique	79
LES PARTENAIRES CULTURELS	79
LES « LABORATOIRES », CONCERTATIONS ENTRE PARTENAIRES	80
LA PROGRAMMATION, UN CHOIX NON NEUTRE	84
ÉTAT D'AVANCEMENT	85
II. 3. 2. Le projet de logements et de parc public	85
LES PARTENAIRES PRIVÉS	85
LE PROJET DE LOGEMENTS « MIXTES »	86
ÉTAT D'AVANCEMENT	86
II. 3. 3. Le souci de la patrimonialisation	87
II. 3. 4. Le rapport de l'enquête publique sur le périmètre du SAR	87
II. 4. La participation citoyenne	88
II. 5. La compétitivité urbaine et l'ère des « flagship projects »	90
CONCLUSIONS PARTIELLES	92
Conclusions	93
Bibliographie	95
Annexes	104
Liste des abréviations	104
Figures	105

Introduction générale

Ce travail s'articule autour de trois échelles spatiales qui seront analysées comme étant des leviers déployés simultanément dans le cadre de l'avènement des politiques durables namuroises. Nous verrons que ces trois entités territoriales que sont – la Ville, le quartier et la friche industrielle – s'imbriquent tant dans les plaidoyers du développement durable que dans les pratiques de développement namurois.

Notre cas d'étude s'attèle à décortiquer l'avènement de la pensée de durabilité au sein des politiques communales de Namur et plus particulièrement celle qui a mené à la sauvegarde des abattoirs de Bomel, situés dans le quartier de la Gare (*figure 1*).

Le triptyque territorial nous amènera à réfléchir sur les outils de durabilité au sein, d'abord, des villes européennes depuis les dernières décennies. La ville de Namur, instituée *Capitale de la Wallonie* en 1986, puis *Commune la plus durable de Belgique* en 2012 s'efforce à se maintenir ou à se hisser sur le devant de la scène à l'ère des concurrences interurbaines européennes et nationales. Un comportement qui s'inscrit dans la double logique de stimulation des actions de « *durabilité urbaine* » et de « *compétitivités territoriales* » dont les envolées paraissent indissociables (Van Criekingen 2012, p.109). En vertu du statut de Capitale régionale et du titre exemplaire que les autorités communales veulent honorer, la Ville wallonne communique de plus en plus ses intentions de pallier les maux sociétaux et urbanistiques actuels, tels l'exode des activités économiques, les migrations périphériques des classes moyennes, le délabrement du bâti, la concentration de populations précarisées, l'insécurité croissante, etc. (Chaline 2000 in *FREville* 2001). Le paradoxe entre urbanisation et désurbanisation à son apogée depuis les trois dernières décennies tend à être surmonté par la Wallonie et la Ville de Namur en particulier, au travers d'outils opérationnels œuvrant pour une valorisation des logements et des équipements collectifs dans les centres historiques et les quartiers périphériques en « souffrance ».

Les stratégies de revitalisations urbaines sont en effet une des réponses à la crise de déstructuration des villes et sont souvent définies comme « *le développement durable et multidimensionnel des espaces urbains traditionnels* » qui vise un développement urbain équilibré entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux (CPDT 2005, p.56). Plus spécifiquement, les quartiers de Gare nécessitent bien souvent des réflexions adaptées à leurs fonctions de porte d'entrée dans la Ville et de plateforme multimodale. Leur revitalisation oblige de ce fait d'impliquer non seulement le site ferroviaire mais aussi les (infra)structures bâties environnantes.

Le dernier pilier spatial stratégique analysé dans ce travail sera celui des friches urbaines dont les récentes multiplications s'expliquent par les mutations technologiques et les logiques de délocalisation du système productif mondial. Ces fragments délaissés au sein du tissu urbain sont non seulement les témoins de la manière dont la société gère ses changements mais ils présentent aussi des atouts indéniables pour le développement futur de nos villes : secteurs déjà raccordés aux réseaux existants, proximité des lieux de vie et des transports publics, etc. (Andres et Janin 2008). Si la reconversion des chancre désuets semble être un palliatif incontournable à l'insalubrité et à l'abandon des centres urbains, les projets de reconquête d'une telle ampleur nécessitent l'intervention des autorités territoriales pour une contribution financière d'une part et d'autre part pour la définition des possibilités et des enjeux de la récupération des lieux par l'élaboration d'un diagnostic complet et rigoureux des bâtiments, du site et du quartier (Chaline 1999).

Au-delà de l'exploration des stratégies et des outils wallons en termes de développement territorial durable, l'intérêt de nos recherches réside dans l'étude des acteurs successifs et des rapports de force qui se sont installés depuis vingt-cinq ans au sein du Conseil communal namurois au sujet de l'application des principes, nouveaux à l'époque, de durabilité émanant des instances internationales et européennes.

Autrement dit, ce présent mémoire prétend retracer l'avènement des politiques namuroises de durabilité au travers du cas d'étude de la reconversion des abattoirs communaux.

L'espace urbain est « *un produit social* » qui pondère les structures historiques et les prises de décisions de développement contemporain de telle sorte qu'il incarne les acteurs territoriaux, leur rôle et leur manière de « *faire la ville* » symboliquement et matériellement (Van Criekingen 2012, p.6). Les principes de durabilité, de compacité et de densité semblent, à Namur, avoir été fédérés au travers du Schéma de Structure communal de 2012 et des Schémas directeurs datant de 2009 dont les élaborations coïncident avec la formation d'une nouvelle majorité tricolore cdH-MR-Ecolo. Mais plus que les conjonctures politiques, l'influence et la prétention d'un seul homme paraissent avoir mené Namur sur la voie d'un aménagement territorial durable par le biais d'une multitude de propositions d'aménagements urbains. Le dernier enjeu du travail sera d'investiguer sur la pertinence et sur les potentiels d'insertion du projet culturel et résidentiel dans la structure sociale du quartier largement hétérogène qu'est celui de Bomel.

La question centrale de cette étude est donc celle-ci : « **Comment les débats vis-à-vis du site des anciens abattoirs de Bomel ont-ils évolué en rapport avec les changements des rapports de force au sein des politiques durables namuroises depuis 1989?** » ; question à laquelle il nécessitera d'avoir trouvé réponse à la fin de ces lignes.

Méthodologie

Afin de mener à bien ce travail s'articulant autour de plusieurs échelles géographiques et d'un fil rouge politique et chronologique, nous avons eu recours à différentes méthodologies.

Premièrement, une large bibliographie, liée aux états de l'art d'une part, et au contexte politique d'autre part fut mobilisée.

1) Une littérature scientifique pour le cadre théorique ;

2) Des archives de la Ville de Namur pour la consultation :

- ✓ des procès-verbaux des Conseils communaux à partir de 1989 pour tout ce qui concerne les décisions prises lors des mandats antérieurs quant aux stratégies d'aménagement durable du territoire et les réflexions sur la reconversion des abattoirs
- ✓ des déclarations de politique générale des cinq législatures successives depuis 1989
- ✓ des rapports de l'enquête publique et des permis d'urbanisme et d'environnement ;

3) Des plans d'aménagement et leurs études

- ✓ le Schéma de Structure communal de 2012
- ✓ le Schéma directeur d'Aménagement durable de Bomel - Saint-Servais de 2009
- ✓ les plans et élévations du bureau d'architecture BAeB ;

4) Des documents publiés dans la presse tels que les articles de journaux et les communiqués de presse.

Ensuite, des entretiens ou des rencontres avec des acteurs « clés » du développement durable namurois et du projet de reconversion des abattoirs furent réalisés. Ces témoins privilégiés ont été choisis pour leur position dans le fonctionnement de la ville ou du quartier (par ordre alphabétique) :

- ✓ BOUFFIOUX Emmanuel du bureau bruxellois d'architecture BAEB
- ✓ DESSICY Benoîte du Centre d'action interculturelle de Saint-Servais (*figure 31*)
- ✓ GASPART Marie-Thérèse de la Régie foncière
- ✓ GAVROY Arnaud, Echevin de l'Aménagement durable et de la Citadelle (*figure 5*)
- ✓ GRAWEZ Michel du comité de quartier de Bomel

En outre, certaines impressions ont été recueillies auprès des habitants. Ces rencontres ont été réalisées en deux phases : une première fois à 11h du matin et une seconde à partir de 17h30 afin de diversifier au mieux l'échantillon des vingt-deux personnes interrogées puisque « *sonder c'est choisir une partie pour représenter le tout* » (Berthier 2006, p.164). Les personnes interpellées résidaient toutes, nous nous en sommes assurés, dans un périmètre proche du site des abattoirs dont le chantier en cours s'entend et se voit aisément. Les quatre mêmes questions furent posées systématiquement, et dans le même ordre, aux riverains interrogés sous peu que la barrière de la langue n'ait pas avorté la conversation¹ (*figure 30*). Sans prétendre à une quelconque valeur scientifique, les résultats de ces discussions ont permis d'aborder le regard de la population locale par rapport aux projets des autorités publiques au sein de leur quartier. Inquiets de pouvoir faire des généralisations abusives ou des échantillons non représentatifs, nous ne nous servirons de ces impressions pour renforcer ou nuancer des propos par ailleurs fondés sur d'autres sources au cours du chapitre III.

Enfin, notre « pratique du territoire », les longues balades régulières et notre présence à des réunions d'information publiques relèvent de la méthode de « l'observation participante ».

¹ Trois personnes sur les 22 interrogées ne comprenaient ni le français ni l'anglais.

Chapitre I : Les politiques des villes durables - Le cas de la ville de Namur

A l'heure actuelle où « *la terre toute entière est enveloppée de la toile de l'urbain* », les enjeux que soulève cette urbanisation massive sont toujours plus nombreux et complexes et le paradoxe entre urbanisation et désurbanisation est à son apogée (Clerc et Vouillot, 2008, p.9). Le premier chapitre s'attèlera dans un premier temps à inscrire le cadre théorique de la métamorphose fréquente des villes européennes. Depuis quelques décennies, force est de constater la multiplication des actions et des politiques en terme de développement durable, émanant des débats des instances internationales comme, notamment, le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro et les mises en place des Agendas 21 qui suivirent. Loin d'avoir pénétré voire effleuré toutes les sphères et échelles territoriales, la notion de « durabilité » semble avoir considéré l'aménagement du territoire comme un levier notamment en matière d'« urbanisme durable ». Un pari que la charte d'Aalborg proposait de sceller en 1994. Mais les programmes de « durabilité », développés sur l'initiative de plus en plus de villes européennes et de collectivités territoriales, doivent se cristalliser à travers des concrétisations locales dont le territoire est le support au risque de rester de l'ordre des théorisations.

Partant du fait que Namur ait été instituée *Commune la plus durable de Belgique* en 2012, nous tenterons de contextualiser l'avènement des principes de durabilité qui ont émergé au sein des politiques namuroises - quand et comment sont-ils parvenus et par qui ont-ils été portés? - en dépouillant les déclarations de politique générale et les comptes rendus des Conseils communaux depuis l'année 1989. Par la même occasion, nous vérifierons si l'aménagement du territoire est ou non, à Namur, la discipline principale qui œuvre à la matérialisation des principes de durabilité et ce, depuis que son Echevinat ait été confié à Arnaud Gavroy.

Finalement, nous détaillerons le Schéma de Structure communal entré en vigueur en avril 2012 incarnant les volontés de développement de l'agglomération namuroise pour les années à venir. Y est définie une nouvelle gradation de classes urbaines qui dicte les quotas de densité établis par le Gouvernement wallon. Le quartier de Bomel y est inscrit comme « *partie centrale d'un quartier urbain* » et des sites stratégiques à réaménager y sont localisés dans le cadre du renouvellement de la ville sur elle-même.

*« Chaque ville étant différente, c'est à chacune qu'il emporte de trouver son propre chemin de parvenir à la durabilité. Nous devons intégrer les principes de durabilité à nos politiques urbaines locales »
(Charte d'Aalborg 1994, p.2).*

I. LES PRATIQUES DE DURABILITÉ DES VILLES –CADRE THÉORIQUE

I. 1. La ville durable : une construction géopolitique globale

I.1. 1. Le constat actuel de l'urbanisation

Depuis quelques décennies, beaucoup de villes occidentales ont été sujettes à un « renouvellement » urbain se traduisant par une véritable renaissance économique, sociale et environnementale de leurs morceaux de territoires marginalisés. A l'origine de ces mutations territoriales se trouve indéniablement le passage de nos sociétés industrielles vers une organisation socio-économique plus flexible, diversifiée et spécialisée. Le contexte global de mondialisation a peu à peu permis la sous-traitance, la filiation, l'extension des technologies et au final, la tertiarisation des sociétés américanisées (FREville 2001, Vanderhoff, Marissal et Van Hamme 2010). La globalisation, si elle signifie l'ouverture planétaire du marché de la production, rime également avec une tendance actuelle à l'urbanisation comme ce fut le cas avec l'industrialisation de la fin du XIX^{ème} siècle en Europe. En 2011, le taux de citoyens planétaires vivant dans des zones urbanisées est passé à 3,5 milliards de personnes c'est-à-dire que la part de la population mondiale demeurant dans des agglomérations urbaines a dépassé celle de la population résidant dans les zones rurales. Et selon les projections de l'Organisation des Nations-Unies le taux planétaire d'urbanité atteindrait les 70% en 2050 (Marchal et Stébé 2011). Mais si la tendance d'une urbanisation massive est non contestable, les chiffres peuvent, et doivent, être discutés. Par exemple, les limites spatiales prises en compte dans les statistiques internationales intègrent les zones périurbaines des agglomérations qui peuvent dans certains cas, comme celui de la Belgique, représenter un pourcentage élevé de la superficie du territoire national. De plus, les définitions données à la ville, à la campagne et à leur entre-deux – ce qu'on appelle le « rurbain » - ne sont pas clairement exposées. A l'instar des banlieues, les bidonvilles, qui abritent les soldes des citadins des villes « formelles », sont également considérés dans les statistiques. Leur croissance, particulièrement vive dans les pays en voie de développement, s'explique par des situations où « *l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une industrialisation* ». De ce fait, en 2005, 37% de la population urbaine mondiale vivait dans des bidonvilles alors que ce taux pouvait dépasser les 80% dans certains pays². En parallèle, la croissance des grandes mégapoles mondiales, ces villes géantes qui concentrent plus de dix millions d'habitants, ralentit depuis quelques années au profit des agglomérations de moins de 500.000 habitants qui forment de vastes réseaux urbains connectés par des logiques de coopération-compétition (Van Crielingen 2012, p.5 ; Marechal 2012 ; Nafa 2009).

I. 1. 2. Les enjeux de la planification urbaine contemporaine

Ce constat d'urbanisation, aussi relative soit-elle, souligne l'importance de l'aménagement des villes tandis que les tendances de désurbanisation se multiplient. Un paradoxe qui, par sa portée et son ampleur, constitue actuellement un enjeu planétaire. Car l'urbanisme est devenu « *anarchique, prédateur, gaspilleur d'espaces et objet des inflations foncières* », seule maîtrise du territoire par les propriétaires (Clerc et Vouillot 2008, p.9). Mais comme le disait l'économiste Benko en 1998, « *la mondialisation n'abolit pas les territoires* » et les phénomènes de transformations des villes ne doivent pas être lus uniquement sous l'action de forces hors de la portée de l'action urbaine locale. Politisée par les enjeux qu'elle revêt, la discipline de l'aménagement du territoire doit proposer des politiques de reterritorialisation pour maîtriser à la fois le *retour en ville* socialement sélectif et la

² 84% en Birmanie et 86% en Angola (Nafa 2009, p.117).

poursuite continue de la *périurbanisation* (Benko in *Marechal* 2012, p.1; Clerval et Van Crieckingen 2012). Si actuellement les profils des habitants suivant l'un des deux modèles résidentiels sont complémentaires, jeunes et célibataires pour les premiers, jeunes familles pour les deuxièmes, l'enjeu majeur est que la ville redevienne le territoire qui attire toutes les catégories sociodémographiques de la société.

De fait, depuis les années septante, les politiques urbaines s'orientent davantage vers une prise en charge des problèmes liés à la qualité de vie des logements du centre-ville et au cadre de vie des quartiers urbains plutôt qu'à la construction systématique de logements neufs, notamment en périphérie. Mais la récupération des logements anciens fut freinée par les crises structurelles des années quatre-vingt et la montée des inégalités sociales. Aujourd'hui, les stratégies contemporaines menées pour tenter de pallier ces défaillances sociales et urbanistiques sont nombreuses : la décentralisation institutionnelle qui offre toujours plus de poids aux communes, de nouvelles formules contractuelles alliant le secteur public et le secteur privé, la participation citoyenne et la création de nouveaux outils opérationnels (voir *infra*) (CPDT 2005).

Mais la reconstruction du tissu urbain historiquement déstructuré ne concerne plus seulement des travaux purement urbanistiques et architecturaux. L'aménagement du territoire nécessite une approche pluridisciplinaire qui rassemble les différentes sphères de la société autour des enjeux actuels tels que la cohésion sociale, le respect de l'environnement, la santé économique, etc. En effet, si la ville classique devait être « *belle* » et la ville moderne « *radieuse* », la ville contemporaine doit être « *durable* » et ce n'est dessein ni évident ni spontané (Descat et Siret 2002 in *Hamman* 2011, p.25).

Mais que signifie et qu'implique réellement le développement durable, lu actuellement comme un levier de transformations des politiques urbaines ?

I. 2. La ville durable : mode d'emploi

Les valeurs « écologiques » des années septante torturaient les environnementalistes, tiraillés entre un besoin hédoniste d'enracinement et de retour à la terre concrétisé par l'avènement définitif de la *périurbanisation* ; et les premières réflexions sur les transports en commun et la réhabilitation des logements des centres-villes. Ces préoccupations, appartenant au courant culturaliste s'érigeant contre le modèle moderniste « *destructeur de l'urbanité* », furent les prémisses du développement urbain « anti » - anti-fonctionnaliste, anti-moderniste, anti-industriel.

Mais l'engouement pour le thème de « la ville durable » ne prendra une ampleur considérable que lorsqu'il sera d'abord fédéré et « défini » dans le Rapport Brundtland, *Our common future*, en 1987 puis traité comme thème principal lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Emanant de débats menés par des institutions internationales, le développement durable tentera d'évoluer en se détachant de son imposition « top-down » par des engagements prônant la participation citoyenne et le développement territorial local notamment à travers les Agendas 21 locaux et différentes chartes européennes. L'après-Rio fait donc référence à la période durant laquelle le développement durable s'est émancipé de la scène internationale pour s'infiltrer aux travers des feuilles du territoire de plus en plus fines (Emelianoff et Theys 2001; Van Crieckingen 2012, p.104 ; Emelianoff 2004).

Mais la profusion des termes caractérisant la ville durable n'aide pas à définir le concept plurivoque et non encore consensuel. Si les urbanistes aiment à jongler entre les termes – villes poreuses, organites, résilientes, en transition, denses, compactes, vertes – le philosophe, lui, peut travailler toute sa vie sur la définition d'une formule (Prignot in *URBS et saSHa* 2012). Le large champ lexical

des notions de durabilité admet de multiples interprétations à l'échelle territoriale locale en termes de pratiques et de gouvernance mais fragilise la valeur « scientifique » de ce mode de pensée en s'apparentant à un « *mot-valise* » (Beal *et al.* 2011; Hamman 2011, p.25).

I. 2. 1. Les chartes européennes

Signée lors de la première Conférence européenne des villes durables tenue en 1994 à Aalborg au Danemark, la *Charte des villes européennes pour la durabilité*, est à l'origine du lancement d'une vaste Campagne européenne axée sur le développement durable urbain. Généralisant les notions encore neuves formalisées dans le rapport Brundtland et réinterprétant les propos du Sommet de Rio, le texte rencontra un vif succès puisque fin 2011, 2.708 villes et communes l'avaient ratifié (ICLEI 2003). Celles-ci s'engageaient moralement et volontairement à établir un Agenda 21 local en suivant un certain nombre d'orientations et de principes. Au niveau urbanistique, les principes de la Charte d'Aalborg s'inscrivent dans la perspective d'une double critique (Emelianoff in *Van Criekingen* 2012). Tout d'abord, une condamnation de l'hygiénisme du XIX^{ème} siècle qui prônait une dé-densification du tissu urbain au nom de la pénétration de l'air, de la lumière et des espaces verts dans les quartiers bâtis. Ensuite, à l'instar du courant culturaliste, le traité s'oppose fermement aux principes fondateurs du courant moderniste que sont la promotion d'un nouvel urbanisme décontextualisé, fonctionnaliste, rationalisé et technocrate.

La conférence *Inspiring futures* initiée lors du deuxième Sommet européen des villes durables en 2004 (Aalborg +10) a confirmé et reconduit la Charte fondatrice. De ce sommet, sont issus les *Engagements de la Charte d'Aalborg*, proposant dix leviers distincts – la gouvernance, la gestion locale vers la durabilité (Agendas 21), les biens naturels communs, la consommation responsable et les choix de style de vie, la planification et la conception, la mobilité, les actions locales pour la santé, l'économie locale soutenable, l'équité et la justice et enfin le principe du « local au global ». L'adhésion à ces engagements revêt une valeur plus contraignante que la signature de la Charte de 1994 puisque l'enjeu est de parvenir à les mettre en œuvre concrètement et de façon mesurable. Le cinquième engagement ayant trait à la planification et la conception urbaine énonce les objectifs à viser, intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous (ICLEI 2003) :

1. Réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.
2. Eviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.
3. Assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centres-villes.
4. Assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.
5. Appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.

Si ces objectifs ont été fixés il y a près de dix ans, ils correspondent encore aujourd'hui aux intentions des politiques urbaines en termes de durabilité et posent les bases de la constitution d'environnements urbains alternatifs qui devraient pouvoir répondre à la question des enjeux des activités anthropiques et de leurs impacts environnementaux.

L'apport principal de la Charte d'Aalborg est l'idée selon laquelle l'élargissement du pouvoir et des responsabilités des collectivités locales est la clé de la voie menant à la démocratie urbaine et au développement territorial durable. Les pouvoirs locaux sont invités à « *se réappropriier l'espace politique local* » (Emelianoff 2001, p.2). Par ses propos « modernes » en termes de gouvernance, les engagements de la Charte et leur révision, semblent s'adapter aux enjeux de la société contemporaine.

La Charte de Leipzig a quant à elle été adoptée le 25 novembre 2008 par les ministres européens en charge du Développement urbain. Dans la continuité des actes signés à Aalborg, celui-ci, signé à Marseille, s'en distingue par son origine. Emanant des Etats membres et non de la Conférence des Villes européennes, la Charte de Leipzig initie aussi une nouvelle expression - le Développement Urbain Intégré (DUI)-, « *condition indispensable à la ville durable* ». Accordant un point d'honneur à l'échelle urbaine, les signataires ont voté pour une attention particulière aux « *quartiers en difficultés* » (CDU 2008, p.25).

I. 2. 2. Les principes et les utilisations de l'Urbanisme durable

Le modèle de la ville durable incarne la réussite du principe du *retour en ville* et promeut donc une cité compacte et dense. La « réurbanisation » des espaces en friche localisés dans le tissu urbain permet de remplir les vides et de faire de la ville une terre d'accueil plus généreuse. La concentration de l'habitat est la condition, si pas première, du moins inévitable pour atteindre les objectifs de mobilité douce, de consommation parcimonieuse de l'énergie, de participation citoyenne, de préservation des espaces naturels et de maintien des surfaces agricoles. Alors que la ville durable prône la protection des campagnes contre l'extension non maîtrisée de l'habitat, notons qu'en 1985 déjà l'écrivain Georges Pérec disait : « *la campagne n'existe pas, c'est une illusion. Pour la plupart de mes semblables, la campagne est un espace d'agrément qui entoure leur résidence secondaire, qui borde les autoroutes [...]* » (Perec 1985, p.135). Si le développement durable affirme permettre l'anticipation des crises futures liées à l'épuisement des ressources énergétiques et territoriales, sa praticabilité s'impose cependant aujourd'hui plus comme un palliatif du dysfonctionnement de nos villes que comme un traitement préventif.

Dans tous les cas, il est devenu rare, aujourd'hui, qu'une ville n'intègre pas le développement durable dans ses projets d'aménagement et de développement territorial. Face aux slogans politiques vendeurs d'un aménagement territorial soutenable, Cyria Emelianoff dénonce le développement durable utilisé comme un « *outil de marketing territorial* » qui tente à se matérialiser dans « *trop d'équipements exhibés au titre des grandes réalisations destinées à accroître la notoriété des élus, trop d'appâts territoriaux qui ne surent durer* » (Emelianoff 2004, p.17 ; Emelianoff 2001, p. 18).

En Belgique, les plaidoyers pour un accès à un habitat pour tous intègrent naturellement les enjeux sociaux et environnementaux, tenants du développement durable. Des associations bruxelloises et wallonnes coopèrent dans la tourmente institutionnelle et dessinent un objectif commun : « *un habitat durable pour toutes et pour tous!* ». Les revendications associatives et citoyennes concernent principalement les carences en termes de logements publics et plus particulièrement de logements sociaux (Avenel et Brouyaux 2013). Les défenseurs du logement durable pour tous réclament également les mêmes normes de confort et de durabilité pour tous les habitats et s'érigent contre les « *bulles écologiques* » que peuvent devenir les nouveaux « éco-quartiers ». Des enclaves vertes dans lesquelles les logements à haute performance énergétique ne sont pas à la portée des bourses de tous les intéressés et exigeant parfois des plans d'expropriation. La géographe Loretta Lees décrivait, déjà en 2003, son intuition concernant les liens entre durabilité et

gentrification (voir *infra*) à la vue de certains projets « durables » contribuant à « *l'affirmation d'une nouvelle urbanité socialement sélective* ». Notons d'ailleurs que la Charte d'Aalborg ne mentionne aucune ambition de transformation sociale, privilégiant les propositions environnementales et participatives (Colomb in *Beal et al. 2011*, p.95 ; Van Crieckingen 2012, p.111).

Sans pour autant être signataire de la Charte d'Aalborg, il est factuel que la ville de Namur, nous allons le voir, tend à appliquer maints principes du développement durable à travers ses différents plans de développement territorial. Mais qu'est ce qui est à l'origine de cet engagement sur la voie du développement durable ? Les politiques « vertes » namuroises sont-elles innovantes en la matière ou traduisent-elles un mode de pensée et d'action historiquement inscrit au sein du Conseil namurois ?

II. NAMUR, VILLE DURABLE

II. 1. Inscription de la ville dans le réseau suprarégional

Chef-lieu de la Province namuroise, la Ville de Namur est également la capitale de la Wallonie depuis le 11 décembre 1986 (voir *infra*). Avec près de 109.000 habitants en 2008 pour une superficie de 175, 57km², Namur est la deuxième commune la plus dense de la Province et la 37^{ème} de la Région wallonne alors que le territoire de l'agglomération est plus étendu que celui des 19 communes bruxelloises (Ville de Namur 2013).

Le 27 mai 1999, le Gouvernement wallon adoptait le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER*). L'intégration suprarégionale y était déjà un des huit objectifs développés et se déclinait en deux notions : les *eurocorridors* - des couloirs de développement reliant des grands centres urbains - et les *aires de coopération suprarégionale ou transrégionale* (figure 2). Malheureusement, rien de significatif n'avait été entrepris par les autorités pour la mise en œuvre de ces options à un niveau régional. La carte « *logement : pressions et opérations* » considérait la commune de Namur comme étant une zone souffrant d'une forte pression immobilière provenant du nord du pays et de la capitale et illustre aussi les carences en termes d'opérations de *zones d'intervention prioritaire*, de *revitalisation* et de *rénovation* (voir *infra*), sous-représentées par rapport aux autres villes wallonnes (figure 3) (Marechal 2012 ; Ville de Namur 2013).

Actuellement, sur une décision votée en 2009, le SDER est en cours de révision. Cette actualisation devrait redéfinir des options stratégiques pour structurer le territoire wallon afin, entre autres, de le protéger des pressions foncières provenant de la Région Bruxelles-Capitale et de la Région flamande mais surtout afin de renforcer encore l'objectif de compétitivité territoriale (ADT 2007, p.138).

Cet objectif politique se traduit notamment par la multiplication des « projets de villes » soutenus par le modèle économique néolibéral à travers lesquels les villes recherchent une identité et une reconnaissance. Le territoire est dès lors considéré comme « *un stock de ressources* » - patrimoniales, identitaires, culturelles ou intellectuelles - à valoriser dans le but de rehausser la compétitivité du territoire à l'échelle de la région, du pays, voire à l'échelle internationale. Ce jeu de la concurrence incite chaque ville à déployer de vastes outils de « *communication, de (city) marketing et de management de projet* » dès lors que les stratégies de certaines villes peuvent s'apparenter analogiquement au management entrepreneurial de grandes sociétés (Van Crielingen 2012, p.126). Le risque est que cette course au poids territorial des villes européennes et leur sport de « *body building territorial* » ne les détournent des réflexions spécifiques à leur territoire et à leurs ressources dans le cadre d'un développement territorial durable. Cette concurrence est en effet complexe dans le sens où elle contredit l'objectif de partenariat prescrit pour des grandes villes d'un même réseau territorial. Celles-ci doivent alors gérer au mieux la « *double contrainte contradictoire qui doit passer par un contrôle de leur territoire et une synergie entre les différents acteurs et forces qui le composent* ». L'enjeu actuel pour les villes wallonnes, et pour Namur en particulier, est de trouver un équilibre entre la coopération et la compétition tout en privilégiant « *la coopération à l'intérieur de la Wallonie face à d'évidentes forces centrifuges* » (Marechal 2012, p.10).

Namur est, par sa localisation géographique au centre d'importants pôles urbains, un territoire largement ouvert. Cette position a contribué à l'instituer Capitale administrative et politique de la Wallonie et siège du Gouvernement wallon le 11 décembre 1986. Ce décret fut abrogé par celui du 21 octobre 2010 qui octroie à Namur la fonction supplémentaire d'accueillir le Parlement wallon (Parlement wallon 1986). D'autre part, Namur est la seule des sept agglomérations wallonnes de

plus de 40.000 habitants à ne pas être située à moins de vingt kilomètres d'une frontière d'État ou d'une frontière linguistique. Sa centralité régionale et sa position stratégique dans le chapelet des villes du sillon industriel wallon contribuent certainement à expliquer son statut de Capitale de la Wallonie (figure 4). Mais outre le déterminisme géographique, Namur revendique ce titre en exacerbant des projets d'envergure sur la scène nationale. Si la reconversion des abattoirs communaux s'apparente, selon l'Echevin Gavroy à la création d'un « *petit Tour et Taxi namurois* » (Flament 2011; Flament 2012 a. ; SAVN 19/10/2009), d'autres initiatives de la Ville attestent de sa volonté de mise en valeur et en ampleur dans un jeu de rivalité explicite avec la capitale fédérale. *Namur-les Bains*³ pour la première édition cet été 2013, les *Apéros namurois* depuis juillet 2010, un concert de « star international » à la Citadelle, des rencontres sportives comme la *Legends Cup* et les pique-niques urbains sont autant de manifestations mises en œuvre pour pallier l'image de « ville morte » que la Capitale wallonne inspire depuis longtemps.

II. 2. Les représentations de durabilité de la Ville de Namur

II. 2. 1. Namur élue la *Commune la plus Durable de Belgique* en 2012

Le concours de « *la commune la plus durable de Belgique 2012* » est une première édition lancée par Cofely Services, filiale du groupe GDF Suez. L'objectif principal de ce prix est de créer une plateforme d'échanges d'idées durables. Au total, 62 communes ont introduit près de 83 projets qui ont été passés à la loupe d'un jury indépendant d'universitaires flamands et wallons présidé par l'explorateur Alain Hubert. Une commune par province fut, dans un premier temps, retenue alors qu'une commune représentait la Région Bruxelles-Capitale; soit au total 11 communes sélectionnées. Quelques semaines plus tard, Namur est présélectionnée, avec Merksplas, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Ostende pour la finale qu'elle remportera finalement le 25 septembre 2012. Les représentants namurois reçurent un bon d'une valeur de 5.000 euros pour le financement de leurs projets durables plébiscités.

La taille et les moyens à disposition des communes ou des villes avaient été pris en compte dans le processus d'évaluation pour donner une chance à l'ensemble des communes candidates. Les critères de sélection étaient tant qualitatifs – objectifs visés, organismes de contrôle, ampleur de projets, pertinence sociale – que quantitatifs – investissements, bénéfices réalisés, chiffres relatifs à l'évolution, etc.

Le projet namurois intitulé *Namur se fait durable et désirable* a donc séduit le jury. Et pour cause leur concept « Namur Capitale du réemploi » s'inscrit dans une politique volontariste visant à favoriser toutes les actions menées et à mener dans le secteur du réemploi. Cette perspective plut à Alain Hubert pour qui « *aujourd'hui, s'occuper de l'environnement, c'est s'occuper de l'économie* » (Cofely Service 2012 a. ; Cofely Services 2012 b. ; A. –F. SO 2012).

De fait, Namur a décidé de décliner son pilier économique du triptyque durable en une série d'objectifs prégnants tels que le développement de la Ressourcerie namuroise⁴ et le premier système de collecte à domicile, des plans d'action de sensibilisation et d'éducation à l'égard des citoyens namurois et des autres communes de la Province à travers notamment le premier salon du réemploi et enfin, le développement d'une action à l'attention des entreprises privées et du monde associatif. Mais les premiers domaines concernés par les projets de durabilité sont l'aménagement

³ L'évènement *Bruxelles-les-Bains* le long du Canal a été instauré par Freddy Thielemans en 2003 à l'instar de ce que Bertrand Delanoë avait lancé à Paris. Le modèle français *Paris Plages* s'installe en effet tous les ans depuis 2002 sur les berges de la Seine. Depuis Berlin, Budapest, Prague et Metz ont, entre autres, repris l'idée.

⁴ La Ressourcerie Namuroise gère pour le compte de la Ville le problème des encombrants de leur traitement à leur vente, relookés ou non, via un magasin de seconde main.

du territoire et la mobilité, en charge de l'Echevin Arnaud Gavroy, également responsable de la candidature de la Ville à la compétition nationale. Selon lui, Namur doit son titre de *Commune la plus durable* aux réflexions d'abord en termes d'aménagement du territoire : « *ça c'est la première couche. Après tu mets les autres* ». Toujours selon l'Echevin qui déplore la difficulté de traiter le territoire puisqu'il touche aux intérêts particuliers, le jury aurait néanmoins apprécié « *la logique globale, la vision à long terme et la cohérence territoriale* » du projet namurois (Entretien avec Gavroy A., 2013, p.5).

Relayé par la presse, ce concours n'a pas manqué de susciter le débat. Certains décelaient dans ce prix un « *message politique* » explicite à la veille des élections communales d'octobre 2012 puisque l'Echevin Gavroy dont le projet de ville durable est « *sa vision* », « *son bébé* », semble être le premier primé par ce résultat qu'il ne manquera pas de mentionner à maintes reprises lors de sa campagne électorale. Malgré l'objectivité du jury gageant la qualité du jugement, le calendrier du concours est remis en cause. Et certains de rajouter que la concrétisation des propositions développées dans le dossier de candidature ne sera possible qu'à la condition que le parti Ecolo soit reconduit à la majorité – ce qui fut le cas (voir *infra*) (A. –F. SO 2012). Par contre, selon le porteur de projet Ecolo, la presse n'en aurait pas assez parlé et il regrette d'avoir été « *boycotté. Ce qui est très dommageable* ». Dans la course au développement durable urbain, la logique du parti Ecolo namurois était que leur Ville ne devait pas manquer ce rendez-vous, à l'instar de Lille et Nantes en France, de Bréda aux Pays-Bas ou de Fribourg en Allemagne, avant que Gand « *ne prenne l'affaire en mains puisqu'ils ont bien travaillé et ont été plus loin que nous* » (Entretien avec Gavroy A., 2013, p.4).

Si à cette étape il est difficile de se prononcer quant au rôle que ce titre a joué dans les projets urbains namurois défendant la cause de la durabilité, il est certain qu'il a contribué à la visibilité médiatique des politiques durables de la Ville de Namur. Cette stratégie de « *mise en visibilité* » avait néanmoins déjà commencé en 2008 lors de l'inauguration de la première *Semaine de l'Aménagement durable*.

II. 2. 2. Les Semaines de l'Aménagement durable de Namur

Depuis 2008, la Ville de Namur organise annuellement les *Semaines de l'Aménagement durable*. Ce démarrage coïncide avec la constitution de la majorité communale cdH-MR-Ecolo et plus particulièrement avec le premier échevinat d'Arnaud Gavroy, à l'époque Echevin de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de la Régie foncière, de l'Energie et de la Citadelle et par ailleurs porteur du concours décrit plus haut. Celui-ci s'est de lui-même érigé en « *Echevin de l'Aménagement durable et de la Citadelle* », terme qui n'apparaît nulle part dans les documents de la ville. Un néologisme émanant de l'Ecolo qui préférerait parler d'« *aménagement durable* » plutôt que de « *développement durable* » puisque cette dernière expression ne prend pas en compte la notion de limites (Entretien avec Gavroy A., 2013, p.5).

Les rendez-vous annuels, pensés par le Cabinet Ecolo, visent à rendre publics les différents « *projets de ville* » ainsi que leurs objectifs et état d'avancement au sein de la politique durable globale. L'édition 2012 « *Vers la ville nouvelle. Quand Namur prépare l'avenir* » fut l'occasion de présenter pour la première fois au grand public le projet de reconversion des abattoirs, « *une entreprise à haute valeur ajoutée culturelle et sociale* ». Outre le principe de la reconversion, le projet retenu et les auteurs lauréats ont également été divulgués lors de cette cérémonie (Ville de Namur 2012 a.).

Mais, après cinq années de représentations successives, l'évènement n'aura dorénavant plus lieu. Le parti écologiste dénonce en effet le peu de reconnaissance et la « *sanction électorale* » que ces rencontres ont causés, sans parler du « *comportement de certains représentants de l'opposition* » qui

se seraient servi des expositions pour « *glaner des informations contre les projets* ». Des réactions qui incarnent les rapports de forces qui habitent la discipline de l'aménagement territorial, une discipline « *non rentable électoralement* » puisque le citoyen électeur, avide de résultats imminents, ne se satisfait pas des propositions de changements structurels sur le long terme. Le parti Ecolo qui se vante de « *faire abstraction de l'électorat* » aurait tout de même espéré trouver dans ces rencontres, une opportunité de promotion politique (Entretien avec Gavroy A., 2013, p.5).

II. 2. 3. Les principes de centralité et de densité

Lorsque la nécessité de la gestion parcimonieuse du sol fut annoncée dans le SDER de 1999, le sujet avait déjà été abordé à maintes reprises. Et pour cause, la dispersion de l'habitat ne cessait de croître en Wallonie depuis quelques décennies déjà. La figure 4 illustre le phénomène de grignotage des zones rurales par un maillage continu des banlieues résidentielles. Seul le sud de la Belgique semble être préservé de cette pression immobilière en « *tâches d'encre* », ce qui s'explique notamment par le fait que toutes les grandes villes belges sont concentrées dans le centre et le nord du territoire. Une autre source affirmait que 68% des logements construits entre 2001 et 2008 n'étaient pas situés au sein d'un noyau d'habitat. Pierre Georis, le secrétaire général du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), dénonçait dès lors les politiques wallonnes officielles qui promettent l'inverse de cette tendance sans parvenir à la contrer (Georis 2012). Au même moment, en septembre 2011, le ministre wallon de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry, instaurait en effet l'obligation pour les communes wallonnes de désigner leurs « *zones de centralité* » définies par le Gouvernement régional comme « *une priorité pour l'avenir du logement en Wallonie* ». Ces noyaux d'habitat représentent une réponse aux défis énergétiques de demain puisque ils constituent des territoires urbanisés présentant « *les meilleurs atouts au niveau de la mobilité, de la mixité fonctionnelle et de l'accès aux services* ». Dans un premier temps, aucune précision quant à la manière d'y arriver n'avait été donnée aux communes. Les résultats, si résultats il y avait, étaient très hétérogènes selon que celles-ci avaient considéré un gros village, tous les villages voire même l'entièreté de leur territoire communal comme zone de centralité. Face à ce chaos relatif, le gouvernement chargea l'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) de développer une méthodologie pour clarifier communément les noyaux d'habitat. De même, une procédure « *objective et participative* » fut mise sur pied, impliquant les autorités locales et les commissions de consultation régionale (CRAT) et communales (CCATM*). En février 2012, 82% des communes wallonnes avaient répondu pleinement à la demande des ministres (Anonyme 2012 a.⁵).

Visant à maximiser le nombre de personnes habitant à proximité des services urbains afin de limiter la dépendance à la voiture, les dispositions des logements en zones d'habitat donnent lieu à une majoration de certaines aides au logement et simplifient les procédures de délivrance de permis. Ces traitements différenciés privilégient aussi la réhabilitation des centres-villes et des quartiers urbains (CPDT 2004). Dans la continuité de ses annonces politiques d'intentions, le ministre Ecolo Henry a récemment renommé les noyaux d'habitats, victimes de tant de polémiques, en « *territoires centraux à densifier* » et en a fait le fil rouge de la réforme du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CWATUPe*). Le nouveau Code wallon du Développement Territorial (CoDT*), entériné par le Gouvernement wallon le 18 avril 2013 doit encore obtenir l'approbation du Parlement (Piret 2013).

Les principes de densité et de centralité font partie des critères communs aux villes durables et sont devenus les incontournables lignes de conduites des politiques wallonnes. Namur, en bon

⁵ <http://henry.wallonie.be/les-noyaux-habitats>

élève, les a fait figurer comme premier objectif de l'aménagement territorial namurois lors de la rédaction de son dossier de candidature en vue de postuler au titre de *la Commune la plus durable du pays* (voir *supra*). La centralité, « *si caractéristique du modèle namurois* », précède donc les visées de mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, de protection du bâti et de participation citoyenne (Ville de Namur 2012 b., p.4).

Enfin, le Schéma de Structure communal de 2012 applique, pour le territoire namurois, ce principe de zonage dont le classement respecte les densités d'habitants arrêtés par le Gouvernement (voir *infra*).

S'il est indéniable que les concepts de durabilité sont aujourd'hui au programme des politiques namuroises, du moins dans les intentions publiquement annoncées, ce parti pris politique orientant les choix en termes de développement de l'agglomération ne fut pas toujours. Traçons la genèse, si pas des pratiques du moins des débats, du développement durable au sein des politiques namuroises depuis le début des années nonante. Si le choix de cette date correspond à l'année de la fermeture des abattoirs communaux (voir *infra*), elle aussi marquée par les premières réflexions et le début des engagements des villes européennes en termes de durabilité au lendemain du Sommet de Rio de 1992.

II. 3. Evolution de l'action politique namuroise en termes de durabilité

Après avoir envoyé une demande écrite à Mr le bourgmestre Maxime Prévôt et au secrétaire communal Jean-Marie Van Bol, nous avons reçu l'autorisation de consulter les discours d'intronisation des bourgmestres et les procès-verbaux des conseils communaux à notre guise. Le rendez-vous a été fixé le 21 juin 2013 avec la Cellule Conseil de la Ville en la personne de Maryse Legros. Les comptes rendus des séances du Conseil communal devant être avalisés par les conseillers puis signés par le bourgmestre, le dernier rapport disponible date de ce fait du mois d'avril 2013.

La période de notre recherche couvre cinq législatures présidées par quatre bourgmestres : 1989-1994 Jean-Louis Close (PS) ; 1995-2000 Jean-Louis Close (PS) ; 2001-2006 Bernard Anselme (PS) ; 2007-2012 Jacques Etienne (cdH) ; 2013-2018 Maxime Prévôt (cdH).

La première démarche a donc été de nous référer aux déclarations de politique générale des cinq dernières législatures successives. La méthode d'investigation consistait à éplucher les discours des nouveaux bourgmestres qui, au nom de la majorité et dans les trois mois après sa constitution, exposent les perspectives de la législature en place pour les six ans à venir. Notre recherche a été réalisée par mots-clés. « Durable – durabilité – développement durable » sont les expressions ayant été retenues pour ce chapitre. Nous avons également filtré les termes « Bomel » et « abattoirs communaux » mais l'analyse de ces résultats sera le sujet des chapitres suivants. La synthèse des recherches thématiques au sein des déclarations politiques et concernant les trois chapitres - à savoir la Ville de Namur, le quartier de Bomel et les abattoirs communaux - se trouve en pièces jointes (*figure 6*).

Une autre façon de comprendre la genèse des politiques durables de la ville, outre les actions politiques visibles sur la scène publique tels les plans, schémas et concours, est de s'immiscer dans les débats animés par les élus communaux. Les mêmes mots-clés ont été appliqués aux procès-verbaux des nombreuses séances communales dans le but de trouver, ou non, des occurrences.

Le conseil communal, dont le nombre de membres élus pour une durée de six ans est fonction du nombre d'habitants de la commune, se réunit « *toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans*

ses attributions et minimum 10 fois par an »⁶. A Namur, l'organe représentatif se compose de 47 élus, soit 37 conseillers communaux, 9 Echevins et le bourgmestre.

II. 3. 1. Le mayorat de Jean-Louis Close (II) : 1989-1994

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Le socialiste Jean-Louis Close était déjà en fonction de mayorat depuis 1983. Lors du premier Conseil communal de son deuxième mandat, le bourgmestre annonça qu'il préférerait reporter son discours de législature en raison des trop nombreuses entrées de nouveaux conseillers qu'il fallait d'abord acclimater (SAVN 30/01/1989). Même avec l'aide de la secrétaire communale Maryse Legros, nous ne sommes pas parvenus à mettre la main sur l'allocution de prise de fonction postposée par Mr Close, à condition que celle-ci existe.

Jean-Claude Laforge, celui qui pour la première fois amena le sujet de l'avenir des abattoirs devant le Conseil (voir *infra*), s'exprima néanmoins au sujet de la ville « *en pleine transition* » à l'aube de cette nouvelle législature et sur sa situation fragile : « *son visage est couvert des rides de la crise économique, des pertes d'emploi, de la pauvreté grandissante, des attaques contre l'environnement, mais aussi quelques fois de l'immobilisme de ses dirigeants. C'est donc d'un lifting sérieux que Namur a besoin si elle veut affronter avec succès les défis du futur et ceux-ci ne manquent pas* ». L'Ecolo aborda ensuite une série de préoccupations en termes d'eau potable, de recyclage des déchets, de consultations et de participation citoyenne (Laforge in SAVN 30/01/1989).

Le dernier mot de la séance revint au socialiste Frédéric Laloux qui souhaitait que le bourgmestre « *ait l'impulsion dynamique nécessaire pour que Namur perde sa réputation de lenteur et devienne le phare de la Wallonie [...]* » (Laloux in SAVN 30/01/1989).

Si plusieurs allusions au sujet de l'environnement, de l'économie locale ou encore de la démocratie citoyenne émanèrent du discours d'un conseiller Ecolo, le thème du développement durable n'était pas encore au goût du jour. Notons également les premières préoccupations pour que Namur, récemment instituée Capitale de la Wallonie et siège du Conseil régional Wallon par le décret Anselme de décembre 1986, s'érige en « phare de la Wallonie » (SAVN 30/01/1989).

LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX

En juin 1994, le Conseil communal namurois statuait sur un *Projet de Plan d'Environnement pour le Développement Durable* (PEDD*) en Région wallonne. Celle-ci requérait l'avis des instances communales : la CCAT, les commissions d'environnement et les Conseils communaux.

Cette séance, non suivie par d'autre ordre du jour, refléta les avis défavorables des conseillers. Le parti Ecolo, en la personne de Mme Lannoye, considérait que ce projet de plan était en contradiction avec une série d'engagements pris par les Etats présents au Sommet de Rio de 1992. Même si l'idée de réaliser un plan d'environnement durable leur paraissait bonne par essence, « tous » pensaient que le document manquait considérablement de fond. Des questions furent posées par rapport à certains points comme la valeur contraignante d'un tel plan ; l'absence de ligne de force, de priorités, de calendrier ; le déficit démocratique, etc. Pierre Dulieu (PSC*), président du groupe de travail ayant relevé les manquements cités plus haut, ajouta que le plan s'apparentait plus à une énumération d'une série de points à garder en mémoire lors de

⁶ Article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD)

l'élaboration de plans communaux tel que le Schéma de Structure à venir⁷ qu'à un véritable programme d'actions (SAVN 29/06/1994).

Le PEDD fut finalement adopté le 09 mars 1995 par le Gouvernement wallon après de longues enquêtes publiques.

Deux ans seulement après Rio, les principes de durabilités atteignaient fébrilement les institutions régionales sans concrétisation à l'échelle communale et ce pour un long moment, à Namur du moins.

II. 3. 2. Le mayorat de Jean-Louis Close (III) : 1995 -2000

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

A l'heure où le Conseil communal ouvre ses portes à des représentants du Front national, le discours d'inauguration du troisième mandat consécutif du bourgmestre Jean-Louis Close est teinté de promesses de luttes contre l'exclusion sociale et contre « *toutes les exclusions* ». Le socialiste met également un point d'honneur au développement des technologies de l'information et de la communication pour que Namur ne « *rate pas son entrée dans le XXI^{ème} siècle* » et qu'elle parvienne à s'inscrire comme lieu wallon d'implantation et d'expérimentation des nouveaux réseaux de communication. Prônant un aménagement du territoire qui favorise la mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle, une démocratie citoyenne et une économie locale, il annonce ensuite sa volonté d'aller vers la direction de la « *Participation, Information, Proximité et Sécurité* » (Close in SAVN 10/01/1995, pp. 3-5).

Loin des promesses pour une « ville durable idéale », les mots du bourgmestre reflètent plutôt une logique défensive voire belliqueuse – « la seule manière de lutter contre est de se battre pour ! » - par rapport au nouveau rapport de force qui s'était établi dans l'Hôtel de Ville namurois (Close in SAVN 10/01/1995, p.5).

LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX

Aucune mention de durabilité ne figure plus à l'ordre du jour des Conseils communaux.

II. 3. 3. Le mayorat de Bernard Anselme : 2001-2006

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Une nouvelle majorité voit le jour au lendemain des élections d'octobre 2000. Elle allie les socialistes et les libéraux avec Bernard Anselme (PS) à la tête du mayorat et à l'échevinat de l'Aménagement du territoire. L'ex-bourgmestre Jean-Louis Close, dont tout le monde connaît la rivalité avec le nouveau magistrat, est alors relégué aux compétences du Patrimoine et de la Citadelle.

Vers la fin de son discours de législature, l'initiateur du *décret Anselme* (voir *supra*) énonce une série de lignes de conduite qui devront respecter les principes de durabilité. Il présente le développement durable comme « *la pierre angulaire de toutes les actions à mener à l'avenir* » et annonce sa décision de ne soutenir aucune de celles qui ne s'inscriraient pas dans cette logique. Conscient de l'enjeu de l'urbanisation continue qui marquera le XXI^{ème} siècle, le bourgmestre mentionne les changements indispensables pour faire de Namur « *une ville de progrès partagé et durable* » (Anselme in SAVN 08/01/2001, pp. 18-21).

⁷ Les premières études ne débiteront finalement qu'en 2000 et n'aboutiront pas avant 2012.

Le développement durable est, aux premiers jours du XXI^{ème} siècle, explicitement élevé comme condition maitresse de l'agenda politique namurois mais aussi comme « le plus grand défi de cette législature » (Anselme in SAVN 08/01/2001, p. 19). La notion de soutenabilité semble s'être soudainement creusé une place manifeste dans les orientations politiques de la ville mais s'apparente plus à un challenge ou à une cause impalpable qu'à une série d'actions de développement concrétisées dans un calendrier précis.

LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX

Pourtant annoncé comme « *le plus grand défi de cette législature* », aucune mention au développement durable ne figure à l'ordre du jour des Conseils durant ces six années (Anselme in SAVN 08/01/2001, p. 19).

II. 3. 4. Le mayorat de Jacques Etienne : 2007-2012

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Les élections communales d'octobre 2006 sont à l'origine de la coalition tripartite cdH-MR-Ecolo. Le nouveau bourgmestre élu est alors Jacques Etienne, mais le cdH démissionnera de ses fonctions en faveur de son 1^{er} dauphin, Maxime Prévôt, avant la fin de son mandat pour raisons personnelles. Le parti écologiste gagne également les élections et Arnaud Gavroy est consacré Premier Echevin, Echevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire, de la Régie foncière et de la Citadelle. L'arrivée d'Ecolo dans la majorité est, selon ce dernier, « *une révolution complète, une rupture* » puisque le parti socialiste était à la tête du mayorat namurois depuis trente ans et n'était pas parvenu à monter dans le train de la modernité et de l'innovation (Entretien avec Gavroy A., 2013, p.5).

Quoi qu'il en soit, cette législature signe le début des investissements de la ville dans l'élaboration de documents planologique et stratégique, celle du Schéma de Structure par exemple, amorçant les vastes programmes de zonage par densité et de reconversion des friches urbaines, dont les abattoirs (voir *infra*). Sa réalisation fut annoncée d'emblée dans la déclaration du bourgmestre au lendemain de son sélection afin de développer des outils opérationnels d'aménagement durable du territoire.

C'est également à cette époque que sont réfléchies les constructions des premiers « *quartiers durables* » de la deuxième couronne sur le plateau d'Erpent, qui seront planifiés par le premier Schéma directeur d'Aménagement durable du Sud-Est de l'agglomération, et sur les rives de la Meuse à Jambes notamment. De manière générale, Jacques Etienne envisageait l'aménagement des quartiers de sorte qu'« *une attention particulière soit portée au respect des caractéristiques urbanistiques, à la lutte contre le gaspillage énergétique, l'étalement urbain, le mitage du paysage* ». Il s'engagea également à ce que la commune respecte les principes d'un « *aménagement responsable : centralité, densité raisonné et mixité* » (Etienne in SAVN 26/03/2007, pp. 1-7).

La majorité semble avoir trouvé des domaines d'application du développement durable, l'émancipant peu à peu de sa seule valeur rhétorique. L'infiltration de la durabilité dans les pratiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité sera de plus en plus visible sur la scène publique au cours de ce mandat.

LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX

Le début de cette législature est donc marqué par l'élaboration des premiers « Schémas directeurs d'Aménagement durable » (SDAD*), comme annoncé dans la déclaration de politique générale. Les

deux Schémas effectivement réalisés concernent le Sud-Est de l'agglomération namuroise puis le quartier de Bomel et de Saint-Servais. Ceux-ci ont été portés par l'ex-premier Echevin Arnaud Gavroy qui, dans la suite logique de l'auto-attribution de son titre « Echevin de l'Aménagement durable » proposa la réalisation de documents planologiques « d'aménagement durable ».

Le premier, adopté au Conseil le 27 avril 2009, inaugure le nouvel outil opérationnel et des méthodes d'élaboration participative. La participation citoyenne assurée par Espace Environnement a en effet été mise à rude épreuve. Les deux phases de l'élaboration du Schéma – l'étude du diagnostic et des scénarios (phase 1) puis l'évaluation des scénarios et la rédaction du Schéma directeur d'Aménagement durable (phase 2) – ont été ponctuées de séances plénières, de réunions avec les actuels et nouveaux habitants, et de rencontres avec les promoteurs, les propriétaires et les associations. Les facteurs de durabilité furent pour la première fois insérés dans un même document officiel : l'application des quotas gouvernementaux de densité, la mobilité douce, les maillages bleu et vert, l'efficacité énergétique, l'intégration paysagère mais aussi, et c'est peut-être plus contestable (voir *supra*), la création d'un nouvel éco-quartier sur le plateau d'Erpent (SAVN 27/04/2009; ICEDD et VIA 2008).

Le Schéma directeur de Bomel – Saint-Servais (voir *infra*) est introduit « *en urgence* » au Conseil communal par l'Echevin en charge de l'Aménagement du territoire, Arnaud Gavroy lors de la séance du 19 novembre 2007 (Gavroy in SAVN 19/11/2007, p.107). Nous le décortiquerons au point suivant.

Outre, la signature de la Charte pour une gestion forestière durable, les principes de durabilité seront débattus au Conseil au travers de la question des vélos partagés qui seront mis en place dans la Ville vers la fin de l'année 2010. Un rapide coup d'œil à la cartographie des stations *Li Bia Vélo* nous permet de préciser que celles-ci sont préférentiellement situées dans le vieux Namur et dans le sud de l'agglomération, boudant très clairement les quartiers derrière la gare (*figure 7*).

Si l'aménagement du territoire nécessite une approche pluridisciplinaire et permet généralement l'application des principes de durabilité, il semblerait que ceux-ci aient été récupérés quasiment exclusivement par la compétence du territoire, détenue à Namur par une seule personnalité charismatique.

II. 3. 5. Le mayorat de Maxime Prévôt : 2013-2018

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

La reconduction de la majorité tripartite cdH-MR-Ecolo en octobre 2012 assura aux citoyens un socle politique large et stable et sonna la continuité de « l'œuvre réformatrice » entamée sous l'ancienne législature. A ce jour, la majorité tricolore totalise 32 sièges avec respectivement 16, 10 et 6 conseillers communaux. L'opposition est représentée par 15 membres du parti socialiste. Le mot d'ordre est le partage des pouvoirs entre les différents partis – « *l'attelage est le même, mais les compétences sont désormais autrement ventilées* » - (Prévôt in SAVN 03/12/2012, p.1). Le bourgmestre désira par exemple réduire les compétences de l'Echevin Gavroy à celle, unique, de l'Aménagement du territoire (voir *infra*).

Si le code de la démocratie locale a rendu la déclaration de politique générale obligatoire pour le Collège qui doit la soumettre à l'approbation des Conseillers communaux dans les trois mois qui suivent l'élection des Echevins, Maxime Prévôt l'a bien rentabilisée pour, en une heure et demie de discours, présenter l'assise de la majorité et ses ambitions.

Le bourgmestre commença par révéler sa stratégie dans le jeu de concurrence entre les villes - « *nous devons donc faire de la publicité pour attirer l'attention* » - et énuméra les facteurs

d'attractivité du territoire : le développement des entreprises, le cadre de vie, la qualité de l'enseignement, la ville intelligente et l'intensité culturelle. Mr Prévôt compte en effet miser sur le tourisme et la culture pour réaffirmer le statut namurois de Capitale de la Wallonie. En grand aménageur, il énonce dès lors les « *grands projets structurants* » en cours ou à venir qui incarneront l'attractivité et le rayonnement de Namur : la nouvelle gare des bus, la rénovation des abattoirs, l'agrandissement du Palais des expositions, la réhabilitation du quartier des Casernes, la construction d'un nouveau Palais de Justice, un futur centre commercial, un véritable centre de conférence et une salle de spectacle, un périphérique reliant le vieux Namur à la Citadelle, et bien d'autres encore.

Le développement durable n'est pas programmé en premières lignes comme un levier de développement mais bien accessoirement au travers d'autres intentions : la dimension durable des stages pour enfants, des concerts et des activités pour les jeunes.

En fin d'allocution, une mention à la « *mobilité durable* » par le covoiturage tend à émerger du texte. Mais si des termes y ont été mis en gras, et donc certainement appuyés durant le discours du bourgmestre, aucune citation relative au développement durable n'a pour autant été surlignée d'une attention particulière, au sens figuré comme au sens propre (Prévôt in SAVN 03/12/2012, pp. 1-23).

Le développement durable, s'il est cité parce qu'il compose l'intitulé d'un plan d'aménagement par exemple, n'intègre pas le discours politique avec force. La majorité semble avoir d'autres perspectives pour Namur pourtant récemment instituée Commune la plus durable du pays en 2012. En effet, au fil des vingt-trois pages de la déclaration, des dizaines de projets ont été égrainés volublement sans ligne de conduite si ce n'est celle de la culture qui ne manquera pas d'être citée.

LES ORDRES DU JOUR DES CONSEILS COMMUNAUX

Nous l'avons dit, la ligne de conduite de la nouvelle majorité est moins le souci de l'équilibre entre les trois piliers du développement durable que les projets urbains structurant et le déploiement d'une politique culturelle neuve. De ce fait, les ordres du jour de l'année en cours ne mentionnent de nouveau pas un engagement particulier de la commune sur la voie de la durabilité. Nouvellement, l'Echevin de l'Aménagement du territoire, Arnaud Gavroy présentait en janvier 2013 les propositions urbanistiques en réponse à l'appel à projet lancé par le ministre wallon du Développement durable, de la Fonction publique, de l'Energie, du Logement et de la Recherche, Jean-Marc Nollet. Cet appel à projet « Quartiers en transition⁸ » a pour objectif de financer, grâce à une enveloppe budgétaire régionale de trente millions d'euros, des projets de réhabilitation de quartiers proposant plus de cinquante logements sociaux. Ceux-ci devront améliorer le cadre de vie, respecter les principes de mixités sociale et fonctionnelle ainsi que permettre l'intégration des enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui accompagnent une telle rénovation. Ces actions axées sur l'habitat durable devront en outre contribuer à la revalorisation de l'image du quartier et de la ville dans lesquels ils se trouvent (Anonyme 2012 b.⁹). L'Echevin Ecolo namurois annonçait au Conseil que trois candidatures avaient été déposées par des sociétés de logements publics à savoir le Foyer Namurois, le Foyer Jambois et la Joie du Foyer. Cette dernière, installée à Saint-Servais, promeut la réhabilitation future de l'espace public situé entre la Cité Germinal et la Cité Floréal ainsi que la rénovation énergétique et la création de logements dans le cadre des

⁸ Créée en 2006 par l'anglais Rob Hopkins, la théorie de la transition désigne le passage de la dépendance au pétrole à la résilience locale. Via des groupes de travail, des publications, des conférences et des réseaux sociaux, le courant s'est rapidement étendu à l'Europe de l'Ouest et au Canada.

⁹ <http://nollet.wallonie.be/des-quartiers-en-transition-le-futur-du-logement-public-en-wallonie>

actions proposées par le Schéma directeur de Bomel – Saint-Servais (SAVN 24/01/2013 ; COOPARCH-R.U. 2009).

Dans un tout autre domaine, le Conseiller socialiste Antoine Piret proposait à la Ville le recours à des produits d'investissements éthiques, socialement et environnementalement responsables. Une motion qui réagit à la crise financière et aux sociétés offshore dénoncées dans la presse quelques semaines plus tôt. Pratiquement, le socialiste proposait de rompre toutes activités avec les partenaires financiers qui auraient un lien avec un paradis fiscal au profit de nouvelles collaborations avec des acteurs financiers qui investissent dans des entreprises ayant un impact éthique, social et/ou environnemental favorable telles les banques Triodos ou New B.. La proposition fut approuvée uniquement par le parti socialiste et refusée par l'ensemble de l'assemblée communale si pas sur le principe, au moins sur la forme (SAVN 18/04/2013).

Enfin, le Plan communal d'aménagement (PCA*) de la dalle de la Gare qui a beaucoup fait parler de lui au début des années 2000 (voir *infra*) est intimement lié au projet de réaménagement de l'îlot Square Léopold puisque il est question de déménager la gare des bus de ce site vers la dalle de la Gare ferroviaire. Ces réflexions ont enrayé l'élaboration d'un Plan communal d'aménagement révisé (PCAR), actuellement à l'étude, dans lequel un grand centre commercial et un parking sont envisagés à la place de la propriété des TEC et mordant sur une partie du Square Léopold (SAVN 30/05/2013). Considéré comme le poumon vert du haut de la Ville et abritant des arbres remarquables, le parc est arduement protégé par un collectif formé en août 2012 autour de sa préservation¹⁰. L'association dénonce notamment la révision du Plan de Secteur dans le but de changer l'affectation du Square, actuellement inscrit en zone de services publics et d'équipements communautaires ne permettant pas l'implantation du centre commercial. Fin janvier 2013, le collectif remettait à la Ville une pétition de plus de 12.500 signatures. Le parti socialiste quant à lui revendiquait au même moment la création de groupes de travail entre les partenaires du futur centre commercial, la Ville et quelques acteurs locaux ainsi que l'instauration de forums citoyens pour tenter de trouver un consensus qui épargnerait, sûrement partiellement, le parc Léopold mais surtout pour provoquer un « *sursaut démocratique* » (Piret in SAVN 24/01/2013, p.65). Lors de cette même séance, le bourgmestre annonçait la formation d'un nouveau Comité de Quartier constitué dans le but de réfléchir au bon aménagement de la zone de la Gare alors qu'il déclarait au cours de la séance suivante que la Ville n'avait pas l'intention d'organiser de consultation populaire (SAVN 18/04/2013).

Si dans certains cas, les luttes opposant des « *environnementalistes* » - mais pas que - aux autorités communales s'essouffent face à la puissance de certains lobbies financiers et face aux fonctions « fortes » telles que le commerce, nous verrons que l'influence des mouvements populaires parvient parfois à l'adoption de contre-projets architecturaux, d'autant plus quand ces associations sont soutenues politiquement (voir *infra*).

N'en déplaise à certains conseillers qui regrettent leur complexité, les outils opérationnels wallons de l'aménagement du territoire sont déployés par la Ville pour mener à bien leurs « grands projets urbains ». Mais ceux-ci, mis à part l'impulsion régionale de construction de « quartiers en transition » semblent avoir du mal à s'inscrire dans une démarche économiquement, socialement et écologiquement respectueuse soutenue à la fois par la majorité tricolore et par l'opposition socialiste.

¹⁰ http://namurparcleopold.be/?debut_articles_recents=20#pagination_articles_recents

II. 4. Le Schéma de Structure namurois, un outil stratégique

Le pouvoir communal a un rôle central à jouer : il est en effet « *le seul acteur, dans sa commune, à pouvoir construire un projet urbain cohérent et global [...]. Il importe donc que l'acteur communal soit l'acteur articulatoire, qu'il agisse rapidement et communique clairement ses intentions par rapport à la réhabilitation d'un lieu, d'un quartier, afin d'éviter, au sens propre comme au sens figuré, le pourrissement* ». De plus, « *la réhabilitation urbaine demande du temps. Elle exige donc une volonté politique forte maintenue dans la durée* » (Gaiardo et al. 2003, p. 23).

Comme le disaient des chercheurs de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT*), la commune doit aussi assurer une mission d'arbitrage entre différents types de projets. En effet, par rapport à la construction neuve, la réhabilitation et le recyclage peuvent, comme nous le verrons, présenter des difficultés supplémentaires qui amènent à une prise de choix rarement neutre. D'autant que l'heure actuelle est celle de « *l'urbanisme de la compétitivité territoriale* », nombre de petites villes s'investissent dans leurs « projets de ville » au travers de documents stratégiques, tels les Schémas de Structure en Wallonie. Ces Schémas de développement territorial s'inscrivent dans la tendance récente de mise en réseaux, de coopération ou de compétitivité des villes dans un contexte de néo-libéralisme (voir *supra*) (Van Criekingen 2012, p.123).

L'initiative d'entamer l'élaboration d'un Schéma de Structure communal (SSC*) avait été prise par le Collège de Namur en juin 2008, sur base du projet de Schéma de Structure réalisé par le bureau d'étude COOPARCH. R.U en 2000. Les dispositions de celui-ci, prônant « déjà » un développement territorial rééquilibrant le poids entre centre-ville et périphéries, avaient été avortées après l'enquête publique et l'avis de la CCCAT faute de consensus.

L'Echevin Ecolo Arnaud Gavroy a insisté pour relancer le travail, et ce, de manière plus démocratique, pour « *engager Namur sur la voie la plus durable à l'horizon 2025* » (ICEDD et al. 2011 b., p.59). Des réunions de consultation au sein des différents quartiers¹¹ ont par exemple été menées. Le Schéma de Structure, porté par la majorité cdH-MR-Ecolo, a finalement été validé au Conseil communal le 22 avril 2012. Cette décision confirmée par la DGO4*, n'a donc pas été annulée par le Ministre en charge de l'Aménagement du territoire dans le cadre de son pouvoir de tutelle alors que le Schéma revenait de loin. En effet, suite à l'avis défavorable de la CCATM qui critiquait jusqu'au fondement même de la philosophie ayant amené les choix présentés, le Schéma avait été quelque peu remanié. Pour sa part, le parti socialiste qui avait voté contre le SSC, a envisagé d'introduire un recours au Conseil d'Etat arguant que ce projet était « *une porte ouverte aux décisions contraignantes qui traduit un cruel manque d'ambition économique, démographique et politique de la majorité* ». A cela, Ecolo avait réagi en publiant un communiqué qui, d'emblée dans le titre, traitait le parti socialiste de « *menteur* »¹². Ces querelles politiques sont certainement liées au fait que le SSC, qui détermine le visage urbanistique de la ville pour les années à venir, se positionne fortement dans l'esprit du programme des noyaux d'habitat du Ministre Henry (voir *supra*). En imposant ce document stratégique, le cabinet d'Arnaud Gavroy compte bien « *empêcher Namur de grandir de manière cancéreuse, l'invitant à se développer harmonieusement. Avec confort* ». L'Echevin vert insiste également sur le fait que « *son* » Schéma de Structure a abouti « *parce qu'[il] a pris le taureau par les cornes* » mais que ce plan, bien que validé sous la majorité tricolore, a scindé la coalition politique puisque les centristes et les libéraux militent pour un investissement généreux

¹¹ Dont le quartier de Bomel le 10 mai 2011.

¹² Trouvé sur la page, <http://www.lameuse.be/238122/article/regions/namur/actualite/2011-11-04/namur-ecolo-tire-sur-les-“-canards-”-du-ps>, consultée en mars 2013.

dans les villages, « *auprès de leur électorat* » alors que le Schéma communal préconise des investissements massifs dans le centre-ville (Entretien avec Gavroy A., 2013, p.5 (*figure 5*) ; Gavroy in *Flament 2012 b.*).

Dans la pratique, le Schéma identifie un nouveau périmètre d'agglomération qui regroupe le centre-ville et les parties centrales et périphériques des quartiers urbains. Ces trois classes (A+, A et B+) forment ensemble la zone jugée réaliste pour une amélioration significative de l'offre en transports collectifs urbains et pour le renforcement de pôles d'équipements et de services majeurs. La gradation de densité, qui se prolonge avec les bourgades (classe B), les villages (classe C+) et les ensembles résidentiels isolés (classe C) à l'échelle de la commune, est définie sur les seuls critères de possibilités et d'opportunités de déplacement piétons et collectifs. Chaque classe est définie par un profil géomorphologique et doit respecter des consignes urbanistiques et architecturales ainsi que, et c'est sans doute ce point qui blesse, des quotas minimums et maximum de densité. Ainsi, des projets de barres de logements sur des terrains urbanisables situés en classe B, C+ ou C ont peu de chance de voir le jour.

Le centre de Bomel, notion qui, nous le verrons, semble plurielle, fait partie de la classe A – c'est-à-dire les parties centrales des quartiers urbains - , se caractérisant par une proximité de moins de 300 mètres (5 minutes à pied) d'un noyau de services, commerces et équipements de proximité et d'un arrêt de transport en commun d'une ligne TEC structurante. L'occupation principale de ce secteur étant le logement, la densité minimale est admise à 35 logements et équivalents logement¹³/ha. Les orientations urbanistiques y étant privilégiées visent à intégrer une mixité fonctionnelle réalisable grâce à la garantie de la mixité verticale et de la mixité sociale. Le document précise aussi que dans le cas de la réaffectation au logement d'un bâtiment dont l'affectation initiale est d'une autre nature, la création d'un minimum de logements familiaux doit être assurée.

Document fédérateur, le SSC a pour objectif d'intégrer les Schémas antérieurs, ce qu'il ne fait que partiellement. A l'instar du Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais de 2009 (voir *infra*), le Schéma stratégique communal vise également à drainer les foules au-delà de la gare et à y implanter durablement des fonctions publiques culturelles et du logement « mixte », attractif pour les familles. Le SSC discerne dans ce sens plusieurs « *sites stratégiques de par leur position en entrée de ville, et dont le devenir constitue une opportunité de réhabilitation, voire de réaffectation* » dont les anciens abattoirs font partie (ICEDD *et al.* 2011 a., p.95). Par contre si le site industriel est mentionné, une seule fois cela dit, le quartier qui l'héberge ne fait nullement l'objet d'une réflexion sur sa désuétude. La revitalisation du quartier de Bomel est donc strictement fédérée par son Schéma directeur que nous détaillerons à la fin du chapitre suivant.

¹³ 1 équivalent logement = 100 m² d'occupation autre que le logement et compatible avec celui-ci

CONCLUSIONS PARTIELLES

L'aménagement du territoire, c'est d'abord et avant tout un acte politique et les positions des différents acteurs ne sont pas toujours les plus évidentes ni les plus simples à discerner. La ville durable, souvent support de slogans verts vendeurs, « *intéresse le chercheur en tant qu'objet investi par des acteurs et des groupes et en tant que cadre d'analyse des transformations de l'action publique territoriale. La mise en œuvre de ses principes provoque la confrontation d'une multitude d'acteurs en relation partiellement conflictuelle et tentant de trouver les compromis pour la gestion des zones-leviers en fonction de leur capacité de pression respective* » (Hamman 2011, p.38).

Au lendemain de l'introduction de la notion du développement durable sur les scènes internationales, ces principes ne parvinrent pas, à Namur, à percoler jusqu'aux strates communales faute de programmation politique volontariste en la matière. Il faudra attendre le début des années 2000 pour que le bourgmestre namurois érige le développement durable comme « ligne de conduite » de sa législature. Mais cette déclaration d'intention ne sera suivie d'aucune action sous cette égide.

Suite à la formation de la tripartite cdH-MR-Ecolo en 2007, la nouvelle majorité s'engage alors dans une série de promesses de concrétisation des principes de durabilité. Mais si ce nouvel agenda responsable correspond à l'élection de Jacques Etienne comme bourgmestre de la Ville, elle coïncide surtout avec l'arrivée d'Arnaud Gavroy comme premier Echevin et Echevin de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme. D'ailleurs les leviers déployés pour la cristallisation du développement durable au sein du fonctionnement et du cadre de vie de la commune wallonne sont essentiellement des travaux d'aménagement du territoire. La profusion des intentions urbanistiques en vertu du développement durable, même si parfois contradictoires à ses principes¹⁴, a fait gagner à la Ville centriste une grande visibilité médiatique. Depuis son apparition au Conseil communal, l'Echevin Gavroy n'a pas manqué de faire parler de lui et a fait du développement durable le cheval de bataille de sa politique, réinventant par la même occasion les outils communaux en proposant l'élaboration de deux *Schémas directeurs de l'Aménagement durable* (voir *infra*) et menant Namur au titre de *Commune la plus durable de Belgique* en 2012.

Actuellement, Namur s'éparpille dans d'ambitieux projets urbains dictés par son Schéma de Structure communal de 2012 et que nous pouvons ranger en différentes catégories : les rénovations de logements, de complexes sportifs et de bureaux ; les réaffectations de chancres dans le tissu urbain ; des nouveaux éco-quartiers ; le traitement des espaces publics ; la création de parkings souterrains et aériens ; la construction d'un centre commercial, d'un centre de congrès et d'une salle de spectacle, etc. L'abondance des projets urbains s'explique par la volonté de la Ville de jouer le jeu de la concurrence au sein du réseau (supra)régional. Cette stratégie de *marketing urbain* n'est pas sans rappeler les gestions entrepreneuriales qui poussent les gestionnaires à proposer des produits immobiliers et des candidatures vendeurs (Van Crieckingen 2012 ; Beal *et al.* 2011).

Le quartier est également un des outils développés par Namur et par la plupart des villes pour conduire leur développement sur la voie de la durabilité. Celui de « La Porcelaine » sera d'ailleurs réaménagé en quartier mixte tandis que celui du « Port du Bon Dieu » accueillera du logement et diverses fonctions utiles à Namur Capitale (ICEDD *et al.* 2011 a.).

¹⁴ En termes de constructions généreuses de parkings et de participation citoyenne

Voyons quelle est la stratégie récente, si ce n'est pas le Schéma de Structure communal, mise en place par les pouvoirs publics pour sortir celui de Bomel des limbes et de la spirale de paupérisme dans lequel il est plongé depuis des décennies.

Chapitre II : Les revitalisations territoriales dans le cadre des politiques urbaines durables - Le cas du quartier de Bomel

Ce chapitre tend premièrement à introduire la notion de quartiers, ces « lieux de réconciliation entre l'homme et son cadre de vie » qui ont été, et sont encore, controversés tant dans leur définition - voire même dans leur existence - que dans leurs utilités politique et sociale (Lefebvre 1967 in *Di Méo* 1994). Quoiqu'il en soit, ces fragments urbains sont aujourd'hui fréquemment utilisés comme des leviers de « revitalisation urbaine » dans le cadre d'un développement territorial durable plus large. Cette pratique relativement neuve, si elle accepte plusieurs terminologies et divers processus de concrétisation, se caractérise toujours par son objectif final de *reconstruction de la ville sur elle-même*. Théoriquement, elle fait également partie des cinq outils de politique urbaine développés progressivement par la Région wallonne. Ceux-ci – les zones d'initiatives privilégiées, le remembrement urbain, les sites à réaménager, les rénovations et les revitalisations urbaines – participent à l'élaboration d'une stratégie de redynamisation des villes et d'une perspective pour le développement territorial, en s'articulant entre eux et avec les autres outils politiques des villes.

Dans un second temps, ce deuxième chapitre proposera une rétrospective de la formation du quartier de Bomel pour comprendre les racines de ses composantes socio-culturelles actuelles. Du glacis au-delà des remparts au quartier ouvrier attaché au développement du chemin de fer, l'histoire de Bomel est aujourd'hui encore lisible dans la structure du quartier. Nous constaterons que ce fragment urbain est taillé telle une mosaïque logée « derrière la gare ». Le défi est dès lors d'autant plus grand, dans le cadre d'une politique de revitalisation urbaine, de conclure sur un projet qui puisse améliorer le cadre de vie de tous les carrelages sociaux de cette mosaïque.

Un diagnostic des données socio-économiques de la population du quartier périphérique sera posé à la lumière des résultats de la population du centre-ville. Ces investigations permettront de cerner le plus pertinemment possible les attentes et besoins des citoyens du quartier en matière de cadre de vie et d'implantations d'infrastructures.

Tout particulièrement, nous nous attarderons sur le Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais, toile de fond du projet de réaffectation des abattoirs et véritable porte d'entrée du développement durable au sein des politiques namuroises.

Le quartier : « *Etymologiquement, portion d'un tout divisé en quatre parties (quartier de pomme). En fait, portion assez quelconque de l'espace [...] ; le mot est étendu à toutes sortes de divisions : quartier de brie, quartier d'orange, et même bloc détaché d'un tout mal défini (quartier de roche) »*
(Humain- Lamoure in Authier et al., p.41).

I. LES REVITALISATIONS URBAINES DANS LE CADRE POLITIQUE DES VILLES DURABLES

I. 1. Le quartier : un concept non consensuel

Le quartier possède un statut ambigu. Il semble n'avoir aucune définition consensuelle et ne pas faire l'objet d'une discipline particulière. Mais en même temps, il est fréquemment utilisé comme unité d'observation et échelle d'analyse dans de nombreux travaux qui traitent d'une multitude de questions.

Le quartier n'est pas une réalité géographique, mais un morceau d'espace ubiquiste, sans échelle ni lieu propre (Humain-Lamour in *Authier et al.* 1999). En tant que portion de ville, il peut généralement être identifié à partir des caractéristiques physiques qui en font un espace plus au moins individualisé et repérable au sein de l'agglomération ou à partir de sa forme engendrée par les accidents de la topographie ou de l'histoire. Cependant, ses contours peuvent rester flous et donner lieu à des appréciations variables (Grafmeyer in *Authier et al.* 1999 ; Di Méo 1994). Pour certains chercheurs, la géométrie irrégulière d'un quartier ne permet pas de l'objectiver car la logique de territorialisation, selon un maillage continu et complet, trouverait ses limites dans le vécu urbain fait d'interstices et de chevauchements (Humain-Lamour, *ibidem*, p.48).

Les précepteurs de l'école de Chicago ont défini cet « *entre-soi* » comme « *un sas d'insertion au sein de la ville* » et comme un espace positif dans la ville déstructurée et déstructurante, d'autres encore comme « *un village dans la ville* » (Young 1957 in *Di Méo* 1994, p.256). Mais ces conceptions sociologiques du quartier ne font pas consensus car il est des cas où le quartier ne s'apparente guère à autre chose que le cadre d'une sociabilité tout à fait résiduelle faite de fréquentations très sélectives ou à peine esquissées. De plus, sans statut administratif ni statut électoral, le quartier a longtemps été délégitimé en tant qu'espace politique. Sa taille réduite est parfois considérée comme « *insatisfaisante* », tant pour être « *représentative* » de processus plus généraux que pour saisir et analyser des enjeux majeurs plus globaux. Un courant de réfractaires de la pertinence de cette échelle territoriale se forme alors dans les années septante, arguant que le quartier semble jouer un rôle subalterne ou même disparaître en tant qu'échelle intermédiaire de pratique entre le voisinage et l'agglomération entière (Di Méo 1994). A l'ère de l'explosion des villes, le quartier ne pouvait plus correspondre à la réalité de la vie urbaine. Yves Chalas dira plus tard, en 1997 : « *le quartier, cette forme sociospatiale si importante dans la ville d'hier, est aujourd'hui en déclin. Parce qu'ils sont mobiles, les habitants des villes ne sont plus guère, ou ne sont plus prioritairement, des habitants de quartiers* » (Grefmeyer in *Authier et al.* 1999).

Aujourd'hui, la tendance s'inverse puisque le quartier est considéré par les élus comme « *un instrument susceptible de modifier l'organisation sociale et politique, dans la mesure où il constitue l'échelon idéal pour une territorialisation des politiques socio-économiques et des démarches participatives* » (Humain-Lamour in *Authier et al.* 1999, p.49). Les concentrations des mauvaises conditions socio-économiques et les choix politiques modernistes en matière d'aménagement du territoire sont à l'origine des luttes urbaines qui explosèrent dans plusieurs grandes villes européennes. Pour tenter de répondre à ces situations de crise, les pouvoirs publics furent en effet souvent contraints de développer des politiques spécifiques de renouvellement urbain dont les objectifs s'expriment surtout en termes de cohésion sociale à l'échelle des quartiers (CPDT 2005, p.40).

Le quartier s'érige alors comme solution à la nouvelle mixité, en acceptant le postulat qu'une cohésion sociale puisse être obtenue par une proximité spatiale. Cette utilité politique actuelle du

quartier est controversée, notamment par les géographes, qui déplorent le discours sous-tendu par une vision strictement centre-périphérique de la ville : « *les anciens quartiers populaires du centre, mythiques, patrimonialisés et idéalisés sont posés en modèle tandis que les quartiers périphériques sont stigmatisés comme lieux dont il faut « sortir »* » (Humain-Lamour in Authier et al. 1999, p. 49). Et s'il ne fait nul doute que le citadin effectue la plupart du temps un choix raisonné d'installation, animé par des critères pragmatiques de localisation et de prix du foncier, il s'établit fréquemment une certaine affinité entre les populations et le type de lieu qu'elles choisissent d'habiter (Di Méo 1994).

I. 2. Le quartier : outil pour une revitalisation morphologique de la ville durable

La revitalisation de la ville est considérée comme « *un système d'action à partenaires multiples, par rapport aux formes passées d'intervention sur la ville existante* » (CPDT 2005, p.37). La métamorphose urbaine se produit idéalement progressivement et continuellement au sein du tissu urbain construit par autant de mutations physiques qu'il y a de friches et d'acteurs différents et selon la loi thermodynamique de « *l'entropie croissante* » (Roggero in ADT 2007, p.23). Mais si le modèle de développement de la ville ne s'est pas déroulé selon un recyclage automatique, par des investissements privés et publics, la reconstruction de celle-ci sur elle-même peut alors se traduire par des opérations immobilières au sein de quartiers entiers, par bonds rapides, et ce pour éviter une croissance périphérique non maîtrisée (Halleux 2008). En effet, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le quartier constitue régulièrement le centre d'intérêt de la planification et des théories urbanistiques et Jean-Louis Borloo, Ministre français de la Ville, de la cohésion Sociale et de la Rénovation Urbaine de rajouter que « *la bonne santé d'une ville, c'est la vitalité de ses quartiers* » (Space Syntax 2006 ; Charlot-Valdieu et Outrequin 2007, p.25).

I. 2. 1. Les dynamiques du quartier

Le quartier, ce morceau de ville mal défini, suit une évolution et des trajectoires qui lui sont propres et qui sont les résultats d'une série de paramètres tels les circonstances socio-économiques, l'attitude des acteurs locaux, le volontarisme des politiques urbaines, l'interventionnisme des investisseurs privés, etc. La trajectoire favorable ou le déclin d'un quartier s'apparentent donc à deux configurations conjoncturelles différentes pouvant facilement s'emballer ou parfois, s'inverser (*figure 8*).

CYCLES DE DÉVELOPPEMENT D'UN QUARTIER

Les mutations lentes et continues des quartiers sont expliquées par des investissements réguliers des propriétaires dans les bâtiments, des investissements publics dans l'entretien des espaces collectifs et dans la gestion des réseaux et un intérêt de la part des promoteurs immobiliers pour mener des opérations de construction.

Dans un quartier où le développement est positif, le déséquilibre causé par le changement de sens d'une force ne suffit heureusement pas, dans la plupart des cas, à engendrer une dynamique négative.

CYCLES DE DÉGRADATION D'UN QUARTIER

Dans certains cas, le désintérêt pour l'urbanisme et le patrimoine architectural, le manque de moyens, financier ou humain, ou la discontinuité politique peuvent être responsables de l'abandon

d'un fragment de ville. Si l'une de ces situations est croisée avec l'envahissement par la voiture, l'appauvrissement du cadre de vie, le manque d'investissements immobiliers, le zonage planifié qui fait partir telle activité, une crise économique locale ou encore une concentration de populations marginalisées, les maux se conjuguent avec un phénomène « boule de neige ». Ils peuvent alors produire des effets qui deviennent à leur tour des causes de déclin. La perte d'attractivité des tissus urbains et la dégradation qui s'en suit ne sont alors plus compensées par un réinvestissement pour surmonter les blocages. Dans ce processus, les tissus urbains, qui éprouvent des difficultés à se régénérer, se dégradent rapidement, la qualité des logements diminue, l'activité économique perd de son dynamisme. La perte d'attractivité engendre ainsi une impossibilité de réinvestissement notamment par la perte de valeur immobilière pour les propriétaires. On parle alors de « *cercle vicieux* » de dégradation du quartier.

Dans un quartier en souffrance, où l'ensemble des forces est négatif, modifier le sens d'une seule force, en agissant sur un seul domaine, ne suffit pas toujours à renverser la tendance de développement du quartier. L'idéal est alors d'instaurer des politiques transversales de revitalisation urbaine associant divers acteurs dans une multitude de domaines interdépendants (CPDT 2005 ; Gaiardo *et al.* 2003). La réaffectation d'une friche urbaine dans le cadre d'une opération de revitalisation d'un quartier marginalisé peut par exemple participer à rehausser la plus-value des habitations voisines.

Mais cette notion de « revitalisation urbaine » se décline en bien des nomenclatures et des champs d'application si elle est citée en dehors du champ lexical des outils urbanistiques. La notion est d'ailleurs si confuse et boulimique que sa terminologie accepte bien volontiers comme synonymes « régénération », « recyclage », « réhabilitation » ou encore « requalification ». Mais malgré sa malléabilité sémantique, le mot d'ordre général est la *reconstruction de la ville sur elle-même*. Quelque peu simplificatrice, nous verrons que cette formule n'est ni irréfutable ni spontanée.

I. 2. 2. Les outils opérationnels de revitalisation urbaine en Wallonie

Les outils de la politique urbaine wallonne mis en œuvre par la division de l'Urbanisme opérationnel de la DGATLP* sont variés, relativement complexes et évolutifs dans le temps¹⁵. Ils sont actuellement au nombre de cinq : les Zones d'Initiatives Privilégiées (ZIP), le remembrement urbain, les Sites à Réaménager (SAR*), les rénovations urbaines et les opérations de revitalisation urbaine (SPI Intégration sociale 2011; Gaiardo *et al.* 2003).

LES ZONES D'INITIATIVES PRIVILÉGIÉES

Cet outil a été créé pour adapter les aides régionales existantes dans des zones géographiques précises, ce qui le rend original. Son action est transversale puisqu'elle consiste à faire coordonner les acteurs de l'aménagement et les outils opérationnels existants. Les zones prioritaires sont de quatre types : les zones à forte pression foncière (ZIP de type 1), les noyaux d'habitat désertés par la population (ZIP de type 2), les quartiers de faible qualité d'habitat dans lesquels sont menés des politiques de revitalisation (ZIP de type 3) et les zones de cités sociales (ZIP de type 4).

Les zones et les critères les déterminants ont été arrêtés par arrêté du Gouvernement wallon. Les sites figurant sur cette liste sont susceptibles de jouir de taux de subsidiation préférentiel pour les

¹⁵ Depuis sa présence dans la majorité régionale à la mi-2009, l'olivier (PS- Ecolo- cdH) a tenté de refonder entièrement le CWATUPe. Cette réforme vise à simplifier la boîte à outils juridiques wallonne, maintes fois révisée par le passé – 143 fois en dix ans. Le nouveau CoDT, le Code de développement territorial, s'il ne modifie pas la hiérarchie des plans régionaux, vise à faciliter l'architecture urbanistique communale ; les outils opérationnels communaux devraient par exemple être moins nombreux (Piret 2013).

travaux concernant principalement le logement et les espaces verts et d'accéder prioritairement aux primes pour la rénovation et l'embellissement extérieurs des immeubles d'habitation (DGATLP n.d.).

LE REMEMBREMENT URBAIN

Cette procédure urbanistique est l'instrument le plus récent des politiques wallonnes de revitalisation des villes puisque son décret est entré en vigueur le 25 juin 2006. Continuité de deux objectifs prioritaires de la Région que sont la simplification administrative et le renouvellement urbain, le nouveau décret élargit les modalités d'intervention urbanistique dans des périmètres définis. Outil réglementaire, le remembrement urbain permet, dans le cas de la réalisation de projets d'envergure au sein du périmètre, d'alléger les procédures et de s'écarter des dispositions réglementaires du registre planologique ou urbanistique (Marique *et al.* 2010). Il est dans ce sens considéré par certains acteurs territoriaux comme « *un moyen pour un promoteur d'accélérer les procédures dans une optique de rentabilité* » ce qui, d'avis de certains conseillers namurois, risque d'entraver les procédures démocratiques (CPDT n.d. in SAVN 24/01/2013, p.92).

LES SITES À RÉAMÉNAGER

La rénovation des « sites d'activités économiques désaffectés (SAED*) » était définie dans le CWATUP* comme « *un ensemble ayant été le siège d'une activité économique, totalement ou partiellement désaffecté et dont le maintien dans leur état actuel est contraire au bon aménagement du site* ». La notion de SAED, jugée insuffisante pour englober tous les enjeux des terrains post-industriels potentiellement contaminés, fut abrogée et remplacée par celle de « sites d'activités économiques à réhabiliter (SAER*) », définie par le décret du 1^{er} avril 2001 relatif à l'assainissement des sols pollués. Les sites reconnus comme SAER devaient impérativement faire l'objet d'études destinées à vérifier l'état de pollution du sol et, si nécessaire, un assainissement devait être réalisé avant leur reconversion.

Le non-respect de ces procédures considérées comme trop longues et complexes, contribuèrent à l'adoption d'un nouveau décret-programme relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon. Celui-ci, entré en vigueur le 23 février 2006, étend encore le champ d'application de la législation en créant le concept de « site à réaménager (SAR) » en remplacement de celui de SAER. Ce concept permet de couvrir les sites n'ayant pas nécessairement hébergé une occupation de nature économique (écoles, hôpitaux, théâtres, cinémas, centrales électriques, infrastructures de transport...), mais qui peuvent eux aussi avoir un impact visuel négatif ou nuire au bon aménagement des lieux, le logement en étant toutefois exclu. Tous les SAED reconnus avant le 1^{er} janvier 2006 ont reçu la qualité de SAR. Ils sont au nombre de seize sur le territoire communal namurois. Les deux plus grands sites sont les anciennes carrières et fours à chaux des grands malades (15 ha) et les anciennes carrières d'Asty-Moulin à cheval sur le territoire de Bomel et de Saint-Servais (21 ha) (Maes *et al.*, n.d.).

Aujourd'hui, seul le concept de SAR reste en vigueur. Il est défini par les articles 167 et suivants du CWATUPE qui statuent également sur la définition du périmètre du SAR, sur l'élaboration du rapport sur les incidences environnementales (RIE*) et sur la dérogation possible du gouvernement vis-à-vis de celui-ci. L'initiative de création d'un SAR peut émaner de la commune, d'une intercommunale, d'un centre public d'action sociale, d'une régie communale, de la Société wallonne du logement ou de l'environnement, ou encore du Gouvernement wallon. La reconnaissance définitive d'un site en qualité de SAR, après reconnaissance du périmètre par le Gouvernement et publication au Moniteur Belge, ouvre la faculté de solliciter les subventions

régionales pour l'acquisition et/ou pour le financement de certains actes et travaux grâce à une enveloppe budgétaire régionale globale.

LES RÉNOVATIONS URBAINES

Il s'agit du plus vieil outil étant donné que ces opérations existent en Wallonie depuis le début des années septante. De nombreuses fois amendée par des décrets révisionnels, l'opération de rénovation urbaine peut se définir comme une action d'aménagement global puisqu'elle a comme objectifs la restructuration, l'assainissement et la réhabilitation d'un quartier urbain pour tenter d'y maintenir ou d'y développer la population locale. Visant aussi le soutien des fonctions sociale, économique et culturelle préexistantes, les rénovations urbaines ont la particularité de respecter les caractéristiques culturelles et architecturales propres au bout de tissu urbain opéré (Ceder et Ponchaut 2008).

Pourtant beaucoup plus anciennes que les politiques de revitalisation urbaine (voir *infra*), les opérations de rénovation urbaine concernait « seulement » 96 quartiers wallons en décembre 2012 (DGATLP n.d.).

LES REVITALISATIONS URBAINES

Les politiques de revitalisation urbaine ont été légiférées dans un décret datant du 20 décembre 1990, modifié en 1997, en vue de compléter les actions menées par les procédures des SAR, qui concernent les biens immobiliers qui sont ou étaient destinés à accueillir une fonction autre que le logement, ainsi que les actions menées par les opérations de rénovation urbaine. Les revitalisations se distinguent de ces dernières sur deux points. Premièrement, elles ont comme objectif l'amélioration et le développement intégré de l'habitat, en ce compris les fonctions de commerces et de services et ont, deuxièmement, comme moyen la mise en œuvre de partenariats public-privé (PPP*). Cet outil opérationnel, relativement neuf permet en effet aux communes d'obtenir des subsides régionaux via une convention l'associant au secteur privé (Ceder et Ponchaut 2008 ; Halleux, 2004). L'article 172 du CWATUPe précise dans son paragraphe 2 que la région peut accorder à la commune une subvention couvrant le coût des aménagements du domaine public (voiries, égouts, éclairage public, réseaux de distribution et ses abords, espaces verts et équipement urbain à usage collectif). Néanmoins ce financement n'est possible qu'à hauteur d'un euro pour deux euros investis dans des actions visant à développer et/ou assainir le logement, avec un plafond fixé à 1,25.10⁶ euros. Les chercheurs de la CPDT déplorent cependant que « *ces dynamiques ne s'inscrivent pas spécifiquement dans le cadre d'une politique affirmée, ni dans une vision stratégique de renouvellement urbain définie à l'échelle de la région* » (CPDT 2005, p.49).

Au début des années 2000, il n'existait d'ailleurs pas, en Wallonie, de quartiers emblématiquement renouvelés grâce à des politiques de « revitalisation urbaine ». Toujours selon des chercheurs de la CPDT, les contributions quantitatives de la revitalisation au recyclage du tissu urbain wallon restaient marginales mais « *qualitativement intéressantes* » puisqu' « *en stimulant les contacts entre les sphères de l'aménagement et de la promotion, elles s'inscrivent dans un urbanisme de collaboration plutôt que dans un urbanisme segmenté* ». Les causes du maigre nombre d'expériences de revitalisation, multiples et certainement politiques, étaient, entre autres, l'absence de politique foncière active et de traditions quant aux PPP et une série de choix tactiques passés pour une revitalisation urbaine diffuse (Halleux et Lambotte 2008, p.15).

Cependant, depuis décembre 2012, la Région wallonne dénombre 118 périmètres de revitalisation urbaine initiés sur son territoire, un véritable bond en avant au lendemain de la deuxième décennie de notre millénaire (DGATLP n.d.).

A Namur, le bourgmestre Bernard Anselme (PS) a réellement initié les PPP lors de son mandat qui débutait en 2001 en vue de mettre en œuvre ses visées d'urbanisation massive de l'agglomération (voir *infra*). Mais ces outils stratégiques ont, à l'origine, des objectifs bien plus nobles comme la proposition d'une vision globale d'aménagement du territoire équilibrant durablement le cadre de vie, le développement économique, la cohésion sociale et l'action culturelle. S'opposant aux techniques lourdes de démolition-reconstruction, ces politiques territoriales prônent au contraire le maintien et l'amélioration de l'habitat en évitant l'expulsion des anciens habitants et la déstructuration du tissu urbain traditionnel. Les rénovations et les revitalisations urbaines sont aussi définies comme les moyens mis en œuvre pour tenter de supprimer le « *retard social* » des habitants des vieux quartiers qui souffrent par ailleurs d'un déficit d'accès aux potentialités qu'offre la société contemporaine (DGATLP n.d.).

Ces préoccupations urbanistiques, préconisant la densité urbaine et teintées d'une attention sociale, ne sont pas sans rappeler les principes du développement territorial durable. Si les dates concordent, l'intégration des notions de développement durable et des outils urbanistiques n'ont pas été, dans un premier temps, déployés simultanément à Namur. Le Schéma directeur d'Aménagement durable de Bomel – Saint-Servais adopté en 2009 (voir *infra*) semble être à l'origine du rassemblement des outils opérationnels, dont notamment les PPP, et des objectifs de durabilité déployés par la Ville de Namur.

Rajoutons que si l'avènement des PPP permet de nouvelles solutions aux problèmes du financement et de la mise en œuvre de projets urbains, il ne reste pas moins que « *leur développement amène de facto à une emprise accrue d'acteurs et d'intérêts privés sur la gestion urbaine* » (Van Criekingen 2012, p.128). Et laisser la gestion de l'espace public aux acteurs économiques privés est considéré par Jean-Marie Halleux comme une « *prise de risque* » (Halleux 2004, p.55).

L'exemple de la construction massive d'éco-quartiers en Angleterre permise grâce aux frontières très floues entre les secteurs public et privé est un cas d'étude intéressant. Les projets « durables », émanant d'un volontarisme politique visant à agir sur des quartiers en déshérence et à respecter les normes environnementales, sont portés par des dynamiques marchandes entre promoteurs immobiliers obligés de « verdir » leurs pratiques pour déployer un avantage compétitif. Cette « *fabrique néolibérale de la ville* » participe à accentuer ce que l'auteur appelle l'« *éco-gentrification* » et qui serait « *peut-être le prix à payer pour une réappropriation généralisée de la notion de ville durable* » (Beal et al. 2011, p. 95).

II. LE QUARTIER DE BOMEL : ENJEU D'UNE REVITALISATION TERRITORIALE

II. 1. Présentation de Bomel

II. 1. 1. L'histoire dessine la structure du quartier

En 1420, à l'époque du règne de Philippe III de Bourgogne, l'unificateur des Pays-Bas, Bomel était encore d'aspect rural. Plus de deux siècles plus tard, à partir de 1692, Vauban transforma Namur, ville militaire stratégique, en forteresse bastionnée et Bomel prit l'allure d'un glacis militaire s'étendant sur une distance d'un km où toute construction en dur était interdite. Sur un plan daté de 1745 (*figure 9*), « Bomel » est clairement identifiable comme un talus défensif inerte comprenant des forts avancés dont le Fort Saint-Antoine¹⁶ logé entre les actuelles rue Nanon et rue de Bomel. Seuls deux chemins débouchaient alors au nord de l'agglomération, le Chemin de Liège et le Chemin de Tongres.

En 1843, une première gare en bois et un chemin de fer virent le jour sur le glacis. Suite à la démilitarisation et à la démolition de l'enceinte en 1860, une nouvelle gare en dur fut construite en 1864. La fonction militaire et la barrière physique de la gare fut les premières causes de l'isolement du quartier. Quoique, outre les barrières naturelles - les coteaux des deux vallées renforcés par les falaises des carrières et la plaine de la Hesbaye -, la chaussée de Louvain construite entre 1725 et 1753 avait déjà enclavé le secteur dans des frontières artificielles (Comité de Quartier de Bomel 2004).

Le quartier de Bomel tel qu'il est connu aujourd'hui correspond à la première extension de Namur au XIX^{ème} siècle, constituée autour de la paroisse et dans l'immédiate proximité de la gare. On retrouve dans le *Dictionnaire géographique de la Province de Namur* datant de 1832 une mention de *Bommel* comme l'une des sept dépendances du centre urbain (Vander Maelen et Meisser 1832). Au début du XX^{ème} siècle, les habitants étaient des ouvriers du chemin de fer qui devaient habiter dans un rayon de moins de cinq km de leur lieu de travail. Il s'agissait aussi de manœuvres des industries du village limitrophe de Saint-Servais : les Carrières (1850-1975), les Papeteries Intermills (aujourd'hui désaffectées) et les Emailleries (dont la mémoire est gardée par la toponymie des rues - rue des Emaillés).

II. 1. 2. Les limites géographiques du quartier de Bomel

En général, un quartier se distingue d'un autre ou de l'agglomération à laquelle il appartient par une ou plusieurs singularité(s) interne(s) : une utilisation des sols, un style de bâti, un plan de rues, la présence de bâtiments historiques ou symboliques, une topographie originale, etc. Plusieurs découpages géographiques sont ainsi possibles selon que l'on se place sous l'œil du géographe, du sociologue, du planificateur urbain, du politologue ou encore du spéculateur immobilier. Tous ces modes de divisions très rationnels peuvent être légitimés mais il est néanmoins impossible d'imposer aux habitants des frontières qui ne refléteraient pas leur cadre de vie quotidien et leur perception du lieu.

Bomel est un quartier aux limites géographiques floues, tant au nord vers Vedrin qu'au niveau de la frontière Est avec Saint-Servais. Déjà en 1958, une étude du secteur révélait que Bomel était composé de quartiers différents dont « *la structuration est fort malaisée pour la raison que ce secteur manque lui-même de structure : toute une succession de rues parallèles débouchant perpendiculairement sur une longue artère [le boulevard du nord] adossée elle-même à un obstacle*

¹⁶ Aujourd'hui, un jardin communautaire et un potager ont été inaugurés sur le toit de cette ancienne casemate.

[la Gare] *ne constitue pas une infrastructure favorable à une vie communautaire* » (Ville de Namur 2013). L'auteur de cette étude déplorait déjà la présence de zones mortes – la Gare et la voies ferrées, les casernes, les industries et les carrières – ces dernières séparant le secteur de Bomel du village de Saint-Servais.

Selon Michel Grawez, représentant du Comité de Quartier de Bomel, il existe plusieurs limites géographiques du quartier de Bomel selon l'angle disciplinaire choisi. Les différents périmètres explicités ci-dessous ont été retracés sur base d'une carte IGN jointe en annexe (*figure 10*). Sur ce plan, Bomel apparaît clairement, puisqu'il est compris dans les limites administratives, comme le quartier nord de la première couronne de la « Corbeille » (en noir).

1. **Géographiquement**, Bomel semble occuper la zone triangulaire comprise entre (en bleu)

Est : la vallée de l'Arquet soit la rue d'Arquet et la rue Biéva

Ouest : la vallée du Houyoux à l'ouest, soit la rue Nanon - rue de l'Industrie

Nord : la zone rurale, marquant le début de la plaine de Hesbaye (ferme de Berlacomine) soit la rue du Réservoir, rue Derenne, av. du Panorama, av. du Bon Air, et le quartier du Transvaal.

Sud : la rue de Bomel et le fond d'Arquet.

2. **L'atlas géostatistique** de la ville définit les limites suivantes (en rouge)

Est : le boulevard d'Herbatte, jusqu'à quelques mètres avant la rue des Carrières

Nord : le début de la chaussée de Louvain jusqu'à l'intersection avec la rue A. Procès et la rue de la Montagne ; la rue d'Arquet jusqu'à l'allée du Moulin à vent et le Fond des Rosiats ; av. du Transvaal jusqu'à la salle St Vincent ; le côté gauche de la rue du Réservoir ; la rue Nanon jusqu'à hauteur de la rue Derenne Deldinne

Ouest : le côté droit de la rue Muzet

Sud : le chemin de fer.

3. **L'entité paroissiale**, créée en 1925, délimite par un « décret épiscopal » du 3 juin 1926, (modifié le 2 septembre 1955), les limites de Bomel (en vert)

Est : la rue des Carrières

Nord : le quartier du Transvaal, le quartier dit « Etrimo » et l'allée du Moulin à Vent.

Ouest : la rue Asty Moulin, rue Florent Dethier et le Tienne aux Balouches

Sud : le chemin de fer

4. Notons que **l'étude historique** de 1958 considère le Bois du Coquelet comme la limite Est du quartier (en jaune). Cette zone n'est par ailleurs pas reprise dans le périmètre du Schéma directeur de 2009.

Ce qui ressort de ces différentes approches géographiques du quartier est une grande pluralité des représentations d'un même lieu de vie. Les données sociodémographiques seront sensiblement discordantes selon qu'on se réfère à la vision géographique, géostatistique ou historique. Les deux premières englobent les actuels quartiers Etrimmo et Transvaal (encore appelé « parc du Transvaal), des hameaux relativement isolés par la topographie. Ces anciens quartiers vedrinois [de Vedrin] ont commencé à prendre de l'importance au lendemain de la deuxième guerre mondiale à partir du moment où l'intervention de sociétés immobilières a stimulé la construction de maisons particulières (Fivet, n.d.). Celles-ci sont généralement situées le long d'avenues boisées - Avenue du panorama, Avenue du Bon Air, etc. - desservant des clos et des servitudes au nom de l'avifaune locale - Clos des Mésanges, Clos des Grives, Clos des Hirondelles, Clos des Moineaux, etc. Sans aucun

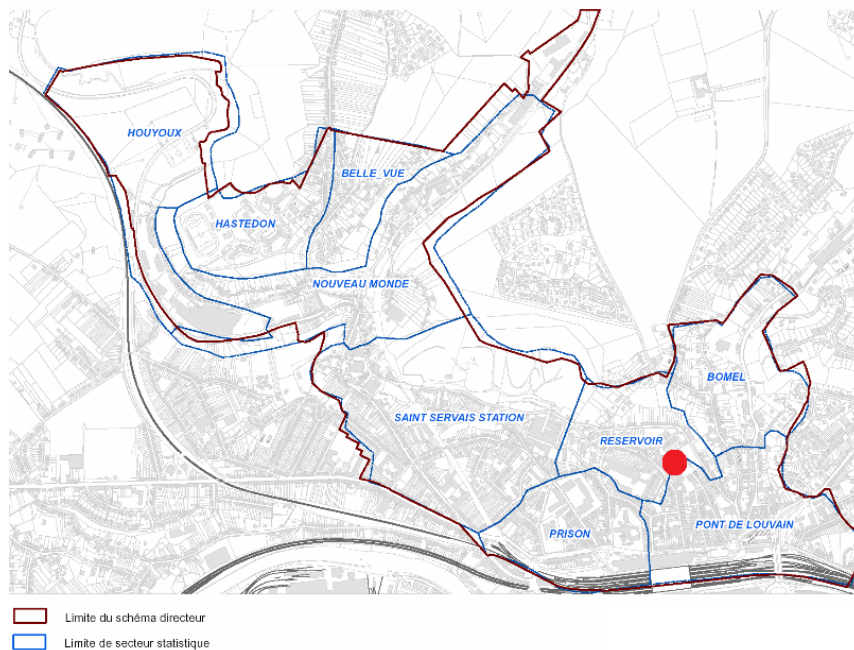
doute, les résidents de ces territoires privilégiés n'ont certainement pas le même profil socioéconomique que les riverains du bas de Bomel, section du quartier suggérée par les approches statistique et paroissiale.

Ajoutons que l'ancienne fonction dominante de Bomel, à savoir un quartier résidentiel ouvrier, a durablement contribué à la singularité de son identité. De nombreux alignements de maisons ouvrières composent encore le tissu urbain du bas de Bomel bien que l'unique axe de prestige, le boulevard du Nord, soit flanqué de maisons bourgeoises et que certaines merveilles de l'Art Nouveau et de l'Art Déco soient disséminées dans le bâti continu.

Mais si les fonctions ouvrière et industrielle du quartier font l'unanimité parmi l'opinion publique et sont aisément lisibles dans la typologie architecturale, elles ne permettent pas de définir les frontières du quartier. En effet, les traces architecturales du passé industriel de Bomel se concentrent près des vestiges des exploitations passées (la gare, les abattoirs, les industries, les carrières, etc) situés dans le bas du quartier mais aussi et surtout dans le village de Saint-Servais.

Pour rappel, la reconversion des abattoirs de Bomel s'inscrit dans le cadre d'une revitalisation urbaine dictée par le Schéma directeur de 2009. Celui-ci fixe son périmètre d'étude à 9 des 47 secteurs statistiques admis au Conseil communal à savoir Houyoux – Hastedon – Belle-Vue – Nouveau Monde – Saint-Servais Station – Réservoir – Bomel – Prison – Pont de Louvain. Sur ce découpage, le site des anciens abattoirs se trouve à cheval sur les sections Pont de Louvain et Réservoir (le point rouge), ce qui rend difficile toute mention du lieu. Remarquons que le périmètre ne recouvre pas le haut du quartier à savoir le Transvaal, le Parc Etrimmo, le lotissement de l'avenue du Bon Air.

Pour des raisons de facilité et de cohérence, nous partons du postulat que « Bomel » correspond au quartier administratif Bomel-Heuvy rassemblant les secteurs statistiques de Prison, Réservoir, Bomel et Pont de Louvain, que nous ne mentionnerons plus, soit les limites géographiques socialement acceptées.



Source : COOPARCH-R.U 2009, Schéma directeur Bomel – Saint-Servais, Namur.

II. 1. 3. Bomel, une entité socialement identifiable?

Selon l'état des lieux préliminaire au Schéma directeur (COOPARCH-R.U. 2008), il n'y aurait pas à Bomel une cohésion sociale unique mais bien deux types majeurs de sociabilité. Premièrement, la sociabilité mercantiliste fédérant les différentes communautés nord-africaine et turque en proposant des commerces « ethniques » principalement boulevard du Nord et, deuxièmement, une série d'organisations sociales légitimées par des institutions religieuses. Il semblerait que l'effervescence de la communauté catholique se soit amenuisée depuis quelques années, alors que, rappelons-le, le quartier s'est constitué pour partie autour de cette jeune paroisse. A l'inverse, le centre culturel turc, les deux mosquées et l'église protestante sont des vecteurs de rassemblements identitaires pour les nombreuses populations allochtones. Bomel est, à juste titre semble-t-il, perçu comme une mosaïque, non seulement géographiquement mais aussi socialement et les populations diversifiées se rassemblent généralement en sous-quartiers.

Si le quartier doit être une zone représentative en termes d'appartenance basée sur les relations sociales, il doit être aussi le support d'infrastructures publiques permettant ces échanges sociaux et, idéalement, offrant une certaine complémentarité par rapport au centre-ville. Or, toutes les écoles libres ont fermé dans les années quatre-vingt, la paroisse et ses activités s'essoufflent et les espaces publics de détente ont presque tous disparus. Une riveraine s'exprimait sur le cadre de vie et les relations sociales au sein du quartier lors de la table ronde organisée par le Comité en 2004 : « *Mes enfants vont à l'extérieur car ils ne trouvent plus ce qu'ils cherchent à Bomel. Les copains ne sont plus à Bomel. Quand j'étais jeune, oui. Le quartier est infesté par la circulation, il n'y a plus d'espaces pour jouer, il faudrait au moins un terrain pour faire la 'guerre des boutons', on ne fait plus de traîneau sur la rue de Bomel* » (Comité de Quartier de Bomel 2004, p.4).

Par contre, l'inventaire des acteurs sociaux, économiques et environnementaux permet d'emblée de reconnaître la certaine vivacité du quartier dans le domaine de l'associatif, du spirituel, du culturel et surtout de l'entraide sociale (*figure 11*).

Comme nous l'avons vu au point précédent, le quartier de Bomel ne possède pas de délimitation géographique véritablement consensuelle. La barrière physique du chemin de fer au sud et la frontière rurale au nord enclavent le quartier alors que les limites ouest – est restent imprécises. D'autant plus que la non-appropriation du foncier¹⁷, la grande hétérogénéité culturelle associée à des mouvements migratoires soutenus et à un flux de navetteurs quotidiens élevé (voir *infra*) ne sont, à priori, pas propices à la création de liens sociaux, à l'identification au lieu et à l'investissement local. Il n'est resté pas moins que la mémoire collective approximative permet à tous les habitants et usagers de l'agglomération namuroise de localiser Bomel « derrière la gare ».

II. 2. Le quartier de la gare

*« Dans toutes les villes du monde
Le quartier le plus immonde
C'est toujours celui d'la gare
Où on ose pas sortir le soir »¹⁸*

La Gare de Namur est l'une des plus grandes gares urbaines wallonnes avec Liège, Charleroi et Mons. Elle bénéficie donc d'une desserte ferroviaire dynamique et génère chaque jour des milliers

¹⁷ Nous verrons que le pourcentage des locataires représente près de 60% de la population de Bomel (cytise)

¹⁸ Extrait de la chanson « Le quartier de la gare » du groupe belge Été 67 (2007) Le quartier de la gare, WAGRAM Production.

d'arrivées et de départs. Si la Gare constitue une porte d'entrée et de sortie dans une ville, elle s'érige spontanément en point de référence voire en centralité, géographique ou non. La Gare de Namur, située au nord de la Corbeille¹⁹ est souvent considérée comme la limite supérieure de la ville (« le haut de la ville » ; « on monte à la gare », etc.). Cette localisation particulière, unidirectionnelle, isole le quartier urbain et les villages situés derrière le chemin de fer (*figure 12*). La CPDT relevait en 2005 les enjeux liés à ces irrémédiables ruptures causées par les emprises ferroviaires : « *Hormis les rares cas où la topographie accidentée vient au secours de l'urbanisation, seul un système de dalle peut parvenir à recréer une continuité* » (Allaman 2000 in CPDT et al. 2004, p.50). A ce jour, ce système de dalle, souvent irréaliste sur le plan financier, n'a été abouti en Wallonie qu'à la Gare de Namur justement et de Liège-Guillemins.

Cependant, si la « dalle » surplombant les voies de Namur a été construite dans l'objectif de créer une continuité urbaine avec le quartier de Bomel et de recoudre la ville de sa balafre ferroviaire, elle n'est pas parvenue à remplir pleinement ses objectifs initiaux et son échec est aujourd'hui assimilé à celui de l'esplanade bétonnée de la Gare de Bruxelles-Luxembourg (SAVN 24/01/2013). Son aménagement a été longuement discuté au sein du Conseil communal namurois à travers la réalisation d'un PCA dont les premières motions remontent à novembre 1998, lorsqu'un premier projet de plan et son étude d'incidence furent élaborés. Il s'agissait d'un PCA dérogatoire au Plan de Secteur en ce qu'il prévoyait une destination de complexe cinématographique et de commerces sur des parcelles appartenant à la SNCB et inscrites en zone de services publics et d'équipements communautaires (SAVN 18/11/1998). Dès le départ et avant même une proposition architecturale précise, la volumétrie et l'intégration urbanistique du projet furent controversées. Le cahier des charges de l'étude d'incidences portait entre autres sur la possibilité de création d'un obstacle tant physique que symbolique entre Bomel et la Corbeille. Certaines prescriptions urbanistiques, comme les hauteurs sous corniches proposant une architecture plus « verticale » pour ne citer qu'elles, furent contestées jusqu'au bout par la majorité objectant que le projet urbanistique allait défigurer les panoramas de la Ville et que la « *bruxellisation de la cité [était] en route* » (Gavroy in SAVN 26/04/2000, p.94).

Bien que le projet de PCA fut adopté définitivement par la majorité communale le 26 avril 2000 par 25 voix contre 13 oppositions, le complexe cinématographique ne verra jamais le jour, d'autant plus qu'il allait être court-circuité par l'installation de l'Acinapolis sur le site de la Gare de Jambes. La dalle fut alors aménagée en hall d'attente et en une petite surface commerciale en 2002, ce qui lui vaut d'être fréquemment qualifiée de lieu de « *courant d'air* » par les usagers et non d'un espace moderne et convivial. Cette rénovation est survenue en même temps que l'implantation de nombreuses administrations dont le Ministère wallon de l'Équipement et du Transport (MET*). Ces transformations ont initié la dualité qui caractérise la Gare actuelle. Le côté sud, orienté vers l'hypercentre renvoie une image de luminosité, de prestige et de sécurité de par son architecture néo-classique en pierres blanches, la nouvelle structure vitrée qui modernise la façade et l'aménagement ouvert de la place. Le côté nord quant à lui est réalisé dans des matériaux opaques et plus grossiers – brique et béton – qui renvoient à une sensation d'ombre et d'isolement. De part et d'autre, des espaces sont aménagés aux abords des sorties. Mais tandis que l'espace du boulevard de Merckem au sud est largement ouvert et aéré, l'espace côté nord prend la configuration d'une « fosse » en contrebas par rapport au niveau de la rue. Enfin, si la façade « principale » sert de repères visuel et temporel (elle donne l'heure), l'entrée nord « *matérialise une rupture qui court le risque de marginaliser le quartier [de Bomel]* » (CPDT 2004, p. 203) (*figure 13*).

¹⁹ Expression populaire utilisée pour désigner le centre-ville namurois

Alors que la mise en concurrence des villes implique une double valorisation de leur accessibilité et de leur image, Allaman pose un pronostic au sujet des gares, ces lieux porteurs de nouveaux enjeux de centralité : « *les gares deviennent des sites stratégiques autour desquels peuvent s'articuler la restructuration d'un quartier, l'implantation d'équipements ou de centres tertiaires, un projet de réaménagement d'espaces publics ou la refonte d'un schéma de circulation* » (Allaman 2000 in CPDT et al. 2005, p.43). La Ville de Namur aborde le reconditionnement de cet important nœud modal dans son Schéma de Structure adopté en 2012 à travers lequel elle espère pouvoir répondre aux différents enjeux de la zone par la détermination d'un périmètre de remembrement urbain, un plan d'ensemble dont le rôle est d'assurer le développement cohérent d'une série de projets prévus pour une zone définie et restreinte (voir *supra*). Le projet phare de cette vaste requalification est le déplacement de la gare des bus sur la dalle de la Gare ferroviaire dans le cadre de l'aménagement du Square Léopold (voir *supra*). Lors d'une étude de faisabilité, cette option a été retenue parmi beaucoup d'autres parce que seule la dalle présentait une superficie suffisante pour cette occupation. Notons que l'implantation d'un nouveau centre-commercial à l'emplacement de l'actuelle gare des bus et la modification des voiries et des espaces publics du boulevard de Merckem, s'ils ne concernent pas directement le quartier de Bomel, contribueront à priori à intensifier l'attractivité de la ville. Or, le quartier de Bomel se loge entre trois portes d'entrée principales de l'agglomération - la chaussée de Waterloo, la Gare et le Pont de Louvain qui reçoit l'E411 - et sera donc contraint d'absorber les soldes automobiles. Dans ce sens, nous pouvons nous demander si les projets de créations et de réfections des passages piétons et cyclistes de part et d'autre des voies ferrées - le prolongement du RAVeL*, une passerelle extérieure et la rénovation du passage sous-terrain - sont pensés préférentiellement pour les habitants de Bomel ou pour les futurs usagers des nouveaux équipements urbains.

D'une manière générale, trois enjeux urbanistiques semblent s'imposer systématiquement aux projets de revalorisation des gares et de leur quartier : « *la réduction de la fracture urbaine définie par l'emprise ferroviaire, la revalorisation des quartiers environnants et l'articulation au centre-ville ancien* » (CPDT 2005, p. 49). Il est alors évident que les projets de rénovation des gares ne peuvent se confiner au seul réaménagement de la plateforme d'échanges. Il est nécessaire de croiser au moins trois échelles territoriales - la gare, le quartier et l'agglomération - ; trois échelles de temps - les court, moyen et long termes - ; et d'intervenir dans les domaines de l'habitat, des services, des commerces et du foncier.

En 2004, la CPDT proposait « *une typologie des flux de voyageurs dans les grandes gares wallonnes* ». La Gare de Namur avait été classée comme « *grande gare de destination sous l'influence de l'emploi métropolitain* ». Avec 4.677 abonnés entrant et 9.157 abonnés sortant, elle comptabilise le nombre absolu d'abonnés le plus élevé de la Wallonie (CPDT 2004, p.273). Suite aux résultats, les chercheurs proposaient quelques recommandations comme par exemple la suggestion que le quartier situé de l'autre côté des voies soit dévolu principalement aux logements, et dans une moindre mesure, aux activités économiques générant des flux de travailleurs (CPDT 2005). Pourtant, la concurrence entre l'habitat et l'emploi contribue à l'heure actuelle à la désintégration du tissu urbain de Bomel (*figure 14*). L'installation du SPW et du MET boulevard du nord et l'implantation récente de Mundo-N²⁰ rue Nanon participe au nombre croissant de navetteurs quotidiens. Or, comme le disait Percec en 1985, le quartier est aussi et surtout « *la portion d'une ville dans laquelle on ne travaille pas* » mais dans laquelle on vit (Percec 1985, p.113). Outre l'image négative du « quartier derrière la gare » qu'il serait judicieux de nuancer, les programmes de

²⁰ Immeuble éco-rénové hébergeant un grand nombre d'associations namuroises et proposant la location de salles de réunions et de conférences, à l'instar de Mundo-B à Bruxelles.

revitalisation du quartier doivent œuvrer à rendre compatibles les nombreux usages externes de Bomel et le taux élevé de fréquentation journalière avec la fonction principale d'habitat du quartier.

II. 3. Quartier central ou périphérique ?

II. 3. 1. La nouvelle « centralité » suburbaine dictée par le Schéma de Structure communal

Comme explicité plus haut, le fil rouge de l'ambitieuse réforme du CWATUPe – le CoDT – est la notion des territoires centraux à densifier, urbains comme ruraux. Il s'agit en fait de la nouvelle appellation d'un concept plus ancien et polémique, celui des noyaux d'habitat (voir *supra*).

Une des options soutenues par la commune dans son Schéma de Structure est « *l'extension de la centralité namuroise à un territoire englobant l'environnement de la gare de Namur à Bomel-Saint-Servais, la Corbeille, le Grognon, la partie nord de Jambes et le quartier de la plaine Saint-Nicolas* ». Un territoire marqué soit par la présence d'une certaine densité, d'un réseau de transports collectifs et de fonctions d'équipements majeurs ; soit par des caractéristiques urbaines pouvant les accueillir. Les pouvoirs publics justifient leur choix en arguant que ce territoire namurois suburbain concentre, déjà à l'heure actuelle, une grande partie des fonctions économiques de Namur-Capitale. Mais surtout, ils s'appuient sur sa capacité à « *absorber une large part de la croissance dans les années à venir, tant du point de vue de l'habitat, de l'emploi mais aussi des équipements et services à la personne, sans pour autant remettre en question ses qualités* » (ICEDD et al. 2011 b., p.27).

Si les autorités communales défendent une politique d'extension de l'agglomération, le centre-ville, actuellement identifié comme le quartier historique (Rue de Fer, Rue de Bruxelles, Place de l'Ange, etc) deviendra le cœur névralgique de l'agglomération auquel le quartier de Bomel devrait être de mieux en mieux connecté à l'avenir.

II. 3. 2. Bomel, un quartier périphérique relié à la centralité urbaine ou tourné vers sa propre centralité ?

Historiquement, Bomel a toujours été le quartier périphérique de la première couronne. A ce titre, il fait partie intégrante de l'agglomération. Mais ses origines ouvrières et les multiples bavures en termes d'aménagement du territoire²¹ ne permettent pas actuellement de considérer ce quartier excentré comme faisant partie du dynamisme central namurois. Le Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais dressait, bien tard, le constat de ces faits : « *D'une manière générale, ce secteur bien que très proche du centre urbain, en est très différent. Le chemin de fer qui l'en sépare, apparaît bien comme un obstacle physique important, mais aussi comme une séparation sociologique très marquée. Ce site ne semble pas défavorisé de point de vue aération ou de salubrité ; il possède de sites et des panoramas remarquables, surtout vers les hauteurs. Mais il semble manquer d'unité et de structure fondamentale* » (ICEDD et al. 2011 b., p.11).

La question est ici de savoir si cette intégration ratée avec le centre-ville est préjudiciable pour le quartier de Bomel. Pour Thierry Decuyper, un architecte intervenant dans le projet culturel des abattoirs, le cas des villes qui fonctionnent grâce à un hyper-centre est une figure récurrente, voire une généralité. Or, selon lui, il faut justement aller au-delà des généralités et travailler les spécificités : « *les quartiers n'ont pas besoin de la ville pour vivre car ils détiennent des caractéristiques uniques à leur morphologie et peuvent se développer de manière relativement*

²¹ Notamment au sujet du raccord avec l'E411, de l'aménagement de la gare, de la construction du MET, etc.

autonome ». Il donne l'exemple de ces villes traversées par un fleuve qui voient des quartiers émerger et des attractivités se déplacer (Decuyper 2012 in RTA 2012 c.).

Le bureau d'expertises urbanistiques Space Syntax propose lui aussi une définition du quartier différente de toutes celles abordées jusqu'à présent. Il préfère en effet adhérer à un concept où les quartiers sont caractérisés par l'accessibilité de leurs centres et non par des limites et des clôtures. Cette vision se fonde sur la cohésion produite par l'attraction d'espaces partagés, plutôt que sur l'exclusion résultant de la division de l'espace. Les espaces, et en particuliers les espaces centraux, seraient des lieux de co-présence des utilisateurs locaux et globaux du territoire : « *dans les quartiers qui fonctionnent bien, malgré la non-correspondance socio-spatiale, les communautés globales et locales se retrouvent et interagissent, de façon à la fois prévisible et productive, dans les nœuds du territoire urbain qui sont interconnectés* » (Space Syntax 2006, p.11). En ce sens, nous avons vu que la proximité de la gare et l'implantation d'activités tertiaires sont à l'origine de l'arrivée massive et quotidienne d'un grand nombre d'employés, faisant « se rencontrer » les autochtones et les usagers externes.

Si le bas du quartier de Bomel correspond à la catégorie morphologique « centre d'un quartier urbain » dans le Schéma de Structure, il n'en reste pas moins que le « noyau de vie » du quartier se lit, depuis longtemps, difficilement. Structuré notamment autour de la paroisse, le quartier de Bomel devrait logiquement rayonner autour de la Place Monseigneur et de son Eglise du Très-Saint-Sacrement consacrée au culte depuis 1906. L'urbanisation déstructurée du tissu, l'implantation de lieux de cultes de confessions différentes, l'installation de communautés allochtones et la construction de cités sociales ont éradiqué le centre unique du quartier. Dorénavant, le quartier se matérialise par une série d'axes de piètre qualité, se branchant perpendiculairement à l'axe principal du boulevard du nord. Sa structure composée de rues parallèles n'est pas la seule singularité de ce quartier. La topographie originale et les nombreux « non lieux » font de Bomel un quartier unique. Thierry Decuyper soutient que ces spécificités sont justement les opportunités qu'il faut saisir pour « *multiplier les expériences architecturales et spatiales* » et transformer les « *défauts* » en atouts et les vides en éléments structurants (Decuyper 2012 in RTA 2012 c.).

Pour résoudre l'absence de pôle majeur, les chercheurs du bureau COOPARCH- R.U proposent, dans le cadre du Schéma directeur, d'ériger le site des abattoirs comme « *le nouveau centre de Bomel* » (COOPARCH- R.U 2009, p. 21).

II. 3. 3. La perception de la relation centralité-périphérie par les riverains

Lors de leurs recherches sur l'espace urbanisé en 2004, l'équipe de la CPDT avait relevé le vocabulaire utilisé par un échantillon de riverains alors qu'il s'agissait de commenter l'accessibilité de Bomel vers le centre-ville : « *franchir* », « *limite* », « *rideau de fer* », « *labyrinthe* », « *parcours du combattant* », « *barrière* », « *subir* », « *souffrance* », « *chinoiserie* » traduisaient clairement les difficultés rencontrées (CPDT 2001, p.45). Mais outre l'obstacle physique du chemin de fer, les habitants de Bomel déploraient aussi l'existence de « *barrières symboliques* ». Certains confiaient, lors des interviews réalisées en 2001, avoir l'impression, de ne pas être considérés par les gestionnaires politiques namurois. Un sentiment d'abandon qui provenait selon eux de la volonté des pouvoirs publics de camoufler et d'exclure Bomel du centre ; et d'y déplacer les organismes d'aides sociales pour en préserver le centre-ville « *patrimonialisé* ». L'interviewé continuait en dénonçant le manque de communication - « *on est entendu mais pas écouté* » - et la désinformation subie dans le quartier, prenant en exemple des affiches d'enquêtes publiques inaccessibles (CPDT 2001, p.47).

Cet éloignement du centre urbain subi par toutes les personnes interrogées était couplé par la frustration du masque solaire qui leur est infligé par le bâtiment massif du MET, plongeant la partie sud du quartier dans l'ombre. Enfin, certains disaient souffrir de violences symboliques se sentant écartés du centre, considérés comme une minorité et soumis à des choix qui les concernent et sur lesquels ils n'ont aucune prise. Pierre Bourdieu avait déjà théorisé ces évictions territoriales inégales en 1993 : « [...] *l'espace est un des lieux où le pouvoir s'affirme et s'exerce, et sans doute sous la forme la plus subtile, celle de la violence symbolique comme violence inaperçue* » (Bourdieu in CPDT 2001, p.48).

A la lecture des perceptions recueillies, il n'est pas contestable d'affirmer que les riverains de Bomel se considèrent beaucoup plus éloignés du centre que ce qu'ils ne le sont réellement. Notons par contre que ces témoignages datent de 2001 et qu'ils devraient être actualisés. Quoique, vu l'absence de projets urbains visant à améliorer la situation sur ce laps de temps, les résultats risqueraient d'être sensiblement semblables.

II. 3. 4. Les liaisons piétonnes entre le Quartier de Bomel et le centre-ville

Si la location périphérique de Bomel est avérée et que le sentiment d'exclusion du dynamisme central est ressenti par la population, voyons quelles liaisons physiques permettent d'atténuer cette situation d'appendice péri-urbain en le connectant avec le centre-ville (*figure 15*).

1. **Le passage sur la dalle de la Gare** est un passage couvert réservé aux piétons dont l'accès présente trois alternatives : l'escalier, l'escalator ou l'ascenseur. Il s'agit de la dalle construite en 2002 et décrite plus haut. Il est à signaler que l'accès à la dalle a été plus d'une fois débattu en Conseil communal. Michel Grawez, habitant de Bomel et membre du Comité de Quartier, exigeait lors du Conseil du 22 octobre 2003 l'ouverture ininterrompue du passage public de la Gare arguant que « *le désenclavement de Bomel était la promesse la plus utilisée pour faire accepter la dalle aux Bomelois* » (Grawez in SAVN 22/10/2003, p.66). La séance s'est néanmoins clôturée sur une convention que la Commune signerait avec la SNCB autorisant l'accès au public – usagers des rails et promeneurs - entre 4h et 24h. Face au mécontentement de certains, le bourgmestre faisait remarquer que la dalle est une propriété fédérale et que les gestionnaires pouvaient - ils y avaient déjà pensé - ne l'ouvrir qu'aux détenteurs d'un titre de transport valide.

2. **Le sous-terrain de la Gare** est normalement interdit aux piétons et aux cyclistes puisqu'il s'agit de l'entrée du parking de la Gare. Néanmoins, la plupart des navetteurs travaillant à Bomel empruntent ce passage pour atteindre leur voie ou pour accéder au centre-ville en évitant les feux rouges du boulevard de Merckem.

3. **Le Pont de Louvain** est une voie de trafic intense à l'intersection du boulevard du Nord et de la chaussée de Louvain qui se prolonge en l'E411.

Il est un élément fort et structurant pour les riverains car il s'agit de l'artère principale qui les relie au centre-ville. Néanmoins, il est dépourvu de pistes cyclables et, malgré la largeur confortable des trottoirs, est pénible aux piétons de par son dénivelé et son excentricité par rapport au centre.

4. **Le pont d'Heuvy**, à l'ouest de Bomel, enjambe le boulevard de Merckem et relie les villages de Saint-Servais, Saint-Marc, Emines, etc. au centre-ville. Il réceptionne également une portion du RAVeL traversant Saint-Servais et venant buter contre les voies ferrées.

5. **La passerelle d'Herbatte**, à l'est de Bomel, relie le boulevard du même nom au boulevard Cauchy. Elle enjambe les lignes du chemin de fer. Destinée à un usage exclusivement piétonnier, on y accède uniquement par des escaliers. A partir du boulevard Cauchy, il y a encore environ deux kilomètres pour atteindre le centre-ville. La passerelle ne figure d'ailleurs pas sur le plan en annexe, bien au-delà vers l'est.

Ces passages « de fortune » sont jugés insuffisants par la population tant de Bomel qui n'accède que péniblement au centre-ville que des citoyens centraux qui évitent la plupart du temps le quartier. Une situation de fait à laquelle, nous le verrons, le projet de reconversion des abattoirs tentera de répondre.

II. 4. Diagnostic et analyses statistiques

Il est important de rappeler que l'état des lieux et les données géostatistiques proposés ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais adopté en 2009 par la ville. Nous travaillerons donc avec le périmètre étudié par celui-ci et considérerons Bomel comme l'entité constituée des secteurs statistiques de Prison, Réservoir, Bomel et Pont de Louvain. L'intérêt des études qualitative et quantitative qui suivent est de légitimer ou au contraire de nuancer l'opinion publique mais aussi les dires des représentants politiques qui considèrent Bomel et Saint-Servais comme « *les quartiers les plus en souffrance ou les plus pauvres de Namur* » (Gavroy in SAVN 19/11/2007, p.107)

II. 4. 1. Etat des lieux du Quartier statistique de Bomel

Le diagnostic proposé en annexe compile la synthèse du travail réalisé par le bureau d'urbanisme COOPARCH- R.U dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur de 2009 avec les observations et les informations rassemblées lors de ces présentes recherches (*figure 16*). En *italique*, ce qui n'était pas explicitement mentionné dans le projet de la ville.

En 2008, les manques mis en exergue sont prioritairement l'absence de politique de logements et d'habitat et le manque de stratégies de mise en œuvre et de valorisation des friches et des structures recyclables. Bien sûr, les problèmes de mobilité, de transports et de liaisons piétonnes et cyclistes vers la Corbeille sont très vite déplorés. L'état des lieux met aussi en avant une insuffisance en termes d'espaces verts publics, d'équipements collectifs pour créer des lieux pluralistes de sociabilité intra- et intergénérationnelles et de mise en réseaux de ces différents espaces publics.

Sans pour autant parvenir à pallier les défauts du quartier, une série d'atouts a été relevée. C'est certainement la localisation privilégiée entre d'une part, le centre-ville et la gare et d'autre part, les zones rurales du nord qui plaisent majoritairement aux riverains. Pour la plupart, ceux-ci ont en effet jeté leur dévolu sur le quartier pour le prix du foncier encore accessible et les typologies de certaines maisons dotées de jardin, cas de plus en plus rares en ville. De plus, la présence de nombreuses propriétés foncières publiques offre une large possibilité d'action en termes de reconstruction et de revitalisation du quartier.

Enfin, si les diversités sociale et culturelle ne sont pas spécialement exploitées à l'heure actuelle, elles restent des opportunités de cohésion sociale à développer, surtout dans le cadre d'une évolution tendancielle de rajeunissement de la population (voir *infra*).

II. 4. 2. Evolutions et comparaisons avec le vieux Namur des données statistiques

Comme nous l'avons vu plus haut, un quartier possède des caractères spécifiques qui le distinguent des autres et lui confèrent une identité propre. Selon ce principe, le quartier ne peut exister sans la confrontation et la comparaison avec le reste de l'espace urbain qui l'entoure (Billard 1999).

Pour l'état des lieux démographiques, nous pouvons nous référer au travail d'Adrien Delacharlerie qui s'est appliqué, dans le cadre de son mémoire de master des Sciences de la Population et du Développement à l'UCL en 2010, à « *appréhender les relations réciproques entre évolutions démographiques et parc de logements dans l'exercice prospectif* » au sein du périmètre du Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais. Son objectif central fut de fournir aux autorités communales de la ville de Namur un ensemble d'informations démographiques jugées nécessaires pour la définition et l'exécution d'un plan de réhabilitation ou de revitalisation urbaine. Selon lui, le quartier a été marqué par des transformations qui, au cours du temps, lui ont conféré un nouveau visage dont les traits ont été essentiellement dessinés par les profonds changements au sein de la population résidente.

Grâce à la bande de données en ligne *cytise* réalisée par les émérites démographes Mr Dal et Mr Poulain et aux recherches d'Adrien Delacharlerie, nous allons pouvoir passer en revue les différents paramètres permettant l'élaboration d'une carte d'identité du quartier de Bomel à mettre en parallèle avec celle de la corbeille. Le périmètre d'étude d'Adrien Delacharlerie étant celui du Schéma directeur Bomel - Saint-Servais, ses données statistiques ne seront utilisées que dans les cas où il aura fait la distinction entre les deux entités.

Les périodes choisies sont l'année de la fermeture des abattoirs (1989) et la date la plus contemporaine disponible sur *cytise* (2008). L'étude permettra donc d'une part de comprendre l'évolution des tendances sociodémographiques de Bomel sur cette période et d'autre part de les comparer avec les phénomènes ayant marqués l'hyper-centre sur la même période.

POPULATION

	Bomel-Heuvy		Namur centre-ville	
	1989	2008	1989	2008
Age moyen de la population	38.8	37.5	42.1	40.9
Part des moins de 20 ans	22%	22%	16.6%	11.8%
Part des plus de 60 ans	21.9%	16.3%	27.2%	21.4%
Part des plus de 80 ans	5%	4.66%	6.34%	6.75%
Proportions d'étrangers	13.7%	14%	12.6%	14.5%
Proportions d'étrangers hors UE	5.97%	7.79%	5.03%	7.14%

La part des habitants de moins de 20 ans est stagnante dans le temps pour Bomel tandis qu'elle est en forte décroissance pour le centre-ville. Alors que la presse répand l'image d'un vieillissement de la population du vieux Namur, les statistiques reflètent que l'âge moyen de la population serait plutôt en baisse dans la Corbeille. Nous pouvons alors nous risquer à raisonner que la légère augmentation des personnes âgées dans le centre-ville, attirées certainement par la proximité des commerces et par le confort (relatif) d'un piétonnier, est compensée par l'installation de petits ménages ou d'actifs isolés de plus de 20 ans.

Le rajeunissement de la population est par contre plus marqué pour le quartier de Bomel. Il se place d'ailleurs en 3^{ème} position dans le classement des quartiers les plus jeunes de la commune ; se démarquant ainsi de la tendance générale de vieillissement de la population observée à l'échelle de

l'entité (Delacharlerie 2010, p.44). Cette tendance, oscillant à travers le temps, s'explique plus par le départ des personnes âgées que par une arrivée massive de jeunes enfants.

MÉNAGES

	Bomel-Heuvy		Namur centre-ville	
	1989	2008	1989	2008
Taille moyenne des ménages	2.47	2.02	1.77	1.45
Proportion de pts ménages (taille 1 ou 2)	69.1%	78.7%	83.6%	91.1%
Proportions des gros ménages (taille 5 et +)	6.53%	5.27%	2.14%	0.69%
Nombre total de ménages privés	1.301	1.745	2.099	2.302

Ces chiffres illustrent assez clairement la « *dynamique de décohabitation*²² » c'est-à-dire un éclatement de la société en une multitude de petits ménages qui se matérialise par la division de l'habitat existant et donc par une augmentation conséquente du nombre de ménages d'une part et du nombre de logements d'autre part (Delacharlerie 2010, p.48).

La proportion majoritaire des petits logements est aussi et surtout celle qui augmente le plus vite. Cette tendance tend clairement à minorer encore la proportion des grands ménages familiaux déjà faiblement représentés, surtout dans le centre-ville.

MOUVEMENTS DE POPULATION

	Bomel-Heuvy		Namur centre-ville	
	1989	2008	1989	2008
Taux brut de natalité ²³	1.6%	1.6%	1.5%	1.3%
Taux brut de mortalité ²⁴	1.4%	1.0%	1.4%	1.2%
Taux d'accroissement naturel	0.2%	0.6%	0.2%	0.1%

Le taux de natalité est stable dans le temps pour Bomel et en déclin pour le centre-ville. S'agissant du taux brut de mortalité, la tendance générale est également à la baisse. Le cas de Bomel fait office d'exception dans la commune puisqu'on y observe à la fois une baisse continue du taux brut de mortalité et une augmentation constante du taux de croissance naturelle.

	Bomel-Heuvy		Namur centre-ville	
	1989	2008	1989	2008
Taux d'immigrations de la population totale	8.6%	10%	11.4%	13.9%
Taux d'émigrations de la population totale	7.1%	8.4%	10.6%	12.1%
Taux d'accroissement migratoire	1.6%	1.6%	0.7%	1.8%

Le bilan migratoire reste inchangé au cours du temps pour Bomel mais, comme nous le verrons ci-après, l'origine des communautés arrivantes a sensiblement varié depuis 1989. Comparativement aux autres quartiers, Namur présente des valeurs relativement élevées, ce qui est dû à de hauts taux bruts d'immigration et d'émigration.

²² Dynamique se vérifiant dans tout le pays mais aussi à l'échelle du continent, et qui serait la résultante d'une série de transformations sociologiques : vieillissement de la population, baisse de la natalité, entrée plus tardive dans la parentalité, augmentation du nombre de divorces, continuation du processus d'individualisation et de l'émancipation féminine, etc. (Delacharlerie 2010).

²³ Les taux brut de natalité et de mortalité dépendent de la composition par âge de la population, non spécifiée ici.

²⁴ Ibidem

	Bomel-Heuvy		Namur centre-ville	
	1989	2008	1989	2008
Taux de croissance de la population	1.8%	2.2%	0.9%	1.9%

Les chiffres pour Namur confirment la tendance contemporaine d'un timide « retour en ville » tandis que les résultats pour Bomel reflètent un taux de croissance relativement élevé dont l'origine repose sur une dynamique migratoire vive et sur un solde naturel positif. Selon Adrien Delacharlerie, le dynamisme migratoire pourrait avoir modifié les structures démographiques et socio-économiques des populations locales. Mais comme le disait l'économiste américain Anthony Downs en 1981 « *un taux relativement fort de mobilité parmi les résidents peut être compensé lorsque les ménages sortant sont remplacés par des ménages de même statut social* » (Downs in Billiard 1999, p.65). Malheureusement, les chiffres relatifs au taux d'occupation et aux secteurs professionnels ne sont disponibles que pour l'année 2001. Si cette évolution n'est donc pas exploitable, nous pouvons nous pencher sur la structure par nationalités du quartier de Bomel durant la période étudiée.

	Chiffres relatifs en 1989	Chiffres relatifs en 2008
Part de la population étrangère	13.8%	14%
Total UE (27)	7.8%	6.2%
Autre Europe	0.3%	1.5%
Asie	2.9%	1.8%
Afrique	2.2%	3%
Amérique du Nord	0.1%	0.1%
Amérique latine	0%	0.1%
Océanie	0%	0%
Réfugiés	0.5%	1.3%
Demandeurs d'asile	0%	0%

Structure annuelle par nationalité. Bomel-Heuvy en 1989 comparé à Bomel-Heuvy en 2008.

Source : <http://cytisenamur.gedap.be/index.asp>

Si les chiffres relatifs de populations étrangères résidant au sein du périmètre d'étude restent globalement inchangés - 13,8% en 1989 contre 14% en 2008 - l'origine de ces populations exogènes a fortement évolué en deux décennies. Nous relevons une forte croissance des nouveaux résidents africains et européens venus d'hors-Europe des 27. De même, le nombre de réfugiés a presque triplé. Il est connu que l'implantation d'une communauté dans un voisinage y attire le regroupement de nouveaux membres de celle-ci. Les deux sanctuaires musulmans et le temple protestant attestent ces rassemblements communautaires.

La diversité des origines des populations allochtones doit être prise en compte dans les réflexions de réaménagement du quartier, d'autant plus que ces nouveaux habitants sont généralement sédentaires et précarisés. Le maintien de cette multi-culturalité mais surtout la création de liens sociaux et d'échanges entre ces communautés deviennent des enjeux majeurs pour le quartier.

EDUCATION ET ACTIVITÉS (2001)

	Bomel- Heuvy	Namur centre-ville
Proportion des personnes de + 25 ans de faible niveau d'éducation	33.2%	24.6%
Proportion des personnes de + 25 ans de haut niveau d'éducation	20.8%	30.5%
Proportion des jeunes de 18-25 ans suivant un enseignement supérieur	22%	21.6%
Part de la population de 16-64 ans occupée	44.4%	51.6%
Part des chercheurs d'emploi	28.5%	23.3%
Part des cadres et professions libérales	2.3%	5.4%
Part des employés dans le commerce et horeca	11.3%	17.8%
Part des indépendant	4%	9.1%
Part des ouvriers dans les employés	56.3%	41.2%

Remarquons dans un premier temps que les indices sont systématiquement plus défavorables à Bomel en ce qui concerne le niveau d'éducation des jeunes et le taux de chercheurs d'emploi. Sans affiner l'analyse, ces chiffres nous permettent également de constater que le passé ouvrier du quartier de Bomel se lit encore aujourd'hui dans la proportion majoritaire des résidents employés dans le secteur ouvrier.

LOGEMENTS (2001)

	Bomel- Heuvy	Namur centre-ville
Part de maisons isolées	5.7%	1.2%
Part de maisons « de rangées »	37.5%	6.8%
Part d'appartements	47.5%	75%
Part d'autres logements dont les collectivités	9.4%	17%
Part des logements transformés depuis 1991	11.5%	15.2%
Part des logements occupés par le proprio	39.1%	13.7%
Part des logements mis en location	59.5%	84%
Part des logements sociaux	19%	8.5%
Coût moyen du loyer	433.54€	485.57€
Indice de confort des logements	69.27	62.78
Part des logements équipés du chauffage central	49%	34.3%
Part des logements équipés d'une citerne d'eau de pluie	17.3%	1.9%
Part des logements chauffés au charbon	0.7%	0.8%
Part des logements chauffés à l'électricité	6.5%	9.5%
Part des logements au gaz	68.6%	54.7%
Part des logements disposant d'un jardin	80.7%	31.6%

Les maisons quatre façades de Bomel sont toutes situées sur les plateaux au nord, le bas de Bomel, plus ancien, étant constitué d'alignement de maisons ouvrières. Le phénomène de divisions des habitations en appartements et en kot, s'il est généralisé dans le centre-ville, affecte également de plus en plus le quartier de Bomel. Dans leur *Vision d'Avenir pour le Quartier de Bomel* (voir *infra*), le Comité de Quartier diagnostiquait en 2004 une pauvreté marquée dans l'habitat due notamment à la multiplication des transformations des maisons unifamiliales en « *immeubles de rapport, souvent*

des garnis de mauvaises qualité » et en bureaux. Ces subdivisions, dénoncées à l'époque par Michel Grawez en Conseil communal, causent en effet une augmentation du nombre d'habitants sans augmentation de la surface habitable (Comité de Quartier de Bomel 2004, p.43; SAVN 22/01/2004).

Les logements sociaux bomelois sont d'une part concentrés au sein de la cité Germinal et d'autre part disséminés dans le tissu urbain. Hormis les infrastructures d'accueil pour les sans-abris, plusieurs appartements à visée sociale ont été construits ces dernières années.

L'indice de confort des logements plus élevé à Bomel qu'au centre-ville tient certainement du fait que les habitations bomeloises sont, pour la plupart, équipées d'un chauffage central et presque toutes dotées d'un jardin. Ces caractéristiques couplées au prix du foncier plus avantageux contribuent à expliquer l'attrait, actuel et potentiel, des nouveaux habitants pour le quartier périphérique.

PATRIMOINE

A la lecture des bases de données et d'autres inventaires, force est de constater que la zone d'étude n'est que très faiblement légalement protégée par rapport à sa valeur patrimoniale intrinsèque. La carte de la Région wallonne (*figure 17*) témoigne d'une concentration du patrimoine classé dans le cœur historique de Namur. Cette centralité est conforme à la réalité historique des lieux. Ce qui apparaît par contre regrettable, c'est que le patrimoine namurois présent en dehors du centre historique semble avoir été « boudé » par la législation en vertu d'une « conscience patrimoniale plus classique » (COOPARCH- R.U. 2008 b. p.63).

Or, Bomel regorge de vestiges patrimoniaux plus récents qui ne semblent pas être pris en compte. Le Schéma directeur s'est attelé à inventorier le patrimoine architectural du quartier dont les influences sont nombreuses – éclectique, ouvrier, mosan, Art Nouveau, Art Déco, industriel, etc. – patrimoine dont, nous le verrons, la sauvegarde s'impose pour la préservation de la mémoire collective et de l'identité du quartier.

PERCEPTION DES HABITANTS (2001)

	Bomel- Heuvy	Namur centre-ville
Part de ceux qui se disent en « bonne et très bonne santé »	64.5%	65.1%
Part de ceux qui se disent en « mauvaise et très mauvaise santé »	8.3%	9.8%
Part de satisfaits pour l'aspect esthétique de maisons	47.5%	75%
Indice global de satisfaction pour l'environnement (air, déchets, espaces verts)	41.74	43.23
Indice global de satisfaction pour les infrastructures et services	46.25	57.86

La santé étant liée à l'âge, la proportion de personnes « insatisfaites de leur état de santé » plus élevée dans le centre-ville doit être corrélée à la plus grande part des seniors.

Par contre, il est étrange de constater que l'indice de satisfaction de l'environnement est moins favorable à Bomel que dans le centre urbain alors que le quartier périphérique est entouré de réserves naturelles (les Carrières d'Asty Moulin, le bois du Coquelet, etc.) et de paysages ruraux. Ces sentiments d'inconfort doivent s'expliquer par des carences en termes d'espaces verts publics et d'infrastructures communautaires (voir *infra*).

En définitive, les données statistiques indiquent une augmentation de la précarité et des ménages isolés dans les zones de plus en plus denses de Bomel et Saint-Servais. L'enjeu politique est de parvenir à inverser la dynamique actuelle de paupérisation et de permettre la diversité générationnelle et culturelle.

II. 5. L'image du quartier

II. 5. 1. Bomel vécu, Bomel vu de l'intérieur

Le quartier vécu est celui du dedans, saisi par ses habitants qui s'approprient la fraction de la ville « où ils ressentent l'impression sécurisante d'un monde familier, prolongement vital du domicile » (Metton 1969 in *Di Méo* 1994, p. 267). Cette définition d'un espace connu, approprié, sécurisant et personnel au sein de la grande agglomération déstructurée peut ne plus trouver sens à l'heure où les choix de résidence sont teintés de rationalité, notamment et surtout, économique.

De fait, la concentration des organismes caritatifs - L'Abri de Nuit, l'Arche d'alliance, Avec Toit, Fondation Gendebien, les Restos du Cœur, la Ressourcerie, Oxfam- Solidarité, les Petits Riens, le Planning Familial Willy Peers, etc. - participe, associé à un prix du foncier et un marché locatif relativement bas pour la ville, à l'installation durable d'un public d'une grande fragilité sociale. De l'avis des personnes hébergées, il ne fait aucun doute que le rassemblement de ces services est une bonne chose. Les asbl reconnaissent la possibilité qu'elles ont de pouvoir mettre en place un partenariat opérationnel rapproché qui facilite la continuité de la prise en charge des personnes nécessiteuses. La plupart désire d'ailleurs absolument rester dans le quartier. D'autre part, certains riverains expriment « un certain rejet de ces personnes très stigmatisées dans l'espace urbain » car elles seraient une des origines du sentiment d'insécurité et de l'image péjorative du quartier. D'autres ajoutent que cette accumulation de services et de personnes précarisées est un des freins à l'installation des classes moyennes (Massart 2009, COOPARCH-R.U. 2009, p.94).

Par rapport à leur cadre de vie, les riverains soulignent la dégradation générale du quartier depuis une trentaine d'années. Un recensement²⁵ réalisé en 2001 soulignait un taux d'insatisfaction concernant les espaces verts publics de Bomel plus élevé que dans le centre-ville. L'explication tient moins à l'absence de terrains dédiés à cette occupation qu'au manque d'aménagement et à l'insécurité des sites existants. Les riverains revendiquent la création et l'aménagement d'un réseau public de « *petits jardins de poche* » ; une revendication légitime au vue des nombreux sites délaissés de petite ou grande superficies (les carrières) présentant ce genre d'opportunité (COOPARCH-R.U. 2009, p.10).

Le tableau ci-dessous propose un sondage sur la qualité de l'environnement immédiat réalisé auprès des ménages du périmètre du Schéma directeur. Si plus au moins 40% des sondés trouvent leur environnement « peu agréable », très peu le trouve « très agréable » (voir *infra*). Il semblerait que l'état des voiries, l'engorgement automobile, la densité et le manque d'isolement des logements, tant thermique qu'acoustique, soient les nuisances principales. La division des maisons unifamiliales a également pour conséquence une augmentation des difficultés de cohabitation (COOPARCH-R.U. 2009, p.89).

²⁵ Nous utiliserons ces chiffres sans nous attarder sur les incertitudes liées à la méthode des questionnaires

	NO. LGTS TOTAL	TRANQUILITÉ (BRUIT, POLLUTION SONORE)				TRANQUILITÉ (BRUIT, POLLUTION SONORE) EN %		
		PEU AGRÉABLE	SATISFAISANT	TRÈS AGRÉABLE	PAS DE RÉPONSE A LA QUESTION	PEU AGRÉABLE	SATISFAISANT	TRÈS AGRÉABLE
NAMUR	42568	10958	19066	11111	1433	27%	46%	27%
NAMUR	12384	4519	5316	2038	511	38%	45%	17%
Périmètre d'étude	3618	1302	1667	488	161	38%	48%	14%
PONT DE LOUVAIN	945	372	413	107	53	42%	46%	12%
PRISON	271	113	129	24	5	42%	48%	9%
BOMEL	209	45	113	47	4	22%	55%	23%
SAINTE-SERVAIS - STATION	794	273	370	121	30	36%	48%	16%
RESERVOIR	426	141	213	52	20	35%	52%	13%
NOUVEAU MONDE	381	138	171	59	13	38%	46%	16%
HOUYOUX	4	1	1	2	0	25%	25%	50%
BELLE-VUE	168	31	91	37	9	19%	57%	23%
HASTEDON	420	188	166	39	27	48%	42%	10%

LOGEMENTS PRIVÉS OCCUPÉS SELON LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT - TRANQUILITÉ (BRUIT, POLLUTION SONORE). Source : traitement COOPARCH-RU des données SPF économie

Il ne serait pas totalement juste de conclure sur cette note. Mis à part la négligence et l'abandon ressentis par certains riverains de la part des pouvoirs publics, les habitants parlent de leur quartier « *comme un quartier vivant, modeste, où il fait bon vivre* » (RTA 2012 c. , p.2).

Il est également aisé de trouver les raisons qui ont poussé 23% des riverains du secteur de Bomel à se dire « très satisfaits » de leur environnement. Niché sur les hauteurs et en retrait des grands axes routiers, ce secteur statistique jouit d'un niveau sonore nettement plus bas. Les alignements de maisons ouvrières commencent à laisser la place aux successions de maisons quatre façades caractéristiques du plateau de Berlaquine. Un exemple de plus qui confirme la véritable dichotomie du quartier de Bomel.

II. 5. 2. Bomel perçu, Bomel représenté de l'extérieur

Tous les « stigmates » vécus par les habitants du quartier ne sont pas entièrement connus par les namurois. La plupart des habitants de l'agglomération ignore totalement l'existence des cités de logements sociaux et des nombreux organismes caritatifs. Bien souvent, Bomel est considéré dans sa globalité comme le « quartier derrière la gare » ou le « quartier de l'autre côté de la prison ²⁶».

L'image négative que supporte souvent le quartier serait cependant plus liée aux insécurités ressenties dans la zone de la Gare qu'à une insécurité étendue à l'ensemble du quartier.

Le rapport de 2004 du Comité de Quartier fait état d'une distorsion entre la perception du quartier à l'extérieur et à l'intérieur. L'isolement relatif et la mauvaise réputation du passage de la Gare seraient les causes de la méconnaissance de Bomel par les habitants et les usagers du centre-ville et de l'ignorance de son caractère tranquille et convivial (Comité de quartier 2005).

Mais selon la géographe Anne-Lise Human-Lamoure, la perception de « ceux qui ne sont pas du quartier » participe pleinement à « l'identification-édification » du quartier puisque celui émerge de représentations croisées. Comme il faut au quartier une appropriation individuelle couplée d'une signification collective – ne serait-ce qu'une dénomination commune –, il n'est pas possible selon elle de restreindre l'étude d'un quartier à ses seuls habitants isolés du reste de la ville (Human-Lamoure in Authier et al. 1999, p.46).

A ces difficultés de combiner les impressions exogènes et endogènes, il faudrait ajouter les dires de Vant sur « l'espace perçu ». Selon lui, « la perception est un regard vers »; et pour cause, l'espace

²⁶ Une maison d'arrêt pour hommes et pour femmes se trouve en effet Place abbé Joseph Albert 7

perçu diffère de l'espace réel puisqu'il est conditionné par un stock d'informations apprises (Vant 1981 in *Di Méo*1994, p. 267). Cette perception de l'espace peut alors engendrer des formes plus imaginées, plus caricaturales ou plus conceptualisées de tel ou tel quartier.

L'enjeu pour Bomel est dès lors de restaurer son image de « quartier en souffrance », de montrer au grand public qu'elles sont ses potentialités et ses forces pour sortir du carcan négatif dans lequel il est inscrit depuis des années.

II. 6. Le Schéma directeur d'Aménagement durable, un outil stratégique de durabilité

L'élaboration d'un Schéma directeur permet de passer d'un « urbanisme stratégique » vers un « urbanisme opérationnel » en concevant l'ensemble des réalisations effectives d'une série de projet pour une zone circonscrite. Outil non réglementaire, le Schéma directeur rend opérationnel les visions politiques des plans supérieurs, en l'occurrence le Plan de Secteur, le SSC et les PCA à Namur et constitue souvent la base pour la création de PCA futurs. Dans le cas namurois, la Ville ne disposait pas d'un document global approuvé, comme un Schéma de Structure communal, au moment de la réalisation des Schémas directeurs des deux quartiers entre 2007 et 2009.

Le Service de l'Aménagement du territoire de Namur, représenté par l'élú Ecolo, avait, nous l'avons dit, délibérément renommé ses Schémas directeurs des « *Schémas directeurs d'Aménagement durable* » (SDAD). A ce jour, elle en compte deux : le SDAD du sud-est de l'agglomération, démarré rapidement pour enrayer d'urgence les spéculations foncières du plateau d'Erpent (voir *supra*) et le Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais.

Après consultation des commissions, le projet d'étude du Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais porté par Arnaud Gavroy, Echevin de l'« Aménagement durable » - un autre néologisme namurois -, fut approuvé au Conseil communal en novembre 2007 via un marché par procédure négociée sans publicité. Le délai pour l'élaboration se voulait court, six mois, dans un souci d'efficacité. Finalement adopté par le Conseil communal le 19 octobre 2009, le SDAD Bomel - Saint Servais concerne le périmètre de ces deux quartiers de l'atlas géostatistique pour une superficie de 2,87 km² soit environ 1,6% du territoire de la commune mais abritant pas moins de 7,9% de la population namuroise. Le choix d'associer deux périmètres d'intervention dans un seul document directeur s'explique, selon l'Echevin, par les indicateurs communs qui caractérisent « *leur souffrance* » : le pourcentage de minimisés par rapport à la population et le montant de l'aide sociale par habitant qui en font « *les quartiers les plus en souffrance ou les plus pauvres de Namur* », mais aussi la multiplication des transformations des maisons unifamiliales en immeubles de rapport et en bureaux, le manque d'infrastructures de loisirs, de sport et de culture, etc. (Gavroy in SAVN 19/11/2007, p.107).

La mission du SDAD se résume en dix objectifs dont le premier est le réaménagement des friches urbaines et des dents creuses à l'instar des *Engagements de la Charte d'Aalborg* de 2004 (voir *supra*). Le site des abattoirs communaux est alors classé comme *site d'intervention prioritaire* à la fois dans le cadre d'opérations immobilières et dans celui de réhabilitation d'espaces publics (*figure 18*). La stratégie du document réside dans « *l'élaboration d'un certain nombre de fiches projets sur des parcelles disponibles sur lesquelles privés et public en concertation pourront réaliser ce qu'il manque dans ces quartiers* ». Explicitement, l'ambition politique est d'attirer le secteur privé pour éliminer les nombreux chancre constituant une réserve foncière importante, afin de pouvoir « *redémarrer le quartier en souffrance* ». Arnaud Gavroy disait vouloir, grâce au SDAD, parvenir à

susciter les PPP en y identifiant les parcelles stratégiques à requalifier (Gavroy in SAVN 19/10/2009, p.127). Préférant privilégier les quartiers prioritaires, la majorité espérait néanmoins que le Schéma de Structure futur parvienne à réaliser le même travail dans les 46 quartiers namurois souffrant, dans une moindre mesure, des mêmes carences.

II. 6. 1. Prospectives et danger d'une gentrification

Le Schéma directeur semble vouloir rencontrer les principales revendications du Comité de Quartier. Celles-ci, explicitées dans leur « *Vision d'avenir et orientations pour l'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier de Bomel* », sont le maintien de la fonction d'habitation voire son renforcement par la création de logements, une politique de mobilité cohérente prenant en compte la sécurité de tous les usagers, la réaffectation du site des anciens abattoirs en un lieu phare, ou encore la mise en place de dispositifs favorisant les rencontres entre les différentes communautés sociales et culturelles du quartier (Comité de Quartier de Bomel 2004).

Lors de l'adoption du Schéma directeur en 2009, le conseiller libéral Bernard Guillitte, dont le parti est par ailleurs quasiment en accord total avec le document, rappelait qu'ils avaient pu apprendre lors des débats des réunions de commission un « *mot à faire peur aux enfants : la gentrification* ». Si ce nouveau mot en vogue, ne lui inspirait qu'un « *phénomène urbanistique et sociologique que chacun se devait de combattre* », il lui préférait dès lors le terme d'« *embourgeoisement* » et se positionnait fermement par rapport à celui-ci : « *Sachant l'importance que peut avoir la Ville comme garant d'une mixité sociale, nous ne devons pas avoir peur, chers Collègues, d'embourgeoiser nos quartiers. Renouer avec la classe moyenne et développer son établissement dans ceux-ci n'est ni une tare ni une infamie* » (Guillitte in SAVN 19/10/2009, p.129).

Une position que nuancait le bourgmestre Etienne qui, dénonçant au passage une faute d'orthographe du terme plurivoque dans le texte ministériel relatif à la politique des grandes villes, préférait parler de « *mixité* » (Etienne in SAVN 19/10/2009, p.129).

Si Arnaud Gavroy, quant à lui, garantit que la stabilité des habitants des cités sociales et l'absence d'ambition d'éviction des populations précarisées par les politiques publiques préserveraient le quartier des tendances de gentrification, il précisait néanmoins, à l'inverse de son collègue libéral, que ce phénomène était à éviter puisque « *les riches mettent dehors les pauvres* ». Il assura que la priorité du Schéma directeur était de tirer ce quartier vers le haut pour que le niveau de vie de chaque habitant soit à la hausse. Il misait sur un exode de « *familles de classe moyenne responsables qui vivront pour un temps long dans le quartier* » attirées par les rénovations urbaines et immobilières. Celles-ci sont envisageables grâce à la multitude de friches à requalifier qui permettront d'augmenter l'offre en logements sans chasser les résidents actuels, à l'inverse des exemples historiques de la rue des Brasseurs et du centre-ville (Gavroy in SAVN 19/10/2009, p.130). Lors d'une réunion d'information publique en février 2013, l'Echevin répondait à un riverain se posant des questions sur les risques de gentrification, en assurant que la Régie foncière a l'option de racheter 10% du complexe des nouveaux logements c'est-à-dire cinq logements qui deviendraient public et que pour le reste, le prix des acquisitions privées avait été évalué sur base de la moyenne namuroise de 2500 €/m². Toujours dans ce sens, Michel Grawez, responsable et porte-parole du Comité de Quartier, (se) rassurait en affirmant que le Schéma directeur propose une évolution vers un quartier multifonctionnel qui serait plutôt l'inverse du phénomène de gentrification. Il reconnaissait néanmoins que ce risque éventuel d'embourgeoisement du quartier n'avait pas été pris en compte par le Conseil communal et que « *si le quartier devient attractif, les bâtiments industriels risquent d'être transformés en lofts* » (Grawez in Massart 2009 p. 1). Cette « *éventualité* » est du reste considérée par les Restos du Cœur de Namur – logé dans le quartier de

Bomel - comme une volonté explicite de la part de la commune. Pour eux, il ne fait pas de doute que le Schéma directeur ait été élaboré pour attirer les populations « *bourgeois bohêmes* » et pour « *faire déguerpir les pauvres et les institutions caritatives* » (Massart 2009, p.1).

Si le phénomène de gentrification étudié par la sociologue anglaise Ruth Glass dans les années soixante concernait à l'origine les « *dynamiques spontanées de rénovation de l'habitat privé dans des quartiers anciens au patrimoine dégradé mais attractif, sans forte intervention des autorités publiques ni rôle majeur des opérateurs immobiliers professionnels* », la notion doit, si elle est utilisée aujourd'hui, être actualisée. Premièrement, ce phénomène d'embourgeoisement ne concerne plus exclusivement les rénovations résidentielles des quartiers anciens mais également les constructions neuves de projets mixtes mêlant logements, commerces, culture, bureaux et loisirs. De plus, la gentrification contemporaine est désormais « *intimement liée aux politiques de la ville, en matière de logement, d'intervention sur les espaces publics, de promotion touristique, etc.* » et se cristallise à travers des investissements massifs dans des quartiers populaires, des projets d'embellissement des espaces publics et l'ouverture des réserves foncières. Considérée par certaines élites politiques comme « *solution aux problèmes de la ville* », la gentrification ne peut pourtant pas être vue comme un dénouement ni aux problèmes de l'étalement périurbain ni de l'appauvrissement des quartiers centraux. Mais la difficulté réside dans le fait que la rénovation des tissus urbains désuets et le recyclage des structures abandonnées sont des « *activités sociales conflictuelles, à la fois objets et enjeux de rapports de pouvoir et de domination entre acteurs sociaux* ». Plus particulièrement, maints projets publics-privés (voir *supra*) prônant un idéal de mixité sociale sont à l'origine d'une accentuation de la ségrégation et des inégalités sociales (Van Criekingen 2012, p.74-75; Van Criekingen in *Clerval et Van Criekingen* 2012, p.13).

CONCLUSIONS PARTIELLES

Les représentants politiques de la ville semblent l'avoir bien compris : « *le quartier est pertinent parce qu'il présente une échelle d'intervention efficace pour traiter de certains problèmes écologiques, sociaux ou pour la mise en œuvre d'une échelle participative* ». Relégitimisé par sa capacité à générer une nouvelle mixité urbaine et à préserver des liens de proximité, le quartier est utilisé par les pouvoirs publics comme une arme pour la revitalisation de la vie sociale et du cadre urbanistique (Charlot-Valdieu et Outrequin 2007, p.25; Neveu in Authier et al. 1999).

Sur base de ce postulat, la ville de Namur précise, depuis l'accession de l'Echevin Ecolo de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, ses objectifs de développement territorial durable au moyen de documents opérationnels locaux. Lors de notre rencontre avec Arnaud Gavroy, il fut intéressant de remarquer l'appropriation par l'Echevin du programme territorial de Namur, employant systématiquement la première personne du singulier.

En pratique, « *son* » Schéma directeur d'Aménagement durable de Bomel – Saint-Servais propose un travail en profondeur sur ces deux quartiers pour lesquels les données statistiques indiquent une augmentation de la précarité et du nombre de ménages isolés. Au vu du profil socio-économique des habitants du périmètre d'étude, toutes les propositions politiques devraient être axées sur le renforcement de la mixité sociale afin de tenter d'inverser la dynamique actuelle de paupérisation et de renforcer la diversité générationnelle et culturelle tout en évitant l'éviction des ménages fragilisés mais installés dans le quartier depuis longtemps déjà.

Le premier objectif du Schéma directeur est de « *répertorier et réaménager les friches urbaines, dents creuses et autres chancres contribuant à la dévalorisation du quartier* », en vertu des principes de densité et d'utilisation parcimonieuse du sol. Le Schéma tente également de stimuler l'activation des outils opérationnels développés par la Région wallonne depuis les années septante mais largement intensifiés, tant dans leur nombre que dans leurs dispositions, depuis les années nonante. A travers la volonté de privilégier le réaménagement des espaces en déshérence plusieurs *sites d'intervention prioritaire* ont été fixés dans le SDAD. Le site des anciens abattoirs de Bomel est le premier d'entre eux.

Chapitre III : Les politiques de reconversion des friches urbaines dans le cadre des politiques urbaines durables - Le cas des anciens abattoirs de Bomel

Il est devenu évident aujourd'hui que l'application au territoire de la notion du développement durable renvoie précisément au recyclage des terrains urbains et à la *reconstruction de la ville sur elle-même* plutôt qu'à la poursuite de l'extension périphérique. La problématique des friches urbaines s'est « *banalisée* » tant elles sont nombreuses au sein du tissu urbain post-industriel. Les vides physiques et fonctionnels sont devenus des « *composantes objectives de toute analyse des tissus et des paysages urbains* ». Leur reconversion constitue un levier dans le contexte de dévalorisation des quartiers centraux et de ségrégation sociale. Mais les revitalisations des sites en déclin nécessitent une intervention publique importante « *pour retrouver des éléments de valorisation économique et une attractivité par rapport à la demande sociale* » (Halleux 2004 ; Schwach in ADEF 1998, pp.5-9 ; Chaline 1999, p. 12).

Le cas particulier de la reconversion des friches industrielles en lieux à visée culturelle sera, avant d'être étudié dans le cas des abattoirs de Bomel, généralisé dans ses principes. Il s'agit en effet d'un phénomène original qui, outre les volontés de reconstruction du tissu urbain abandonné, prêche la valorisation par des disciplines sophistiquées d'un lieu souvent encore imprégné des souvenirs déplaisants de l'ancienne activité industrielle.

La deuxième partie du chapitre sera consacrée à l'observation du projet de reconversion des abattoirs namurois et à ses potentiels d'intégration dans le tissu urbain existant. Rares témoins d'une architecture moderniste intacte, les anciens abattoirs ont matérialisé le processus industriel de l'abattage en trois dimensions (Cortembos 2003).

L'objectif principal de ce chapitre sera d'identifier tous les acteurs de l'aménagement territorial namurois depuis les premières réflexions relatives au site industriel et de leur faire correspondre les projets proposés et parfois contestés. Cette hiérarchisation temporelle permettra de déterminer si les stratégies actuelles pour un développement durable découlent d'anciennes politiques qui auraient été « *verdiées* » ou si elles prennent naissance au sein d'une nouvelle législature et ce dans un contexte plus contemporain. Un point d'honneur sera consacré au Comité de Quartier de Bomel qui, depuis 2002, mène un combat pour la préservation de l'entièreté du site et sa reconversion publique au bénéfice de tous les Namurois.

La genèse de la reconversion des abattoirs communaux retracée, nous verrons que celle-ci, contractant à la fois une opération de Site à Réaménager et une procédure de revitalisation urbaine, porte ouverte aux partenariats public-privé, est unique en son genre.

Un regard particulier sera ensuite posé sur la programmation future et sur le choix des partenaires pour le nouveau pôle culturel namurois. L'extension du Théâtre de Namur au sein des murs réaffectés nous amènera à nous poser des questions sur la pertinence de la nouvelle affectation et sur son adéquation par rapport aux besoins sociaux du quartier enclavé. Nous tenterons de décrire les « *Laboratoires d'action* », une méthode de « *participation interne* » initiée par les partenaires culturels.

La démarche de construction des nouveaux logements de « *type moyen* » prévus sur le site sera également l'objet d'une étude puisqu'il applique la stratégie des PPP décrite dans le chapitre précédent.

« Pendant longtemps, on a démolé ou abandonné ce qui ne nous servait plus, sans états d'âme, pour aller construire un peu plus loin le bâtiment ad hoc. C'était l'époque où les villes tournaient le dos à leur fleuve, méprisaient les berges et ne trouvaient aucune beauté aux constructions industrielles qui les jalonnaient. On s'étalait avec volupté » (Pelegrin-Genel 2012, p.98).

I. LES POLITIQUES DES FRICHES URBAINES

I. 1. La friche urbaine : un outil de revitalisation urbaine

I. 1. 1. Une politique de ville durable à travers la reconversion de friches urbaines industrielles

L'expression « *refaire la ville sur la ville* » est l'héritage de mouvements isolés issus de l'Italie et de l'Allemagne des années septante qui prônaient une halte à la croissance urbaine exponentielle. Elle résume les débats en cours depuis longtemps dans le milieu architectural et se matérialise grâce à « *des bâtiments qui se transforment, des espaces vides qui se remplissent* » (Declève 2004 in CPDT 2005, p.37; Pelegrin-Genel 2012). Les friches, ces bouts de « *territoire urbain ou rural, tènement inutilisé bâti ou non* » constituent des espaces de manœuvre dont « *la localisation, la visibilité et les enjeux corrélatifs sont plus influents que le type d'activité qui les a abandonnées* ». Elles se caractérisent par leur trajectoire de mutation spécifique, lesquelles impliquent des enjeux économiques, politiques, environnementaux, patrimoniaux ou encore culturels.

Les friches industrielles en particulier ne sont pas des phénomènes exclusivement contemporains mais sont plutôt les symptômes de la remise en cause du système productif traditionnel depuis les années septante : renouvellement des formes de production et d'emploi, principe de délocalisation, déséquilibres entre les secteurs économiques et répartition mondiale des activités (Ambrosino et Andres 2008, Andres et Janin 2008). La mise « hors marché » d'une partie des anciens patrimoines industriels signifie qu'une page de l'histoire locale est tournée et que « *des nouvelles logiques spatiales de développement pourraient s'exprimer en relation notamment avec le renforcement des corridors de transport* ». Pour ne pas constituer une « *perte sèche* », ces sites délaissés doivent être, et sont de plus en plus fréquemment, l'objet de reconversion fonctionnelle ou paysagère et environnementale (Kaszynski in ADEF 1998, p.20).

Mais la tâche est complexe. L'enjeu actuel de la gestion durable des friches est de réussir à les « *instrumentaliser* » et ce par une série de processus allant de l'éradication visuelle de la friche par le traitement des symptômes au travail d'anticipation des fonctions de l'espace. Si l'ensemble de ces actions est effectué avec succès, la relocalisation permet le développement d'un rapport particulier au local prôné par les objecteurs de croissance et le lieu reconverti pourra être lu comme un « *outil social d'appropriation des mutations sociétales* » (Auclair in Equipe La Friche 2012 ; Andres et Janin 2008, p.77).

En concordance avec les principes de durabilité, la reconversion d'un site industriel abandonné est doublement avantageux en termes d'usage parcimonieux du sol et de qualité paysagère: d'une part, elle évite la création d'un chancre dans le tissu urbain, d'autre part elle préserve un autre paysage, souvent rural, de l'urbanisation (Pelegrin-Genel 2012; Gaiardo et al. 2003).

I. 1. 2.en « friches culturelles »

La requalification des lieux autrefois dévolus à une activité industrielle aboutit fréquemment, en Europe, à la création d'un nouveau refuge pour l'art et la culture. Il faut néanmoins distinguer les « *friches culturelles* » qui s'apparentent à des centres culturels informels, investis par des artistes clandestins ou institutionnels, créés sur l'initiative de collectifs ou d'asbl* ; des « *projets urbains ayant comme objectif la création d'un nouvel équipement pour la culture* ». Ces derniers émanent généralement d'un long processus de décision hiérarchique et descendant porté par des instances politiques. Quoiqu'il en soit dans les deux cas il s'agit d'une réutilisation du patrimoine industriel reconnu et étudié sous le patronyme de « *culture-led-regeneration* » de plus en plus pratiqué pour valoriser d'anciens quartiers ouvriers. Les friches culturelles se distinguent des autres lieux de

culture par leur spécificité d'être issues d'opérations de revitalisation « *qui s'inscrivent dans une architecture industrielle existante, à un moment donné du développement du quartier et de la ville* » (Equipe La Friche 2012, p.11).

Lors d'un colloque international consacré à la transition entre la friche industrielle et le lieu culturel, Elizabeth Auclair cernait les éléments récurrents dans les démarches de requalification du tissu industriel. Outre le « *travail de veille* » (voir *infra*), l'articulation des trois temporalités – passé, présent, futur – est, selon l'auteur, rendue possible grâce au contraste entre le cadre patrimonial ancien et la nouvelle programmation souvent orientée vers les formes contemporaines et les nouvelles technologies et abordant des enjeux actuels de la société. La friche, et en particulier la friche culturelle, semble permettre des allers et retours permanents entre le niveau local et le niveau régional ou national voire international. Ouverture et transversalité sont les ingrédients qui rendent possibles l'hybridation des projets. Enfin, la mixité est non seulement un objectif explicite mais aussi une source de richesse de ces nouveaux lieux de culture. L'auteur rajoute néanmoins que ce principe s'avère être un des plus difficiles à réaliser à l'instar de l'objectif de mixité sociale dans l'habitat. En effet, « *ces friches étant généralement implantées dans des quartiers populaires souvent marqués par la présence de populations en plus ou moins grande difficulté, une tension évidente apparaît entre la volonté de maintenir une certaine qualité artistique et l'adhésion des populations locales, souvent éloignées de l'offre culturelle traditionnelle et peu habituées aux esthétiques contemporaines* » (Auclair in Equipe La Friche 2012, p.188).

Dans le cas des friches industrielles reconverties en espaces culturels, la reconversion repose sur une revalorisation des espaces par le rapprochement entre des activités « *hautement valorisées socialement, les activités artistiques* », et des lieux ayant accueilli des activités généralement peu valorisées quant-à-elles (celles du faire, du bruit, de la sueur, des odeurs, de la reproductibilité technique), et portant les signes, voire les stigmates, de l'arrêt de l'activité. Cette revalorisation est bien souvent accaparée par le politique comme la création d'une « *identité singulière dans un univers mondialisé* » (Sizorn et Roland in Equipe La Friche 2012, p.230).

Au-delà de leur nouvelle fonction, la reconversion de lieux devenus désuets demande une réflexion approfondie : Quels intérêts y a-t-il à privilégier le recyclage ? Que faut-il conserver, que vaut-il mieux démolir, sur la base de quels critères décider ? Que faut-il réaffecter et à quoi ? Quel sera l'impact de cette réaffectation sur le paysage urbain et quel sera son nouveau rôle dans celui-ci ? Quels moyens faut-il mettre en œuvre pour assurer cette réaffectation ? (Gaiardo et al. 2003, p.12). Autant de questions qu'il convient de prendre en considération en amont du processus décisionnel.

I. 2. La friche urbaine : mode d'emploi

I. 2. 1. Les enjeux et les risques de la reconversion : abandonner ou recycler ?

Dans le même esprit que les dynamiques de quartiers décrites dans le chapitre précédent, les processus d'écritures d'espaces géographiques se déroulent selon des phases de mises en territoires successives - la territorialisation, déterritorialisation, reterritorialisation- . Par exemple, une industrie en activité peut être désignée comme « un espace industriel » jusqu'à son abandon ou sa fermeture. Elle devient alors « friche industrielle ». Par après, une autre fonctionnalité peut éclore, ce qui relève de la « reterritorialisation » (Equipe La Friche 2012, p.11).

La décision de réutiliser un bâtiment ancien se prend le plus souvent en fonction de l'intérêt architectural et historique de son enveloppe externe. Même après un diagnostic, point de départ indispensable de la décision de conservation, les maîtres d'œuvre s'inquiètent bien souvent des

incertitudes rencontrées sur les chantiers de réhabilitation : structure porteuse malsaine, sous-sol encombré, pollutions historiques, etc.

Sur le plan fonctionnel, le changement d'usage d'un lieu complet peut s'avérer être un handicap dans les cas où les trames structurelles, les hauteurs sous plafonds, l'éclairage naturel, etc. ne correspondent pas aux caractéristiques de la nouvelle fonction ou aux nombreuses normes en vigueur en termes de sécurité, d'accessibilité et de performance énergétique (Bailly in ADEF 1998 pp. 35-41). Les expériences concluantes en termes de réversibilité des sites impliquent plus couramment des édifices de style rationaliste, constitués d'un seul bloc que des bâtiments fonctionnalistes composés de différents corps de bâtiments, dont la forme répond à une fonction industrielle spécifique (Equipe La Friche 2012, p.16). D'ailleurs, à l'opposé de l'adage de l'architecte fonctionnaliste Louis Sullivan (1924), « *Form ever follows function* », refaire la ville sur la ville c'est « *oublier la fonction première, c'est inventer la flexibilité et la plasticité* » (Pelegrin-Genel 2012, p. 104). Dans ces cas de figure, les morphologies industrielles anciennes apportent au projet de reconversion une dimension supplémentaire par la signification du vaste espace réutilisé.

Sur le plan financier, les coûts de la réhabilitation, variant selon la nature et l'ampleur de la friche et selon les outils opérationnels mis en œuvre, sont bien souvent plus élevés que ceux de l'option rejetée de démolition-reconstruction. L'apport financier complémentaire est bien souvent le fait des autorités communales et/ou régionales tant dans le cas d'une reconversion privée que publique. Le recyclage des bâtiments n'est donc pas une opération portée par la volonté de réaliser des économies, que du contraire. Néanmoins, pour équilibrer la comparaison il faudrait déduire à la facture de reconversion urbaine tous « *les coûts externes qui auraient été liés à l'urbanisation ou à la desserte de nouveaux site périphériques dont on fait l'économie* » et lui rajouter les plus-values représentées par le volume supplémentaire qu'offre l'existant et les matériaux anciens remarquables (Ronai in ADEF 1998, p.92; Cremnitzer in Equipe La Friche 2012).

Dans le cas de bâtiments classés, la législation les protège de la démolition ou d'une reconversion outrageuse en vertu de la loi sur le patrimoine qui définit celui-ci comme « *l'ensemble des biens immobiliers dont la protection se justifie en raison de leur intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, technique ou paysager*²⁷ ».

Mais bien d'autres édifices méritent que l'on s'interroge sur leur maintien « *soit pour eux-mêmes soit pour le caractère que l'on veut conserver au quartier dans lequel il se trouve* » et qu'une volonté politique s'éveille. Actuellement, la vision du patrimoine s'est élargie non seulement en termes chronologique et topographique mais aussi au regard des catégories et des conceptions. La reconnaissance du patrimoine industriel, apparue dans les années septante en tant que « *catégorie patrimoniale* » est d'ailleurs un bon exemple de cet élargissement (Sizorn et Roland in Equipe La Friche 2012, p.223). C'est ce qu'illustre cette nouvelle définition donnée en 2002 par l'historienne Thérèse Cortembos: « *le patrimoine est l'ensemble des biens immeubles et des structures qui y sont liées, urbanistiques et paysagères, constituant le cadre de vie d'une population urbaine, périurbaine ou rurale, dont la conservation (le maintien), la réhabilitation, la réaffectation ou la restauration sont justifiées, tant pour des raisons de gestion parcimonieuse de l'espace, de développement durable, que de qualité intrinsèque actuelle ou potentielle, et dont la transmission aux générations futures est souhaitable (ou jugée utile). Ce patrimoine peut comprendre des biens ponctuels comme des ensembles urbanistiques, des zones bâties d'intérêt morphologique, des bâtiments repères comme des constructions ordinaires, tous expression de fonctions et de cultures diverses*» (Cortembos in Gaiardo et al. 2003, p.9).

²⁷ CWATUPe, Art.185.

I. 2. 2. Temps de veille, temps de ville

La référence au facteur « temps » est un mot-clé se retrouvant dans tous les discours des aménageurs du territoire. Et pour cause, ce paramètre est bien souvent considéré comme un frein dans les mécanismes cycliques d'abandon - reconversion des friches urbaines. Et si l'état de friche est à priori temporaire, sa durée contribue à l'intensification de sa perception négative sur le voisinage.

Dans le contexte actuel, la temporalité accélérée des mutations structurelles et morphologiques frappant les villes post-industrielles et la diversité des secteurs d'application ne permettent pas des procédures de reconversion sur le court terme. L'absence d'anticipation et de perspectives de la désuétude des sites, industriels et miniers en particuliers ; la lenteur des réponses, notamment du secteur privé et l'inadaptation ou la faiblesse d'efficacité des outils urbanistiques sont des raisons parmi d'autres du « long temps » des reconversions urbaines (Chaline 1999 ; Chaline 2000 in *FREville* 2001).

Il est opportun de décrire également le « *temps de veille* » qui est le temps de réflexion rendant possible la maturation du lieu abandonné. Marge de manœuvre laissée aux acteurs du territoire, cet « *entre-deux-temps* » permet aussi l'expression de la friche dans le paysage et son acceptation voire son appropriation par les riverains. Il a donc une réelle fonction de médiation qui aide l'instrumentalisation d'une friche jusque-là « *subie* » (Ambrosino et Andres 2008, p.38; Andres et Janin 2008, p.64).

Cependant, la gestion d'un patrimoine en attente de son recyclage ou de sa reconversion est primordiale. Ne serait-ce parce que le propriétaire a une responsabilité d'entretien et de maintenance courante. C'est pourquoi il est possible et nécessaire de réfléchir sur des affectations intermédiaires qui pendant un certain laps de temps, déterminé ou non, peuvent permettre l'utilisation astucieuse du terrain ou du bâtiment « *sans compromettre un avenir à plus long terme* » (Pelissier in *ADEF* 1998, p.91). Ces territoires singuliers sont souvent porteurs d'un élan créatif et politique et des projets d'acteurs informels exclus des sphères traditionnelles de la planification s'y sédimentent fréquemment. Cet « *entre-deux-temps* » n'est alors plus neutre. Il révèle les « *stratégies différenciées des acteurs concernés* » de l'espace en déshérence et fait l'objet de négociations entre les habitants du quartier et, d'une part les usagers informels s'il y a et les autorités publiques d'autre part. Tout au long de son temps de veille, l'utilité de la friche évolue du chancre vers la ressource stratégique pour l'urbanisme durable (Ambrosino et Andres 2008, p.38). Voyons si ces dynamiques ont su émerger après la fermeture définitive des abattoirs de Bomel.

II. LA RECONVERSION DES ANCIENS ABATTOIRS DE BOMEL

Dans un rapport sur le « recyclage des espaces dégradés » en Région wallonne, la CPDT proposait une énumération des types d'espaces urbains particulièrement sensibles à la dégradation et tenus à l'écart du processus normal de renouvellement urbain. En premier lieu apparaissaient les anciens quartiers issus de la période industrielle ayant connu un cycle de déclin suite aux mutations économiques. Et de préciser qu'il s'agit pour une part « *de petites unités de production, insérées dans les couronnes péricentrales des agglomérations urbaines, dans des quartiers issus de la croissance industrielle du XIX^{ème} siècle. Ces quartiers mêlent étroitement, au sein d'un même îlot, constructions industrielles et logements. Les quartiers de gare sont particulièrement représentatifs de ce type d'organisation* » (Declève et Piron 2004 in CPDT 2005, p.38).

Situés dans le « quartier de la gare » moins par hasard que par stratégie économique, les abattoirs ont bien souvent été, de manière générale, l'objet d'un processus de « déspatialisation » volontaire ou incité par des actions publiques notamment à cause de leurs implantations consommatrices d'espace et de leurs nuisances environnementales (bruit, odeurs, etc.).

II. 1. Présentation des abattoirs

II. 1. 1. L'histoire d'un site industriel

La ville de Namur possédait depuis le XIX^{ème} siècle un abattoir situé dans le fond de la Corbeille, le long des berges de la Meuse. Les nouvelles normes sanitaires des années trente, les risques constants d'inondations et l'urbanisation massive de ce quartier appelèrent la désaffectation ou la disparition de l'édifice public dans les meilleurs délais. La Ville rechercha alors un terrain approprié à la construction de son nouvel abattoir. Le terrain privé du n°73 de la rue Piret-Pauchet à Bomel attira alors son attention. Il était situé près du nouveau marché aux bestiaux de Vedrin construit en 1929 et très proche de la Gare des marchandises. Il se localisait en outre au sein d'un tissu encore peu urbanisé dans un quartier mixte - industriel et résidentiel - et traversé par un coude du Houyoux.

Après l'acquisition du terrain en 1937, la Ville confia l'avant-projet des abattoirs à l'ingénieur-architecte Rhodius, lequel reçut l'approbation toute particulière d'un des maîtres de l'Art Nouveau, Henry Van de Velde. Mais dès le début du chantier, la construction fut jalonnée de contretemps : la mobilisation des ouvriers au sein de l'armée belge, l'arrêt de l'acheminement des marchandises pendant la Seconde Guerre Mondiale et l'occupation des bâtiments par l'armée allemande d'abord, par les GI américains ensuite. A la fin de la guerre, la Ville dû remettre les lieux en état avant d'enfin pouvoir les inaugurer le 14 octobre 1946. Le complexe industriel était composé d'un hall d'abattage, de salles frigorifiques, d'une salle des refroidisseurs, d'un réservoir sécheur au 1^{er} étage de la tour, d'une salle des machines en sous-sol, d'une peausserie, d'un laboratoire, d'une conciergerie et de bâtiments administratifs. L'ensemble était ordonné selon les principes fonctionnalistes encore en vigueur à l'époque (*figure 19*). Douze personnes y travaillèrent durant trente ans d'activités industrielles ininterrompues. Une série de petits commerces connexes aux activités de l'abattoir s'établit dans le quartier : grossistes, boucheries, charcuteries, quincailleries, café-brasserie, etc., aujourd'hui presque tous disparus.

En 1988, les nouvelles normes de la Communauté européenne en termes de Santé publique furent d'application en Belgique. Le Collège de Namur, qui n'avait jamais marqué un grand intérêt au développement des activités de l'abattoir, décida de le fermer, sans la moindre concertation avec les utilisateurs, plutôt que de financer sa remise aux normes. La clientèle n'eut d'autre choix que d'essaimer vers les abattoirs de Wavre, Dinant, Huy et Ciney dont « *l'ampleur du développement, que ce dernier atteint aujourd'hui, ne peut que faire regretter aux Namurois, le peu d'intérêt manifesté à*

l'époque par un Conseil communal qui avait pourtant tout intérêt à éviter cette délocalisation économique et sociale » (Hermann 2006, p.12).



Source : Simon Schmitt - www.globalview.be

II. 1. 2. Le temps de veille des abattoirs namurois

L'abattoir fut, rapidement après sa fermeture en 1988, privé de son équipement propre à l'abattage, à la manutention et à la conservation des viandes. L'année suivante, le Conseil communal votait un plan d'urgence pour l'évacuation de l'ammoniaque des anciennes installations frigorifiques pour éviter accidents et pollution (SAVN 30/01/1989). Les différents acteurs du temps de veille se succédèrent quelques années après.

Depuis 1991 en effet, l'ancien bâtiment administratif, toujours propriété de la Ville, servait aux logements des sans-abris qui, depuis l'abrogation de la loi sur la mendicité en 1993, ne cessèrent d'être plus nombreux. Installés dans l'ancien bâtiment administratif, les 14 lits de l'Abri de Nuit namurois étaient, d'après le Comité de Quartier, nettement insuffisants et situés dans un local non adapté à la fonction de logement (Comité de Quartier de Bomel 2005 a.).

En décembre 1992, le service Eco-conseil de la Ville s'installa dans deux locaux, ce qui nécessita des travaux d'électricité. Rapidement, quatre mois après, une convention de bail de neuf ans fut signée entre la Ville et le Forem²⁸ négociant un loyer mensuel de 10. 000F à compter de la 3^{ème} année pour leur installation dans l'ancienne peausserie et les anciennes étables. Leurs activités de formation aux métiers du bâtiment laissèrent des traces sur le site, aujourd'hui encore, sous forme des monticules de débris de matériaux de construction et des structures de charpentes pédagogiques. Peu de temps après, l'asbl Handipar s'installa sur le site et proposa une série d'activités valorisantes pour des personnes handicapées. En 2005, la Ressourcerie namuroise occupa les zones anciennement utilisées par le service Eco-conseil. Ce départ laissa également de la place à la Régie

²⁸ Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

des Loisirs, Jeunesse et Sport et au stockage des « Glutons », les machines de nettoyage public de la Ville.

A partir du moment où la décision de reconvertir les abattoirs fut prise en 2008 (voir *infra*), le Cabinet Ecolo bataillera pendant trois ans pour parvenir à reloger les quatre derniers locataires en faisant lentement jouer ses relations avec le monde urbanistique. C'est en effet les multiples fonctions de l'Echevin Gavroy qui lui permirent d'obtenir à bas prix des terrains de la Régie foncière pour le relogement des quatre organismes (SAVN 16/12/1992; SAVN 17/02/1993; Entretien avec Gavroy A., 2013 (*figure5*)).

La cohabitation des locataires du « temps de veille » permet de lier la mutation spatiale aux mutations d'ordre immatériel qui lui sont attachées. Une affectation temporaire est en effet, selon plusieurs chercheurs, toujours préférable à l'abandon générateur de vandalisme, de dégradation du paysage et de sentiment d'insécurité (Andres et Janin 2008).

II. 1. 3. Analyse de l'ancien site industriel

LA SITUATION LÉGISLATIVE

Dans le PCA* de Saint-Servais de 1966, actuellement abrogé, le site des abattoirs était en *zone industrielle* (*figure 20*). Sur le Plan de Secteur de 1986 repris dans le Schéma de Structure de 2009 (*figure 21*), les abattoirs se situent en zone de services publics et d'équipements communautaires.

Le site industriel se compose de deux sections cadastrales principales: la section A (parcelle n° 209A2) sur le territoire de Namur et la section B (parcelle n° 190F5) sur celui de Saint-Servais (*figure 22*). A l'origine, la Régie foncière de la Ville n'était gestionnaire que de la section B sur laquelle étaient situés les jardins collectifs rue Nanon. Elle n'eut jamais aucun projet ni aucune volonté de louer ou construire le terrain des « jardins ». La section A sur laquelle se situent les corps des anciens abattoirs appartenait à la Ville et était gérée par le service Patrimoine. En 1995, la ville transféra la gestion de cette section cadastrale du site du Département des bâtiments (DBA) vers la Régie foncière, condition nécessaire pour une réflexion sur l'avenir du site dans son entièreté.

LE TERRAIN

Le périmètre du SAR (voir *infra*) comprend le site des anciens abattoirs s'étendant, entre ses murs, sur plus de 98 ares auxquels s'ajoutent les 32 ares des jardins bordant la rue Nanon. Sur le plan urbanistique, le site des abattoirs constitue une poche de respiration dans un tissu urbain serré duquel la tour fortement architecturée émerge (*figure 23*). L'ilot, actuellement enclos entre ses murs, pourrait potentiellement s'ouvrir de toute part sur Bomel au centre duquel il est logé. Ce qui rend l'abattoir de Bomel encore plus particulier est qu'il est un des rares abattoirs wallons à avoir été conservé et être encore intact (*figure 24 et 25*).

Selon le bureau d'architecture BAeB, lauréat du concours lancé par la Ville (voir *infra*), les études menées dans le cadre de l'avant-projet n'annonçaient aucune pollution historique. L'état du sol serait à *priori* sain mais l'opération de reconversion n'impliquant pas de travaux en sous-sol, le chantier du parking sous la barre des logements confirmera ou non l'état favorable du terrain industriel. Parmi les nombreux projets de réaménagement développés dans le Schéma directeur, la remise à ciel ouvert du Houyoux est un point prépondérant. Les abattoirs se trouvant sur l'axe du cours d'eau, la Ville projette de créer un plan d'eau dans le futur parc du centre culturel, alimenté par la rivière actuellement canalisée (*figure 26*).

TPOLOGIE ET ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS

L'ensemble des édifices est moins de style Art Déco que moderniste, d'une architecture toute en rondeur inspirée de l'École allemande, qui, durant tout le deuxième quart du XX^{ème} siècle, était à l'avant-garde européenne. Les constructions sobres et très soignées allient des matériaux caractéristiques de cette époque : briques jaunes, pierres bleues, briques de verre, portes métalliques avec prise de jour en verre coloré, etc. Les maçonneries, soigneusement mises en œuvre, jouent sur une géométrie dans la pose des briques. La grande harmonie de l'ensemble est sans doute due au contraste créé entre les pans courbes et orthogonaux. A l'intérieur, les murs carrelés en céramiques jaunes sur une hauteur de trois mètres et les sols en terres cuites différenciés se conjuguent avec les structures en béton armé et les charpentes métalliques industrielles (*figure 27*).

Thérèse Cortembos, historienne d'art, a posé en 2003 un diagnostic flatteur sur la qualité urbanistique, typologique et architecturale des abattoirs dans lequel elle se disait favorable au maintien de l'ensemble et à sa réaffectation. Arguant que le complexe industriel revêt une valeur patrimoniale intéressante, elle conseillait également la réalisation imminente d'une étude de faisabilité quant à une reconversion qui réponde aux besoins de la population locale et qui respecte l'entièreté des bâtiments.

Eugène Hermann, ancien passionné d'histoire, déclara quant à lui que les techniques et les subtilités architecturales à savoir le choix et l'agencement des matériaux, l'aération et l'éclairage naturel des locaux, la construction rationnelle des égouts, la pose de la distribution d'eau et l'installation des chauffages à la vapeur et à l'eau chaude, pourraient, encore aujourd'hui, servir de référence à bien des constructions contemporaines (Cortembos 2003; Hermann 2006).

De manière univoque, l'ensemble des bâtiments et l'enceinte paraissent bien conservés malgré des traces de négligence d'entretien et accessoirement de vandalisme. Mais le bon état des lieux et sa valeur patrimoniale n'ont pas toujours été des arguments de poids dans le débat de la reconversion du site industriel.

II. 2. Evolution politique du projet de reconversion des abattoirs

Ayant procédé de la même manière que lors de nos recherches sur les politiques urbaines de durabilité dans le premier chapitre, nous avons consciencieusement épluché les ordres du jour des Conseils communaux, depuis la fermeture des abattoirs jusqu'à nos jours, et relevé tous les indices nous permettant de tracer la genèse de la reconversion du site communal.

II. 2. 1. Le mayorat de Jean-Louis Close (II) : 1989-1994

Comme annoncé dans le 1^{er} chapitre, le bourgmestre Jean-Louis Close n'a pas choisi de communiquer une déclaration de politique générale en séance du Conseil communal. Néanmoins, lors de la première séance de janvier 1989, plusieurs conseillers avaient pris la parole dont Jean-Claude Laforge, premier représentant du parti écologiste qui avait fait une première apparition au Conseil en 1983. Il rappela que depuis six ans déjà, son parti réclamait l'établissement d'un plan directeur, un chantier urgent puisqu'il aurait permis par exemple de «*trouver une affectation cohérente également au site de l'ancien abattoir [...]*» (Laforge in SAVN 30/01/1989, p.8).

Ces intentions restèrent sans suite et le quartier de Bomel et ses faiblesses internes ne figurèrent plus à l'ordre du jour jusqu'en novembre 1993. Lors de l'une des réunions communales qui traitaient, entre autres, des zones d'initiative prioritaire dans le cadre de la politique wallonne de

rénovation urbaine et d'aide au logement, le Conseil, après adoption du périmètre du centre-ville proposée par la Région, décida également de lui demander d'examiner la possibilité d'ouvrir un second périmètre sur les quartiers de Bomel et d'Herbatte (SAVN 24/11/1993).

C'est également à cette époque, en 1991-1992-1993, que les premiers occupants de transition s'installèrent sur le site industriel désaffecté.

Outre les quelques motions quant aux conventions de baux et aux menus travaux de maintien en état des bâtiments, les abattoirs, et Marie-Thérèse Gaspard de la Régie foncière nous le confirmait lors de l'une de nos rencontres, ne suscitèrent l'attention efficace d'aucun acteur public.

II. 2. 2. Le mayorat de Jean-Louis Close (III) : 1995-2000

L'adoption unanime d'un plan d'urgence de réparation pour l'auvent menaçant de s'écrouler en 1996 (SAVN 14/02/1996) et l'installation d'un système de surveillance extérieure pour l'abri de nuit deux ans plus tard (SAVN 16/12/1998) furent les deux seules actions de la Ville sur le site des abattoirs lors de cette législature. La capitale de la Wallonie était, à cette époque, plutôt tournée vers des projets de renforcement de réseaux de communication dont la Gare de Namur fait partie.

En tout début de mandat, « *l'avenir du quartier de Bomel* » fut néanmoins un sujet proposé à l'ordre du jour par le député Collégial Mr Van Espen (MR) (SAVN 05/04/1995, p.89). Cette interpellation traduisait l'inquiétude que ressentaient les habitants de Bomel par rapport aux conséquences probables en termes d'urbanisme et de mobilité que pouvaient causer l'implantation du MET et l'urbanisation de la dalle de la Gare (voir *supra*). Puisque le quartier de Bomel était une zone « à densifier par l'habitat » et qu'il était opportun de le protéger des spéculations foncières, Pierre Dulieu (IC) proposa alors l'élaboration d'un PPA*. Jacques Etienne (cdH), alors Echevin de l'Aménagement du territoire, exposa la possibilité de réaliser une convention avec la Région wallonne puisque le nombre de PPA nécessaires ne cessait de croître et que les moyens des communes étaient limités. Cette contraction aurait stipulé que la Région financerait l'élaboration du plan particulier d'aménagement par un groupe d'experts sur base des orientations qui auraient été données par la CCAT*. Bien que ce PPA ne verra jamais le jour, il fut le moyen, pour certains, de marquer leur résistance face au projet d'aménagement de la dalle de la Gare. Comme Robert Dension (PS), habitant le quartier depuis 36 ans ne se privait de le répéter « *la priorité pour les Bomelois est le désenclavement du quartier* » (*Ibid.*, p.90).

Alors que le projet de l'étude d'incidences du Plan communal d'aménagement (PCA*) de la Gare passe au Conseil pour adoption, Pierre Dulieu tente de débloquer un dernier levier en proposant d'étendre celui-ci à la partie basse de Bomel, susceptible de souffrir de spéculation foncière. « *La crainte est que les Bomelois soient les dindons de cette évolution* » dira-t-il lors d'un Conseil de novembre 1998 (Dulieu in SAVN 18/11/1998, p.139). L'échevin de l'Aménagement du territoire, Jacques Etienne, propose alors le compromis de réaliser plusieurs PPA pour Bomel dans un avenir proche bien que cette proposition aurait dû surmonter deux problèmes majeurs : la définition du périmètre de ces potentiels PCA et le choix des éléments importants du quartier à prendre en compte ; les abattoirs en premier lieu ; « *Quelle destination leurs donner ?* » (Etienne in SAVN 18/11/1998, p. 142).

Un mois plus tard, l'Ecolo Arnaud Gavroy entré au Conseil communal en 1994, conditionne lui aussi l'engagement de la commune dans l'élaboration du PCA de la Gare à celle d'un PCA sur tout le quartier de Bomel pour mesurer et pour contrecarrer tous les effets de spéculations mobilières (SAVN 16/12/1998).

Autant le projet de la dalle, nous l'avons vu, que la planification de l'évolution du quartier derrière la Gare et de ses friches n'aboutiront réellement. Cette législature est plutôt marquée par un changement de domination au sein du Conseil communal ainsi que par l'arrivée de celui qui bousculera les visages urbanistique et territorial namurois dans les décennies à venir.

II. 2. 3. Le mayorat de Bernard Anselme : 2001-2006

D'emblée dans sa déclaration de politique générale, le nouveau bourgmestre mentionne, outre une nouvelle ligne de conduite respectueuse du développement durable, la rénovation des quartiers du Nord pour lesquels la Régie foncière devrait être recapitalisée et ce dans le cadre de l'élargissement du centre attractif de la Ville. En effet, Bernard Anselme s'est particulièrement investi dans le développement de sa ville en pleine expansion, passant doucement du statut d'une paisible bourgade de province à celle de grande ville de Wallonie. Mais ce qui reste de son mayorat est le sentiment d'avoir joué avec les terrains namurois comme avec « *un grand plateau de Monopoly* » pour appâter les investisseurs et remplir chaque case vacante. L'auteur du « *décret Anselme* » (voir *supra*) avouait d'ailleurs son objectif : « *Arriver aux 120 000 Namurois sur le territoire, dont les impôts nourriront les caisses communales* » (Flament 2012 b.). Une politique volontariste en matière de logements est alors menée, faisant la part belle aux premiers partenariats public-privé. Un périmètre de revitalisation urbaine, le deuxième à Namur, et une convention de partenariat avec un entrepreneur privé sont dans ce sens adoptés par le Conseil le 26 juin 2002. Le périmètre de l'opération intègre le site des abattoirs et les parcelles non construites attenantes. Ce choix « *n'est pas neutre* » car il s'inscrit dans la foulée du projet de remaillage de Bomel avec le centre-ville, via la dalle de la Gare et fait suite aux conclusions du schéma de Structure (Close in SAVN 16/06/2002, p.112). Ces pratiques initient un nouveau métier de la Régie foncière, qui après la construction d'une réserve foncière, puis la construction, l'aménagement et la gestion des logements, joue dès lors un rôle actif dans l'aménagement urbain en collaboration étroite avec le service de l'Aménagement du territoire. Cette convention permet la construction de 39 logements sur un site adossé à celui des abattoirs, entre la rue Nanon et la rue Piret-Pauchet, par le Groupe SCP. Cette intervention immobilière se voulait génératrice de subsides régionaux dont le montant espéré aurait permis la rénovation des voiries voisines, le reconditionnement du site des abattoirs et la construction d'un parking souterrain sous celui-ci.

LES PROJETS DE DESTRUCTION DES ABATTOIRS ET DE LOTISSEMENTS

L'ambition des socialistes était que l'opération de revitalisation se poursuive en cascade sur le site des abattoirs où chaque futur logement donnerait également droit à des subsides pouvant être consacrés à l'édification d'équipements collectifs issus d'une concertation avec les habitants tels une maison de quartier, une plaine de jeux ou un espace multisports. Ces travaux, et ce fut l'une des clauses de la convention adoptée, impliquaient la démolition des bâtiments de l'abattoir communal sans pour autant avoir fixé un programme de reconversion, mise à part le futur parking de 110 emplacements. De cette séance communale de juin 2002, naquit aussi la nécessité d'organiser le transfert des occupants installés à titre précaire sur le site des abattoirs communaux (SAVN 16/06/2002).

La proposition d'aménagement fut reconduite dans une étude urbanistique du quartier de Bomel menée par le service de l'Aménagement du territoire de la Ville en mars 2003. Cette étude, phase préalable à l'élaboration d'un PCA et le plan masse des abattoirs l'accompagnant avaient comme objectifs d'évaluer les potentialités du site. Philippe Simillon, architecte et ingénieur au service Urbanisme de la Ville, esqua alors un projet de lotissement comprenant entre 95 et 150 logements individuels, des équipements collectifs à hauteur de 4000 m², articulés autour d'une

énorme place publique et un parking souterrain d'une capacité de +/- 250 places permettant d'offrir un solde en faveur des riverains (Comité de Quartier de Bomel 2005 a.).

Il s'agissait donc de condamner les abattoirs à disparaître au profit d'un projet mixte qui n'aurait offert de solution ni à l'enjeu de la densité ni à ceux de la mixité et de la mobilité. Outre le programme peu pertinent par rapport aux carences du quartier et aux principes de durabilité, la démarche fut considérée, Marie-Thérèse Gaspard s'en souvient, comme « *non légitime* » puisque la Ville n'aurait pas eu recours à un bureau d'architecture indépendant. Cette option, faisant table rase du passé, n'eut pas l'occasion d'atteindre le Collège Echevinal grâce au travail de mobilisation d'une population qui se réveille alors.

L'OPPOSITION DU COMITÉ DE QUARTIER

Le caractère original du comité de quartier est certainement l'origine de leur formation autour de la conservation des abattoirs. La proposition de la ville de démolition du complexe industriel suscita une vague de protection patrimoniale chez une dizaine d'habitants du quartier, se fédérant alors rapidement en association.

Depuis, le Comité n'a cessé d'étendre sa réflexion, se posant des questions sur le cadre de vie du quartier de Bomel. Soucieux de la satisfaction des riverains vis-à-vis des équipements collectifs, des services et des espaces de détente, le Comité s'est constitué interface entre la population locale et les pouvoirs publics. Dès leurs premières réunions, ils proposent d'utiliser l'espace de la friche industrielle pour pallier les carences d'équipements publics dédiés à la jeunesse relevées dans le quartier. Par la formation et la réalisation de groupes de travail, d'enquêtes publiques, de tables rondes ou encore d'investigations scientifiques (Cortembos T., Hermann E.), le Comité a toujours souhaité instaurer une démarche participative préliminaire aux rapports officiels destinés aux pouvoirs publics. Mobilisant à leurs côtés de plus en plus de membres attachés à leur quartier, le Comité adopte en juillet 2002 une position de principe sur l'utilisation sociale et communautaire des abattoirs par le recyclage des structures existantes. Une note explicitant et argumentant cette attitude est envoyée à la commune, alors occupée par le projet de démolition.

Mme Claude Ruol, membre du parti centriste (cdH) et des intérêts communaux (IC) mais aussi habitante du quartier de Bomel, interpella le Conseil en janvier 2004. A mi- législature, l'heure était au bilan des actions relatives au quartier de Bomel annoncées dans la déclaration politique par le bourgmestre et aux perspectives pour les trois années à venir. Elle fait remarquer qu'outre la convention de revitalisation de Bomel votée en juin 2002 - « *ce qui est peu au vu des intentions exprimées* » - les questions relatives à l'aménagement de l'abattoir, à son programme, son calendrier, et sa méthodologie participative restent à ce jour sans réponse (Ruol in SAVN 22/01/2004, p.59). Michel Grawez dénonce à sa suite, au nom du Comité de Quartier, le manque d'intérêt du Collège pour ce dossier dès lors qu'il aurait refusé de rencontrer les habitants de Bomel lors d'une séance publique en juin 2003. C'est pourtant lors de celle-ci que le Comité aurait exprimé publiquement pour la première fois sa position conservatrice, à laquelle d'ailleurs, aucun riverain n'a exprimé d'opposition ou de réserve. Michel Grawez clôturait son intervention en séance du Conseil par des propositions quant à l'évolution du quartier de Bomel et parmi elles, celle de rénover – et non démolir – le site des abattoirs pour y installer des équipements socio-collectifs dédiés à la petite enfance, aux associations et au sport. N'ayant pas fait parvenir préalablement son interpellation au Collège, celui-ci refusa d'y répondre. Il certifia néanmoins à Mme Ruol que les études préliminaires réalisées par la Ville sur le quartier pourraient prendre la forme d'un Schéma directeur et maintint que la réhabilitation du site industriel et des terrains contigus feraient certainement l'objet d'une « *rénovation lourde de type démolition- reconstruction* » (Lefrère in SAVN 22/01/2004, p.62).

En 2005, année durant laquelle les perspectives du site des abattoirs ne figurèrent dans aucun ordre du jour du Conseil communal, le Comité de Quartier publiait sa « *Vision d'avenir et des orientations pour l'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier de Bomel* » en partenariat avec la Ville. Les militants revendiquaient l'élaboration d'un PCA, jamais réalisé, qui serait issu d'un processus de participation citoyenne. Ils relevaient ensuite le manque crucial de stratégie en faveur de la gestion des « *friches et structures recyclables* » et particulièrement des anciennes Carrières d'Asty-Moulin et de l'ancien abattoir pour lequel des propositions d'aménagement furent avancées. Le document note également que la juxtaposition « *des sociétés [culturelles] s'ignorant* » pourrait se résoudre par la création d'un lieu de sociabilité que pourrait devenir le site des anciens abattoirs – « *jusqu'ici neutre, il pourrait devenir collectif* » - (Comité de Quartier de Bomel 2005 a., p.24).

En parallèle, le Comité de Quartier introduit une demande de classement des abattoirs mais sans concertation préalable du Collège et de l'Echevin du Patrimoine et de la Régie foncière. Uniquement annoncée à la presse, ce qui contraria la méthodologie de dialogue construite avec la Ville, la requête de classement n'aboutit pas. L'Echevin du Patrimoine, Mr Close, soulignera d'ailleurs en Conseil « l'absurdité » de cette requête du Comité de Quartier puisqu'elle était en contradiction avec les projets d'implantations futurs, le classement limitant les possibilités de reconversion (SAVN 17/05/2006).

Face au silence des autorités par rapport à l'épais document déposé à la Ville en 2005, le Comité de Quartier, qui « *n'a pas d'agenda électoral mais s'efforce d'avancer avec constance, sérénité et confiance dans le processus de participation* », lance une pétition à la veille du mois de mai 2006 pour revendiquer la sauvegarde et l'aménagement pour les riverains du « *seul lieu public de Bomel* » (Moriame 2006). Le sujet fut alors inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal mais les propositions d'aménagements et de reconversion du chancre industriel recueillies par le Comité de Quartier auprès notamment des habitants furent énoncées comme une « *litanie* » par l'Echevin Close pour lequel les divergences se résoudraient si « *on rasait l'essentiel de l'abattoir sauf l'un ou l'autre élément majeur comme la tour de refroidissement* » (Close in SAVN 17/05/2006, p.35).

Et Michel Grawez de défendre le travail bénévole du Comité et de lancer un appel à la relance des discussions en clamant : « *notre vision est réaliste tout en soulignant que l'imaginaire est avant tout un mode créatif. Les experts ne doivent pas nous empêcher de « rêver », ils doivent établir la faisabilité des idées élaborées par les habitants.* » Propos qui furent paraphrasés par le bourgmestre citant Jaurès : « *rêver de l'idéal mais connaître le réel* » (Anselme in SAVN 17/05/2006, p.42).

De manière générale, l'ambivalence de l'aménagement du territoire qui implique à la fois des enjeux fondamentaux de société et la vie quotidienne des habitants explique sans doute l'intérêt des militants pour beaucoup de projets, surtout locaux (Boulvin 2012). Historiquement, les luttes urbaines naissaient principalement de la contestation des populations locales face à des politiques passives vis-à-vis de mécanismes de spéculations immobilières. Peu à peu, ces rassemblements d'opposition, issus tant des quartiers bourgeois que populaires, se sont fédérés en multiples comités de quartier réclamant « *l'arrêt de projets de démolition/reconstruction, puis la réhabilitation de l'habitat ancien par et pour les habitants en place* » (Van Crieelingen 2012, p.67).

Si ces luttes urbaines étaient bien souvent portées par un mouvement aux bases sociales hétérogènes, Michel Grawez insiste également pour souligner que le Comité représente « *la petite bourgeoisie de gauche du quartier* ». Ainsi, bien que le Comité de Quartier base ses principes sur « *le respect de l'altérité, la non-discrimination, l'égalité entre individus et entre groupes sociaux ou culturels et la création de liens sociaux* », ils ne sont, de par leur composition, pas représentatif de la population locale largement hétérogène, nous l'avons vu, sur le plan socioculturel (Comité de

quartier de Bomel 2005 a., p.2). Faut-il aussi rappeler que Jean-Louis Close, Echevin et ex-bourgmestre présida dans un premier temps le Comité de Quartier, représenté par la suite par Michel Grawez, premier attaché au cabinet Ecolo et conseiller communal à Namur depuis 2003? Il faut sans doute rester prudent voire critique dans les cas de juxtaposition de plusieurs mandats dans lesquels se mêlent politique et actions sociales.

Il n'en reste pas moins que la transformation des abattoirs est donc d'abord le résultat d'une mobilisation citoyenne menée par le Comité de Quartier de Bomel qui n'a pas hésité à confronter le pouvoir communal à la déliquescence du quartier.

II. 2. 3. Le mayorat de Jacques Etienne : 2007-2012

L'ACCORD SUR LA RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

« *Les vaches ne crient plus au moment de mourir, mais les briques craquent de se laisser dépérir* » (Flament 2011).

Les élections communales d'octobre 2006 sont à l'origine de la coalition tripartite et intronisent le nouveau bourgmestre centriste Jacques Etienne. Elles catapultent également Jean-Louis Close à l'échevinat de la Régie foncière. Celui-ci initie un « projet-pilote » pour Bomel, à l'origine du site internet²⁹ géré par la ville et par le Comité. Cet outil de communication s'appuie sur le CMS (Système de Gestion de Contenu) permettant une gestion du site par des intervenants multiples et ne nécessitant pas de compétences informatiques particulières (SAVN 17/05/2006).

Le 24 avril 2007, soit quelques mois après les élections, les autorités communales rencontrent le Comité de Quartier autour de trois points que sont « la mobilité, l'habitat et les abattoirs ».

La mise à l'ordre du jour du sujet de la reconversion des abattoirs coïncide donc avec la formation de la nouvelle majorité. Arnaud Gavroy, Echevin de l'Aménagement du territoire et Premier Echevin, le dira lors d'une réunion publique le 07 février 2013, « *c'est en 2007 que la Ville change son fusil d'épaule et emboîte le pas au Comité de Quartier de Bomel* ».

Certes, l'aménagement du territoire est une activité éminemment politique mais il semblerait que la politique soit aussi une clé de compréhension voire une clé d'accès à la compétence du territoire.

La rencontre tant espérée entre les autorités communales et le Comité déboucha sur une série de conditions et d'options en ce qui concerne la reconversion potentielle des abattoirs. Celle-ci nécessiterait par exemple une réflexion sur le déménagement des quatre locataires informels installés depuis plus de 10 ans pour certains d'entre eux. Le débat aboutit aux options envisageables pour le réaménagement du terrain industriel : soit la conservation et la rénovation de l'ensemble, ce qui, d'avis des participants, coûtera cher et prendra du temps ; soit l'activation de l'outil de la revitalisation urbaine et des partenariats public-privé.

A l'issue de ce débat, il fut convenu que le Comité de Quartier allait réaliser une proposition de cahier des charges et que la Ville allait réfléchir à l'éventualité d'un concours d'architecture. L'assemblée était donc univoque : les abattoirs seraient sauvés.

LES OUTILS DE LA RECONVERSION DES ABATTOIRS

Deux ans après, le 19 octobre 2009, le conseil communal adopta le Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais dont un des axes principaux est la reconversion des friches industrielles des deux quartiers du nord de Namur. Ce document stratégique, sans valeur réglementaire, classe le site de l'abattoir comme *site d'intervention prioritaire* à la fois pour les opérations immobilières et pour la réhabilitation d'un espace public et trace également les grandes lignes de la future programmation

²⁹ <http://www.bomel.namur.be/>

des abattoirs : des nouveaux logements grâce à un partenaire privé, une infrastructure culturelle au profit des habitants mais qui rayonnera au-delà des deux quartiers, l'implantation de lieux d'accueils pour les associations et la création d'un grand parc public.

C'est ce document stratégique qui, recommandant la délimitation d'un SAR sur le site des abattoirs, sauve définitivement et officiellement ceux-ci des projets de démolition. L'adoption du Schéma directeur de Bomel – Saint-Servais est donc le moment charnière de considération de l'avenir du patrimoine industriel dont la destinée prend en tournant salutaire.

Le Collège communal décida en décembre 2009 de proposer au Conseil l'adoption du périmètre de revitalisation urbaine pour les futurs logements et de site à réaménager (SAR), ce qu'il fit 15 jours plus tard. Le site de l'abattoir faisait déjà partie des sites à rénover non pollués depuis 2006. La Régie foncière de la Ville de Namur fut chargée de solliciter auprès de la Région wallonne la reconnaissance du périmètre de revitalisation et du SAR. La Régie foncière, gestionnaire du programme de reconversion et de construction des logements, prit le parti de faire correspondre les deux périmètres d'opération (*figure 28*).

Le CWATUPE³⁰ stipule que la décision d'inscription d'un site en tant que SAR doit être soumise à enquête publique de quinze jours. Celle-ci eut lieu du 14 juin au 28 juin 2011 et concernait la délimitation du site et le principe de l'opération de reconversion (voir *infra*).

II. 2. 4. Le mayorat de Maxime Prévôt : 2013-2018

Après les élections d'octobre 2012, la coalition tricolore fut reconduite avec à sa tête, Maxime Prévôt (cdH), Anne Barzin (MR) et Arnaud Gavroy (Ecolo) devant une opposition socialiste représentée par Eliane Tillieux. Dès la sortie des urnes, Maxime Prévôt, nouveau bourgmestre de la Ville, pose ses conditions en scindant les compétences de l'Urbanisme, qu'il s'octroie et celles de l'Aménagement du territoire qu'il laisse à Arnaud Gavroy par ailleurs à présent déchu de son titre de Premier Echevin. Et Mr Prévôt de rajouter : «*J'ai entendu les signaux qui nous étaient donnés au sortit des urnes : l'urbanisme à Namur souffrait de la communication de l'ancien échevin*». Reconnaisant les débordements que l'ex-Premier échevin avait eus vis-à-vis de certains projets architecturaux par exemple, le bourgmestre tient à se distancer de ce «*fait de prince*» en déléguant au maximum les compétences et en créant quatre nouveaux postes au service Urbanisme. Il appelle aussi les investisseurs privés pour renforcer ou renouveler des partenariats visant à nourrir et remodeler la ville³¹. L'investissement du bourgmestre dans les affaires d'aménagement du territoire lui fait acquérir une renommée en la matière en particulier dans le cas des abattoirs comme le confirme sa présence à la pose officielle de la première pierre ou encore les mails envoyés aux associations locales³² leurs proposant une visite guidée du chantier des abattoirs ce 26 juin dernier.

II. 3. La reconversion des abattoirs communaux

A propos de l'utilité du projet de reconversion des abattoirs pour le quartier de Bomel, Arnaud Gavroy s'exprimait sur la multiplicité des activités à venir et l'ambition de faire du futur centre culturel un «*petit Tour et Taxi namurois*» (Flament 2011; SAVN 19/10/2009).

³⁰ Article 169, §2, CWATUPE, édition 2010.

³¹ http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20130225_00273195

³² Entretien téléphonique avec Nathalie SCHADEK, directrice de la Ressourcerie namuroise, le 10 juillet 2013 (*figure 31*).

Le site sera bipolaire et ses deux pôles, culturel et résidentiel, seront gérés de façon toute à fait autonome (*figure 29*). Les partenaires sont différents et les procédures de demande de permis diffèrent également : le pôle culturel, requérant uniquement un permis d'urbanisme, a été conçu selon le principe du « concept and build » par adjudication publique tandis que le projet de logement est né d'un partenariat public-privé (PPP) et nécessite, par la présence du parking souterrain, un permis unique.

II. 3. 1. Le pôle Culture comme ligne de conduite politique

Le consortium entrepreneur-architecte a été formé par une adjudication publique et un concours d'architecture lancés par la Ville sur base d'un cahier des charges.

La convention adoptée par le conseil du 10 septembre 2012 contracta l'offre de la S.A* Franki, économiquement la plus avantageuse et le projet du bureau d'architecture bruxellois BAeB* dirigé par Emmanuel Bouffieux. Le principe d'adjudication publique se base exclusivement sur le critère financier ne permettant pas de valoriser, par exemple, une qualité de produit supérieure ou une clause sociale du cahier des charges. L'inscription du site sur la liste gouvernementale des SAR a permis le déblocage de subsides régionaux dont le montant est proportionnel à l'ampleur et à la portée du réaménagement. Les abattoirs de Namur semblent avoir tiré le gros lot car, outre les trois millions d'euros déboursés par la Ville pour les dépenses relatives à la première phase des travaux, c'est une enveloppe de quatre millions qui passe du portefeuille de la Région à celui de la commune pour la restauration des façades. La Région wallonne, qui avait un budget global de 71 millions d'euros, a retenu 69 SAR sur les 1600 sites candidats. Les abattoirs de Bomel auraient obtenu le maximum de « points » sur la grille d'évaluation réalisée par le Ministre Philippe Henry, dont le parti écologiste était alors puissant au sein de la majorité du Gouvernement wallon (SAVN 10/09/2012; Joris 2012 ; Entretien avec Gavroy A., 2013 (*figure 5*)).

LES PARTENAIRES CULTURELS

Lorsque le Comité de Quartier, encore seul dans la bataille de conservation du site patrimonial, publia sa *Vision d'avenir pour le quartier de Bomel* en 2005, il était question, entre autres, de proposer aux riverains un espace culturel permettant à des troupes de théâtre, de musique et de danse de jouir des locaux pour des répétitions et des représentations et éventuellement d'envisager le déménagement de l'académie des Beaux-Arts dans ces nouveaux lieux (Comité de Quartier de Bomel 2005 a.). Il faudra attendre l'adoption du Schéma directeur en 2009 pour entendre à nouveau parler publiquement des bénéficiaires de la reconversion. Arnaud Gavroy y annonce en effet que « *des premiers contacts positifs ont été pris avec le Centre Culturel Régional* » (Gavroy in SAVN 19/10/2009, p.148). Il est d'autre part encore question à ce moment d'une collaboration entre la Ville via sa Régie foncière et l'associatif pour l'implantation d'un centre communautaire et d'une maison de quartier, programme qui par ailleurs n'aboutira pas.

Le choix des partenaires est donc un choix des politiques qui sélectionnèrent deux acteurs culturels du grand Namur, de tailles très différentes, à savoir le Centre Culturel Régional namurois et la Bédéthèque bomeloise (la Baie des Tecks), la plus grande de la communauté française. Celle-ci s'installera dans l'ancien bâtiment administratif qui sera flanqué d'une annexe contemporaine. Le CCRN*, institué entièrement au travers du Théâtre de Namur, jouira quant à lui des larges surfaces du hall principal sur deux étages pour ses ateliers créatifs et ses résidences d'artistes. Comme il l'avait déjà fait en s'installant au Grand Manège, le CCR chasse les Glutons de leurs locaux en s'installant aux abattoirs. Le président du CCR, Claude Limage, confiera à la presse qu'ils étaient confrontés à un énorme problème d'espace depuis de longues années (B. AE. 2013). Après avoir

conquis les salles du Théâtre royal, le site des Bateliers et le Grand Manège c'est dans les nouveaux locaux des anciens abattoirs que le Centre Culturel monopoliste étendra ses tentacules. Deux de ses trois pôles, le pôle Centre dramatique s'attachant à la création et à la diffusion professionnelles et le pôle Animation culturelle œuvrant à l'expression et à la créativité des publics s'implanteront donc sur le site des anciens abattoirs. Ces deux pôles distincts mais interactifs seront reliés par des objectifs communs, ceux de « *développer culturellement une population sur un territoire* » et « *d'utiliser l'art comme vecteur d'action* » (Bairon et Watillon 2013, p. 4).

Il serait opportun à ce stade de proposer une distinction entre l'art et la culture. L'Unesco propose comme définition de cette dernière discipline « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances*³³ ». L'art serait alors une catégorie culturelle rassemblant les créations conçues par l'homme pour exprimer sa conception du monde à l'aide de différentes ressources - plastique, sonore, linguistiques, etc. Si l'art est incluse dans la culture, celle-ci peut se refléter dans les disciplines artistiques. Il est néanmoins fréquent de constater que de nombreux « centres culturels » ne permettent pas la diffusion des pratiques culturelles au sens large, se restreignant à une création formelle et plastique. Le quartier de Bomel est, nous l'avons dit, composé d'une multitude de communautés culturelles distinctes et cette hétérogénéité ethnique gagnerait à être célébrée dans la « production artistique ». Mais un réel danger réside dans l'inaccessibilité de la discipline artistique par tous les groupes sociaux mais aussi par toutes les tranches d'âge et une certaine prétention existe aussi dans l'idée de vouloir « *développer culturellement une population sur un territoire* » (*Ibidem*).

La ministre de la Culture, Fadila Lanaan, rappelle que le développement de l'impact de la culture comme facteur de développement territorial est inscrit dans la déclaration de politique gouvernementale de 2009-2014. Le gouvernement s'est donc donné trois enjeux à surmonter pour la région namuroise : désenclaver la culture, élargir le public et améliorer l'efficacité de leurs actions (Bairon et Watillon 2013).

Souhaitant donner une force coopérative à la continuation de sa réflexion concernant leur implantation, le CCR a mis sur pied des « Laboratoires » de réflexion et d'action autour de deux questions que sont l'articulation du social, de l'artistique et du culturel ; et les relations entre les dimensions régionale et locale.

LES « LABORATOIRES », CONCERTATIONS ENTRE PARTENAIRES

Valoriser l'art et la culture au sein du tissu urbain à travers la création de lieux de réflexion que sont les friches culturelles font de celles-ci des « *laboratoires urbains* » (Auclair in *Equipe La Friche* 2012, p.183).

Quatre séances de « Laboratoires » ont été organisées autour de quatre questions principales. Chacune d'entre elles a été structurée autour d'une note établie par le CCR, soumise pour approbation au Comité de Quartier et problématisant la question du jour. A chaque fois, un expert extérieur à la région a été invité à faire part de son expérience et à relancer le questionnement. Les séances étaient en outre encadrées par Jean Blairon, le directeur de Réalisation – Téléformation – Animation (RTA).

³³ Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

Laboratoire I : Comment favoriser la mixité sociale et culturelle ?

L'expert du jour était Thierry Thieû Niang, danseur et chorégraphe

Cette première rencontre fut axée sur les moyens à mettre en œuvre pour rencontrer l'enjeu principal en termes de participation, celui de parvenir à susciter l'intérêt de tous les habitants du quartier et de toutes les communautés. Les idées retenues à l'issue du séminaire sonnent comme une liste de bonnes résolutions : faire preuve d'ambition exemplaire lors d'un tel projet, éviter la « discrimination positive » c'est-à-dire « ne travailler qu'avec », éviter le saupoudrage artistique en travaillant avec moins de personne et en faisant confiance à l'effet boule de neige, etc. L'idée maîtresse est que le quartier de Bomel parvienne à tisser des liens entre générations et entre classes sociales à travers des rencontres artistiques (RTA 2012 a.).

Laboratoire II : Comment favoriser la participation des populations ?

L'expert du jour était Vincent Beeckman, photographe et membre de Recyclart à Bruxelles.

Le séminaire était porté sur les méthodes à mettre en œuvre pour parvenir à pallier le sentiment de frustration des habitants par rapport à l'isolement tant relatif qu'absolu du quartier. Le centre culturel désire travailler selon une logique « hybride » en développant deux échelles d'action – le quartier et la ville – sans nécessairement vouloir les croiser.

Il a aussi été question de réfléchir aux démarches de participation et de sensibilisation du public lesquelles ne s'apparenteraient ni à une intention de « *marketing* » sur la scène régionale voire nationale ni à une attitude « *défensive* » vis-à-vis des gens du quartier, invités pour éviter leur mécontentement. L'enjeu sera donc de créer des lieux de rencontres et des nouvelles formes de sociabilité en passant par de multiples partenariats nouveaux ou existants et par la valorisation de la « culture à domicile », le mode de participation contemporain dominant (RTA 2012 b., p.7).

Laboratoire III : La question de l'aménagement du territoire et du rapport entre le quartier de Bomel, sa ville voire sa région

L'expert du jour était Thierry Decuypere, architecte, membre du bureau d'architecture V+ et assistant à la Faculté d'architecture La Cambre-Horta de l'ULB.

Le centre Culturel ambitionne de participer à la revalorisation du quartier de Bomel dans le cadre du développement culturel territorial du grand Namur et ce, notamment, en créant des ponts entre le quartier et celui-ci.

Les participants se sont aussi prononcés sur la déception ou la nécessité de la transformation de l'espace potager, actuellement occupé à titre précaire par des personnes privées mais considéré comme une « *puissance du quartier* ». Certains déplorent que l'option d'en faire un jardin communautaire pédagogique n'ait pas été retenue au profit du parc public (RTA 2012 c.).

Laboratoire IV : Que faire et comment faire à partir d'aujourd'hui ?

L'expert du jour était Jacques-Yves Ledocte, directeur de la Maison de la création du Centre culturel de Bruxelles-Nord

Le but de cette dernière rencontre entre partenaires associatifs et culturels étaient réfléchir à définir des portes d'entrées pour le futur public du lieu culturel. Travailler sur un réseau de jardins, sur un aménagement flexible de l'espace extérieur ou encore réfléchir à des éléments

d'identification communs furent autant de pistes apportées pour permettre l'ouverture du centre culturel.

De manière générale, nous sommes en droit de nous poser des questions par rapport à l'interprétation de ces séminaires. L'objectif était de faire se rencontrer des acteurs culturels en vue de renforcer et de réinventer les coopérations entre eux et d'aboutir à une conception partagée du nouveau lieu de culture grâce à la création d'une « *intelligence collective* ³⁴ ». Les participants étaient donc principalement issus du domaine culturel (Théâtre Jardin Passion, CC* de Floreffe, CC de Fosse-la-Ville, CC de Sambreville, CC de Gembloux, Face B, la Compagnie Victor B, Présence et Action Culturelles (PAC), CCR namurois, la Baie des Tecks de Bomel, etc), et, dans une moindre mesure, du domaine associatif (Comité de Quartier de Bomel, Empreintes asbl, Aide aux devoirs et Animation Saint-Servais (A.D.A.S), ...), de la sphère sociale (Plan de Cohésion Sociale (PCS), Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, ...) ou de la politique (MOC Namur).

L'initiative n'est pas en soi illégitime. Mais lorsque les débats abordent des questions de mixité sociale, d'attentes et de besoins des riverains, de perception du quartier ou de programmation, il est normal de penser que les premiers concernés, à savoir les futurs usagers et les habitants du quartier, soient invités. Mais leur participation n'était pas requise. Le CCR projetait de rencontrer deux types d'acteurs pour rassembler les points de vue sur l'implantation de l'espace culturel : des membres des associations actives sur le quartier (voir *infra*) et des habitants du quartier. Pourtant, et alors que la fin des travaux est prévue pour octobre 2013, lorsque l'on interroge des Bomelois dans les rues de leur quartier (*figure 30*), l'ignorance quant à la future programmation du site renouvelé est récurrente. Près d'un tiers des personnes interrogées (7 personnes sur 22) ne se disent pas du tout au courant du chantier en cours à quelques mètres de chez eux. La plupart des personnes sondées pouvait partiellement expliquer le programme de la reconversion focalisant essentiellement sur la construction de logements sociaux par ailleurs largement minoritaires. Des réponses surprenantes ont été relevées comme l'implantation d'une piscine, d'un centre commercial, d'un cinéma ou encore d'un magasin de peintures. Toujours aussi étonnant, seulement une personne interrogée lors de nos balades s'est rendue à une réunion d'information publique tenue par la Ville. Tous les autres riverains se disaient informés par le bouche-à-oreille et quelques-uns par des toutes-boîtes ou des périodiques gratuits. Il est intéressant de relever également que peu de Bomelois se plaignent du cadre de vie de leur quartier (voir *supra*), ne trouvant pas d'autre affectation que celle de la culture nécessaire à l'amélioration de leur environnement et de leur quotidien. Ce manque d'imagination ou du sens des réalités n'est néanmoins pas diagnostiqué chez tout le monde car plusieurs riverains revendiquaient en effet la construction d'une plaine de jeu, d'une maison des jeunes ou d'un parking pour leur quartier. Pour d'autres, ce qui importait le plus était le fait d'œuvrer enfin pour le désenclavement de « *ce bled* » ou encore de tirer un trait sur les désagréables souvenirs sonores du temps des abattoirs. Certains Bomelois manifestaient leur inquiétude, non par rapport au projet des abattoirs dont ils ignoraient d'ailleurs les tenants et aboutissants, mais bien par rapport à un futur projet de construction situé entre la rue Nanon et la rue Derenne-Deldinne³⁵.

Ce modeste sondage semble être révélateur du manque de communication entre les autorités publiques et la population locale et met également en exergue les déformations du réel par les conversations de voisinage et les colportages.

³⁴ Invitation à participer au « laboratoire d'action » sur le projet des Abattoirs de Bomel.

³⁵ Le projet concernant la construction d'un ensemble de 26 appartements, 4 habitations unifamiliales et un local à caractère social était soumis à enquête publique du 31 mai au 14 juin 2013.

Invitée aux « Laboratoires d'actions » par un membre du Comité de Quartier en tant que mémorante puis en tant que stagiaire par le directeur d'Empreintes asbl, je n'eus finalement pas la permission d'accéder aux séminaires.

A l'issue de ceux-ci, le magazine Intermag publiait « *Les enjeux du développement culturel territorial. Une étude de cas : l'implantation d'un espace culturel sur le site des anciens abattoirs de Bomel à Namur* ». Ce document d'une soixantaine de pages dresse, à défaut d'une priorisation validée collectivement par les participants des rencontres, une liste de propositions et de suggestions pour la gestion future du centre culturel.

La première proposition concerne l'insertion du projet dans des groupes existants et vice-versa. Cette intégration nécessiterait des « passeurs », des interprètes et des personnes contacts. Il fut aussi évoqué de travailler avec des structures spécialisées comme le Centre d'Action Interculturelle (CAI*). Centre d'intégration des personnes étrangères de la Province de Namur, il est considéré comme « *un pôle à ne pas négliger parce qu'ils connaissent bien les populations et les associations qui travaillent avec elles* (RTA 2012 c.). Mais lorsque nous avons été trouver la directrice du CAI, Benoîte Dessicy³⁶, elle se disait malheureusement mal informée par le projet, autant en tant qu'acteur associatif qu'en tant qu'habitante puisqu'elle réside dans le quartier depuis des années. Elle regrette l'absence de dynamique de participation collective d'autant plus que lors de la journée Namur Confluent Culture du 04 mai 2013, le bourgmestre Prévôt, exposant sa politique culturelle namuroise pour les dix ans à venir, déclarait que « *ce projet-là [les abattoirs] était le projet qui par définition allait être ouvert à toutes les associations [...] Les abattoirs seront le lieu stratégique de synergie associative* » (figure 31). Rappelons que le bourgmestre Prévôt avait érigé l'activité culturelle comme facteur de l'attractivité du territoire lors du discours d'introduction de son mandat puisqu'il était également devenu Echevin de la Culture à la suite des élections de 2012 (SAVN 03/12/2012).

L'intégration socioéconomique des habitants dans le projet figure en deuxième position des préoccupations qui ressortent des Laboratoires. Cette intention se traduit par exemple dans la possibilité d'intégrer des clauses sociales dans le cahier des charges du promoteur, d'employer des personnes du quartier sur le chantier ou dans l'entretien futur des bâtiments, etc. Aucune de ces résolutions n'a été réalisée jusqu'ici.

Les partenaires se sont également attelés à dresser le cadastre des compétences locales en vue de collaborations par exemple pour la réalisation du mobilier intérieur ou pour l'aménagement extérieur. Les associations citées font partie des multiples acteurs sociaux logés à Bomel ou dans les environs proches. Parmi eux les Petits Riens, Oxfam-Solidarité, Ravik Boutik de la Ressourcerie namuroise et la Société Saint-Vincent de Paul. Nous avons été à la rencontre de ces quatre acteurs, soit par téléphone soit en nous déplaçant, et il en ressort qu'aucun n'a entendu parler d'une proposition de collaboration avec le CCR ni d'un travail associatif sur le quartier. Tous sont pourtant demandeurs d'un agenda associatif coordonné voire commun.

Nathalie Schadek de la Ressourcerie namuroise nous précisait par téléphone qu'elle n'avait assisté à aucune réunion de ce genre mais qu'il serait en effet envisageable d'initier un travail collectif dans la récupération de mobilier urbain.

Un dernier point important soulevé par les Laboratoires est le travail sur les potagers entretenus depuis des années par quatre ou cinq Bomelois et situés entre la rue Nanon et l'ancien bâtiment administratif des abattoirs. Les partenaires culturels semblaient avoir beaucoup d'idées quant à

³⁶ Entretien avec Benoîte DESSICY, directrice du Centre d'Action Interculturelle, le 10 juillet 2013, CAI, Saint-Servais, Namur

l'utilisation de ces jardins comme l'intégration dans une trame verte, l'emploi de la production par la cafétéria ou encore une portée pédagogique (RTA 2013). Ces perspectives, si elles émanent du monde culturel, sont certainement partagées par un bon nombre de riverains, habitués à ce poumon vert au sein de leur quartier. Mais il n'en sera rien car, à l'heure actuelle, la zone potagère et horticole a déjà été détruite pour la construction du futur parc.

LA PROGRAMMATION, UN CHOIX NON NEUTRE

Le pôle culture est composé de trois bâtiments : les halles centrales, le bâtiment administratif et l'ancienne peausserie. Aucune affectation n'a encore été donnée à cette dernière, les gestionnaires souhaitant un espace de « réserve ». Le hall principal est lui-même divisé en cinq zones distinctes, toutes ouvertes sur l'extérieur et fonctionnant autant de manière indépendante qu'en connexion entre elles. On y trouvera des espaces dédiés aux ateliers permanents et aux résidences d'artistes pour le Centre d'Expression et de Créativité (CEC*), mais aussi une salle de diffusion ou de « monstration », une cafétéria et une terrasse ouvertes aux associations et aux habitants du quartier. Le bâtiment administratif accueillera le deuxième partenaire culturel : la Baie des Tecks de la Province de Namur (BAeB 2012, RTA 2012 c.). Un vaste espace extérieur continu sera pensé de manière à devenir également un espace de création (*figure 32*).

Il s'agit donc d'une installation réservée quasiment exclusivement au Centre Culturel Régional et, dans une moindre mesure, à la bédéthèque dont l'ampleur et les activités sont à priori fixées. La gestion du lieu ayant été entièrement délégué au CCR et l'espace offert étant très généreux, le Théâtre de Namur jouira d'une large marge de manœuvre et d'un choix de programmation presque total.

C'est après avoir discuté avec Patrick Colpé, directeur du Théâtre de Namur, que l'Echevin Ecolo, Arnaud Gavroy, avait opté pour une reconversion culturelle, afin d'éviter le déménagement du CCR « à l'étroit » dans ses nombreux locaux namurois, vers une autre commune. Le deuxième argument politique était que la fonction culturelle allait permettre de « rentabiliser » la reconversion, dont le montant s'élève tout de même à 7 millions, « *ce qu'une salle de quartier ne serait pas parvenu à faire* ». Et enfin, la « douce utopie » d'Arnaud Gavroy est « *qu'un gars de Bomel rencontre une jolie jeune fille d'Erpent* » grâce au brassage social découlant du nouveau centre culturel (Entretien avec Gavroy A., 2013, p. 2 (*figure 5*)).

Pour reprendre Benoîte Dessicy du CAI, « *les associations du quartier, notamment d'immigrés, avaient demandé une maison des associations [...]* ». Or, il s'agit ici purement et simplement de la décentralisation d'une entité du Théâtre de Namur qui sera chargée de travailler avec et pour le grand Namur. « *On est dans une dynamique culturelle avec un grand C. La dynamique d'Education Permanente ce n'est pas celle-là du tout et si on avait créé une maison de quartier ou une véritable maison des associations, on ne s'y serait vraiment pas pris comme ça. Et puis au niveau des habitants on a quand même pas mal de populations plus pauvres, des immigrés, etc., ça aurait été intéressant d'avoir une vraie dynamique associative* » rajoute Mme Dessicy. Bien qu'elle reconnaisse le travail de grande qualité du CCR, elle regrette l'opacité des décisions prises au sujet de la reconversion et s'inquiète de la perspective du travail d'artistes et des résidences de ces « *grands mammouths* » culturels namurois. L'obligation d'accueillir des associations, en vertu de l'article trois du décret wallon des centres culturels, semble être considéré par le CCR comme une contrainte freinant leur développement (Communauté Française 1992). Dénoncé par l'inspection, le Théâtre namurois a d'ailleurs été forcé d'engager une directrice d'Education Permanente pour pallier le mauvais développement de ce volet.

Si le CAI déplore le projet de « *culture descendante* », il n'est pas le seul acteur du quartier à revendiquer le soutien des associations culturelles existantes, comme le Théâtre Jardin Passion,

modeste entité culturelle locale, et la création d'une nouvelle dynamique de terrain. Ce ne sont d'ailleurs pas les besoins sociaux et les demandes qui manquent dans le quartier de « derrière la Gare ». Une mère de famille du quartier, lors de la réunion publique de février 2013, réclamait une crèche et des équipements pour les jeunes. Une demande qui fut entendue bien tardivement dans le processus de décision. Le Comité de Quartier de Bomel revendiquait quant à lui, dans leur *Vision d'Avenir 2005*, l'implantation d'un espace « petite enfance » comportant une crèche et une garderie, mais aussi l'établissement d'une maison des jeunes, d'un espace sportif et le maintien d'un atelier de formation pour les personnes handicapées (Handipar). Ces revendications constituaient dès le départ certaines de leurs clauses dans leur plaidoyer engagé pour la sauvegarde et la reconversion des abattoirs mais aucune ne trouvera de place dans les larges volumes de la friche reconvertie (Comité de Quartier de Bomel 2005 a.).

ÉTAT D'AVANCEMENT

S'agissant de l'aménagement d'un SAR, la demande du permis d'urbanisme fut demandée auprès du fonctionnaire délégué, Mr Tournay, conformément à l'article 127 du CWATUPe. Après consultation du dossier à la DGATL, nous sommes en mesure de préciser les éléments de la demande de permis d'urbanisme. Le projet, considéré comme non susceptible d'occasionner des incidences notoires sur l'environnement par le fonctionnaire délégué, ne requérait ni études d'incidences environnementales, ni mesures particulières de publicité, ni consultation des commissions d'avis (Art*. 127, §2). La procédure de délivrance de permis d'urbanisme ne fut pas soumise à enquête publique. Seule une notice environnementale fut nécessaire afin de préciser le raccord à la voirie communale équipée, les rejets liquides dont les eaux de pluie dans le Houyoux et les mesures prises pour réduire les effets négatifs de la production de déchets (tri et recyclage des déchets) et sur le paysage (intégration au volume existant et intervention minimale). Le permis d'urbanisme fut délivré le 26 novembre 2011 et les travaux, débutés en février 2013, doivent théoriquement prendre fin en octobre de la même année.

II. 3. 2. Le projet de logements et de parc public

La construction des logements s'inscrit dans le cadre d'une revitalisation urbaine, ce qui explique l'intervention régionale d'1,25 million d'euro sur le total de 12 millions que coûtera la construction du pôle résidentiel et du parking. Le projet de PPP implique aussi que le Ville, ici la Régie foncière, signe une convention de renonciation à l'accession au profit du promoteur pour qu'il puisse y effectuer les travaux convenus. Les parties s'accordent ensuite pour vendre ensemble, qui la quote-part terrain, qui les appartements aux futurs propriétaires privés. Cet arrangement avantage les deux contractants puisque le promoteur, le bureau BAeB n'a pas dû acheter le terrain pour le revendre par la suite et a pu donc faire l'économie de frais d'enregistrements. La Régie foncière, propriétaire, percevra quant à elle la valeur de la vente de son terrain nouvellement bâti³⁷ (SATVN-Service de l'Aménagement du territoire de la Ville de Namur 2011 b.).

LES PARTENAIRES PRIVÉS

Dans le cas d'un PPP, la Ville ou ses services initient un concours d'architecture afin de sélectionner le projet de son choix. Circonstance hasardeuse, le bureau d'architecture bruxellois BAeB, promoteur du chantier des abattoirs, est aussi le lauréat de l'appel à projet pour la construction

³⁷ <http://gillescarnoy.be/2010/09/04/contrat-de-superficie-et-convention-de-renonciation-a-laccession/>

résidentielle. Fonctionnant selon une procédure différente de l'adjudication publique, l'architecte a pu décider de s'associer à l'entrepreneur de son choix, Thomas & Piron dans notre cas.

LE PROJET DE LOGEMENTS « MIXTES »

Contrairement au centre de culturel, il s'agit d'une construction neuve d'une barre de logements s'implantant au nord de la passerelle à la place des anciennes étables et de la conciergerie prochainement démolies. L'intention est d'amener « *une présence permanente et une animation du site pour mieux l'intégrer au quartier* » (Gavroy in SATVN 2011 b.).

Le projet de construction se compose d'un rez-de-chaussée commercial, dont les affectations précises ne sont pas encore attribuées et qui pourrait également accueillir des professions libérales ou du logement complémentaire, surmonté de deux ou trois étages de logements de type « moyen ». L'accent a été mis sur la pluralité des typologies d'habitat, dont la recette se compose de 48 logements³⁸ dont 9 appartements 1 chambre (dont trois accessibles aux PMR*), 23 de 2 chambres, 4 de 3 chambres et 7 maisons unifamiliales de 3 chambres en duplex puisque « *les jeunes couples sont friands de ces lieux urbanistiques originaux* » (BAeB 2012). Le tout grimpera à un maximum de quatre étages dans le souci du respect des prescriptions urbanistiques de la zone. Les logements, majoritairement traversants, auront leur « partie jour » au sud, côté espace public et leur « partie nuit » au nord. Le tout formera quatre blocs desservis par une coursive arrière agrémentée d'un jardin suspendu, avec des terrasses et des jardins privatifs (*figure 33*).

Un parking sous le bâtiment à construire offrira 62 emplacements automobiles, soit en ratio de 1.3 emplacement par logement et de 135 places destinées aux vélos, c'est-à-dire « *un vélo par oreiller, du jamais vu à Namur* » affirme l'architecte. L'histoire du parking a fait couler beaucoup d'encre. D'abord en termes de capacité puisque par rapport au projet des 110 emplacements annoncé en juin 2002 au Conseil communal puis à celui des 250 places dessinés par Mr Simillon, la capacité finale est largement moindre. En termes d'accessibilité ensuite car la rampe d'accès fut longtemps pensée à l'entrée du futur parc, diminuant considérablement le pourcentage de surfaces végétales sur le site avant d'être finalement dessinée dans le coin nord-est de la parcelle (BAeB 2012).

Considérant l'architecture et l'environnement comme indissociables et prônant la durabilité dans ses projets, le bureau bruxellois d'architecture privilégie les points suivants : l'orientation et l'ensoleillement, l'accessibilité et la mobilité, l'intégration paysagère, l'évolution et la polyvalence des espaces, l'apport d'une plus-value environnementale, l'usage parcimonieux des ressources et la compacité du volume construit. Les architectes se sont également penchés sur le sujet de l'énergie. D'une part, les sept maisons unifamiliales seront passives avec certification PHPP* et les appartements seront tous « basse énergie » (niveau E50); d'autre part des panneaux photovoltaïques en toiture assureront les besoins énergétiques des communs.

ETAT D'AVANCEMENT

La construction de la barre de logements requiert un permis unique (permis d'urbanisme et d'environnement) par la construction du parking sous-terrain de classe II. Cette demande déposée le 08 mars 2013 par l'architecte a été jugée complète par le fonctionnaire délégué sur le volet urbanistique mais elle fut considérée incomplète par le fonctionnaire technique sur le volet environnemental. Des précisions sur le parking et l'entité de cogénération, installation classée, étaient demandées. Le bureau d'architecture a dès lors six mois, à compter de la décision du fonctionnaire technique du 01 avril 2013, pour compléter sa demande avant qu'elle ne soit

³⁸ Largement plus que le quota des 35 logements/ha obligatoire en classe A.

irrecevable. Le calendrier prévoyant le début des travaux pour le 01 février 2014 et la fin pour le 30 septembre 2015, risque fort d'être une première fois chamboulé.

II. 3. 3. Le souci de la patrimonialisation

«*La reconversion est un art qui résiste à toute logique de normalisation*». C'est pourquoi les architectes doivent dépasser certaines contraintes liées, selon les cas, à la grille constructive rigide, à la hiérarchisation de l'espace ou encore à la structure restrictive (Mamaloukaki in *Equipe La Friche* 2012, p.105). Mais l'ampleur et l'originalité des lieux permettent la plupart du temps de surmonter les difficultés de transformation en valorisant les atouts. A l'échelle du paysage, le «*gigantisme*» des anciens bâtiments marque la présence de ces lieux d'histoire. A l'échelle du bâtiment, ces larges volumes permettent une liberté dans la conception architecturale et sont de nature inspirante pour les futurs locataires. La fonte, l'acier, le verre et la brique sont autant de matériaux et de textures industriels qui, assemblés dans des systèmes constructifs particuliers, permettent notamment le franchissement de grandes portées mais aussi la réduction de l'emprise au sol de la structure porteuse (Cremnitzer in *Ibid.* 2012).

Même si la revendication patrimoniale n'est pas l'élément principal du projet de reconversion, l'antériorité du lieu induit des imaginaires, inscrit l'actualité de l'espace investi dans une continuité passé-présent. Par ailleurs, la «*patrimonialisation*» - le «*processus par lequel un collectif humain cherche à conserver en l'état le passé ou à la ressaisir afin de le mettre en collection, autrement dit en évidence*» - n'est qu'une des attitudes possibles face à la reconversion d'un lieu à valeur patrimoniale en espace artistique ou culturel. En effet, le patrimoine peut être conservé sans être lié à la programmation culturelle, il est alors «*juxtaposé*» mais il aurait pu également être négligé voire oublié (Sizorn et Roland in *Ibid.* 2012, p.225).

La valeur patrimoniale des abattoirs, même si elle fut nuancée par quelques élites politiques (Etienne in *CCVN* 17/05/2006, p.35) et par la gérante de la Régie foncière, est pourtant non réfutable selon les deux historiens qui ont diagnostiqué le site industriel – Eugène Hermann et Thérèse Cortembos. On note par ailleurs, sans nécessairement avoir abordé une démarche de patrimonialisation, un engagement fort dans la proposition de l'architecte Bouffieux qui désirait sauvegarder l'esprit des lieux dans les volumes existants et rendre justice et hommage à l'architecture tout en rondeur d'inspiration allemande. L'espace qui était à l'origine un espace de production se transforme en lieu de production artistique contemporaine préservant en mémoire et dans les murs l'histoire du lieu passé.

II. 3. 4. Le rapport de l'enquête publique sur le périmètre du SAR

La procédure d'inscription du site namurois en tant que SAR s'est faite sur approbation du Gouvernement wallon³⁹ qui a soumis préalablement cette proposition à la Commission régionale d'Aménagement du territoire (CRAT*) et à la CCATM. Le gouvernement a également sollicité le lancement d'une enquête publique de quinze jours auprès de la commune. Celle-ci s'est tenue du 14 juin au 28 juin 2011 et portait sur le principe de l'opération, la délimitation du site et le programme de reconversion du lieu. Elle ne portait pas sur le rapport d'incidences environnementales (RIE) car celui avait été exonéré sur demande motivée de la Régie foncière le 06 septembre 2011. La décision du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD*) et l'avis de la CCATM ont été réputés favorables par défaut à cette demande d'exemption. L'arrêté ministériel du

³⁹ Arrêté gouvernemental provisoire du 21 avril 2011

21 avril 2011 du Ministre wallon de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, Philippe Henry, fixe ces prescriptions (*figure 34*).

Une seule observation a été recensée durant ces quinze jours d'enquête publique. Le réclamant, voisin direct des abattoirs, regrette que la proposition de démolition et de reconstruction proposée par les ingénieurs du service de l'Urbanisme de la ville en 2003 ait été avortée à « *des fins purement politiques* ». Selon lui, cette solution était la plus rentable financièrement et aurait permis la construction de « *logements et d'infrastructures collectives qui font défaut pour les habitants* ». Il reconnaît néanmoins au nouveau projet des éléments susceptibles d'aider le quartier « *à sortir du ghetto social dans lequel l'ont enfermé tant de responsables politiques, toutes majorités confondues, depuis des dizaines d'années* ». Il termine enfin en exprimant ses réserves quant à l'accessibilité du lieu par tous et l'accentuation des problèmes liés à la circulation automobile (SATVN 2011 c.).

Dans le même sens, Mme Gaspart de la Régie foncière nous faisait part lors de l'une de nos rencontres que le statut de SAR et donc l'obligation de réaffectation du site n'était pas, selon elle, une approche pertinente. Elle aurait vu plus approprié que la ville rase le tout et reconstruise un bâtiment contemporain dont l'entretien aurait été plus aisé, d'autant plus qu'elle réfute les propos de Mme Cortembos quant à la valeur patrimoniale du bâtiment. Elle déplore également le manque de répartie de la ville quant aux revendications du Comité de Quartier qui, selon elle, aurait dû « *être influencé par la ville et changer d'avis* ».

Si la consultation et la concertation, trop souvent considérées comme des obstacles dans les procédures administratives, constituent en fait des moyens de perfectionner des projets et de prendre en compte toutes leurs dimensions, force est de constater que les milieux populaires participent peu aux enquêtes publiques et aux dispositions de consultations mis en place par le service de l'Aménagement du territoire (Boulvin 2012). Compétence régionale en vertu de l'article 127, les demandes de permis, que ce soit le permis d'urbanisme de rénovation des abattoirs ou le permis mixte du lotissement, n'ont pas été soumises à enquête publique. Seul un avis d'enquête sur la délimitation du périmètre a donc été médiatisé. Est-ce alors vraiment par manque d'intérêt ou plutôt par manque de possibilités que le riverain semble si mal informé des choix politiques en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture ? Lors de la réunion d'information publique de février 2013⁴⁰, notons qu'elle eut lieu après que la première pierre eut été posée, le peu d'habitants présent interpella surtout le premier Echevin, Mr Gavroy et l'architecte sur des questions de conception qui auraient dû, pour trouver une réponse dans le projet, être posées bien plus en amont de la procédure de reconversion.

II. 4. La participation citoyenne

La participation des habitants est une condition de réussite des projets urbains, les habitants étant par ailleurs les plus à mêmes de définir leurs attentes en matière de qualité de vie. La durabilité du renouvellement des quartiers n'est assurée que « *si l'on cherche à intégrer réellement les forces du quartier [...] et à répondre aux besoins réels* » (Charlot-Valdieu et Outrequin 2007, p.25).

Le projet de sauvegarde des abattoirs trouve son origine dans une manifestation pacifiste et démocratique qu'est la formation du Comité de Quartier de Bomel au début des années 2000. Selon Chaline, « *les réactions plus au moins contestataires d'habitants, généralement sensibilisés par le milieu associatif [...] sont une opposition idéologique qui voit surtout dans le recyclage et sa « frénésie*

⁴⁰ Note de la réunion d'information publique sur le projet de rénovation des abattoirs communaux (2013).

de démolition-reconstruction » *l'emprise du système capitaliste sur la ville* » (Chaline 1999, p.53). Bien que le Comité ne soit pas, nous l'avons dit, le reflet de la structure sociale du quartier, son combat patrimonial, et plus largement ses efforts pour stimuler les investissements publics dans le quartier « oublié », incarnaient la dynamique de participation ascendante. Par la suite, le site internet qui a été créé en 2006 sous l'initiative de l'ex-bourgmestre et Echevin Jean-Louis Close comme un outil de communication et non de polémique était une grande première pour la Ville de Namur. Celle-ci est intervenue financièrement dans le développement du site et la location du logiciel pour un total de plus de 8.400 € sur deux ans. Le socialiste a « *insisté pour que l'accès [du site], pour la Ville, soit réservé au service Communication et non à [son] cabinet afin d'éviter toute suspicion de récupération politique via le site internet* » (Close in CCVN 17/05/2006, p. 37). Le site⁴¹ a tout récemment été remplacé par une page facebook⁴². Bien que ces deux outils semblent peu utilisés par les riverains au vu des interventions postées en ligne, leur présence sur la toile reflète la volonté d'une transparence et d'une communication la plus aisée possible. La plupart des articles postés concernent l'avancement des travaux de reconversion des abattoirs qui font la si grande fierté du Comité. Un évènement datant de février 2013 relaie l'information donnée par le chef de chantier de la société Franki quant à la récupération d'archives des abattoirs. Un appel aux volontaires fut lancé via le réseau social grâce auxquels de nombreux documents concernant la gestion et le fonctionnement de l'ancien site industriel ont pu être remis à la Ville.

Le Schéma directeur de Bomel - Saint-Servais a été élaboré selon une approche de concertation via des fiches-projets découlant d'une étude de terrain et de démocratie dans le respect des croyances de l'Echevin Gavroy « *les habitants savent mieux que personne ce qu'il faut pour le quartier* ». Il annonçait également lors de la même séance un engagement participatif sur le long terme : « *Donc dans chaque projet concret qui sera avancé à partir des fiches projets nous ferons encore de la participation à ce moment-là. Il faudra d'ailleurs créer rapidement un comité de suivi avec des représentants des habitants et je propose aussi de l'ouvrir à chaque parti de notre conseil avec un représentant pour s'assurer que tout cela ne soit pas de pieux vœux de rénovation mais que cela se concrétise au-delà de cette législature puisque l'on est ici dans un travail de 10-15 ans au moins* » (SAVN 19/10/2009, p. 127).

Néanmoins, depuis le large travail de recherche réalisé par le bureau COOPARCH.R.U en 2007 dans le cadre du Schéma directeur, les interactions avec les riverains semblent s'être amenuisées particulièrement depuis l'accord sur la reconversion des abattoirs et aucun comité de suivi n'a été créé à notre connaissance. Et pourtant, travailler sur les terrains vagues est un moyen de réappropriation du territoire par les habitants et idéalement, ce développement local peut faire émerger une citoyenneté de proximité, plus active et collective (Auclair in *Equipe La Friche* 2012). Un contre-exemple vécu personnellement est la visite guidée des abattoirs réalisée en début de chantier par la Ville. Celle-ci n'était ouverte qu'à dix personnes, le nombre de casque de protection disponible. Ces dix « élus » étaient principalement des gens de la Ville et du Comité me rapportait un participant. Aucun riverain n'a plus mis les pieds sur le site des abattoirs depuis le temps de résidence des bovins. La volonté de réaliser des « *chantiers ouverts* » ou d'imposer des clauses sociales dans le cahier des charges de la rénovation avait pourtant été avancée par les participants aux Laboratoires (RTA 2013, p.13).

Mais il est également important de noter la faible représentation des riverains aux réunions d'informations publiques et la présence récurrente des mêmes personnes. Les questions posées par des Bomelois lors de l'une de ces réunions, au lendemain du commencement des travaux, les

⁴¹ <http://www.bomel.namur.be/>, page fréquemment visitée.

⁴² <https://www.facebook.com/bomel.namur>

résultats du sondage effectué dans le quartier (*figure 30*) et la quasi non-participation à l'unique enquête publique reflètent des carences en termes d'informations techniques. Le débat est double : d'un côté la faute peut être imputée à la visibilité des actions publiques et des décisions politiques ; d'un autre sens, les habitants et usagers se doivent de saisir les opportunités qui leurs sont offertes en terme de participation et de démocratie locale. Celle-ci trouve son essence dans les découpages politiques de l'espace qui valorise le quartier comme échelon de concertation, étant considéré par certains comme « *le dernier bastion de la défense d'intérêts particuliers voire presque privés* » (Lévy 1989 in Authier et al 1999).

Néanmoins l'expérience de la sélectivité des participations aux Laboratoires mérite aussi que des questions soient posées ; par exemple celle du respect des principes de la charte d'Aalborg sur la participation citoyenne, particulièrement dans une stratégie de développement durable. La volonté du Théâtre de Namur est, non seulement, de drainer les abonnés habituels au-delà de la gare, mais aussi d'étoffer leur public en séduisant les habitants du quartier et en collaborant avec les associations locales. Mais comment ceux-ci seront-ils impliqués dans un processus créatif, sous réserve que celui-ci les intéresse, s'ils ne sont pas dès maintenant tenus au courant et intégrés dans la programmation culturelle ?

II. 5. La compétitivité urbaine et l'ère des « flagship projects »

La tertiarisation et la délocalisation de l'appareil économique et industriel européen et nord-américain des dernières dizaines d'années sont, nous l'avons vu, à l'origine de la création de chancres manufacturiers au sein d'un tissu urbain de plus en plus déstructuré. Les stratégies des politiques de revitalisation urbaine qui en découlent, nous l'avons dit plus haut, impliquent fréquemment des logiques de *marketing urbain* pour accroître l'avantage territorial d'une collectivité. Cet entreprenariat territorial consiste généralement d'une part au développement d'une vitrine écologique par la multiplication de produits immobiliers innovants en termes environnementaux (Beal *et al.* 2011 ; Emelianoff et Theys 2001 ; Emelianoff 2004 c. ; Levy et Emelianoff 2011), d'autre part, il se matérialise dans des « *flagship project* ». Ces projets-phares sont l'incarnation et la matérialisation des conséquences de la compétitivité interurbaine européenne puisqu'ils se définissent comme étant « *de vastes projets de rénovation urbaine, de haut standing et d'une visibilité qui se veut internationale* » (Cornut *et al.* 2003, p.390 ; Beal *et al.* 2011). Les particularités de ces projets urbains de grande ampleur sont bien souvent leur capacité à attirer de la main d'œuvre de qualité et des investissements internationaux dans des secteurs économiques de pointe. Si ce profil n'est pas spécifiquement adapté à la reconversion des abattoirs de Bomel, quoique la Culture peut aussi être un secteur financier très rentable, les caractéristiques communes des *flagships* européens se rapprochent du cas namurois : l'espace rénové est souvent une friche urbaine (ou situé dans un quartier dégradé concentrant de nombreux bâtiments à valeur patrimoniale), la localisation est souvent centrale ou en première ceinture de l'agglomération, la nouvelle affectation débouche généralement sur d'importantes surfaces de logements et de bureaux, le confort et la qualité de vie sont prioritaires, des infrastructures culturelles et commerciales prestigieuses sont couramment prévues et, enfin, la reconversion est la plupart du temps mise en œuvre grâce à des PPP (Cornut *et al.* 2003, p.391).

Le site reconverti des abattoirs est pensé pour devenir un « phare » dans la ville, visible depuis la Gare. D'où l'utilisation des subsides du projet de la revitalisation urbaine pour réaffecter la rue Piret-Pauchet connectant l'ancienne friche au boulevard du Nord et y installer « *un beau jeu de lumières* » (Entretien avec Gavroy A., 2013, p. 4 (*figure 5*)).

Le rapprochement de notre étude avec ce phénomène de « *business urbain* » est d'autant plus évident que le personnage-clé de la reconversion des abattoirs de Namur, Arnaud Gavroy, confiait

explicitement à la presse son intention d'en faire un « *petit Tour et Taxi namurois* » (Flament 2011 ; SAVN 19/10/2009). Or, justement, le cas du projet « *Cité de la Science et de la Connaissance* » sur le site de Tour et Taxi à Bruxelles a fait l'objet d'une étude de cas similaire qui mettait en avant les enjeux suscités par les flagship projects mais aussi les risques sociaux qui y sont intimement liés (Cornut *et al.* 2003). Si des réussites économique et sociale sont espérées par la production de richesses - monétaires et/ou intellectuelles - et d'emploi, les menaces de la création de trop peu d'emplois peu qualifiés et du creusement de l'écart entre les anciens logements délabrés et les nouveaux logements existent réellement. Ces tensions sociales se « résolvent » souvent spontanément par des phénomènes d'enclavement du nouveau quartier plus riche ou par un phénomène progressif de gentrification. Si la première réponse est peu probable à Namur vu la localisation de la barre de logements sur un site public ouvert de toute part, les éventualités de l'embourgeoisement du quartier accentuant une pression sur les populations plus précarisées déjà installées ne sont pas à écarter (voir *supra*).

C'est pourquoi les auteurs insistaient sur les mesures d'accompagnement à déployer en amont et en aval de la construction de tels « projets-paquebots⁴³ » en vue de diminuer les tensions sociales. L'enjeu est également de parvenir à répondre aux attentes des « *deux parties devant entrer en résonance* » : les investisseurs étrangers et les populations et activités locales afin que le projet dynamise l'attractivité de la Ville et suscite un développement économique (Cornut *et al.* p.392).

⁴³ Gavroy in *Note du discours d'ouverture du chantier des abattoirs*, le 06 février 2013, GAVROY A. (orat.), PREVOT M. (orat.) et BOUFFIOUX E. (arch.), site des abattoirs de Bomel, Namur.

CONCLUSIONS PARTIELLES

Après des années de lutte acharnée, le Comité de Quartier, finalement épaulé par le parti vert à partir de 2007, a vu se concrétiser sa plus grande revendication : la sauvegarde des anciens abattoirs. Leur présence est un vestige collectif de la vie communale namuroise, de la dynamique d'un quartier et de la question de l'hygiène alimentaire à Namur (Comité de Quartier de Bomel 2005 a.).

Il aura donc fallu la ténacité d'une figure politique ambitieuse, la même qui, en son nom, orienta la Ville sur la voie du développement durable, pour que la proposition du Comité de Quartier de contre-projet architectural du domaine industriel soit retenue et soit l'occasion d'expérimenter des combinaisons d'outils opérationnels impliquant des acteurs financiers très divers : la Région, la Régie foncière et le secteur privé.

La reconversion de la friche industrielle s'inscrit dans l'optique de la *reconstruction de la ville sur elle-même* défendue par le Schéma directeur d'Aménagement durable de Bomel – Saint-Servais. Alors que l'origine de la conservation des anciennes briques émane de voix citoyennes et que les architectes ont œuvré pour respecter la dimension environnementale dans les futures constructions, les gestionnaires du centre culturel souhaitent également s'aligner sur un développement socialement, économiquement et écologiquement responsable. Les « Laboratoires d'action » entre partenaires culturels ont en effet abouti à plusieurs propositions en termes d'économie locale - la conception du mobilier par la Ressourcerie namurois par exemple -, de liens et d'entraides sociaux - un travail sur la mémoire des habitants et sur l'intégration des riverains - et de respect de l'environnement - la conception d'une trame verte partant du futur parc public et un travail sur les potagers. Mais aucune de ces intentions n'a pu à ce jour trouver de voie vers une concrétisation, laquelle semble difficile si les riverains et les acteurs locaux ne sont pas impliqués en amont du processus. Par ailleurs, l'intérêt de ceux-ci pour la reconversion des abattoirs et les actions politiques en général, est fort limité au vue du taux de fréquentation des réunions d'information et des procédures de consultation.

Longtemps tournée vers des projets de mise en réseau (la Gare, l'Université, etc.) et jamais vraiment investie dans le verdissement de ses politiques, la Ville de Namur s'engage depuis 2013 dans une nouvelle ligne de conduite, celle de la Culture. Si l'Echevin Gavroy a fait de la reconversion de la friche industrielle le symbole de « sa » politique durable, le bourgmestre centriste Maxime Prévôt a lui récupéré le projet culturel lors de sa dernière campagne électorale. Le choix de laisser à la Culture la possibilité de conquérir un espace si prometteur semble, bien qu'arbitraire, tout à fait défendable. Reste à vérifier si les propositions du « mammoth » culturel parviendront à rejoindre les attentes des riverains dont les préoccupations quotidiennes ne sont peut-être pas celles de la production artistique. Si la décentralisation institutionnelle a forcément induit une évolution des politiques culturelles locales et une meilleure prise en compte des réalités du territoire, on reste encore bien souvent dans « *des schémas marqués par des démarches sectorielles et des approches descendantes* » (Auclair in *Equipe La Friche* 2012, p.183).

En définitive, bien que le nouveau site ne sera pas un foyer d'activités sociales au sens restreint, nous verrons s'il servira néanmoins à tous les Bomelois d'une manière ou d'une autre c'est-à-dire par l'accomplissement culturel, l'emploi ou encore la jouissance d'un espace public et si l'intégration des nouveaux habitants se fera sans exacerber des tensions sociales. Car cela fait bien longtemps que les yeux des riverains se posent sur cette friche urbaine et espèrent y trouver un palliatif aux carences de leur quartier.

Conclusions générales

Aujourd'hui, alors que les villes représentent des défis pour le futur de l'humanité dans un contexte d'urbanisation, de concentration des richesses et de globalisation, elles peuvent aussi être à l'origine des réponses à un développement durable puisqu'y sont concentrées une grande partie de la population mondiale et des infrastructures (Nafa 2009). Dans ce sens, les quartiers urbains en souffrance sont de plus en plus les théâtres d'une requalification de leur tissu historique. Mais au regard des indicateurs locaux, on comprend la portée interdisciplinaire qui doit être développée puisque des aspects sociologiques, économiques, architecturaux, géographiques et historiques entrent en jeu au travers de ces revitalisations. Plus particulièrement, la reconversion des friches industrielles comme levier d'un développement territorial durable est bien souvent la source d'un nouveau dynamisme dont les effets se font sentir sur le quartier et sur la ville.

Le titre de *Commune la plus durable de Belgique* octroyé à la Ville de Namur en septembre 2012 semble être la récompense des travaux initiés depuis 2007 dans le domaine de l'aménagement territorial durable en particulier les projets d'éco-quartiers et, dans une moindre mesure, de mobilité douce. Ce prix ne peut dès lors pas être considéré comme l'aboutissement d'une histoire politique communale engagée sur la voie du développement durable depuis un long temps mais plutôt comme le « bébé » d'un seul homme (A. -F. SO 2012). Arnaud Gavroy, aimé ou blâmé pour sa présomption de prince, est en effet à l'origine des *Semaines de l'Aménagement durable* depuis 2008 et de l'élaboration des deux uniques plans d'aménagement durables en 2009 : les Schémas directeurs du Sud-Est de l'agglomération et de Bomel – Saint-Servais.

Si nous nous étions fixés la tâche de comprendre l'évolution du débat vis-à-vis du site des anciens abattoirs de Bomel en rapport avec les changements des rapports de force au sein des politiques durables namuroises depuis la fermeture du site, il faut avouer que nos propos se sont vite décentrés sur le travail du Comité de Quartier et sur les enjeux locaux de la reconversion.

Et pour cause, avant 2007, seule la voix du Comité de Quartier s'élevait pour la sauvegarde des abattoirs alors que la majorité communale concentrait ses efforts sur une politique d'extension de l'agglomération namuroise et de grands projets urbains structurants et modernes.

Depuis 2007, les centristes faisant la part belle à la Culture, les libéraux soutenant l'artisanat et le commerce namurois et les écologistes avec à leur tête Arnaud Gavroy forment une tripartite dans laquelle chacun déploie individuellement ses lignes de conduite. Ce dernier, Echevin de l'Aménagement du territoire et de la Régie foncière, ex-Premier Echevin et ex-Echevin de l'Urbanisme s'engage en solitaire sur la voie du développement durable. Ce manque de transversalité politique est à regretter puisqu'il permet de personnifier des engagements communs dans le domaine de la durabilité au lieu d'en faire la « pierre angulaire » du développement communal (Anselme in SAVN 08/01/2001, p. 18). Si Arnaud Gavroy s'est volontairement saisi d'un dossier pour servir sa popularité, il faut reconnaître que ses investissements n'ont pas uniquement servi ses ambitions électorales. Ils ont en effet conduit à une prise en considération du quartier de Bomel et à un consensus salubre pour les anciens abattoirs. Reste maintenant à déterminer si la sauvegarde et la reconversion du site industriel parviendront à rencontrer les attentes et les besoins d'une population « oubliée » par les politiques namuroises depuis de longues décennies. Outre le succès du projet architectural de la reconversion, les enjeux sous-jacents sont avant tout sociétaux. Alors que le chantier des abattoirs est fièrement intitulé le « porte-avion » de l'Ecolo, les futurs gestionnaires sont eux considérés comme les « mammouths » du monde culturel namurois. Des acteurs de taille pour un projet d'envergure. Le projet de reconversion des abattoirs concentre en effet à peu près toutes les caractéristiques communes des *flagships projects* mais il pourrait

néanmoins s'en éloigner par son ancrage local. Alors que certains manquements sont irrésolubles – la participation citoyenne en amont, les clauses sociales dans le cahier des charges ou « les chantiers ouverts » - les partenaires culturels promettent d'axer la programmation future sur une collaboration active avec les acteurs associatifs locaux et les habitants du quartier, sous réserve que ces derniers y trouvent un intérêt quelconque.

La difficulté d'évaluer, par manque de recul, la durabilité du projet de revitalisation du quartier et du projet de reconversion des abattoirs est à la fois la limite de ce travail et son ouverture. Si l'on souhaite discuter de la durabilité du projet de logement et du centre culturel, tant dans sa stabilité temporelle que dans sa viabilité, il serait sûrement judicieux d'appliquer à ce cas une des nombreuses méthodes développées dans ce but. La méthode HQE²R par exemple est un des outils opérationnels dont « *les collectivités locales ont besoin pour tendre vers un urbanisme durable* ». La démarche croise les finalités de développement durable avec les principes d'action pour une transformation durable des quartiers. Vingt et un objectifs sont décomposés en cibles, sous-cibles et indicateurs constituant le système d'analyse ISDIS (Integrated Sustainable Development Indicators System) qui structure la démarche HQE²R (*figure 35 et 36*) (Charlot-Valdieu et Outrequin 2007).

Réaliser un diagnostic du développement durable du quartier revitalisé n'était pas l'objectif de ce travail mais cette méthode aurait d'ores et déjà permis, grâce aux indicateurs créés par l'association SUDEN, de qualifier les qualités et les manquements du projet en termes de durabilité.

Une deuxième possibilité de suivi de notre cas d'étude namurois est l'application de la méthode MIST (Modèle d'évaluation de l'Impact Social et Territorial d'une requalification urbaine) qui vise à mieux comprendre la « reterritorialisation » qui s'enclenche après la reconversion d'une friche industrielle en espace culturel (*figure 37*). L'évaluation ex-post tend à évaluer les conséquences sociales et territoriales de la revitalisation et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs retenus sont : territoriaux d'abord - le nombre de visiteurs par an du centre culturel, l'accessibilité de celui-ci depuis le centre-ville, le nombre d'emplois créés, le prix du foncier et de la location, l'identité visuelle, la gouvernance, l'attitude architecturale et patrimoniale, etc. – et sociaux ensuite – le nombre de projet co-construits et de réseaux professionnels locaux initiés depuis l'ouverture du centre culturel, le nombre de friches restantes dans le quartier, la perception de celui-ci, la convivialité, la présence de résidences d'artistes, etc. Si l'évaluation se pratique grâce à une démarche participative – entretiens et cartes mentales – les auteurs de cette méthode rappellent, par expérience, que « *la connaissance du lieu ne conduit pas automatiquement à un usage de ce lieu par la population* » (Lucchini in *L'Equipe la Friche* 2012, p.16).

Outre les nombreuses évaluations à réaliser dans la continuité de ces recherches, ce travail pourrait constituer une note d'information à destination des élus communaux en vue d'éclairer leurs futures politiques de *reconstruction de la ville sur elle-même*, les invitant à des partenariats transversaux. De même, il pourrait être utile aux habitants de Bomel dans le but de les éclairer sur le potentiel dont recèle leur cadre de vie et de les encourager à réclamer toujours plus d'investissements politiques vis-à-vis de celui-ci.

Bibliographie

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- ANDRES L., JANIN C. (2008), « Les friches urbaines : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », in *Annales de géographie*, n°663, pp. 62-81.
- AMBROSINO C., ANDRES L. (2008), « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », in *Espaces et sociétés*, n°134, pp. 37-51.
- BEAL V., CHARVOLIN F., MOREL JOURNAL C. (2011), « La ville durable au risque des écoquartiers. Réflexions autour du projet New Islington à Manchester », in *Espaces et Sociétés*, n°147, pp. 77-97.
- BOULVIN A. (2012), « La cohésion sociale par l'action publique », in *L'odyssée de l'espace*, Politiques – Revue de débats, MOC, n°HS20, septembre 2012, 7p.
- CLERC D., VOUILLOT H. (2008), « L'urbanisation contre l'urbanisme », in *Alternatives Economiques*, Hors-série n°19, pp. 7-12.
- CLERVAL A., VAN CRIEKINGEN M. (2012), « La gentrification, une approche de géographie critique », in *Carnets de Géographes*, Rubriques *Carnets de recherches*, n°4, septembre 2012, 13p.
- CORNUT P., CASTIAU E., ROELANDT M., VAN CRIEKINGEN M. (2003), « Réaffectation urbaine et développement socio-économique. Le projet « Cité de la Science et de la Connaissance » sur le site de Tour et Taxi à Bruxelles », in *Belgeo*, n°4, pp. 385-409.
- DI MEO G. (1994), « Epistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », in *Annales de Géographie*, n°577, pp. 255-275.
- EMELIANOFF C., THEYS J. (2001), « Les contradictions de la Ville durable », in *Le Débat*, n°113, pp. 122-135.
- EMELIANOFF C. (2004 a.), « Urbanisme durable ? », in *Ecologie et Politique*, n°29, pp. 13-19.
- EMELIANOFF C. (2004 b.), « L'urbanisme durable en Europe : A quel prix ? », in *Ecologie et Politique*, n°29, pp. 21-36.
- EMELIANOFF C. (2004 c.), « Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique », in *Cahier du Prose*, n°113, pp. 122-135.
- FIVET J. (n.d), « Toponymie bomeloise », in *Pays de Namur*, n° 183, 3p.
- GEORIS P. (2012), « Guerre des positions », in *L'odyssée de l'espace*, Politiques - Revue de débats, MOC, n°HS20, septembre 2012, 3p.
- HALLEUX J-M. (2004), « Le recyclage urbain en partenariat public-privé : le « gapfunding » anglais et la « revitalisation urbaine » wallonne », in *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, vol. 44, pp. 53-64.
- HALLEUX J-M., LAMBOTTE J-M. (2008), « Reconstruire la ville sur la ville. Le recyclage et le renouvellement des espaces dégradés », in *Territoire(s) wallon(s)*, n°2, décembre 2008, pp. 7-22.

HAMMAN P. (2011), « La « ville durable » comme produit transactionnel », in *Espaces et sociétés*, n°147, pp. 25-40.

LEVY A., EMELIANOFF C. (2011), « Éditorial », in *Espaces et sociétés*, n° 147, p. 7-23.

MARECHAL L. (2012), « Villes et réseaux en coopération et en concurrence », in *L'odyssée de l'espace*, Politiques – Revue de débats, MOC, n°HS20, septembre 2012, 12p.

NAFA A. (2009), « Faut-il avoir peur de l'urbanisation du monde ? », in *Alternatives Economiques*, Hors-série poche n°39 : La ville autrement, juin 2009, Paris, pp. 118-122.

LIVRES ET DICTIONNAIRES

AUTHIER J-Y., BACQUE M-H., GUERIN-PACE F. (2006), *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, La Découverte, Paris, 294p.

BERTHIER N. (2006), *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Troisième partie : Récolter, Armand Colin, Paris, pp. 163-180.

BILLARD G. (1999), *Citoyenneté, planification et gouvernement urbains aux Etats-Unis. Des communautés dans la ville*, Géographie Sociale (coll.), L'Harmattan, Paris, 295 p.

CHALINE C. (1999), *La régénération urbaine*, Que sais-je ?, Paris, 127p.

CHARLOT-VALDIEU C., OUTREQUIN P. (2007), *Développement durable et renouvellement urbain : les outils opérationnels pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers*, L'Harmattan, 296p.

PELEGRIN-GENEL E. (2012), *Une autre ville sinon rien*, Les empêcheurs de tourner en rond/ La Découverte, Paris, 215p.

PEREC G. (1985), *Espèces d'espaces*, Galilée, Paris, 124p.

VANDER MAELEN P., MEISSER F.-J. (red.) (1832), « Dictionnaire géographique de la Province de Namur », *Etablissement géographique*, Bruxelles.

VANDERMOTTEN C., MARISSAL P., VAN HAMME G. (2010), *La production des espaces économiques : La formation du système monde*, Tome 1, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 426p.

ETUDES ET DOCUMENTS PUBLICS

ASSOCIATION DES ÉTUDES FONCIÈRES (ADEF) (1998), « Reconstruire la ville sur la ville », MARTINEZ M. (coord.), Paris, 174p.

BUREAU D'ARCHITECTURE EMMANUEL BOUFFIOUX (BAEB) (2012), « Logements à caractère durable sur le site des abattoirs de Namur », *Appel d'offres générale*, Bouffieux E. (arch.), Partie 1, Ville de Namur, 16 avril 2012, 38 p.

CEDER T., PONCHAUT A. (2008), « L'aménagement du territoire. Les opérations d'aménagement actif », *Focus sur la commune. 150 fiches pour une bonne gestion communale*, Chapitre 3, fiche 7, Union des Villes et des Communes de Wallonie asbl, Namur, pp. 436-438.

CENTRE DE DOCUMENTATION EN URBANISME (CDU) (2008), « La ville durable : entre développement économique et cohésion sociale dans une perspective environnementale. Qu'est-ce qui institue l'urbain durable ? », GHORRA- GOBIN C. (dir.), CNRS, Paris, octobre 2008, 92p.

COMITÉ DE QUARTIER DE BOMEL (2004), « Un état des lieux de Bomel, par des habitants et utilisateurs quotidiens du quartier », Tables rondes, DEVIENNE G. (réd.), 10p.

COMITÉ DE QUARTIER DE BOMEL (2005 a.), « Une vision d'avenir et des orientations pour l'amélioration durable de la qualité de vie dans le quartier de Bomel », document du Comité de quartier de Bomel, ROUSSELLE C. (réd.), 46p.

COMITÉ DE QUARTIER DE BOMEL (2005 b.), « Notes et réactions du service par rapport au document «Etats des lieux de Bomel» du 13 janvier 2005 réalisé par le Comité de quartier», ROUSSELLE C. (réd.), 4p.

CORTEMBOS T. (2003), « Abattoir de Namur : l'avis d'une historienne de l'architecture », document du Comité de quartier de Bomel, 3p.

CPDT, GUIDE, CREAT, LEPUR (2001), « Évaluation des besoins et des activités : problématique de leur localisation. Thème I.3 : Les espaces urbains, urbanisés et urbanisables », Rapport final, Septembre 2001, 158p.

CPDT, GUIDE, CREAT, (2004) « Nouvelles pratiques de l'espace: mutations spatiales et structures territoriales. Thème I : Stratégies d'affectation du sol en vue de favoriser le report de mode », Rapport finalisé de la subvention 2003 -2004, Septembre 2004, 309p.

CPDT, GUIDE, CREAT, LUPUT (2005) « Nouvelles pratiques de l'espace: mutations spatiales et structures territoriales. Thème III.1 : Reconstruire la ville sur la ville. Recyclage des espaces dégradés », Rapport final de la subvention 2004 -2005, Septembre 2005, 195p.

DELACHARLERIE A. (2010), « De l'utilité d'appréhender les relations réciproques entre évolutions démographiques et parc de logements dans l'exercice prospectif. Théorie, méthode et étude de cas », Mémoire de fin d'étude dans le cadre de l'obtention du diplôme du Master 120 en Sciences de la Population et du Développement, POULAIN M. (promoteur), Université Catholique de Louvain-la-Neuve, année académique 2009-2010, 128p.

GAIARDO L., GEORGES X., TIMMERMANS A., VAN LOQUEREN T. (2003), « Réhabiliter et rénover l'espace bâti en Wallonie », Conférence permanente du développement territorial (CPDT), Plaque n° 2, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Namur, 156p.

GRAWEZ M. (n.d.), « Les anciens abattoirs de Bomel [Namur] : une action citoyenne pour une nécessaire réaffectation », Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles Asbl, 2p.

HERMANN E. (2006), « Les abattoirs de Bomel », document du comité de quartier de Bomel, 12 p.

MAES E., SCHADECK S., BRAHY V. (n.d.), « La contamination locale des sols », DGRNE, URL : http://etat.environnement.wallonie.be/uploads/rapports/parties/chapitres/fiches/SOLS_05.pdf, 20p.

MARIQUE A.-F., LEJEUNE Z., HALLEUX J.-M., TELLER J., MICHEL Q. (2010), « Notes de recherches. Le remembrement urbain », Conférence permanente du développement territorial (CPDT), Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Namur, n°12, mai 2010, 156p.

SPACE SYNTAX (2006), « Etude sur la morphologie spatiale du quartier européen en région Bruxelloise », partie A : Diagnostic de la structure spatiale existante, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 44p.

VANNESTE D., THOMAS I., GOOSSENS L. (2007), « Woning en woonomgeving in België », Sociaal-Economische Enquête 2001, Federaal Wetenschapsbeleid, Bruxelles, 213p.

VILLE DE NAMUR (2013), « Rapport Urbanistique et Environnemental. Namur », *Chapitre II : Etat des lieux du territoire communal*, Namur, février 2013, pp.13-71.

COLLOQUES ET SÉMINAIRES

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - ADT (2007), « Demain la ville », Colloque international sur le devenir des villes du e 19, 20 et 21 novembre 2007, Bruxelles, 200p.

EQUIPE LA FRICHE (2012) « De la friche industrielle au lieu culturel », Colloque international pluridisciplinaire du 14 juin 2012, LUCCHINI F (dir.), ATELIER 231, UMR CNRS IDEES Université de Rouen, Sotteville-lès-Rouen, 271p.

FREville (2001), « Renouveler la ville : un enjeu de développement pour la ville post-industrielle », *Renouveler la ville : les enjeux de la régénération urbaine*, Colloque du 16 mars 2000, FREville, Pôle universitaire européen Lille Nord -Pas de Calais, 384p.

RTA (2012 a.), « Des laboratoires d'action autour du projet de transformation des anciens abattoirs de Bomel en espace culturel. Laboratoire 1 : la mixité sociale et culturelle », BLAIRON J. (anim.), WATILLON L. (réd.), Réalisation – Téléformation – Animation asbl, Namur, le 26 octobre 2012, 12p.

RTA (2012 b.), « Des laboratoires d'action autour du projet de transformation des anciens abattoirs de Bomel en espace culturel. Laboratoire 2 : la participation des populations », BLAIRON J. (anim.), WATILLON L. (réd.), Réalisation – Téléformation – Animation asbl, Namur, le 16 novembre 2012, 14p.

RTA (2012 c.), « Des laboratoires d'action autour du projet de transformation des anciens abattoirs de Bomel en espace culturel. Laboratoire 3 : la question de l'aménagement du territoire et du rapport entre le quartier de Bomel, sa ville, voire sa région », BLAIRON J. (anim.), WATILLON L. (réd.), Réalisation – Téléformation – Animation asbl, Namur, le 04 décembre 2012, 14p.

RTA (2012 d.), « Des laboratoires d'action autour du projet de transformation des anciens abattoirs de Bomel en espace culturel. Laboratoire 4 : Que faire et comment faire à partir d'aujourd'hui ?, BLAIRON J. (anim.), WATILLON L. (réd.), Réalisation – Téléformation – Animation asbl, Namur, le 21 décembre 2012, 16p.

RTA (2013.), « Les enjeux du développement culturel territorial. Une étude de cas : l'implantation d'un espace culturel sur le site des anciens abattoirs de Bomel à Namur » BLAIRON J. (anim.), WATILLON L. (réd.), Réalisation – Téléformation – Animation asbl, Namur, janvier 2013, 69p.

URBS, saSHa (2012), « Habitat durable ; le rôle des villes », Colloque du 26 et 27 Novembre 2012, Studio 4 Flagey, Bruxelles, Région Bruxelles-capitale et la faculté d'Architecture la Cambre-Horta.

VAN CRIEKINGEN M. (2012), « Géographie urbaine et Urbanisme », *Note du cours Géographie urbaine et Urbanisme*, 3^{ème} édition, année académique 2012-2013, Presses Universitaires de Bruxelles – PUB, Bruxelles, 130p.

VILLE DE NAMUR (2010), « NAMUR, objectif 2020! «Urbanisme durable, villes respirables», Présentation du 29 novembre 2010, Energie et Habitat, Namur, 39p.

VILLE DE NAMUR (2012 a.), « Namur se fait durable et désirable », Semaine de l'Aménagement Durable du 21 au 30 avril 2012, Echevinat de l'Aménagement durable et de la Citadelle, Place d'Armes, Namur.

VILLE DE NAMUR (2012 b.), *Dossier de candidature et d'inscription au concours 2012 de la commune la plus durable*, juillet 2012, GAVROY A., Hôtel de Ville, Namur, 26p.

DOCUMENTS OFFICIELS

CHARTRE D'AALBORG (1994), *Charte des villes européennes pour la durabilité*, adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg, Danemark, le 27 mai 1994, 7p.

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (1992), *Décret fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels*, décret du 28 juillet 1992, partiellement modifié par le décret du 24 octobre 2008, Bruxelles, p9.

COOPARCH-R.U. (2008 a.), *Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel - Saint-Servais. Phase 1 : Diagnostic et Phase 2 : Propositions*, Ville de Namur, 126p.

COOPARCH-R.U. (2008 b.), *Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel - Saint-Servais. Situation existante*, Rapport intermédiaire, 05 mai 2008, Ville de Namur, 128 p.

COOPARCH-R.U. (2009) *Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel - Saint-Servais*, Rapport final, 22 juin 2009, Ville de Namur, 85p.

ICEDD, VIA, TRAME, CIFOP (2011 a.), *Schéma de Structure Communal de la Ville de Namur. Partie I : Analyse de la situation existante de fait et de droit*, vu et adopté provisoirement par le conseil communal le 12 septembre 2011, Ville de Namur, 195p.

ICEDD, VIA, TRAME, CIFOP (2011 b.), *Schéma de Structure Communal de la Ville de Namur. Partie IV : Résumé non technique*, vu et adopté provisoirement par le conseil communal le 12 septembre 2011, Ville de Namur, 67p.

INSTITUT DE CONSEIL ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD), VIA BUREAU D'URBANISME (2008), *Schéma directeur d'aménagement durable du sud-est de l'agglomération de Namur*, document final, Ville de Namur, décembre 2008, 75p.

PARLEMENT WALLON (1986), Décret instituant Namur capitale de la Région wallonne, décret du 11 décembre 1986, M.B. du 17 février 1987, abrogé par le décret du 21 octobre 2010, p. 2211., Namur, 1p.

PARLEMENT WALLON (2010), Décret instituant Namur comme capitale de la Wallonie et siège des institutions politiques régionales, décret du 21 octobre 2010, M.B. du 03 novembre 2010, p. 65954., Namur, 1p.

ARCHIVES

SATVN (2011 a.), « Réhabilitation des anciens abattoirs de Bomel. Enquête publique dans le cadre de la procédure SAR », PowerPoint de présentation, Hôtel de Ville, Namur, 26p.

SATVN - SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE NAMUR (2011 b.), « Procès-verbal de la réunion d'information publique : Site à Rénover (S.A.R/NA148) des anciens abattoirs de Bomel à Namur », ROUSSELLE C. (réd.), 15 juin 2011, Hôtel de Ville, Namur, 4p.

SATVN - SERVICE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE NAMUR (2011 c.), « Avis sur enquête concernant le S.A.R/NA148 des abattoirs communaux », 10 juin 2011, Hôtel de Ville, Namur, 1p.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1989), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 janvier 1989*, Namur: Ville de Namur, pp. 8-11.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1992), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 1992*, Namur: Ville de Namur, pp. 68-69.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1993), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 février 1993*, Namur: Ville de Namur, pp. 120-122.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1993), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 novembre 1993*, Namur: Ville de Namur, pp. 33-34.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1995), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 janvier 1995*, Namur: Ville de Namur, pp. 1-5.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1995), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 05 avril 1995*, Namur: Ville de Namur, pp. 89-93.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1996), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 février 1996*, Namur: Ville de Namur, p. 57.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1998), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 novembre 1998*, Namur: Ville de Namur, pp. 138-147.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (1998), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 1998*, Namur: Ville de Namur, p.131.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2001), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08 janvier 2001*, Namur: Ville de Namur, pp. 6-21.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2002), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 juin 2002*, Namur: Ville de Namur, pp. 112-115.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2004), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 janvier 2004*, Namur: Ville de Namur, pp. 59-64.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2006), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 mai 2006*, Namur: Ville de Namur, pp. 35-42.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2007), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mars 2007*, Namur: Ville de Namur, pp. 1-10.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2007), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 avril 2007*, Namur: Ville de Namur, pp. 110-114.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2007), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 novembre 2007*, Namur: Ville de Namur, pp. 107-111.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2009), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 octobre 2009*, Namur: Ville de Namur, pp. 125-131.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2012), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2012*, Namur: Ville de Namur, pp. 130.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2012), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03 décembre 2012*, Namur: Ville de Namur, pp. 1-23

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2013), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 janvier 2013*, Namur: Ville de Namur, pp. 57-61 et pp. 91-98.

SAVN- Service des Archives de la Ville de Namur (2013), *Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 avril 2013*, Namur: Ville de Namur, pp. 64-72 et pp. 93-104.

ARTICLES DE PRESSE

A. -F. SO (2012), « Namur, Ville la plus durable du pays », La DH Namur-Luxembourg, 27 septembre 2012.

AVENEL P., BROUYAUX A. (2013), « Plaidoyer pour l'habitat », Associations 21, Bruxelles en mouvements, janvier-février 2013, Inter-Environnement Bruxelles, pp.16-17.

B. AE. (2013), « Renaissance culturelle pour les abattoirs », La Libre Namur-Luxembourg, 7 février 2013, URL : <http://www.lalibre.be/actu/namur/renaissance-culturelle-pour-les-abattoirs-51b8f882e4b0de6db9c981e2>, page consultée le 06 mars 2013.

BREES G., RENSON G., SCOHIER C. (2012), « Un abattoir en ville », *Bruxelles en mouvements*, IEB, Bruxelles, n°256-257, mai 2012, 20p.

FLAMENT C. (2011), « Un pôle culture après l'abattoir », *L'avenir*, 16 juin 2011, p. 4.

FLAMENT C. (2012 a.), « Oser un mini « Tour et Taxi » namurois », *L'avenir Namur*, 26 avril 2012, pp. 2-3.

FLAMENT C. (2012 b.), « Le petit coin, l'autre du centre », *L'avenir*, 16 avril 2012.

JORIS N. (2012), « Réaménager Bomel et tous les autres », *Le soir Namur Luxembourg*, n° 26 avril 2012, p. 20.

MASSART B. (2009), « Bomel : La mixité des riches n'est pas celle des pauvres », *Territoires Actualité*, n°284, 16 novembre 2009, 2p.

MORIAME B. (2006), « Bomel demande de l'air », *Le soir Namur Luxembourg*, 28 avril 2006, p. 9.

PIRET P. (2013), « Le projet de nouveau code wallon de l'urbanisme sort des limbes », La Libre.be, le 19 avril 2013, URL : <http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-projet-de-nouveau-code-wallon-de-l-urbanisme-sort-des-limbes-51b8fbaae4b0de6db9ca4257>, page consultée le 11 juillet 2013.

SITES INTERNET

ANONYME (2012 a.), « Le point sur les noyaux d'habitat » in *Philippe Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, et de la Mobilité*, Site du Gouvernement wallon, Namur, le 28 février 2012, URL : < <http://henry.wallonie.be/les-noyaux-habitats> >, page consultée le 23 mars 2013.

ANONYME (2012 b.), « Des quartiers en transition : le futur du logement public en Wallonie ! » in *Jean-Marc Nollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable, de la Fonction Publique, de l'Energie, du Logement et de la Recherche*, Site du Gouvernement wallon, Namur, le 22 novembre 2012, URL : < <http://nollet.wallonie.be/des-quartiers-en-transition-le-futur-du-logement-public-en-wallonie> >, page consultée le 24 juillet 2013.

COFELY SERVICES (2012 a.), *La commune la plus durable*, Bruxelles, URL : < <http://www.lacommunelaplusdurable.be/fr> >, page consultée le 03 juin 2013 >.

COFELY SERVICES (2012 b.), « Namur, élue « la commune la plus durable 2012 » de Belgique » in *Cofely GDF SUEZ*, Bruxelles, URL : <http://www.cofely-gdfsuez.com/fr/medias/namur-elue-la-commune-la-plus-durable-de-belgique>, page consultée le 03 juin 2013.

COMITÉ DE QUARTIER DE BOMEL (2013), Page personnel du Comité de Quartier de Bomel sur le réseau social Facebook, Namur, 25 janvier 2013, URL: < <https://www.facebook.com/bomel.namur> >, page consultée le 13 juillet 2013.

DAL L., POULAIN M. (2008), *Cytise Namur. Atlas géostratégique des 46 quartiers de Namur*, Base de données sociodémographiques interactive, Ville de Namur, dernière mise à jour le 10 décembre 2009, URL : < <http://cytisenamur.gedap.be/> >, page consultée le 13 avril 2013.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE (DGATLP) (n.d.), « Aménagement opérationnel », in DGATLP-SPW, Jambes, URL : < <http://dgo4.spw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/Pages/DAU/Pages/PouvPubl/Aides.asp> >, page consultée le 13 juillet 2013.

EUROPEAN SECRETARIAT GMBH (ICLEI) (2003), *European sustainable Cities Platform*, Freiburg, Allemagne, URL: < <http://www.sustainablecities.eu/> >, page consultée le 06 juin 2013.

ISADD (2012), « 1994. Charte des Villes européennes pour la Durabilité. Charte d'Aalborg » in *ISADD – Information sur le Développement Durable*, Université de Genève, Institut des Sciences de l'Environnement, Suisse, URL : < <http://cms.unige.ch/isdd/spip.php?article99> >, page consultée le 06 juin 2013.

SPP INTEGRATION SOCIALE (2011), « Politiques urbaines de la Région wallonne » in *SPP Intégration sociale*, avril 2011, Bruxelles, URL : < <http://www.mi-is.be/be-fr/politique-des-grandes-villes/politique-urbaine-de-la-region-wallonne> >, page consultée le 13 juillet 2013.

VILLE DE NAMUR (2006), « Le quartier de Bomel. La vie dans mon quartier, je m'y engage ! », site cogéré par la Service Communication de la Ville de Namur et le Comité de Quartier de Bomel, Namur, trouvé sur URL : < <http://www.bomel.namur.be/> >, page consultée jusqu'en mars 2013.

ENTRETIENS

Entretien avec Benoite DESSICY, directrice du Centre d'Action Interculturelle, le 10 juillet 2013, CAI, Saint-Servais, Namur.

Entretien téléphonique avec Nathalie SCHADEK, directrice de la Ressourcerie namuroise, le 10 juillet 2013.

Entretien avec Arnaud Gavroy, Echevin de l'Aménagement du territoire, le 01 août 2013, Maison des Echevins, Namur.

AUTRES

Note de la réunion d'information publique sur le projet de rénovation des abattoirs communaux, le 07 février 2013, GAVROY A. (orat.) et BOUFFIOUX E. (arch.), Mundo N., Namur.

Note du discours d'ouverture du chantier des abattoirs, le 06 février 2013, GAVROY A. (orat.), PREVOT M. (orat.) et BOUFFIOUX E. (arch.), site des abattoirs de Bomel, Namur.

Annexes

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Les astérisques () accolées aux abréviations et sigles dans le texte renvoient à la présente table.*

Art. : Article

Asbl : Association sans but lucratif

BAEB : Bureau d'architecture Emmanuel Bouffioux

CAI : Centre d'action interculturelle

CC : Centre culturel

C(C)CATM : Commission (communale) consultative de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

CCR(N) : Centre culturel régional (namurois)

CEC : Centre d'Expression et de Créativité

cdH : Centre démocrate humaniste

CoDT : Code du développement territorial

CPDT : Conférence Permanente du Développement Territorial

CRAT : Commission régionale d'Aménagement du territoire

CWATUP : Code Wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine

CWATUPe : Code Wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'énergie

CWEDD : Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable

DGATLP/DGO4 : Direction Générale opérationnelle- Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

IC : Intérêts communaux

MET : Ministère de l'Équipement et des Transports

MR : Mouvement réformateur

PCA : Plan communal d'aménagement

PEDD : Plan d'environnement pour le développement durable

PHPP : Passive House Planning Package

PMR : Personnes à mobilité réduite

PPA : Plan particulier d'aménagement

PPP : Partenariat public-privé

PS : Parti socialiste

PSC : Parti social-chrétien

RAVeL : Réseau autonome des voies lentes

RIE : Rapport sur les incidences environnementales

S.A. : Société anonyme

SAED : Sites d'activités économiques désaffectées

SAER : Sites d'activités économiques à réhabiliter

SAR : Site à réaménager

SATVN - Service de l'Aménagement du territoire de la Ville de Namur

SAVN : Service des archives de la Ville de Namur

SDAD : Schéma directeur d'aménagement durable

SDER : Schéma de développement de l'espace régional

SSC : Schéma de Structure communal

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LES TROIS ÉCHELLES TERRITORIALES DU TRAVAIL	107
FIGURE 2 : PROJET DE STRUCTURE SPATIALE POUR LA WALLONIE DANS LE CADRE DU SDER DE 1999	108
FIGURE 3 : LOGEMENTS : PRESSIONS IMMOBILIÈRES ET OPÉRATIONS	108
FIGURE 4 : LE ZONAGE DE L'URBANISATION	109
FIGURE 5 : ENTRETIEN AVEC GAVROY A., ECHEVIN DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ECOLO, NAMUR	110
FIGURE 6 : RECHERCHE PAR MOTS-CLÉS DANS LES DÉCLARATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DEPUIS 1989	114
FIGURE 7 : CARTE DES STATIONS LI BIA VÉLO DU GRAND NAMUR	118
FIGURE 8 : CERCLE VERTUEUX ET VICIEUX DE LA DÉGRADATION D'UN QUARTIER	118
FIGURE 9 : NAMUR, PLAN DE 1745	119
FIGURE 10 : LES DIFFÉRENTES LIMITES GÉOGRAPHIQUES DE BOMEL	120
FIGURE 11 : LES ACTEURS ASSOCIATIFS DU QUARTIER DE BOMEL	121
FIGURE 12 : SCHÉMA DU QUARTIER DE BOMEL « DERRIÈRE LA GARE »	123
FIGURE 13 : PHOTOS DE LA GARE DE NAMUR	124
FIGURE 14 : AFFECTATION ET OCCUPATION DES SOLS DES GARES WALLONNES. LA GARE DE NAMUR	125
FIGURE 15 : LES TRAVERSÉES PIÉTONNES DE BOMEL VERS LE CENTRE-VILLE	125
FIGURE 16 : TABLEAU ATOUTS-FAIBLESSES-OPPORTUNITÉS-MENACES (AFOM)	126
FIGURE 18 : OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR BOMEL - SAINT-SERVAIS	128
FIGURE 19 : PHOTO ET SCHÉMA DU SITE DES ANCIENS ABATTOIRS	129
FIGURE 20 : PLAN COMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU SOL DE SAINT-SERVAIS, 1966	129
FIGURE 21 : PLAN DE SECTEUR DU PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA DIRECTEUR BOMEL/SAINTE-SERVAIS	130
FIGURE 22 : SITUATION CADASTRALE DU SITE DES ABATTOIRS DE BOMEL	130
FIGURE 23 : INTÉGRATION URBANISTIQUE DU COMPLEXE DES ABATTOIRS	131
FIGURE 24 : REPORTAGE PHOTO DU SITE AVANT LE COMMENCEMENT DE LA RECONVERSION	131
FIGURE 25 : TERRAIN DES ABATTOIRS : ORGANISATION DES ESPACES PUBLICS ET BÂTIS	132
FIGURE 26 : STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT ET PROJETS, LES AXES DE DÉVELOPPEMENT	132
FIGURE 27 : REPORTAGE PHOTO DES BÂTIMENTS AVANT LE COMMENCEMENT DE LA RECONVERSION	133
FIGURE 28 : PÉRIMÈTRE DE « REVITALISATION URBAINE » ET DU « SITE À RÉAMÉNAGER »	133
FIGURE 29 : PROJET DE RECONVERSION DES ABATTOIRS, PLAN D'IMPLANTATION ET PLAN D'ENSEMBLE	134
FIGURE 30 : QUESTIONS ET RÉPONSES POSÉES AUX HABITANTS DE BOMEL ET PÉRIMÈTRE DES SONDAGES	135
FIGURE 31 : ENTRETIEN AVEC B. DESSICY, DIRECTRICE DU CENTRE D'ACTION INTERCULTURELLE (CAI)	139
FIGURE 32 : PROJET DE RECONVERSION DES ABATTOIRS EN CENTRE CULTUREL	142
FIGURE 33 : PROJET DE NOUVEAUX LOGEMENTS SUR LE SITE DES ABATTOIRS	142
FIGURE 34 : ARRÊTÉ MINISTÉRIEL RELATIF AU SAR DES ABATTOIRS COMMUNAUX	143
FIGURE 35 : MÉTHODE INTEGRATED SUSTAINABLE DEVELOPMENT INDICATORS SYSTEM (ISDIS)	144
FIGURE 36 : LES OUTILS DE LA DÉMARCHE HQE²R	144
FIGURE 37 : MÉTHODE MIST	146

Figure 2 : Projet de structure spatiale pour la Wallonie dans le cadre du SDER de 1999

Source : Schéma de Développement de l'Espace Régional 1999, Gouvernement wallon.

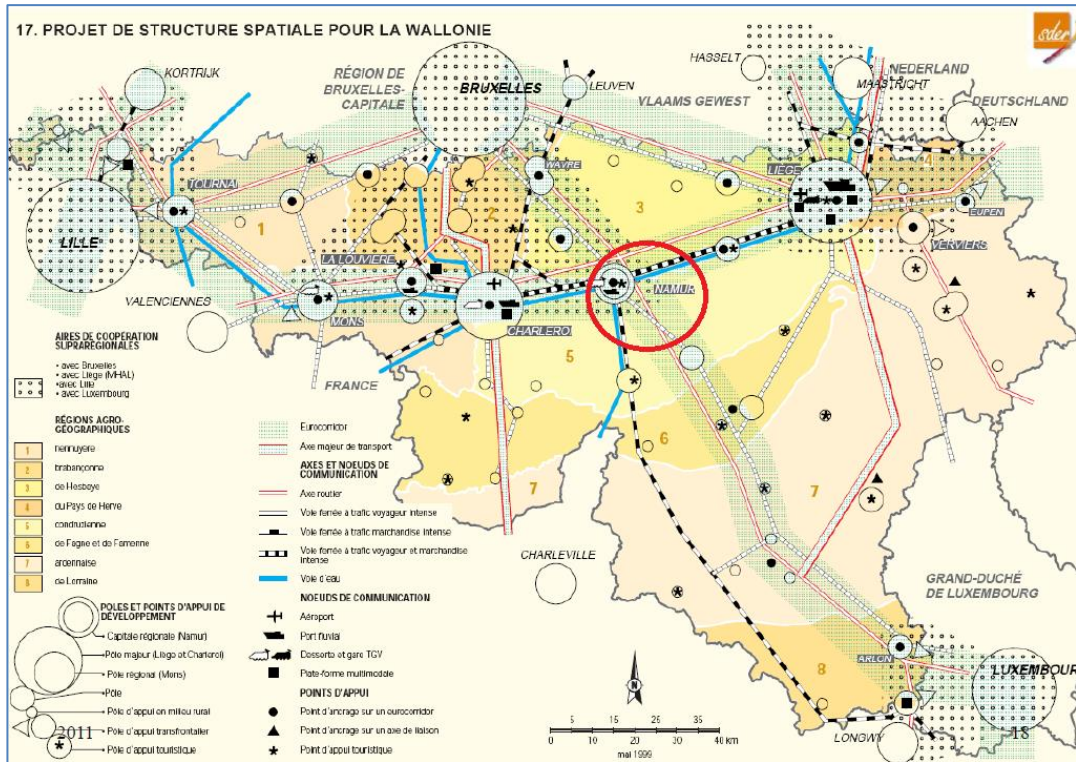


Figure 3 : Logements : pressions immobilières et opérations

Source : Schéma de Développement de l'Espace Régional 1999, Gouvernement wallon.

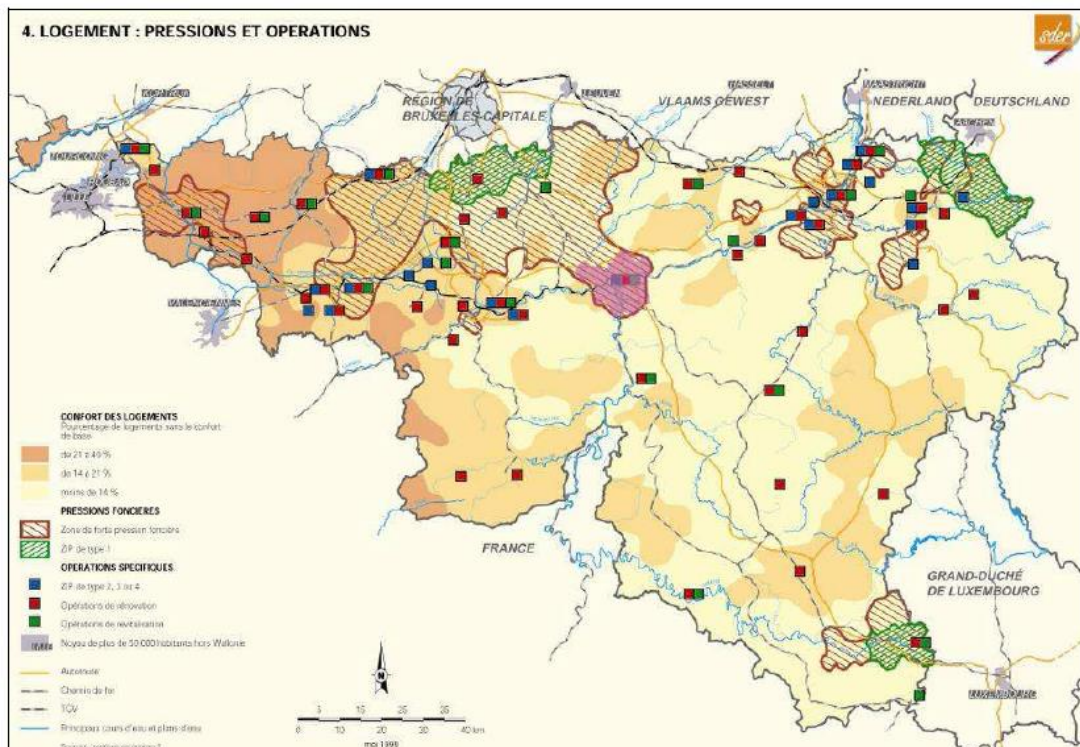


Figure 4: Le zonage de l'urbanisation

Source : Vanneste et al. 2007.

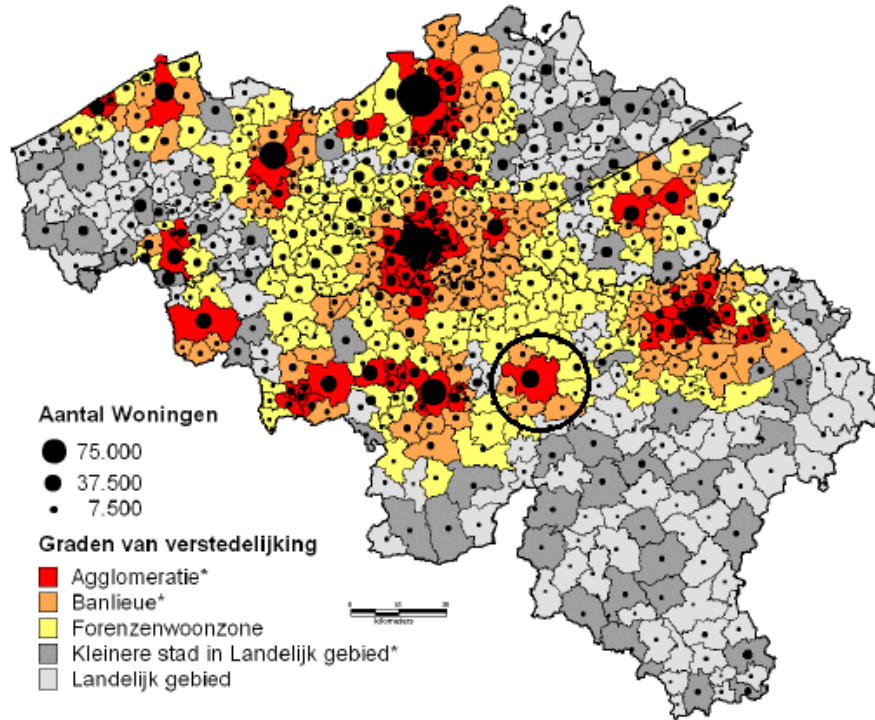


Figure 5: Entretien avec GAVROY A., Echevin de l'Aménagement du territoire, Ecolo, Namur.

Source : entretien enregistré par Nadège Rase, le 01 août 2013, Maison des Echevins, Namur, 37 minutes et 30 secondes, 6p.

Arnaud Gavroy (AR) au micro de Nadège Rase (NR)

NR : Je m'attèle donc à redéfinir le contexte politique de la reconversion des abattoirs. La sauvegarde tient à beaucoup du travail du Comité de Quartier effectué en réaction à une proposition de lotissement en 2002 qui incluait la destruction des bâtiments. Mais la sauvegarde et la reconversion de la friche industrielle est aussi le 1^{er} objectif du SDAD de Bomel – Saint-Servais de 2009 que vous avez initié.

AG : Ben ça dépend par où tu prends le problème. Moi je serais tenté de te dire que, j'ai beaucoup de respect pour ce que le comité de quartier a fait et je m'entends très bien avec eux et on travaille de concert depuis que je suis Echevin en décembre 2006 puisqu'on gagne les élections d'octobre 2006 et que je rentre en fonction ici en décembre 2006 ; mais c'est surtout un changement de perspective politique qui a permis ce qui aujourd'hui est sur le point d'être une réussite puisque les travaux sont bien entamés. Au mois de novembre la reconversion est terminée. Et donc oui à la base il y a un comité de Quartier qui réfléchit à son devenir, au devenir des abattoirs, au devenir du quartier de Bomel et qui effectivement n'a pas envie que ce patrimoine soit rasé. Et ici tu as un Echevin de la Régie foncière qui était Jean Louis Close qui lui part dans une autre idée, de tout démolir, de faire une promotion immobilière et un parking et qui ne va pas beaucoup plus loin dans la réflexion. Alors voilà, il y a un comité qui dit « *voilà il faut la reconversion* » avec un tas d'idée, salle de quartier, etc. et puis tu as un pouvoir politique qui ne prend pas ou qui, pff, n'y croit pas parce que tu vas voir que il y a un tas de démarches qui ont été faites et si moi je n'avais pas « pris le taureau par les cornes », on en serait toujours à rien du tout. Il faut énormément de volonté politique pour arriver à débloquer une situation comme ça.

NR : Comment avez-vous pris le taureau par les cornes ?

AG : Je vais t'expliquer. Il faut donc énormément de volonté politique mais il faut aussi que les choses se mettent bien. Premièrement, au cours de l'année 2007, moi je vois avec le directeur ; donc moi je suis Echevin de la Régie foncière notamment et j'étais Echevin de l'urbanisme, Echevin de l'aménagement du territoire, je le suis toujours, et Echevin de la Citadelle. Mais je contacte le... Non je vais te le dire autrement. En fait, tu vois le poster, enfin l'image photogrammétrique de Namur, je l'ai mise ici, ça fait 7 ans qu'elle est dans mon bureau pour que les gens réfléchissent globalement, réfléchissent à la taille de l'aménagement du territoire de Namur. Et donc, une des choses qui m'a moi le

plus..., qui saute aux yeux avec cette vue aérienne c'est l'étalement urbain de Namur. C'est catastrophique. C'est catastrophique parce qu'il coûte de plus en plus en services publics ; ça devient ingérable, on ne sait plus tout nettoyer, tout surveiller, tout entretenir, faire des routes partout, des trottoirs, etc etc., on ne sait pas mettre un hall omnisports dans tous les nouveaux quartiers qui sont créés. Et alors ça fait un gaspillage en CO2 etc. Bref, moi une de mes préoccupations c'était de reconcompacter la ville et d'arrêter l'étalement urbain. Alors que le plan de secteur de 1986 désorganise le territoire et fait exploser toutes les fonctions urbanisables, et ben moi je vais faire un Schéma de structure sous la précédente législature qui a été un chemin de croix à réaliser, l'Everest par la face nord tellement tu touches aux intérêts des gens et politiquement c'est très difficile. Et je pense que dans les grandes villes il n'y aura plus jamais de nouveau Schéma de Structure. Nous on l'a fait réussir. Mais c'est aussi parce qu'Ecolo était fort dans la majorité et qu'on a « pris le taureau par les cornes » comme on dit et donc on est arrivé à avoir un Schéma de Structure qui reconcompacte la ville. Mais avant de faire ce Schéma de Structure qui concerne l'ensemble du territoire, qui est énorme, c'est plus grand que les 19 communes de Bruxelles-capitale, j'ai fait deux Schémas d'aménagement durable qui n'ont pas de valeur juridique, ce n'est pas un instrument du CWATUPE, mais qui ont une valeur d'outil d'orientation et une valeur politique. J'en ai fait un sur toute la zone du sud-est de Namur, le plateau de Jambes-Erpent-Nannine, parce que c'est là que sont les plus importantes réserves foncières. Et on a construit n'importe comment, tu vois ce genre de lotissements, j'ai d'ailleurs arrêté un lotissement de 87 maisons ici et on va maintenant construire ici, en lien avec les services et les transports en commun. Ça c'était en 2008, c'était là où il y avait le feu en termes de spéculation immobilière, d'étalement urbain, etc. Et puis, dans la foulée, peu de temps après, j'ai dit « *mais il n'y pas que la ville nouvelle à construire de manière écologique, il y a la ville ancienne à réhabiliter de manière écologique* » et quand je dis écologique ça veut dire évidemment à la fois sur le plan écologique pur mais également sur le plan social et économique et humain. Et on a fait, j'ai lancé un Schéma directeur d'aménagement durable de Bomel et Saint-Servais. Pourquoi Bomel et Saint-Servais ? Parce que c'était les deux quartiers qui, objectivement, avec toutes les données qu'on avait, étaient les plus pauvres, les plus en souffrance. Et moi je ne voulais... il fallait arrêter deux choses : le fait que ces quartiers étaient derrière la gare, oubliés, etc., le fait que ces quartiers étaient finalement des quartiers désœuvrés - logements sociaux, CPAS et friches industrielles - et qu'il fallait absolument convaincre que dans ces quartiers qui sont les vrais faubourgs de Namur, que la vie y est bonne et agréable parce que ce sont ces gens-là qui ont moins d'empreinte écologique, en termes de déplacements notamment. Et donc

L'idée c'était qu'est-ce qu'on va faire de Saint-Servais et de Bomel. On va remonter ces quartiers, on va rendre la vie plus agréable, on va remixer la population et on va faire des vrais quartiers durables là-bas. Et dans l'analyse, il y avait un tas d'atouts et notamment il y avait des propriétés foncières publiques où on pouvait, domino par domino, renverser les choses et revenir avec des choses intéressantes y compris redonner de la fierté à ces gens-là, parce que mon idée c'était ça aussi. Ces deux quartiers, Bomel et Saint-Servais, ont été des quartiers très industriels, il y a 50 - 60 - 100 ans, étaient des quartiers où il se passait des choses et qui apportaient des choses à Namur et où, prends le cas de Saint-Servais par exemple, tu avais un bourgmestre socialiste qui voulaient que ce soit des communes très progressistes mais avec la fusion des communes, la bagnole aussi, l'étalement urbain, tout ça a été abandonné. Mais pour en revenir aux abattoirs, un des projets du Schéma directeur c'était « *il faut utiliser les abattoirs* ». Voilà mais moi j'étais déjà convaincu à l'époque, dès le départ quand je deviens Echevin, qu'il ne faut pas détruire les abattoirs. Pourquoi ? Parce qu'étant un ancien prof d'histoire et sensibilisé au patrimoine, ce n'est pas à toi que je dois le dire, j'avais dit « *ça tttt, c'est du bauhaus, 1939 et ils se sont déplacés à Luxembourg pour aller voir un exemple* », j'avais dit « *faut garder ça* ». Et la première chose que j'ai fait, donc c'est ce Schéma directeur qui appuyait l'idée qu'il fallait à partir des abattoirs redonner une dynamique au quartier. Mais laquelle de dynamique ? Il n'y avait pas que l'aspect patrimonial. Mais que faire d'un abattoir ? Ma première idée ça a été d'inviter un gars que je connais depuis les scouts qui était promoteur immobilier et de lui demander ce qu'il verrait bien là-dedans si on rénoverait. Et il me dit que ce serait bien pour une pépinière d'entreprise, high-tech, un bureau d'architecte, ou une boîte informatique, etc. Mais j'ai réfléchi et je me suis dit « *mais ça, ça ne va pas redonner de la fierté au quartier, ça ne va pas ouvrir, les gens du quartier n'en bénéficieront pas, ne rentrerons pas dans les abattoirs* ». Voilà et donc ma première décision en même temps que celle du Schéma directeur, ça a été de convaincre le directeur de la Régie foncière donc mon chef de service, j'ai été promené avec lui et j'ai dit

- « *Monsieur Defosse, on n'abat pas* »
- « *Mais enfin monsieur l'Echevin il n'y a rien à faire de ce truc-là* »
- « *Non on n'abat pas, on va rénover et on va essayer de trouver une fonction intelligente pour ce truc-là* »
- « *Mais ça va coûter* »
- « *Oui mais on va aller chercher les subsides* »
- « *Est-ce que ça en vaut la peine ?* »
- « *Mais oui regardez. Pour moi c'est un petit peu « le petit Tour et taxis namurois » toutes proportions gardées par rapport à Bruxelles* »

Et puis alors je n'étais pas content de l'idée de mettre des entreprises là-dedans et j'en ai parlé à Patrick Colpé, donc je savais bien via notamment Michel grawez du comité de Bomel qui est aussi un écolo, que Bomel avait envie d'avoir des choses dans ce truc et qu'il fallait trouver un équilibre. Mais tu ne peux pas rénover un truc comme ça à 7 millions d'euros pour faire une salle de quartier. C'est de l'argent public qui doit être utilisé à des choses... pas supérieures mais faut quand même rentabiliser, il y a tout un calcul. Et alors j'en ai parlé à Patrick Colpé le directeur du centre culturel régional (CCR) parce que j'ai appris par lui que les ateliers créatifs du CCR qui sont des ateliers de formation à l'éducation artistique, étaient en fait avant rue Saint-train là où on fait maintenant le nouveau musée archéologique et ils ont dû partir. Et ils sont en ce moment dans les greniers de l'école du centre, ils sont très mal mis. Et ils allaient perdre leur subsides parce qu'ils n'étaient plus à niveau. D'autres communes du nanurois proposaient de les attirer chez elles comme Floreffé. T'imagines on allait déplacer les ateliers du CCR dans une autre commune, ça n'allait pas quoi. Il fallait garder ça à Namur. Et puis c'est là que j'ai commencé à dire : « *mais nom d'une pipe si on faisait un truc culturel à Bomel, qui soit vraiment ouvert sur le quartier pour remonter le quartier, où les jeunes, les enfants viendraient fréquenter ce truc-là, même les adultes, où il y aurait même une mixité de rencontre* ». Parce qu'aujourd'hui il n'y a rien à Bomel il n'y a rien du tout. J'ai été me promener un jour, et là j'ai été définitivement convaincu, parce que désolé mais au mois de juillet j'ai vu des gamins en train de faire exploser des pétards sur le tarmac, il faisait un soleil de plomb. Rien. Et dans le Schéma directeur de Bomel Saint-Servais, il y avait toute une étude sociologique aussi et il transpirait de ce schéma qu'il y avait une demande, notamment des mères de familles qui disaient « *nous on n'a pas de bagnole, on n'est pas chauffeur de bus dans une Renault espace, on ne sait pas aller conduire nos gamins à gauche et à droite, etc. il y a l'isolement du quartier aussi avec la barrière du chemin de fer. Il nous faut quelque chose* ».

Et donc l'idée est de dire et si on faisait par les ateliers créatifs, par un centre culturel quelque chose qui...et alors des jeunes de Malone, des jeunes d'Erpent viendraient le fréquenter et la mixité sociale se ferait par là. Et donc mon rêve qui est tout à fait utopique c'est qu'une fille de Bomel rencontre un gars d'Erpent et qu'à travers un atelier créatif ils se connaissent et se voient en dehors. Ou qu'un gars de Saint-Servais rencontre une jolie fille du haut de Wépion. Tu vois, c'est ça l'idée.

NR : Donc ce ne sera pas le public actuel du Théâtre de Namur ?

AG : Non non non. Ce sera sur les jeunes d'abord, sur les ateliers créatifs. Ce sera bon marché. Ce sera d'abord tourné vers les jeunes des deux quartiers – Bomel et Saint-Servais – mais ouvert à tout le monde. Et comme l'idée c'est aussi de faire continuer le RAVeL par le Pont d'Heuvy, le faire passer devant la Gare pour arriver à la Gare de Jambes, tous les jambois pourront prendre le RAVeL et venir ici et les gens d'Erpent aussi. Et vice et versa, tous les gens du nord pourront aller au Conservatoire par exemple ou à l'Acinapolis en vélo. Ça c'est la grande idée. **Donc ce truc va être connecté à tout. Il va y avoir un brassage social là absolument génial autour de la culture, autour des artistes qui le fréquenteront.**

NR : D'ailleurs la promotion de la Culture est présente dans le discours de Mr Prévôt. Il s'est fixé l'objectif.

AG : Attends, attends, moi j'avais déjà l'objectif des abattoirs avant que Mr Prévôt ... et on a une petite divergence lui et moi là-dessus. Moi je veux, et j'en avais discuté avec Patrick Colpé, qui me dit « *tu dois faire attention, dans un projet culturel, tu vas avoir un tas de demandes pour venir occuper ces abattoirs* ». Et ce qui va se passer c'est que les artistes, les artistes sont égoïstes. Ils sont narcissiques les artistes et donc chacun va vouloir occuper un truc pour lui. Et puis tu vas diviser tout le bazar et tu n'auras pas de rayonnement. Le truc va se refermer sur lui-même. Alors qu'un centre d'ateliers créatifs c'est tout à fait autre chose. C'est la population qui vient, avec certains artistes qui sont invités pour animer des choses. Les Bonimenteurs, que j'aime beaucoup et qui sont dans des mauvais locaux dans la paroisse de Bomel, m'avaient demandé pour y aller. Et j'ai dit non ! J'ai dit non parce que si je vous dis oui à vous alors j'ai aussi une demande des « Géants » et puis j'ai Jardin Passion qui demande et puis ceci et puis finalement tu divises tes lots et chacun fonctionne avec ses publics et ça ne va pas s'ouvrir. Et l'opération de revitalisation sociale du quartier elle va louper.

NR : Et les résidences d'artistes ?

AG : Alors les résidences d'artistes, il y en a 6 ou 7, non, elles ont été pensées dans ce cadre-là. C'est-à-dire que les artistes seront invités s'ils font un truc avec les publics visés. Et là où j'ai une divergence de vue avec Maxime Prévôt, mais lui il est évidemment devenu bourgmestre et Echevin de la Culture depuis lors, c'est que lui a dit à tout le champ artistique « *il y a les abattoirs, il n'y a pas que le centre culturel qui pourra se les approprier. Ce sera ouvert. On va les gérer ensemble.* » Je demande à voir comment on va faire. J'ai bien dit « *Ecoute*

Maxime, je n'ai pas envie quand même que l'objectif n°1, parce que c'est de l'argent de la Régie foncière qui fait du logement et elle n'a pas vocation de fournir des locaux à des artistes. La Régie foncière a vocation de remonter un quartier. La culture n'est qu'un alibi social en quelque sorte dans cette affaire-là ». Et donc moi, on revient encore dans ce discours là parce que bon, il faut des moyens pour faire tourner les choses, ce n'est pas rien. Il y a les charges, les locations, etc. **Même si j'ai fait une rénovation exemplaire au niveau énergétique, etc. Mais n'empêche que moi je ne suis pas contre qu'il y ait des artistes qui viennent mais s'ils rentrent dans le projet social que moi j'ai essayé de défendre et sur lequel j'ai engagé la Régie foncière. Et c'est amusant que tu me dises que c'est Mr Prévôt alors que pour lui c'était un argument de campagne électoral. Il l'a pris... moi ça fait six ans que je développe « Namur Capitale du Développement durable » et qu'il n'y a pas une ville en Belgique qui prend ce canevas-là alors que tu sais qu'en France c'est Lille, c'est Nantes, tu sais qu'en Hollande c'est Bréda, en Allemagne c'est Fribourg, etc. on doit sauter là-dessus avant que Gand ne prenne l'affaire en main parce que Gand a été plus loin que nous et a bien travaillé sur le domaine.**

Et donc, je retourne à l'ancienne législature. Donc petit à petit, je suis convaincu qu'il faut faire un truc culturel là-bas mais comme je te l'ai dit avec le billet social et donner un lieu pour les ateliers créatifs. C'est comme ça que tout le projet est né et que les plans de rénovation sont calqués pour faire tourner un truc comme ça. Maintenant, le dire c'est bien, le faire c'est encore mieux. Parce qu'à l'époque, il y avait 4 occupants dans les abattoirs : j'ai la Ressourcerie namuroise. Un écolo ne fout pas la ressourcerie à la porte comme ça. J'ai le Forem construction. Va-t'en foutre des jeunes en réinsertion professionnelle, en apprentissage. J'ai l'Abri de nuit. Va-t'en foutre les clochards à la porte. Et j'ai les Glutons du service propreté de la Ville. **Pendant 3 ans, je vais me battre tout seul pour trouver des locaux pour ces gens-là. La Ressourcerie namuroise, on va lui trouver des locaux à côté du cimetière de Belgrade, chaussée de Waterloo. Grâce à qui ? A mes relations dans l'immobilier, enfin mes relations en tant qu'Echevin de l'urbanisme où j'apprends à connaître un tas de gens. Et il y a Paul de Sauvage qui est un type merveilleux qui joue le coup du développement namurois. Je lui expose le problème et il me dit « *j'ai un truc, je vais baisser le prix de location* ». Et la Ressourcerie a déménagé là-bas. Ouf un. Il en reste trois. L'Abri de nuit, c'est à nouveau avec la Régie foncière qu'on va transformer un hôtel boulevard du nord en abri de nuit. C'est parce que je suis Echevin de la régie foncière que je peux me permettre de prendre un autre bâtiment pour... tu vois ? Trois, il y avait le Forem construction. Là j'ai essayé de faire un montage avec eux, avec les terrains de la Régie pour ouvrir de tous nouveaux centres. Ça a capoté politiquement. On**

m'emmerdait et ça a capoté mais peu importe. Et heureusement là, Paul de Sauvage est encore venu à mon aide en me proposant un autre entrepôt. Ils ont été vidés. Il restait le plus facile c'était les Glutons puisque c'était un service de la Ville. On les a mis place Ryckmans là, en-dessous de l'ancienne salle des mariages. Et donc enfin, le bâtiment est vide. Et tout de suite on nous demande « est-ce qu'on ne peut pas y mettre ceci ? ». Non, non, laissez le vide parce que dès que les gens reviennent, c'est terminé pour notre projet. Et puis alors ma grande chance c'est qu'Ecolo est au pouvoir en Région wallonne. J'ai le ministre de l'aménagement du territoire qui a 70 millions à distribuer dans la politique des SAR. Et donc, il lance un appel, avec des critères objectifs. Parce qu'Ecolo ce n'est pas les petits copains, c'est des critères objectifs. On remet un projet et on arrive en tête. Et donc on a eu 4 millions. Le jour où Philippe Henry m'a téléphoné « Voilà, je passe au gouvernement wallon, voilà, abattoirs de Namur, ton projet, 4 millions ». Je dis « Voilà, on peut y aller, c'est fait. 4 millions ! ». SAR c'est pour les extérieurs. Il faut encore les intérieurs. Là j'ai obtenu 1 million du Collège, c'est le budget communal. J'ai pris 1 million, 1,5 million sur le budget de la Régie foncière. Et puis alors, on va lancer une opération de revitalisation urbaine. On va abattre une partie qui n'est vraiment pas intéressante, on va construire du logement avec Thomas et Piron, l'architecte Emmanuel Bouffioux. J'avais fait la présentation à Cannes et lui était dans la salle et a dit « ça je le veux, je l'aurai ce projet-là ». Et Thomas et Piron va faire une cinquantaine de logements et grâce à ça, on aura 1,250 millions de subsides pour faire les abords. Donc les abords on est en train, la semaine prochaine ça passe au Collège, on a désigné un bureau d'étude pour faire les abords, le parc. Donc c'est un projet qui se chiffre à 8 millions d'euros. Parce que mon idée aussi c'est de refaire toute la rue Piret-Pauchet de l'entrée des abattoirs jusqu'à la Gare pour que de la Gare on voit tout ce qui se passe. Donc il faut des lampadaires et tout ça. Et donc tu imagines les efforts qu'il a fallu pour arriver à ce truc-là ! C'est colossal ! Et tu fais ça sur 6 ans mais tu n'inaugures pas. Et pourquoi c'est si difficile de réussir des trucs comme ça parce que politiquement, c'est des trucs de tellement longue haleine qu'il y a peu d'échevins qui se mettent là-dedans parce que c'est pas rentable électoralement. Et en plus on est dans un quartier défavorisé. Tous les gens de la rue Piret-Pauchet il n'y en a pas un qui a voté pour moi ! Ils ne savaient même pas.

NR : Je vais poser ma deuxième question même si on y a répondu partiellement : Du temps de Bernard Anselme, l'heure était donc à la démolition. Maintenant que le PS est passé dans l'opposition, considérez-vous que la sauvegarde des abattoirs est le fruit du travail de la majorité cdH-MR-Ecolo ?

AR : Ah c'est clair ! En fait le PS tu sais, n'avait pas trop d'idée. Tu sais c'est un parti qui était depuis 30 ans au pouvoir ici. Moi je le vois bien, quand on est arrivé, on a amené un tas de nouveautés. Les cabinets ici on a embauché rien que des universitaires, on a bossé. L'administration tirait la langue. On travaille beaucoup plus qu'avant. Et il y a une rupture ça c'est clair. Un regard nouveau sur Bomel et Saint-Servais. Le PS c'était « quartier pauvre, logements sociaux » c'était tout. Nous, on veut tout changer. Et le projet de « quartier en transition » à Saint-Servais, on va le gagner, je peux te dire qu'on va le gagner grâce à tout ce qu'on a semé. Et quand je dis « nous » c'est surtout un projet Ecolo. Je suis désolé faut pas... oui ça a été voté par une majorité cdH-MR-Ecolo mais c'est surtout un projet Ecolo. Si Ecolo n'était pas arrivé, tu n'aurais jamais eu un regard sur ces quartiers en souffrance, sur ces quartiers de première couronne ; dans toute la logique de lutte contre l'étalement urbain, dans toute la logique de justice sociale de remettre à niveau des quartiers... tu n'aurais jamais eu tout ça. C'est la politique d'Ecolo et en particulier la mienne comme Echevin de l'aménagement du territoire.

NR : Cela nous amène à parler du titre Commune la plus durable de Belgique que Namur a obtenu en 2012. A quand fixeriez-vous le début de la réflexion sur les politiques durables en général à Namur ?

AG : Ben c'est l'arrivée d'Ecolo dans la majorité, c'est carrément ça. C'est une révolution complète. Il y a en réalité 3 problèmes sur cette question. Est-ce qu'on est la commune la plus durable ? Tu sais c'est un titre que tu décroches, je ne m'y attendais même pas. C'est la chef de cabinet qui a réalisé le truc. On a mis tout ce qu'on faisait depuis 6 ans là-dedans. Et en fait, ce que le jury a apprécié c'est la cohérence, la vision à long terme – 2020 on change - et surtout la cohérence territoriale. On a d'abord dit, si tu veux faire du développement durable, il faut d'abord faire de l'aménagement du territoire. Ça c'est la première couche. Puis sur cette couche-là, tu mets les autres. Mais c'est la plus difficile parce que tu touches évidemment aux intérêts particuliers. Ce n'est pas porteur électoralement et ça a été très difficile de faire passer ce Schéma de Structure. Et donc la commune la plus durable ça a été d'abord l'aménagement durable. Ça a été évidemment une logique sociale de dire on refait de la mixité, on s'occupe des quartiers en souffrance. Ça a été s'occuper du commerce, fortifier le commerce du centre. Avoir Décathlon chez nous et pas dans une autre commune. Ça aussi c'est moi qui ai trouvé le terrain après l'avoir chassé pendant 4 ans. Je ne voyais pas où le mettre chez nous et je voyais le projet arriver sur Assesse ou sur Ciney, qui nous aurait tué parce que si c'est à Ciney il y aurait pleins d'autres commerces autour.

Aménagement du territoire. Et mobilité. Je dirais que le 2eme pied c'est la mobilité. Et là c'est encore plus difficile parce qu'on a tellement été dans le « tout à la bagnole » qu'il faut du temps pour organiser la ville et ça demande d'énormes moyens. Et dans une ville qui, en plus, a un relief difficile, pas d'autoroute enfin pas de ring, deux fleuves, un développement urbain en forme d'étoile, c'est un casse-tête. Je pense qu'en Wallonie on est la ville la plus difficile en termes de mobilité. Et ça demande du temps. Et le premier problème il est là. C'est que les changements en aménagement du territoire et en mobilité ce sont des changements structurels qui demandent du temps, du temps, du temps. Or le citoyen il veut des résultats tout de suite. Et le citoyen est d'accord de parler d'écologie au niveau global mais quand ça l'emmerde lui au niveau personnel, ça coince. Deuxième souci, il faut des moyens, d'énormes moyens : aménager des P+R, aménager des bandes cyclistes... ça demande de l'argent. Et troisième problème c'est qu'il y a un rapport de forces çàd que ceux du centre ont un intérêt à ce que ça bouge mais ceux des périphéries ils n'ont pas d'intérêt. Quand on fout dans l'étalement urbain en termes de transports en communs, voiries, services, etc tu n'as plus d'argent pour investir dans le centre. Et donc derrière ça, il y a une lecture politique. Tu as des partis comme le MR et le cdH qui vont être très réticents au compactage parce qu'il faut continuer à investir dans les villages, auprès de l'électorat. Nous, nous faisons abstraction de l'électorat. D'ailleurs on se ramasse une gamelle aux élections quand on fait trop abstraction de l'électorat. Mais on a gagné les élections de 2006, on a eu des gros portefeuilles qui permettaient d'agir sur le développement durable. On a fait le Schéma de Structure, on a fait un plan mobilité, on a fait un plan cyclable, on a lancé les premiers éco-quartiers, etc. donc on est arrivé à quelque chose qui se tenait et ce prix il était mérité mais pas plus mérité que plusieurs villes qui auraient pu l'avoir aussi comme Louvain-la-Neuve. Et on a eu le prix à 3 semaines des élections, la presse n'en a pas parlé et j'ai été complètement boycotté sur ce truc-là. Ce qui est quand même très dommageable.

Le problème c'est que pour agir il faut avoir le mayorat pour faire un truc transversal. On a 20 millions d'euros par la Région et Prévôt a décidé tout seul quasi de l'affectation. Moi je les aurais mis sur des trucs structurants soit la mobilité. Moi j'aurais mis 10 millions sur la mobilité et là, tu pouvais vraiment faire une ville avec transports en commun, vélos électriques, tout et tu changeais la vie des gens. Mais on ne va pas le faire.

NR : On parlait donc de l'aménagement du territoire et de la mobilité qui sont selon vous les deux premiers leviers du développement durable et qui plus est vos disciplines. Mais vos collègues, sont-ils actifs en la matière ?

AG : Ce n'est pas leur priorité. A part ce que les Echevins Ecolo font, ce n'est pas du tout mis en avant. Les libéraux euh... ah l'Echevin de l'environnement [Alain Detry] fait des trucs mais des niches, mais transversalement non. En fait tout le monde veut bien faire du développement durable, tout le monde est pour dans les programmes électoraux et sur les plateaux de télé mais une fois que ça va contre l'intérêt de quelqu'un et que ce quelqu'un est un citoyen électeur, euh souvent ça passe à côté. Mais c'est la difficulté politique que nous avons ici. Et en plus à 3 et quand 2 partis ne pensent pas comme ça c'est très difficile. Maintenant moi j'ai de l'énergie, je vais les pousser. Je viens de rentrer des délibés pour les primes énergétiques pour les audits, les chauffe-eau solaires et l'isolation mais « *ah non, on ne donne pas de l'argent pour ça* ». Alors qu'ils veulent bien claquer 30.000 euros pour accueillir la Legends Cup [tournoi de tennis], 30.000 euros pour accueillir Johnny, ça c'est bling bling. Et t'as 50.000 euros pour une politique énergétique et ils trouvaient déjà ça de trop. Et ça c'est la politique Prévôt, c'est la politique bling bling. Et ça marche il a fait 14.000 voix de préférence et je me fais écraser. Tu vois c'est une véritable leçon. Tu dois faire rêver les gens mais ne pas les emmerder. Et tu gagnes les élections.


NR : Une dernière question : le Schéma directeur d'aménagement durable, c'est un néologisme namurois ?

AG : Oui, on l'a inventé. Je ne voulais pas « Echevin du développement durable » parce que « développement » c'est linéaire. Tu développes, tu développes alors que dans ce monde la vraie sagesse mais c'est plus qu'une sagesse, la vraie prospective c'est raisonner sur les limites. Et être Echevin du développement durable tu n'intègres pas les limites. Et c'est très important en termes de sémantique. J'ai organisé pendant 5 ans une Semaine de l'Aménagement durable et avec quels résultats de nouveau ? Une sanction électorale. Donc c'est fini. Je l'ai plus fait cette année parce que c'est me demander un truc de fou qu'on préparait pendant des jours et des jours avec mon cabinet. On exposait une vision, on faisait beaucoup de pédagogie, on montrait les projets et à un moment les opposants s'en sont servis pour avoir des informations contre, etc. alors que les seuls qui ont une structure, une vision c'est nous, Ecolo.

Figure 6: Recherche par mots-clés dans les déclarations de politique générale depuis 1989

Source : Service des Archives de la Ville de Namur, Hôtel de Ville, Namur

Législature / Mot-clé (occurrence)	Durabilité - Durable	Bomel	Abattoirs
1989-1994 Close J.-L. (PS) Pas de déclaration de politique générale		Ecolo : « [...] mais aussi s'occuper des quartiers périphériques bien délaissés ces dernières années, [...] telles sont certaines de nos priorités »	Ecolo : « Trouver une affectation cohérente également au site de l'ancien abattoir, au Grognon, bâtir un nouveau Conservatoire, [...] telles sont certaines de nos priorités »
1995-2000 Close J.-L. (PS)			
2001-2006 Anselme B. (PS)	<p>6 occurrences</p> <p>p.12/16 « Nous considérons le développement durable comme pierre angulaire de toutes les actions à mener à l'avenir. Cet objectif devrait s'appliquer transversalement à toute décision communale. Les propositions qui ne s'inscriront pas dans cette logique ne recevront pas notre soutien. En s'appuyant sur les ressources locales et en répondant aux besoins fondamentaux des habitants, notre Commune doit favoriser l'emploi et un développement social durable »</p> <p>p.13/16 « Elle [la modernité de la ville] lui vient de sa dynamique propre, de l'harmonie de son développement, de la capacité à mobiliser chacun pour un projet commun au bénéfice de tous et qui opte pour un développement durable. Ayons donc l'ambition d'être un modèle pour notre région et mettons nos atouts au service d'expériences pilotes en région wallonne ».</p> <p>p.13/16 « Le 21^{ème} siècle sera encore et toujours plus urbanisé. Nous serons</p>	<p>1 occurrence</p> <p>p.7/16 « Nous élaborerons des plans de structure pour les zones telles que: Bomel, le plateau d'Erpent, Bouge, la plaine Saint-Nicolas, Acina. Il s'agira de plans directeurs de quartier, plus souples que les plans communaux qui cadennassent bien trop les situations et empêchent les promoteurs publics ou privés de saisir parfois toutes les opportunités possibles. »</p>	

	<p>attentifs à réunir les conditions d'une existence quotidienne de qualité pour tous. Quelques changements sont indispensables pour faire de Namur une ville de progrès partagé et durable »</p> <p>p.14/16 « En réclamant les conditions d'une citoyenneté responsable, nous entendons rendre confiance dans la possibilité que chaque individu a d'occuper une place utile et respectable dans la vie collective. C'est à notre avis, avec celui du développement durable, le plus grand défi de cette législature »</p> <p>p.14/16 "[...] <i>ne fais pas aux autres, ce qui à toi te ferait du mal</i>". Sur ce principe, qui marie droits et devoirs et sur lequel est fondé le développement durable, nous ne transigerons pas ! »</p>		
<p>2007-2012 Etienne J. (cdH)</p>	<p><u>4 occurrences</u></p> <p>p.1/12 « Notre ordre de mission [...] est de construire l'avenir des Namurois sur des bases solides et dans des matériaux durables [...] »</p> <p>p.2/12 « Un schéma de structure, assorti de compléments réglementaires, sera élaboré pour servir de référence dans l'aménagement durable de notre territoire ».</p> <p>p.2/12 « Y seront privilégiées des habitations économes en eau et en énergie, intégrant des composants performants sur le plan environnemental, afin de créer des quartiers durables »</p> <p>p.7/12 « La Ville veillera en toute circonstance à réduire les besoins de</p>	<p><u>1 occurrence</u></p> <p>p.2/12 « Envisageons maintenant la première couronne, formée par des quartiers plus denses comme Bomel, Salzennes, La Plante ou la plaine de Jambes, à quelques minutes du centre historique [...]. Il convient en conséquence d'y redynamiser l'habitat, en préservant les maisons unifamiliales, et en y rénovant le domaine public »</p>	

	déplacement et à optimiser la localisation des activités. Ce principe de mobilité durable sera déterminant dans tous les choix et projets communaux affectant l'espace public ».		
2013-2018 Prévot M. (cdH) (3 décembre 2012)	<p><u>5 occurrences</u></p> <p>p.7/23 « Nous veillerons à ce que des activités financièrement accessibles aux jeunes, soient organisées sur les enjeux des inégalités (sociales, culturelles, de santé), de la diversité (genre, orientation sexuelle, handicap), de solidarité nord-sud et du développement durable »</p> <p>p.7/23 « Le Verdur'Rock restera un événement musical incontournable, nous y amplifierons les accents mis sur le développement durable et la prévention »</p> <p>p.7/23 « Nous accentuerons la dimension durable des stages, plaines de vacances et activités extrascolaires notamment en garantissant une alimentation équilibrée »</p> <p>p.9/23 « Namur s'est dotée d'un Schéma de Structure Communal (SSC) pour baliser et promouvoir un développement territorial durable [...] »</p> <p>p.17/23 « Ce principe de mobilité durable [le covoiturage] sera déterminant dans tous les choix et projets communaux affectant l'espace public »</p>	<p><u>2 occurrences</u></p> <p>p.4/23 « L'attractivité et le rayonnement de notre ville s'incarneront notamment dans des projets déjà engagés comme [...] la rénovation des abattoirs de Bomel, [...] »</p> <p>p.10/23 « La Régie Foncière contribuera de manière significative à la création et à la rénovation de l'habitat [...] et de nouveaux logements à Bomel, Saint-Servais, au centre de Namur et à La Plante »</p>	<p><u>1 occurrence</u></p> <p>p.4/23 « L'attractivité et le rayonnement de notre ville s'incarneront notamment dans des projets déjà engagés comme [...] la rénovation des abattoirs de Bomel, [...] »</p>

Figure 9: Namur, plan de 1745
Au nord-est de la Ville, le glacis militaire qu'était alors Bomel et dans le cercle, le Fort Saint-Antoine.

Source: <http://www.sites-vauban.org/Namur>; Krigsarkivet, Stockholm

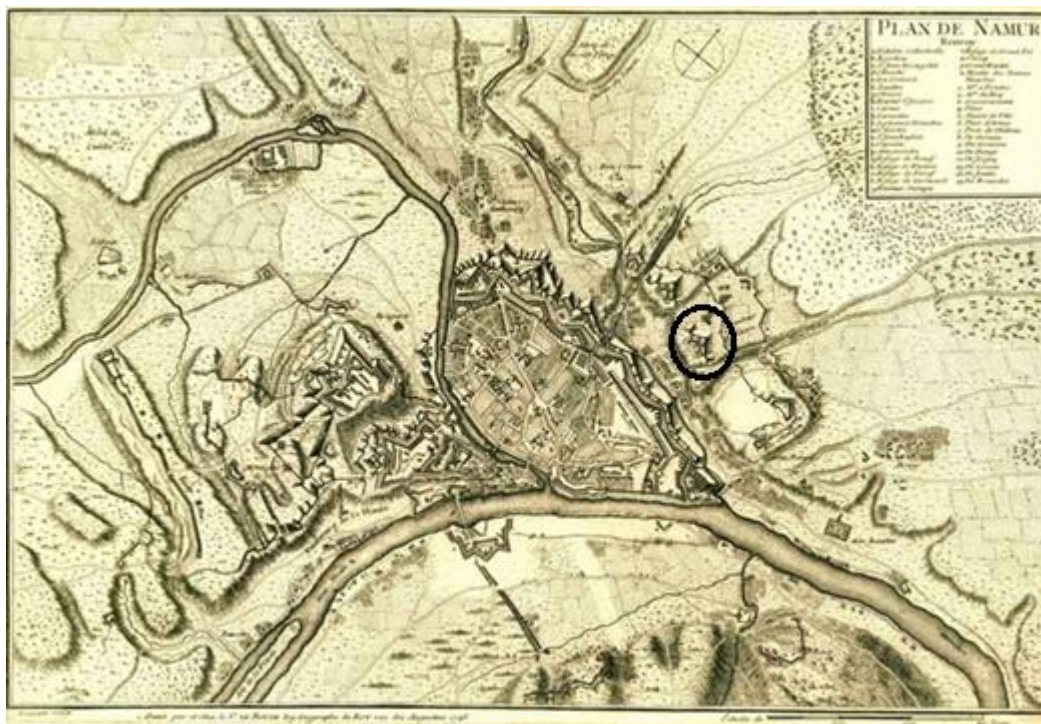


Figure 10 : Les différentes limites géographiques de Bommel

Source : Carte IGN retouchée, http://carto.ville.namur.be/VDN_ARCHI/SetLayerInfo.do#

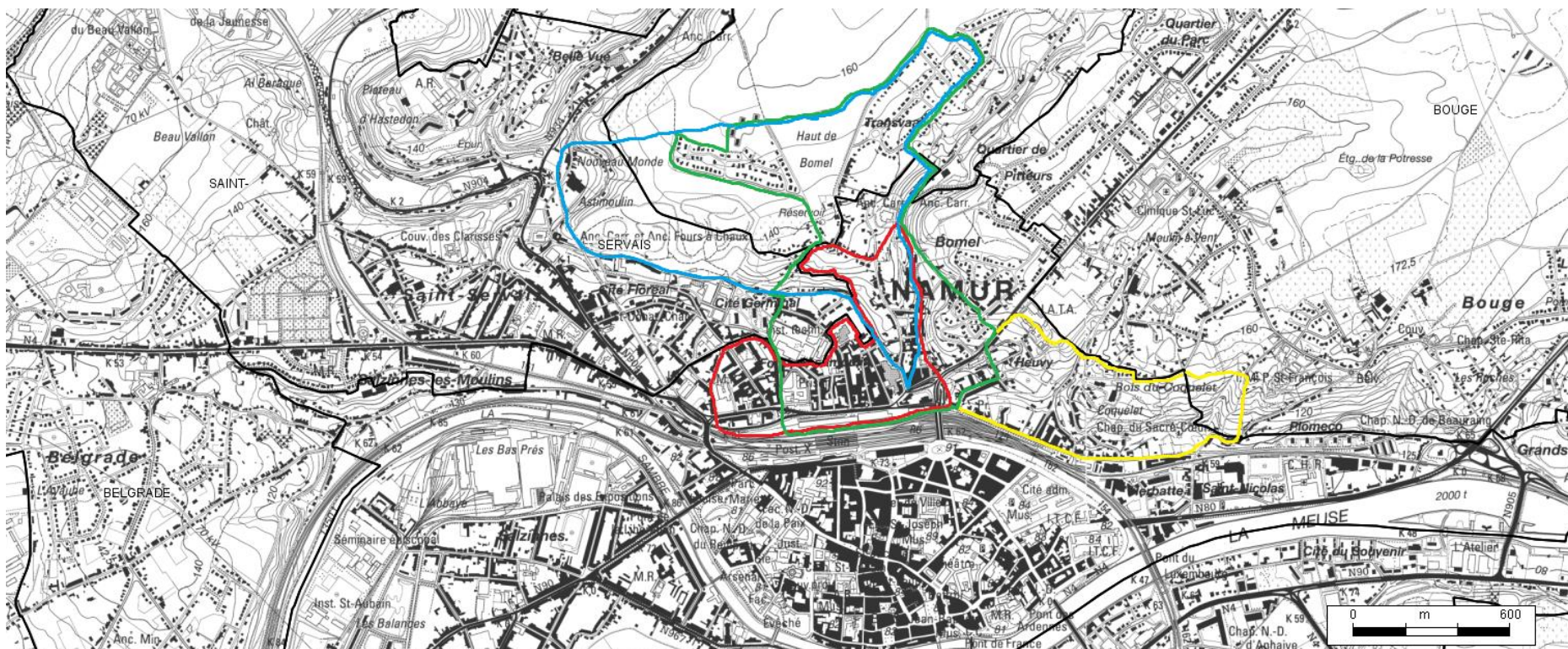


Figure 11 : Les acteurs associatifs du quartier de Bomel

Source : RASE Nadège, recherches réalisées dans le cadre d'un stage chez Empreintes asbl, Mundo N, Namur, mars 2013.

1.1. Social

Abri de nuit Avec Toit asbl

Arche d'Alliance Asbl (L')

Maison des femmes, centre de post-hébergement et de réinsertion sociale et crèche « La Volière »

Boutique de Droit (La)

Accompagnement et médiation de dettes en vue d'une réinsertion sociale

CAI, Centre d'action interculturelle

Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ayant comme objectif de promouvoir l'égalité des droits pour tous dans une optique interculturelle.

La Clinique de l'Exil

Cellule mobilier des Affaires sociales de la Ville de Namur

Réculte et remise en état, si nécessaire, de mobilier divers, consignes de bagages pour les personnes sans domicile et coordination d'aide aux déménagements sociaux.

Coordination Sida-assuétude

Croix Rouge (La)

Chantoir (Le)

Maison d'accueil et de résidence de 30 adultes handicapés mentaux légers ou sévères, avec éventuellement des handicapés associés.

Espace P

Sensibilisation, information et prévention visant à réduire la transmission du virus HIV et d'autres MST parmi la population des personnes prostituées.

Fondation Gendebien

Accueil, hébergement et accompagnement de personnes en difficultés

Gamah « l'accessibilité au quotidien »

Maison médicale de Bomel

Planning familial « Willy Peers »

Aide et soutien par rapport à toutes les questions liées à la sexualité et à l'affectivité.

Resto du Cœur – Maison de la Solidarité

Restaurant social, école des devoirs « Les Cracks en tout », animations socioculturelles pour adultes, logements, bibliothèque.

Service d'accompagnement asbl

Accompagnement de personnes adultes présentant un handicap dans la réalisation de leurs projets particuliers pour une plus grande autonomie.

Société Saint-Vincent de Paul

Organisation catholique des laïcs au service des démunis (repas du soir)

1.2. Culture

Baie des Tecks (La)

Bibliothèque paroissiale de Bomel

Centre culturel turc et musulman de Namur

Chat à 7 pattes (Le)

Salle polyvalente à louer, lieu de partage de compétences et de savoir-faire dans les domaines

de la création, de la relation et du bien-être individuel ou collectif.

Compagnie des Bonimenteurs (La)

Association créée à l'occasion du festival de Namur en 1997 et composée d'une vingtaine de comédiens

Des fils et des mains Asbl

Ateliers et spectacles de marionnettes ainsi que des animations pour enfants

Sénior amitié

Théâtre Jardin Passion

1.3. Petite enfance

MCAE « Espace-Enfant

Crèche gérée par l'IMAJE en collaboration avec la Province de Namur.

Récréation Asbl,

Promotion de l'expression de l'enfant sous toutes ses formes dans le but de son épanouissement corporel et psychique

Volière Asbl (La)

Crèche

1.4. Organisations de Jeunesse

Centre activités pour les jeunes du temple protestant

Equipe Ville de Namur – Germinal

Accueil adolescents et adultes. Aide aux devoirs, ateliers créatifs et culturels, mini-foot, break dance, dessin. Ateliers d'insertion socio-professionnelle.

Scouts de la Paroisse de Saint-Vincent (Les)

1. 5. Spiritualité

Eglise Saint-Vincent

Bibliothèque paroissiale, vis féminine, unité scout, section de sénior-Amitié

Centre culturel marocain

Temple Protestant,

Garderie pour enfants, centre d'alphabétisation, activités de jeunes, cours de musique

1. 6. Enseignement et formation

Centre scolaire catholique d'Asty-moulin,

- Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA)
- Ecole des devoirs
- ITN Institut technique de Namur

Ecole communale d'Heuvy (maternelle et primaire)

Forem Formation

1. 7. Solidarité

Compagnons dépanneurs (Les)

Oxfam Solidarité

Petits Riens (Les)

Ravik Boutik

Ressourcerie Namuroise (La)

1. 8. Sports

Basket Club de l'Ata

Ejo la vie, Yoga Club

Osmose Centre de danse

1.9. MundoN

A&G - Ardenne et Gaume

ABECE Namur

ADT - Amis de la Terre

APERe

BIO - Bioforum Wallonie

CNB - Cercles des Naturalistes de Belgique

CPB - Centre Pilote Bio

CRI - Empreintes - CRIE de Namur

Décroche tes rêves

DQ – Droit quotidien

ECO - écoconso

Enercoop

F&B - Faune et Biotopes

FFE - Fédération Francophones d'Equitation et d'attelage de loisir

FOW - Forêt wallonne

FSC Belgique

IEC - Institut Eco-Conseil

IEW - Fédération Inter-Environnement Wallonie

LDF – Ligue des Familles

NAT - Natagora

OBJ – Objectif 2050

PLP - Plain Pied

PMP - Plate-Forme Maison Passive

Pro Vélo asbl

PSC - Plateforme pour le Service Citoyen

RID - Réseau Idée

SBE - Sentiers.be

SGR - Sentiers de Grande Randonnée

VPJ - Valorisation touristique des parcs et jardins historiques de Wallonie

Figure 12 : Schéma du quartier de Bomel « derrière la gare »

Source : Nadège RASE, juillet 2013.

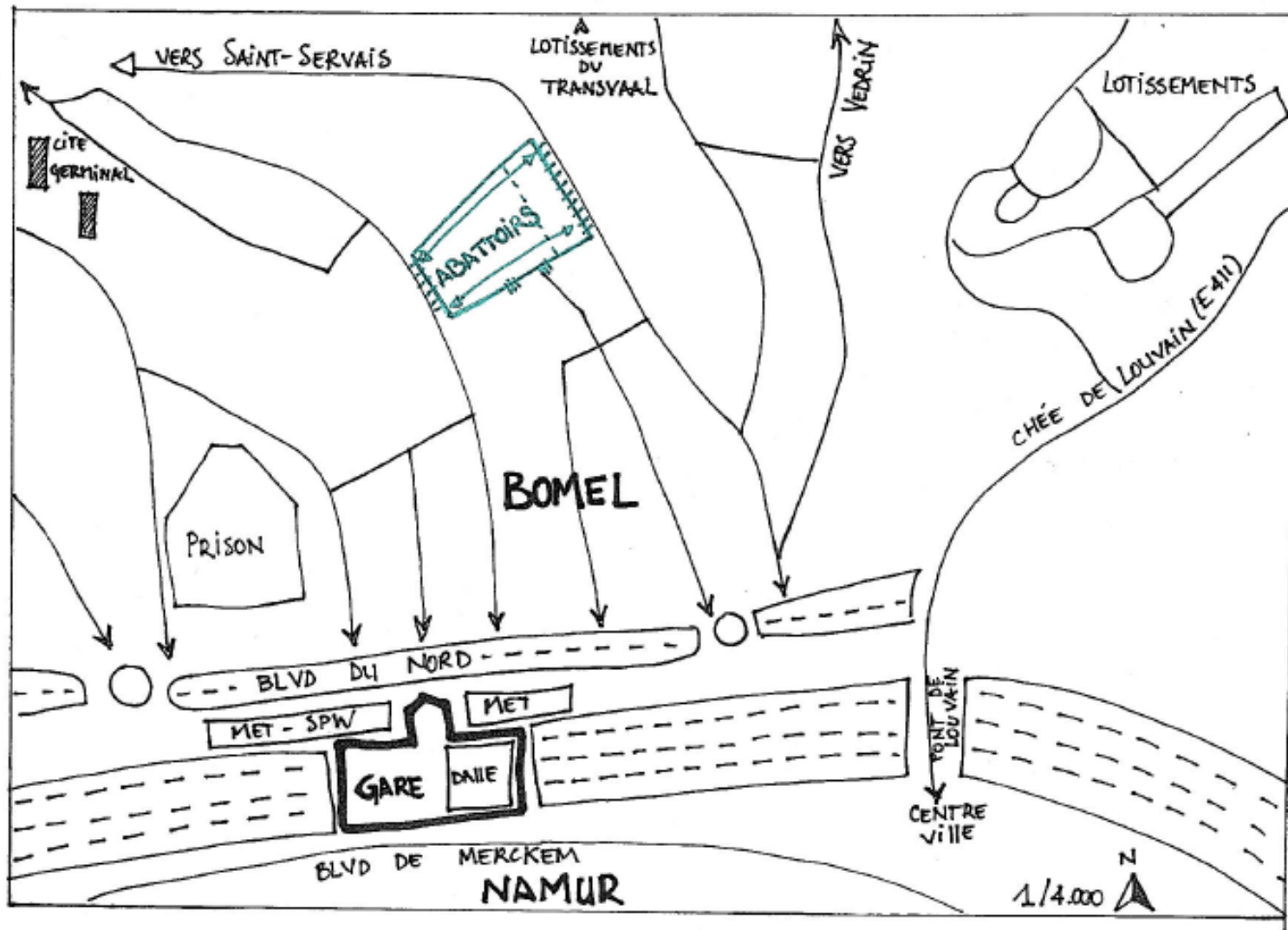


Figure 13 : Photos de la Gare de Namur
Façade Sud vers le centre-ville et façade Nord (MET) vers Bomel
Source : Photos personnelles prises le 10 juillet 2013 par Nadège RASE.



Figure 14 : Affectation et occupation des sols des gares wallonnes. La Gare de Namur

Source : CPDT 2004 – Atlas des gares.

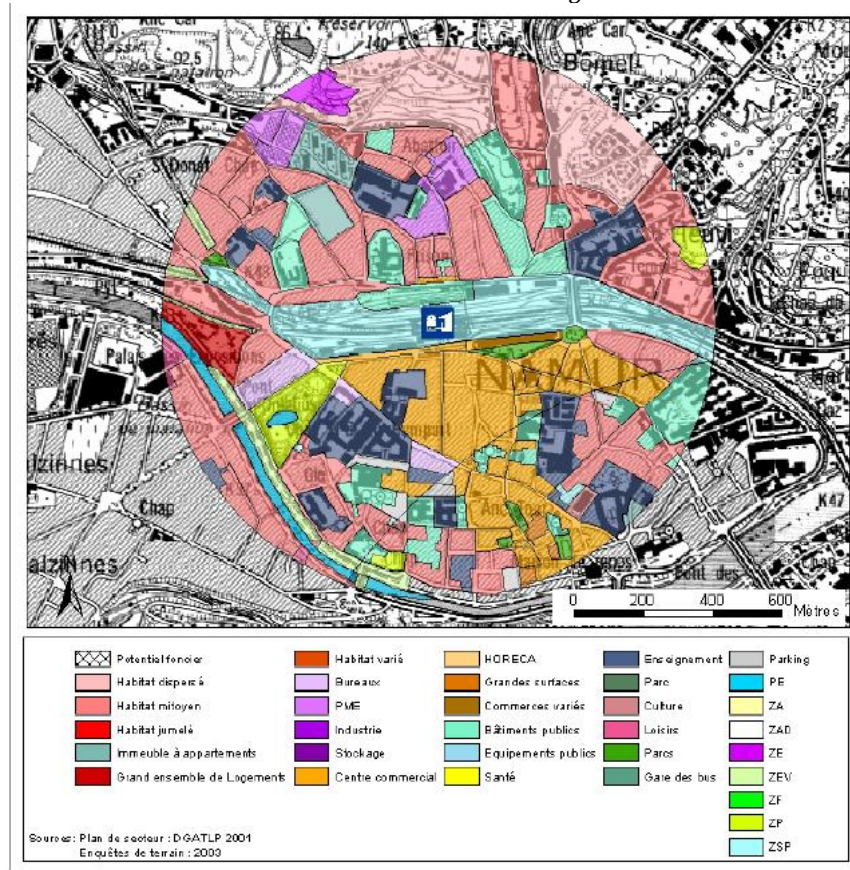


Figure 15 : Les traversées piétonnes de Bomel vers le centre-ville

Source : COOPARCH-R.U. 2009, Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel / Saint-Servais, Rapport intermédiaire, Ville de Namur, p.13.

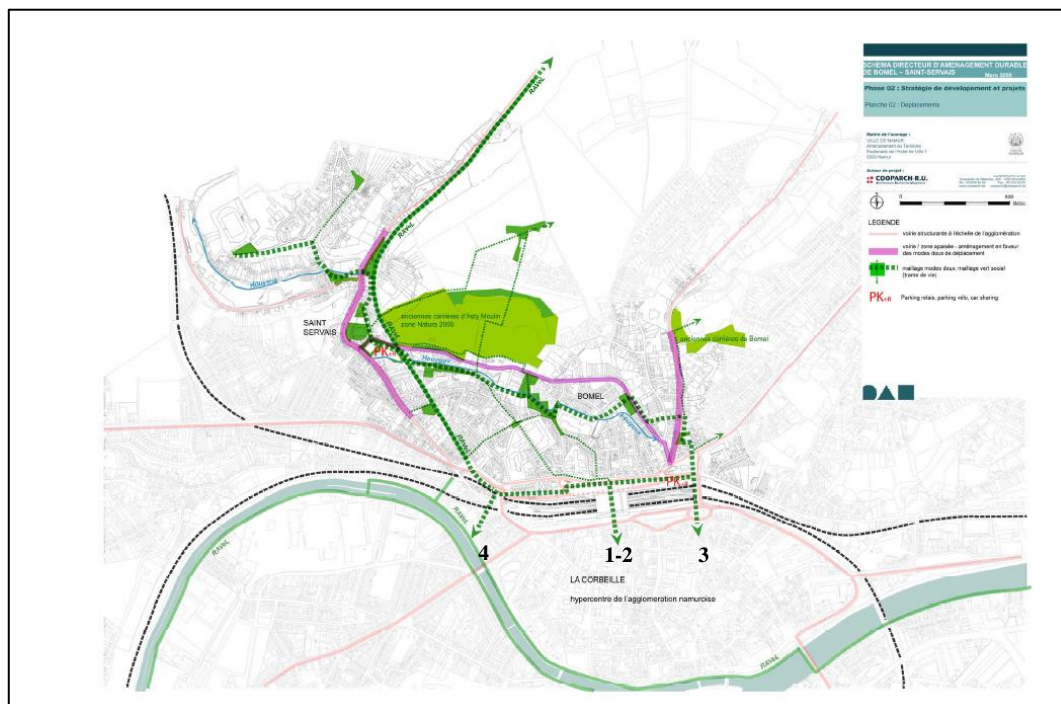


Figure 16 : Tableau Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM)

Source : COOPARCH - R.U. 2008, revu par Nadège RASE.

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1) POPULATION			
* Diversité culturelle * Quartier jeune et familial	* augmentation de la précarité * augmentation des ménages isolés * fort taux de foyers monoparentaux * revenus moyens plus faibles dans le bas du quartier que dans le haut	* population étudiante en augmentation * population en croissance et rajeunissante * réflexion sur la mixité sociale afin de prévenir des signes de gentrification	* intensification de la précarisation, de la paupérisation et de l'isolement des ménages * accroissement de la dichotomie des revenus moyens
2) HABITAT			
* Typologie variée grâce à une juxtaposition des formes urbaines URBAIN: maisons ouvrières/unifamiliales, appartements, cités sociales, etc. RURAL: anciennes fermes, maisons des années 50 et nouvelles constructions	* manque de petits logements de bonne qualité et aux prix accessibles * division des maisons unifamiliales * multiplication des kots * enclavement des cités sociales * différence de densité entre le haut et le bas	* amélioration des standards de qualité des petits logements afin de décourager la spéculation immobilière * création de logements grands confort (grands appartements ou maisons unifamiliales) pour attirer des ménages avec enfants = mixité sociale et conservation de densité	* fracture entre le haut (villas) et le bas (maisons ouvrières, cités sociales) du quartier * intensification de la spéculation immobilière relative à la subdivision des logements
* patrimoine architectural	* ancienneté des habitations * mauvaise isolation (thermique et acoustique)	* Inventaire et mise en valeur des architectures remarquables (art déco, art nouveau, industriel, mosan)	
3) AFFECTATION DU SOL			
* Présence de commerces et équipements * propriétés publiques importantes sur le quartier (Régie Foncière)	* distribution inégale des équipements dans l'espace (bas vs haut) * manque de commerces de proximité (café, épicerie) et de convivialité (salle polyvalente, maison de quartier) * nuisances liées à la présence des entreprises (bruit, trafic) * coeur du quartier (Place Mgr Heylen) peu lisible et minéralisé	* potentiel important de requalification pour certains terrains et bâtiments * réseau de projets de proximité diminuant les besoins de mobilité motorisée	* risque d'urbanisation de la zone nord des carrières (agriculture) affectée en zone d'habitat * idem pour les parois rocheuses non protégées au Plan de secteur

4) MOBILITE			
<ul style="list-style-type: none"> * localisation: proximité de la gare et du centre-ville * le RAVeL * quartier à courte distance, traversable à pied 	<ul style="list-style-type: none"> * encombrement, saturation du réseau viaire existant * état (très) dégradé des voiries * conflit piétons/automobiles * manque de grands parkings * manque de place de stationnements pour les riverains * manque de liaison est-ouest * manque de mobilité douce * accessibilité au centre-ville difficile * difficulté de la desserte des TEC (fréquence, itinéraires) 	<ul style="list-style-type: none"> * projets de ville (passages piétons vers le centre-ville, RAVeL urbain, parking SNCB, etc) * station vélos partagés? * réfection rue Nanon et création emplacementsvoitures 	<ul style="list-style-type: none"> * intensification du trafic avec le projet de sens unique du boulevard de la station et le projet des abattoirs
5) CADRE DE VIE			
<ul style="list-style-type: none"> * grandes zones à vocation "espaces verts" (RAVeL, carrières) * carrières = site Natura 2000 + SGB * petites réserves d'espaces accessibles au public * patrimoine architectural et industriel * paysage 	<ul style="list-style-type: none"> * espaces verts et publics mal aménagés, mal éclairés, mal entretenus * sentiment d'insécurité, d'abandon * problème de propreté publique, décharges sauvages dans les carrières et dépôts clandestins * nuisances sonores (voiries) * image négative du quartier (int/ext): morosité, manque lumière 	<ul style="list-style-type: none"> * projets de réaménagement dictés par le SD 2009 * transformation de friches et de structures obsolètes ou inutilisées en vue de crée un réseau de petits espaces verts publics de détente et de repos * projet d'assainissement et de remise à ciel ouvert du Houyoux * installations parc panneaux solaires (nombreuses toitures plates publiques) 	
6) CLIMAT ET ACTEURS SOCIAUX			
<ul style="list-style-type: none"> * identité forte, liée à l'histoire du quartier * grand nombre d'acteurs investis dans le quartier * représentants associatifs nombreux et organisés (comités de quartiers, associations culturelles, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> * image du quartier stigmatisée, sentiment d'abandon * présence d'une population très précarisée sur le bas de Bomel * tensions sociales et culturelles entre les différentes communautés 	<ul style="list-style-type: none"> * revaloriser l'image du quartier * développer l'attractivité des abattoirs 	<ul style="list-style-type: none"> * intensification de la stigmatisation * isolement croissant et repli des citées sociales

Figure 17 : Le patrimoine protégé de Namur

Source: <http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=PATRIMOINE>

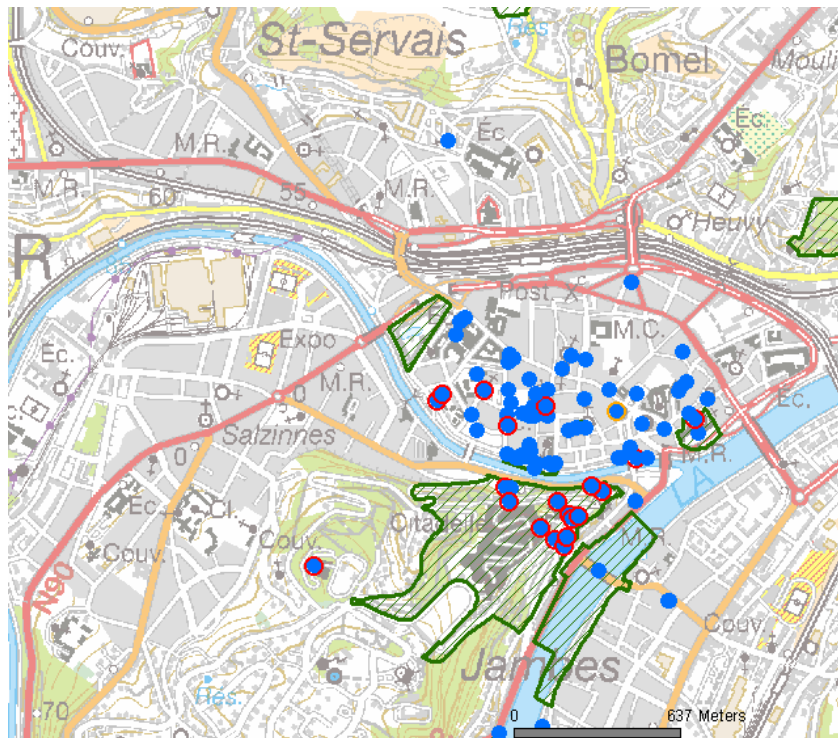


Figure 18 : Objectifs du Schéma directeur Bomel - Saint-Servais

Source: COOPARCH-R.U. 2008 b, Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel / Saint-Servais. Situation existante, Rapport intermédiaire, 05 mai 2008, Ville de Namur, p.6.

1. Répertoire et réaménager les friches urbaines, dents creuses et autres chancres contribuant à la dévalorisation du quartier.
2. Répondre à l'impératif de la reconstruction de la ville sur elle-même
 - 2.1. Rénover le bâti existant en excluant les divisions de maisons unifamiliales. Améliorer les performances énergétiques de ces bâtiments, favoriser le développement des énergies alternatives.
 - 2.2. Créer de nouveaux logements en privilégiant l'habitat familial. Favoriser les types d'implantation d'immeubles et les propositions architecturales performantes en matière de consommation d'énergie. Favoriser le développement des énergies alternatives et notamment de l'énergie solaire passive. Encourager la construction de standard passif. Privilégier les aménagements de type naturel en matière de collecte des eaux de pluie et de ruissellement. Limiter les surfaces imperméabilisées au strict minimum.
3. Indiquer la densité adéquate des constructions en précisant la répartition maisons/appartement et en privilégiant l'habitat groupé et l'habitat familial.
4. Repérer les éléments du patrimoine culturel, naturel et paysager qui participent à l'identité des quartiers, proposer une préservation ou une réutilisation spécifique selon le cas pour ces éléments, afin d'aménager des espaces publics/espaces verts de qualité.
5. Valoriser l'élément naturel structurant du quartier – le Houyoux – par une remise à ciel ouvert et un aménagement des berges sur trois tronçons définis par la Ville. Ces nouveaux espaces publics devront contribuer à l'amélioration du cadre de vie et favoriser ainsi une réappropriation de cet élément par les habitants.
6. Identifier et réaménager les espaces publics et voiries en mauvais état. Favoriser dans ces aménagements et créations d'infrastructures, les déplacements par les modes doux (piétons et cyclistes), la desserte par les transports en commun, et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
7. Mobilité douce
 - 7.1. Promouvoir et faciliter l'utilisation du RAVeL par les habitants du quartier (amélioration des accès, éclairage continu, entretien régulier, sécurité accrue...). Etablir une meilleure connexion de cet axe avec le centre-ville et tout particulièrement avec la gare (objectif de multimodalité)
 - 7.2. Améliorer la desserte en bus (arrêts, fréquences, priorités des bus par rapport aux voitures, ...).
8. Identifier les besoins/manques du quartier en équipements collectifs, commerces et services de proximité. Proposer une offre de qualité supérieure tout en préservant des services et équipements accessibles aux plus démunis.
9. Viser la mixité sociale et générationnelle : le quartier était déjà fortement paupérisé, il s'agit de diversifier l'offre de type d'habitat, de proposer des logements adaptés aux familles avec enfants. Eviter l'implantation de nouveaux logements sociaux/citées sociales afin d'enrayer le phénomène de paupérisation tout en évitant la gentrification du quartier.
10. Favoriser par toutes actions précitées le développement du sentiment d'appartenance et de fierté des habitants par rapport à leur quartier.

Figure 19 : Photo et schéma du site des anciens abattoirs
Photos prises de la rue de la Pépinière

Source : Régie foncière de Namur, dossier de demande de reconnaissance de périmètre de revitalisation urbaine et du SAR, juin 2010.

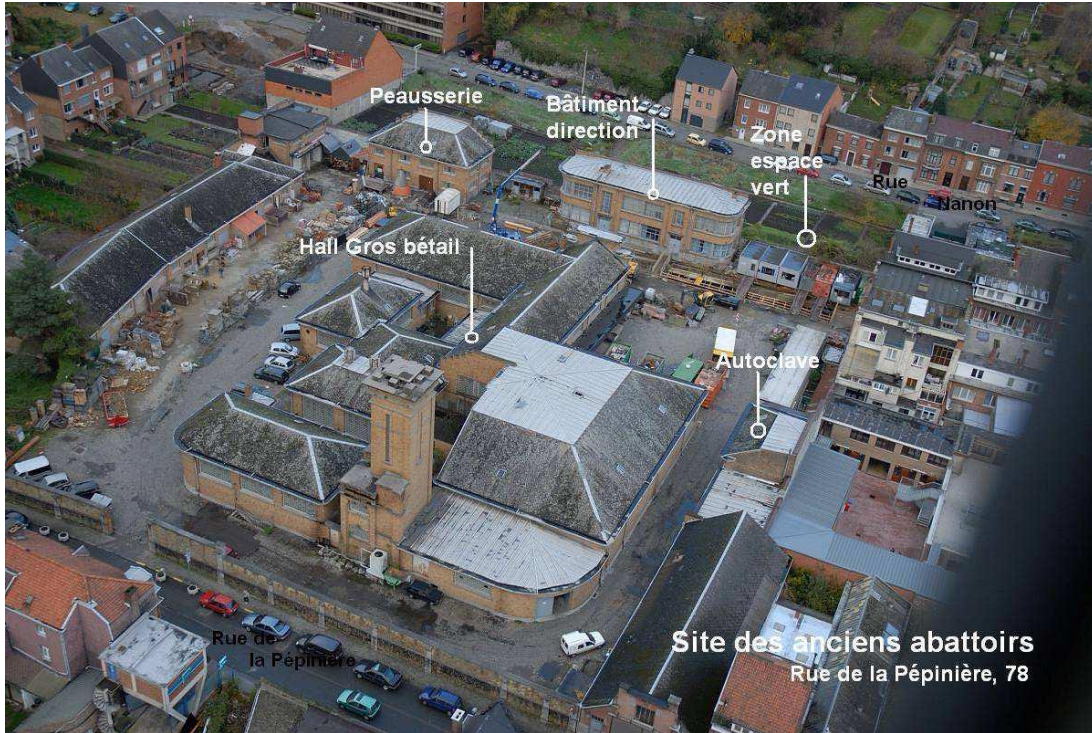


Figure 20 : Plan Communal d'aménagement du sol de Saint-Servais, 1966

Source : COOPARCH-R.U. 2008 a., Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel / Saint-Servais. Phase 1 : Diagnostic et Phase 2 : Propositions, Ville de Namur, p.55.

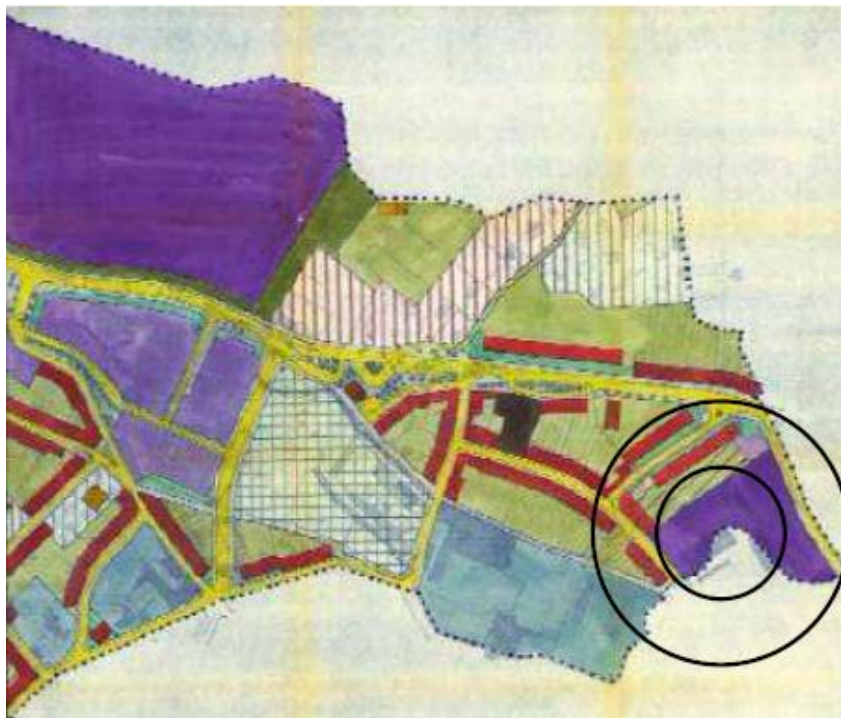


Figure 21 : Plan de secteur du périmètre du Schéma directeur Bomel/Saint-Servais

Source : Schéma de Structure communal de Namur, 2009.

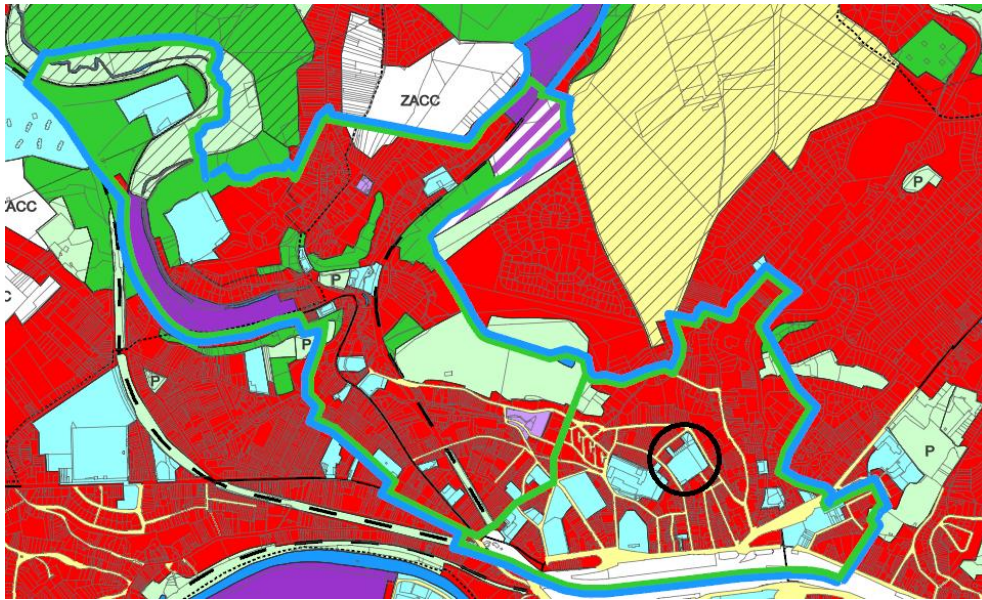


Figure 22 : Situation cadastrale du site des abattoirs de Bomel

Source : Régie foncière de Namur, dossier de demande de reconnaissance de périmètre de revitalisation urbaine et du SAR, juin 2010.

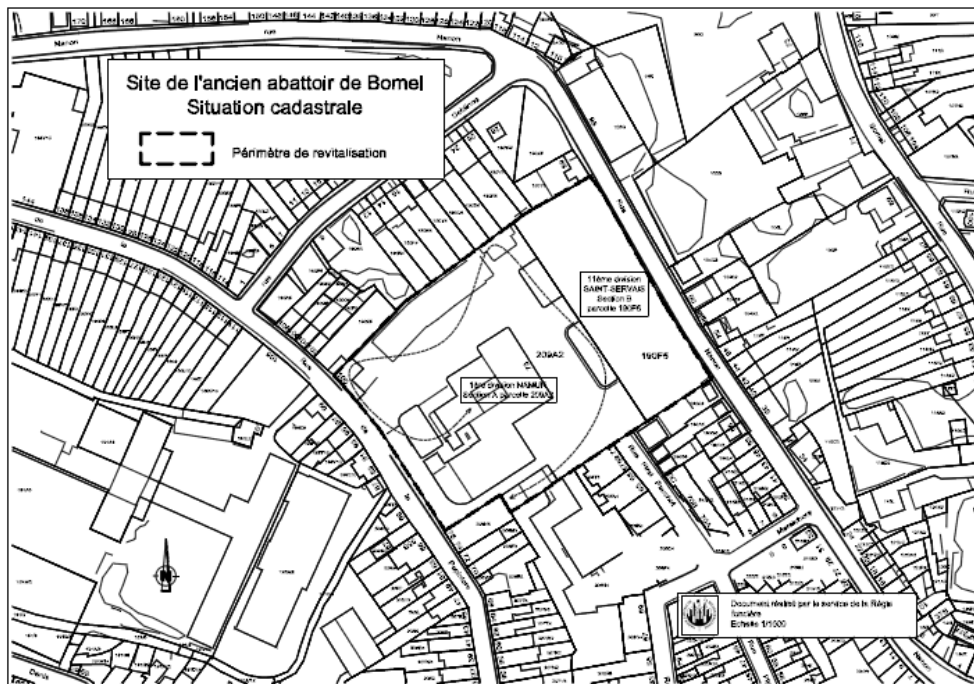


Figure 23 : Intégration urbanistique du complexe des abattoirs

Source : CORTEMBOS T. (2003), « Abattoir de Namur : l'avis d'une historienne de l'architecture », document du Comité de quartier de Bomel, p.1.



Figure 24: Reportage photo du site avant le commencement de la reconversion
De gauche à droite : Vue depuis la rue de la Pépinière, la tour centrale fortement architecturée façade ouest et les jardins collectifs vus de la rue Nanon

Source : Régie foncière de Namur, dossier de demande de reconnaissance de périmètre de revitalisation urbaine et du SAR, juin 2010.



Figure 25: Terrain des abattoirs : organisation des espaces publics et bâtis

Source : COOPARCH-R.U. 2008 a., Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel / Saint-Servais. Phase 1 : Diagnostic et Phase 2 : Propositions, Ville de Namur, p.48.



Figure 26 : Stratégies de développement et projets, les axes de développement

Source : COOPARCH-R.U. 2008 a., Schéma Directeur d'aménagement durable de Bomel / Saint-Servais. Phase 1 : Diagnostic et Phase 2 : Propositions, Ville de Namur, p.22.

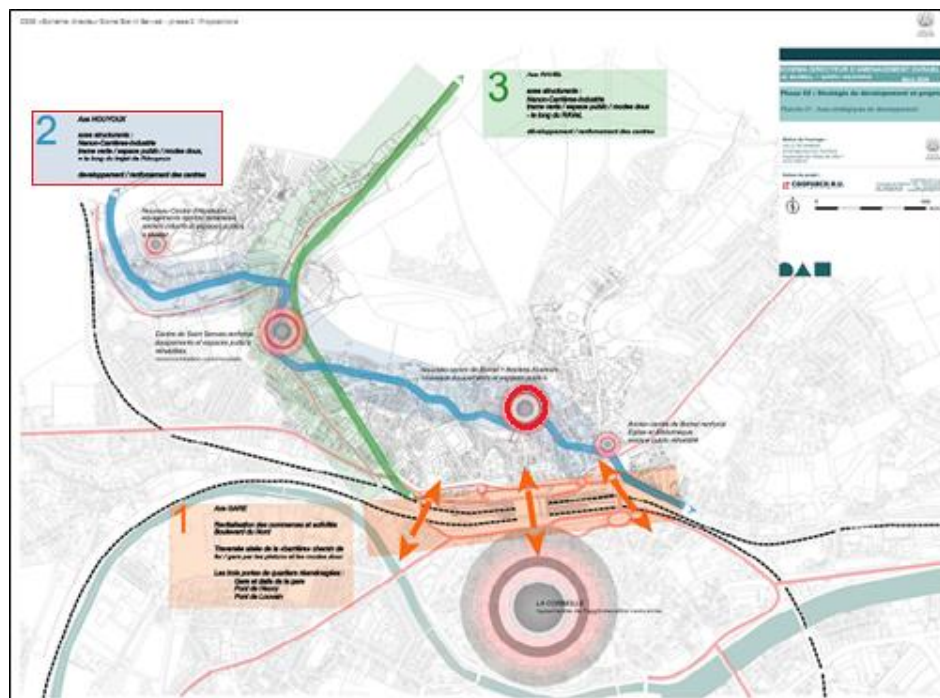
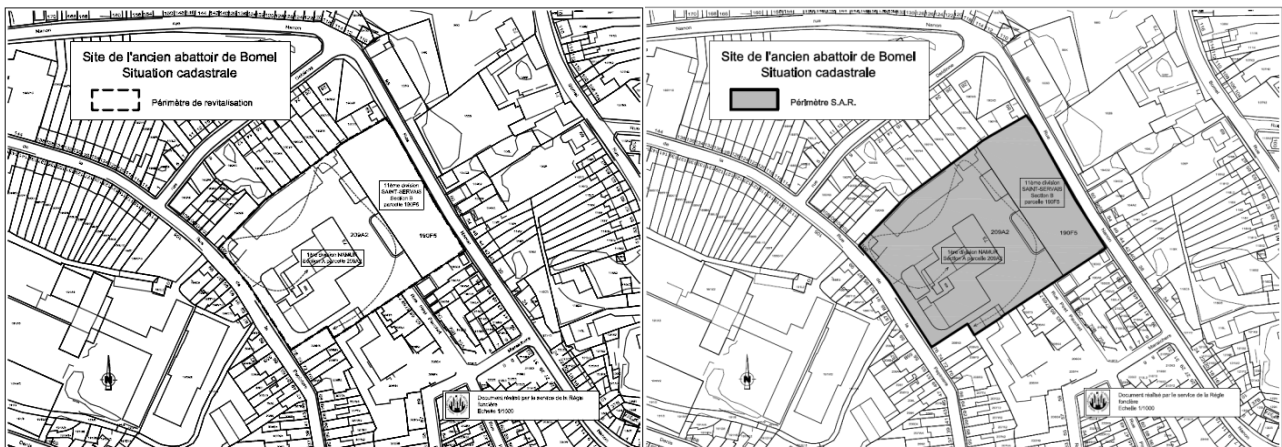


Figure 27: Reportage photo des bâtiments avant le commencement de la reconversion
De haut en bas et de gauche à droite : Bâtiment central (hall gros bétail) et accès principal
actuel, la peausserie, la conciergerie, le bâtiment administratif

Source : Régie foncière de Namur, dossier de demande de reconnaissance de périmètre de revitalisation
urbaine et du SAR, juin 2010.



Figure 28 : Périmètre de « revitalisation urbaine » et du « site à réaménager »
Source : Régie foncière de Namur, dossier de demande de reconnaissance de périmètre de
revitalisation urbaine et du SAR, juin 2010.



**Figure 29: Projet de reconversion des abattoirs, plan d'implantation et plan d'ensemble
Centre culturel, espace résidentiel et parc public.**

Source: BAeB 2012



Figure 30: Questions et réponses posées aux habitants de Bomel et périmètre des sondages

Source : Questionnaire réalisé par Nadège RASE dans le cadre de ce travail, juillet 2013 et www.maps.google.be.

1. Questions posées à 22 riverains choisis aléatoirement dans les rues du quartier

- 0) Habitez-vous le quartier de Bomel ?
- 1) Avez-vous entendu parler des projets concernant les abattoirs ?
- 2) Pouvez-vous m'expliquer quelle sera la programmation ?
- 3) Avez-vous participé à une réunion d'information publique concernant le projet ?
- 4) Attendez-vous autre chose que la programmation culturelle ? Si oui, quoi ?

L'échantillon a été construit selon une technique empirique sur le terrain. C'est-à-dire que toutes les personnes rencontrées dans ce périmètre pendant les deux périodes de test ont été systématiquement interrogées (Berthier 2006).

2. Périmètre du sondage, circonscrit aux rues limitrophes au site des abattoirs



3. Synthèse des réponses reçues par les 22riverains

<p>Riverain 1</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) Pas d'avis</p>	<p>Riverain 2</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Connait la programmation mais s'inquiète de savoir s'il y aura des logements sociaux.....</p> <p>3) Dans le Vlan</p> <p>4) Plus de parking</p>	<p>Riverain 3</p> <p>1) OUI</p> <p>2) De l'habitat social</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) Pas d'avis</p>
<p>Riverain 4</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Des logements et des commerces</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) Une Maison des Jeunes et un espace vert. Se questionne au sujet de la vue qu'il aura de chez lui sur les 4 étages de logements. Mais s'inquiète plus pour le projet de lotissement rue Nanon.....</p>	<p>Riverain 5</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Des logements</p> <p>3) Par les médias, travaillait lors de la réunion publique</p> <p>4) « Non, c'est bien la culture</p>	<p>Riverain 6</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Des logements et des commerces</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) Aurait préféré un parc pour les jeunes enfants, plus encore qu'une maison des jeunes car il y a vraiment beaucoup d'enfants dans le quartier</p>
<p>Riverain 7</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) Une Maison des Jeunes car celle de la Cité est trop petite</p>	<p>Riverain 8</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) Pas d'avis</p>	<p>Riverain 9</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Des logements sociaux et un espace créatif</p> <p>3) Pas le temps d'aller à une réunion publique mais a lu un toute-boite</p> <p>4) « La culture c'est bien puisqu'on est un peu oubliés, reculés. Ou un parc ? »</p>

<p>Riverain 10</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) « La culture va rendre le quartier plus attractif, c'est bien parce que vous savez avec la crise »</p>	<p>Riverain 11</p> <p>1) OUI</p> <p>2) <u>Bédéthèque</u>, logements, parc public, centre culturel, parking et une maison des jeunes</p> <p>3) Travaille à la <u>bédéthèque</u></p> <p>4) « C'est bien, c'est une <u>plu-value</u> pour les maisons du quartier »</p>	<p>Riverain 12</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Un centre culturel et un parc</p> <p>3) Par les voisins et une affiche</p> <p>4) « Tant qu'on y fait un truc c'est bien. Vous savez les cris des animaux c'était affreux »</p>
<p>Riverain 13</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) Pas d'avis</p>	<p>Riverain 14</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Un complexe artistique ?</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) Pas d'avis</p>	<p>Riverain 15</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Un parking et des logements</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) « Une plaine de jeu pour la sécurité des enfants. Là ils jouent dans la rue avec les voitures qui foncent ! »</p>
<p>Riverain 16</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Une piscine ?</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) Pas d'avis</p>	<p>Riverain 17</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) « C'est bien la culture »</p>	<p>Riverain 18</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Un parc et une salle de spectacle</p> <p>3) /</p> <p>4) Pas d'avis</p>

<p>Riverain 19</p> <p>1) NON</p> <p>2) NON</p> <p>3) /</p> <p>4) « Bah, tout est bien puisqu'il n'y a rien ici »</p>	<p>Riverain 20</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Une bibliothèque, un cinéma, un parc, un centre commercial</p> <p>3) Une amie qui travaille à la commune</p> <p>4) « C'est super pour les enfants ! »</p>	<p>Riverain 21</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Un centre culturel et des maisons.....</p> <p>3) Toute-boîte et réunion publique</p> <p>4) « C'est bien ! Surtout de ne plus entendre les cris d'animaux. Mais on s'inquiète pour l'impact des logements rue Nanon »</p>
<p>Riverain 22</p> <p>1) OUI</p> <p>2) Un magasin de peintures et des logements</p> <p>3) Par le voisinage</p> <p>4) « C'est bien. De toute façon ici c'est un bled paumé, il n'y a rien ».</p>		

Figure 31: Entretien avec B. DESSICY, directrice du Centre d'action interculturelle (CAI)

Source : entretien enregistré par Nadège Rase, le 10 juillet 2013, CAI, Saint-Servais, Namur, 18 minutes et 29 secondes, 3p.

Benoîte Dessicy (BD) au micro de Nadège Rase (NR)

NR : En tant qu'acteur associatif du quartier depuis des années, comment avez-vous été impliqués dans la programmation du CCR ?

BD : Donc moi ce qu'on m'en a dit... J'ai participé à la journée du Bourgmestre, la journée Culture sur les projets culturels de la Ville de Namur et le projet des abattoirs était un des projets qui étaient exposés. Et donc à cette occasion là j'ai notamment aussi rencontré la Directrice d'Education Permanente du Théâtre de Namur. Et dans ce que le Bourgmestre expliquait de la synergie namuroise, il disait que ce projet-là était le projet par définition qui allait être ouvert à toutes les associations. Parce que moi j'entendais beaucoup les perspectives culturelles de la Ville de Namur et j'entendais beaucoup aménagement de bâtiments, ce que souhaitaient les artistes à titre individuel, etc. et donc une des remarques que moi j'ai formulée sur l'ensemble des politiques culturelles de la Ville c'est « *j'entends bien que vous allez organiser un comptoir d'échanges pour les artistes mais je dis comment vous allez concerter les associations comment vous allez assurer la dynamique associative autour des projets culturels dans l'ensemble ?* ». Et donc ce à quoi on m'a répondu « *Ce sera les abattoirs de Bomel qui seront le projet par définition, qui seront le lieu stratégique de synergie associative* ». Mais moi la directrice de la culture du Théâtre, Marylène Toussaint, m'a dit que, mais alors je dis que c'est les associations du quartier, les habitants du quartier ? Elle me dit « *non non non, ce sera le projet pour tout Namur Ce sera localisé là* » c'est ce qu'elle m'a dit

Parce que c'est vrai que nous, on n'est pas à Bomel on est à Saint-Servais, mais enfin on n'est pas loin on est derrière la gare Mais donc nous directement on ne travaille pas avec la population On est un centre régional d'intégration des personnes étrangères et donc on travaille en 2^{ème} ligne avec les acteurs de terrains, les associations, etc. donc les habitants on ne va pas les contacter directement. On n'est pas une association de type, qui peut relier les habitants mais plutôt les autres associations sur la Province de Namur. Donc on essaye aussi de ne pas trop s'impliquer dans la dynamique de quartier. Ce n'est pas par désintérêt au contraire, on sait que c'est là que ça se passe mais parce que nous on a tout le territoire de la Province et on est une vingtaine de travailleurs donc on peut pas s'installer dans la

dynamique de chaque quartier, ça c'est possible, on ne tiendra pas. Et donc c'est comme ça que j'avais répondu « *ce sera la dynamique du quartier* ». Elle m'a dit « *non, c'est là où on veut qu'ait lieu la synergie associative* ». Donc elle m'a dit qu'il y aurait une réunion en juin parce que là ils auraient créé vraiment l'Assemblée Générale donc moi j'avais dit à l'équipe ici que ce serait quand même bien qu'on y soit pour avoir le regard et l'approche culturelle dans ce projet-là surtout si c'est LE projet par définition qui relie et qui rejoint l'ensemble

NR : Et vous avez été invités à cette réunion ?

BD : Non je n'ai pas de souvenir. Parce que je lui [Marylène Toussaint] ai dit, je la connais bien, « *nous on n'aura pas nécessairement le temps de participer à tout* ». Donc elle m'a dit, ben je t'appellerai vraiment au moment stratégique. Je dis « *ce n'est pas par désintérêt mais faudra nous appeler vraiment quand il faudra* ». Mais donc je n'ai pas l'impression d'avoir été là-dedans. Mais donc si c'est le lieu de réflexion de la dynamique associative namuroise ça peut être intéressant. Si c'est juste un projet de quartier je ne dis pas qu'on ne s'implique pas, on essaye d'y aller mais bon on fait des coups de sonde, etc

NR : Ce que je vois c'est qu'il y a une divergence entre ce qui est noté dans leur rapport où ils parlent d'un travail à plusieurs échelles sur le quartier de Bomel, Namur et le Grand Namur, ils veulent travailler à trois échelles donc. Mais dans les objectifs du quartier de Bomel, ils parlent des associations locales : les petits Riens, Oxfam, la Ressourcerie. Mais quand je vais trouver ces acteurs-là, personne n'est au courant. Je viens vers vous parce que vous êtes implantés dans le quartier. Or ce que vous venez de dire par rapport aux propos de synergie régionale de Marylène Toussaint, je le découvre.

BD : Ca et puis, j'ai participé à la réunion culture et heureusement et j'ai quand même pas l'impression qu'on nous a présenté explicitement ce projet-là donc je n'ai pas l'impression qu'on a nous sensibilisé au fait qu'il y allait avoir un projet ni en tant qu'habitant par ce que moi j'habite juste derrière la gare. Je suis à deux rues des abattoirs

NR : En tant qu'habitant vous n'étiez pas au courant du projet de reconversion ?

BD : Oui mais par les médias, pas par... en tant qu'habitante j'ai pas été concertée, pas sollicitée

NR : Mais il y a eu une enquête publique..

BD : oui ça j'avais vu le papier mais c'est pour les bâtiments. C'est pas pour le projet, ce n'est pas « *tiens venez participer on va voir ce qu'on peut faire* ». Non donc je rejoins les autres associations là-dessus mais je n'ai pas senti en effet une imprégnation et une dynamique de participation collective. Non ça je n'ai pas senti. Et puis je me demande même, enfin j'ai rein contre les projets culturels au contraire, en tant qu'association et puis surtout en tant qu'habitante, je ne vois pas ce que ce lieu là, ça fait quand même 20 ans que je suis à Namur, je ne vois pas ce qu'il va apporter de plus aux autres...je n'ai pas encore compris

NR : Le programme ? Le choix de la programmation culturelle ?

BD : Oui

NR : Est-ce que vous imaginiez une autre programmation, une autre affectation du site ? La culture c'est bien mais est-ce que vous pensez que c'est approprié par rapport aux besoins du quartier ?

BD : Moi je pense, mais ça avait été demandé depuis longtemps, les associations d'immigrés avaient demandé une maison des associations. Une vraie maison des associations et de quartier. Mais ça veut dire à la base on est complètement porteur du projet. Ici c'est le Théâtre de Namur qui va décentraliser, je sais pas quoi d'ailleurs...

NR : des ateliers créatifs

BD : Ouais bon ils en font déjà

NR : Oui ce n'est pas la création d'une nouvelle entité culturelle, c'est vraiment l'extension du Théâtre.

BD : Ben oui c'est ça. Avec des ateliers créatifs mais qui sont créés par le Théâtre. Et puis la dynamique du théâtre de Namur, c'est quand même une dynamique, la culture avec un grand C. On met des artistes à disposition. La dynamique d'Education Permanente ce n'est pas celle-là du tout. Et la dynamique, si on avait créé une maison de quartier ou une maison des associations, on ne s'y serait pas pris comme ça, en plus dans ce quartier-là, on est en plus derrière la Gare. Tant au niveau des associations, en y a quand même quelques-unes et tant au niveau de la population, on a une population plus pauvre, des immigrés, etc. C'aurait été intéressant d'avoir, enfin il y a Germinal ici, il y a la maison de quartier de la Ville, mais je pense que ça aurait été intéressant d'avoir une vraie dynamique associative là-bas. Donc quand elle [Marylène Toussaint] m'a dit « *ce sera là* », je me suis dit « *ah bon, ben tant mieux si ce n'est pas que du quartier* ». Parce qu'en même temps comment on fait une dynamique associative de toutes les associations si ce n'est pas que du quartier ? Parce que d'autres associations sont dans d'autres quartiers donc... Je ne sais pas comment on relie les associations là, alors que c'est le rôle du Théâtre de Namur de réunir les associations aussi dans le volet Education Permanente. Moi ça fait 15 ans que je demande qu'ils réunissent les associations, qu'on ait un agenda commun, des programmations, vraiment qu'on puisse être dans cette dynamique de concertation collective. On ne l'a jamais été. Moi j'étais dans le Conseil d'Administration du Théâtre, j'ai arrêté à cause de ça, je suis plus que dans l'Assemblée Générale. Ça servait à rien d'aller...ils ont au moins créé un secteur d'Education Permanente avec la nouvelle directrice, au moins...mais ça reste quand même ; avec tout le mérite que le Théâtre de Namur a, il a une super programmation, la culture avec un grand C, etc. donc ils ont une très belle programmation, ils font du très beau boulot mais dans un certain créneau. On n'est pas dans la vie associative. Quand les associations sont interpellées par le Théâtre c'est pour remplir les salles, amener le public. Nous on est sollicités parfois avec des places gratuites quand c'est des spectacles d'immigrés mais ce n'est pas comme ça qu'on crée la dynamique interculturelle. Et nous même parfois on voulait aider par ce qu'on travaille beaucoup avec les associations d'immigrés. Donc on voulait que le théâtre de Namur organise des synergies, des concertations avec les associations d'immigrés pour voir quelles étaient leurs suggestions de programmation culturelle mais pas nécessairement

pour remplir le Théâtre, les petites salles, le studio, le grand Manège...ça ça n'a jamais pris vraiment.

NR : J'ai voulu assister à ces Laboratoires mais j'ai été désinvitée au dernier moment. Donc je me rends compte qu'il y a énormément de choses qui se font en interne et qu'il y a peu de choses qui filtre. Les médias ne sont pas au courant. Ce n'est pas relayé dans l'information donc les gens ne sont au courant de rien. Mais ce que j'ai compris c'est qu'ils argumentent l'installation du théâtre dans les abattoirs en disant que le public qui est actuellement dans le centre de Namur sera attirer au-delà de la gare pour redynamiser le quartier. Ça c'est un objectif et le 2^{ème} c'est d'élargir leur public pour intégrer les Bomelois. Mais vu que personne dans le quartier n'est au courant, je ne vois pas comment ce 2^{ème} objectif va se réaliser.

DB : Par exemple je me dis le petit Théâtre Jardin Passion

NR : Oui, ils étaient présents aux Laboratoires

DB : Ben heureusement ! Parce que si on veut dynamiser le quartier il faut d'abord les soutenir eux. C'est un petit Théâtre, ils vivent avec peu de moyens, c'est très chouette ce qu'ils font. Mais pourquoi aller recréer un autre à côté alors qu'ils sont là ? Fin moi je me dis mais où est le soutien des petites associations, de la petite dynamique qui a quand même le mérite d'exister aussi. Enfin les deux ont le mérite d'exister, je n'ai pas de jugement de valeur mais...c'était d'ailleurs une des remarques qui était faite à la journée Culture. Parce que le Bourgmestre expliquait les infrastructures qu'il y avait, pour lesquelles il a eu tous les subsides de la région wallonne d'ailleurs, et les gens disaient « *mais c'est très bien d'avoir des bâtiments mais faut les faire fonctionner* ». Et si c'est les associations et les artistes qui doivent les habiter il faut aussi les soutenir financièrement, ça c'est des subsides de fonctionnement. Donc il a répondu « *mais on a eu des subsides d'équipement et pas de fonctionnement* ». Et ça je peux le comprendre parce qu'à la Communauté française c'est pareil, il y a beaucoup de subsides d'équipement et d'aménagement mais pas de subsides récurrents de fonctionnement. Alors ça va devenir quoi ? Des grands mammoths ? Je sais pas, fin comme c'est le Théâtre de Namur je pense que les projets seront chouettes, intéressants mais bon. Ce que je

constate c'est que quand on organise des activités culturelles en ville, il y a presque personne. Quand c'est le théâtre de Namur qui organise, tout le monde vient parce que les namurois c'est « *c'est le Théâtre de Namur ? J'y vais* ». Donc c'est vraiment une déconnexion entre ce que les petits opérateurs programment et le public qu'ils ont. Le Théâtre Jardin Passion c'est quand même limite leur public. Et ça, je trouve dommage parce que le rôle d'un centre culturel régional c'est aussi de soutenir la vie associative existante. C'est le gros défaut du Théâtre de Namur.

Puis rien que ça, quand on fait une résidence d'artistes on sait déjà vers quoi ça va. On va vers de l'artistique avec un grand A.

NR : Vous trouvez que le C de culture du CCR pourrait être un A comme artistique ?

BD : Pour moi le C de Culture de Namur c'est la culture avec un grand C. C'est le C de la culture descendante avec les belles œuvres. Enfin ils s'ouvrent un peu maintenant, leur programmation commence quand même à changer. Mais sinon oui, c'est une programmation ; la culture avec un grand C, qu'on transmet au peuple. Mais l'Education Permanente et la Démocratie c'est partir des gens mais ça on ne s'est jamais entendu avec eux. Arriver avec des artistes dans la rue pour montrer aux jeunes comment on fait de l'art, c'est la culture avec un grand C. Et là-dessus on n'est pas d'accord. Et quand on essaye de parler culture, ils disent qu'ils parlent comme moi, mais, enfin je ne suis pas la seule, on parle pas le même langage ! Mais c'est le gros défaut qu'il a. Quand ils font descendre des artistes dans la rue, je dis pas c'est beau c'est de qualité, mais c'est pas les Maisons de Quartier, ce n'est pas l'Education Permanente temps plein. C'était une des missions, pas la seule puisque le centre culturel a une mission de diffusion mais a aussi une mission de faire vivre la vie associative. Et donc ce volet-là a toujours fait défaut d'ailleurs. Ils ont les critiques de l'inspection. Je le sais parce que c'est comme ça qu'ils ont engagé la directrice d'Education Permanente sinon ils perdaient leur agrément. Mais même encore maintenant, alors qu'elle était une personne plus dans cette dynamique-là, on reste encore dans les résidences d'artistes, dans la diffusion artistique moi je dirais oui dans... d'ailleurs la preuve c'est que l'on ne fait pas de résidences d'associations.

Figure 32: Projet de reconversion des abattoirs en centre culturel

Source: BAeB 2012



Figure 33: Projet de nouveaux logements sur le site des abattoirs

Source: BAeB 2012



Figure 34: Arrêté ministériel relatif au SAR des abattoirs communaux

Source: Ville de Namur

ARRETE MINISTERIEL DU 21 AVR. 2011 ARRETANT PROVISoireMENT QUE LE SITE N° SAR/NA148 DIT « ABATTOIRS COMMUNAUX » A NAMUR DOIT ETRE REAMENAGE.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité,

Vu les articles 167 à 171 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie relatifs aux sites à réaménager, notamment l'article 169, § 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, modifié le 21 janvier 2011;

Vu la délibération du Collège communal de la Ville de NAMUR prise en séance du 1^{er} décembre 2009, adoptant le périmètre du site n° SAR/NA148 dit « Abattoirs communaux » à NAMUR et chargeant la régie foncière de poursuivre la procédure de reconnaissance du site;

Vu la lettre de la régie foncière du 10 juin 2010, demandant la reconnaissance du site n° SAR/NA148 dit « Abattoirs communaux » à NAMUR en site à réaménager;

Vu la lettre du 30 juin 2010 de la régie foncière, demandant l'exonération du rapport sur les incidences environnementales du site n° SAR/NA148 dit « Abattoirs communaux » à NAMUR;

Vu la demande motivée du 6 septembre 2010 de la régie foncière en vue de l'exonération du rapport sur les incidences environnementales;

Considérant la décision du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable de ne pas remettre d'avis sur les exonérations de rapports d'incidences environnementales, sans préjudice de l'importance à accorder à l'évaluation environnementale des sites à réaménager, son avis est réputé favorable par défaut;

Considérant qu'à défaut d'avoir été rendu dans les 30 jours à dater de la demande d'avis, l'avis de la Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité sur l'exonération du rapport d'incidences environnementales est réputé favorable par défaut;

Considérant que la superficie du périmètre concerné est de l'ordre de 13000 m²; que, pour rappel, la législation sur les lotissements ou les constructions groupées distingue une petite zone au niveau local et une zone de grande importance au-delà de la limite de deux hectares; que dès lors le projet concerne une petite zone au niveau local;

Considérant également que le réaménagement du site n'est pas susceptible d'avoir des incidences non négligeables sur l'environnement; qu'en effet, le projet vise la restauration d'une partie des bâtiments existants, notamment les halls existants, en vue d'y créer et développer un pôle culturel pluridisciplinaire; que les bâtiments annexes composant le solde du site seront démolis en vue d'y créer du logement de qualité;

**Figure 35: Method Integrated Sustainable Development Indicators System (ISDIS)
Les 5 objectifs et 21 cibles de développement durable pour le renouvellement des quartiers
et la réhabilitation des bâtiments.**

Source : Charlot-Valdieu et Outrequin 2007, SUDEN, p.61.

A- Préserver et valoriser l'héritage et les ressources

1. Réduire les consommations d'énergie et améliorer la gestion de l'énergie
2. Améliorer la gestion de la ressource et sa qualité
3. Eviter l'étalement urbain et améliorer la gestion de l'espace
4. Optimiser la consommation des matériaux (matières premières) et leur gestion
5. Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel

B- Améliorer la qualité de l'environnement local

6. Préserver et valoriser le paysage et la qualité visuelle
7. Améliorer la qualité des logements et des bâtiments
8. Améliorer la propreté, l'hygiène et la santé
9. Améliorer la sécurité et la gestion des risques (dans les logements et le quartier)
10. Améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur)
11. Réduire les nuisances sonores
12. Minimiser les déchets et améliorer leur gestion

C- Améliorer la diversité

13. S'assurer de la diversité de la population
14. S'assurer de la diversité des fonctions (économiques et sociales)
15. S'assurer de la diversité de l'offre des logements

D- Améliorer l'intégration

16. Augmenter les niveaux d'éducation et la qualification professionnelle
17. Favoriser l'accès de la population à l'emploi, aux services et aux équipements de la ville
18. Améliorer l'attractivité du quartier en créant des espaces de vie et de rencontres pour tous les habitants de la ville
19. Eviter les déplacements contraints et améliorer les infrastructures pour les modes de déplacement à faible impact environnemental (transport en commun, 2 roues et marche à pied)

E- Renforcer le lien social

20. Renforcer la cohésion sociale et la participation
21. Améliorer les réseaux de solidarité et le capital social

Figure 36 : Les outils de la démarche HQE²R

Source : http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/HQE2R_HQDIL_et_INDI_cle0b19a7.pdf

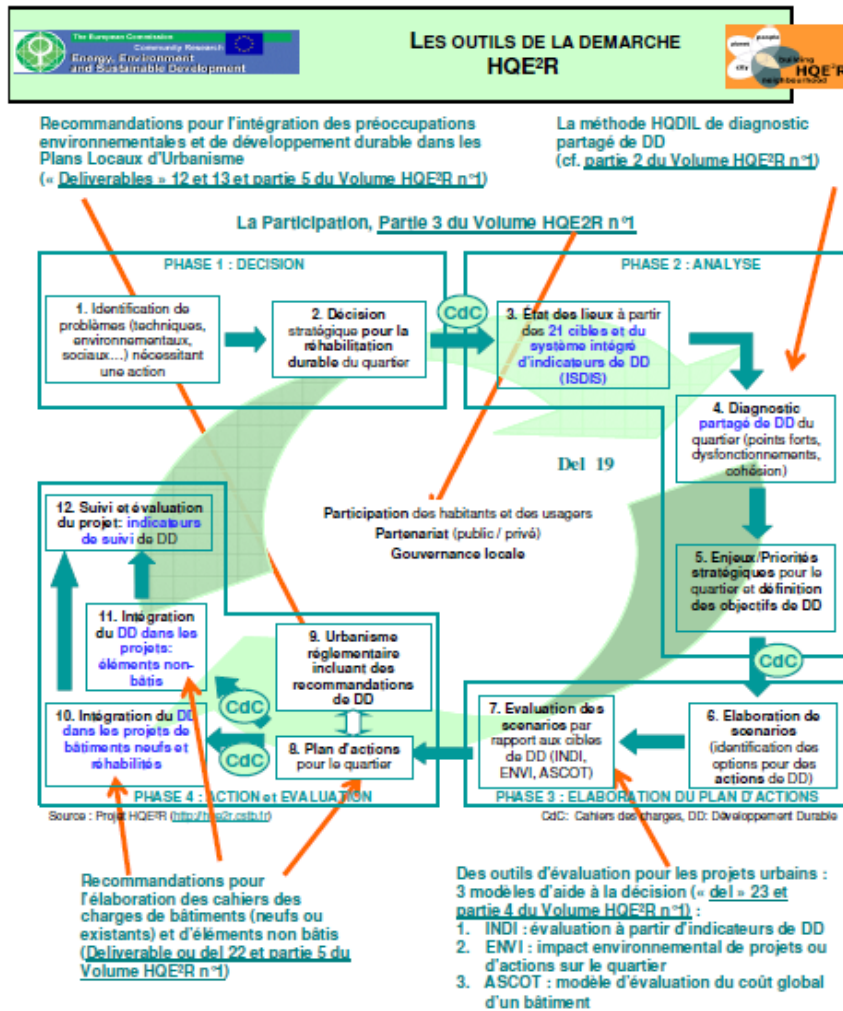


Figure 37 : Méthode MIST
Un modèle pour évaluer l'impact social et territorial d'une requalification urbaine

